

MINISTERE DE LA DEFENSE

TTA 150

ETAT-MAJOR DE L'ARMEE DE TERRE

COFAT

TITRE XXI
L'OUTRE-MER ET L'ETRANGER

Expert de domaine : EMSOME, CISAT

Edition 2008

ANNEXE

PAQUETAGE COMMUN

DESIGNATION DES ARTICLES	DOTATION	OBSERVATIONS
BIDON COMPLET	1	
BRODEQUINS JAMBIERES ATTENANTES	1 P.	
CASQUE TTA Mle F1	1	0 si casque perçu sur place
COUVRE CASQUE	1	0 si casque perçu sur place
CEINTURE PANTALON	1	
CEINTURON TOILE Mle F1	1	
CHANDAIL COMMANDO	1	
CHEMISE DE COMBAT VA	3	2 si durée du séjour < à 6 mois
CUILLERE	1	(monobloc type Tatou)
FOURCHETTE	1	(monobloc type Tatou)
GAMELLE	1	
GANTS USAGE COURANT	1 P.	
MI-BAS LAINE POLYESTER	3 P.	
PARKA BARIOLE (effets intempéries)	1	
CHEMISE MANCHES COURTES O.M.	3	
PUNCHO	1	
SAC VIE EN CAMPAGNE	1	
SAC A PAQUETAGE	1	
SAC DE COMBAT POCHEs LATERALES	1	
SAC DE COUCHAGE TRAPEZOIDAL	1	
SOUS-VETEMENTS JAMBES LONGUES	2	1 si durée du séjour < à 6 mois
SOUS-VETEMENTS MANCHES LONGUES	1	1 si durée du séjour < à 6 mois
VESTE DE COMBAT BARIOLEE C.E	3	2 si durée du séjour < à 6 mois
PANTALON DE COMBAT BARIOLE C.E	3	2 si durée du séjour < à 6 mois
TROUSSE COUTURE	1	
VESTE FOURRURE POLAIRE (Eff. intempéries)	1	
PANTALON BARIOLE (Eff. intempéries)	1	
CHAUSSURES DE BROUSSE	1 P.	Période été
CHEMISE GAO Mle F1	2	Période été pour pers; des ateliers, du transit et du casernement
CULOTTES COURTES OM Mle F1	2	Période été pour personnel des ateliers, du transit et du casernement
PANTALON TERRE de France ALLEGE	2	Pour poste en EM /Outre-mer
CHEMISETTE TERRE de France	2	Pour poste en EM /Outre-mer
KEPI ou TRICORNE	1	Pour poste en EM /Outre-mer

SUPPLEMENT SAISON CHAUDE

REFERENCE ARTICLE	DESIGNATION DES ARTICLES	DOTATION	OBSERVATIONS
-------------------	--------------------------	----------	--------------

2060	PANTALON COMBAT OM VO.IR CHEV/COT Mle F2	2	
2058	VESTE COMBAT OM VO.IR CHEV/COT Mle F2	2	
2787	CHEMISE MC OM VO.IR CHEV/COT Mle F1	2	
3011	CHEMISE GAO OM VO.IR CHEV/COT Mle F1	1	
2785	CULOTTES COURTES OM VO.IR CHEV/COT Mle F1	2	
2760	CHAPEAU BROUSSE VO.IR CHEV/COT Mle F1	1	
0374	CHECHE VERT OTAN	1	
3026	LUNETTES SOLEIL OM MONTURE METAL Mle F1	1 P.	
0199	CHAUSSURES BROUSSE TIGE HAUTE VO.IR Mle F2	1 P.	
2898	MIS-BAS COTON/POLY VA OM A REVERS	3 P.	
3020	SAC A PAQUETAGE OMVO.IR Mle F1	1	
2955	SAC COUCHAGE OM Mle F1	1	
3015	TENTE BIPLACE OM Mle F1	½	
1707	LUNETTES SABLE	1 P.	Selon mission
2268	CASQUETTE OM VO.IR CHEV/COT Mle F1	1	
2538	MOUSTIQUAIRE DE TETE VERT OTAN	1	Selon mission
0547	MATELAS PNEUMATIQUE	1	
1113	MOUSTIQUAIRE DE LIT (Traitée)AVEC SUPPORT	1	Sur ordre
0353	GONFLEUR	1	

SUPPLEMENT SAISON FROIDE

REFERENCE ARTICLE	DESIGNATION DES ARTICLES	DOTATION	OBSERVATIONS
1961	SAC INTERIEUR DE COUCHAGE	1	
1213	CASQUETTE FOURREE VO Mle 68	1	
0150	MOUFLES FOURREES SATIN VO	1 P.	
0021	SURBOTTES GRAND FROID ET EEB	1 P.	
	BRODEQUINS (RANGERS) GORE - TEX	1 P.	En cours de mise en dotation.

SUPPLEMENT EFFETS SPECIFIQUES ONU

REFERENCE ARTICLE	DESIGNATION DES ARTICLES	DOTATION	OBSERVATIONS
0433	BRASSARD TRICOLORE FORCE MULTINATIONALE	1	Toutes OPEX
0448	ECUSSON TRICOLORE BRODE FRANCE	2	
HN	BERET ONU	1	Ttes missions 4/6 mois
HN	BRASSARD ONU		
HN	CASQUETTE ONU		
HN	CRAVATE BLEU ONU		
HN	ECUSSON ONU		

SUPPLEMENT ZONE DESERTIQUE TYPE DAGUET

REFERENCE ARTICLE	DESIGNATION DES ARTICLES	DOTATION	OBSERVATIONS
1520	PANTALON DE COMBAT OM BARIOLE SABLE	2	
1521	VESTE DE COMBAT OM BARIOLEE SABLE	2	
1522	CHAPEAU DE BROUSSE BARIOLE SABLE	2	
1523	CHEMISE MC OM BARIOLEE SABLE	1	
1524	COUVRE CASQUE BARIOLE SABLE	1	

COMPLEMENTS UTILES

Liste non exhaustive donnée à titre indicatif.

- ➡ Treillis de défilé (veste et pantalon) avec attributs et béret neuf
- ➡ Poncho
- ➡ Bonnet de laine
- ➡ Filet ou sac à linge
- ➡ Sac "à viande" pour le duvet
- ➡ Effets de sport adaptés à la saison et au théâtre
- ➡ Maillot de bain
- ➡ Pantoufles (ou tongs)
- ➡ Bâche camouflée ou plastique de type agricole
- ➡ Cintres
- ➡ Cadenas
- ➡ Lampe de chevet
- ➡ Rallonge électrique
- ➡ Nécessaire à chaussures (cirage, brosses, lacets de rechange)

- ➔ Ficelle (10m)
- ➔ Lampe frontale (type *PETZL*)
- ➔ Lunettes de soleil
- ➔ Réveil
- ➔ Transistor avec piles
- ➔ Répulsif insectes
- ➔ Briquet (même pour les non-fumeurs...)
- ➔ Bougies
- ➔ Boussole de type *SILVA*
- ➔ Mousqueton
- ➔ Sacs poubelle
- ➔ Papier WC
- ➔ Mouchoirs en papier
- ➔ Brosse à laver et lessive
- ➔ Nécessaire de correspondance (papier à lettres, enveloppes et carnet d'adresses).

AVANT-PROPOS

Le présent titre « l'outre-mer et l'étranger » a pour but :

- de donner puis de compléter à chaque niveau la formation militaire des personnels non officiers de carrière ou sous contrat en améliorant leur connaissance du dispositif outre-mer et à l'étranger et des différents aspects des missions outre-mer et à l'étranger ;
- de faciliter l'acquisition des connaissances de base de l'action qu'ils auront à mener dans l'exécution de missions outre-mer et à l'étranger.

Il vise à donner les connaissances nécessaires pour :

- préparer intellectuellement un départ en mission en présentant l'environnement des forces outre-mer et à l'étranger ;
- préparer matériellement une mission en détaillant les différents aspects de la mise en condition opérationnelle ;
- faire acquérir au sous-officier les règles de comportement élémentaires à observer ;
- appréhender au mieux l'environnement militaire dans lequel le sous-officier est susceptible d'évoluer

LES RAISONS DE LA PRESENCE MILITAIRE FRANÇAISE OUTRE-MER ET A L'ETRANGER.

BUT RECHERCHÉ ET DONNÉES ESSENTIELLES	Connaître le rôle historique et la place des forces françaises outre-mer et à l'étranger.
RÉFÉRENCE(S)	<ul style="list-style-type: none">- Glossaire interarmées de terminologie opérationnelle (édition 3 augmentée – juin 2003).- Instruction n°1560/DEF/EMA/OL/2 relative à l'organisation des commandements interarmées permanents outre-mer et à l'étranger du 16 juillet 2002.- Instruction n°518/DEF/EMAT/OE/ORG/1/311 du 2 avril 2002.
CONSEILS ABORDER L'ÉTUDE	<p>L'étude du présent chapitre doit s'accompagner d'une réflexion sur les raisons historiques de la présence de la France outre-mer et à l'étranger et sur le rôle qu'elle entend jouer aujourd'hui dans le monde.</p> <p>La distinction entre les différents types de forces présentes outre-mer et à l'étranger doit être particulièrement claire.</p> <p>L'organisation du commandement outre-mer et à l'étranger étant en cours de refonte, les informations présentées dans ce chapitre seront modifiées en 2006.</p>

Chapitre 1 - HISTOIRE DE LA COLONISATION ET DE LA DECOLONISATION

Le fait colonial est l'un des événements majeurs de l'histoire de l'humanité. Aujourd'hui plus des trois quarts des populations des pays développés ou du tiers monde ont un passé colonial, comme ex-colonisateurs ou comme ex-colonisés. La France n'est pas demeurée à l'écart de la colonisation. Durant près de quatre cents ans, elle en a même été un des principaux acteurs.

La France a eu une politique coloniale guidée par des motivations diverses qui ont évolué avec le temps, mais qui ont profondément et durablement marqué ses relations avec les autres nations colonisatrices et colonisées. Enfin, [l'outre-mer français actuel](#), héritage de la colonisation, confère à la France une dimension planétaire.

Les militaires ont été un des principaux vecteurs de l'expansion coloniale. Aujourd'hui, ils sont nombreux à servir dans les DOM-TOM ou dans des pays, anciennes colonies françaises, avec lesquels la France entretient des liens privilégiés. Il est donc important pour les militaires de connaître cette période de l'histoire de France.

Il s'agit tout d'abord de comprendre le processus de l'expansion coloniale de la France jusqu'à son apogée avant la seconde guerre mondiale, puis d'étudier les causes et les étapes de la décolonisation jusqu'à la disparition de l'empire au début des années 1960.

1 - LA COLONISATION.

Les moteurs de la colonisation

Quelles que soient les motivations avancées et quelle que soit la générosité de ceux qui se sont engagés dans ce qu'ils ont considéré comme une grande aventure, la colonisation a d'abord été une entreprise intéressée, guidée par des considérations économiques. Puis, des motivations religieuses, politiques et culturelles servirent à justifier l'expansion coloniale.

Des motivations économiques et religieuses : le 1^{er} empire colonial - 1534 / 1763. Dès le XVI^{ème} siècle, l'expansion coloniale a été motivée par le souci d'acquérir des matières premières (épices, fruits tropicaux, oléagineux, bois précieux et divers minerais dont en premier lieu l'or). L'activité missionnaire dès le XVI^{ème} siècle (Jésuites en Amérique du sud, missionnaires protestants dans le Pacifique) a constitué également un puissant moteur de l'expansion coloniale.

Des motivations politiques et culturelles : le 2^{ème} empire colonial - 1830 / 1930.

A la fin du XIX^{ème} siècle, les Européens se considéraient au sommet de la civilisation et ils se croyaient investis d'une mission de civilisation auprès des "peuples primitifs" : *" Nous admettons le droit et même le devoir des races supérieures d'attirer à elles celles qui ne sont pas parvenues au même degré de culture et de les appeler aux progrès réalisés grâce aux efforts de la science ou de l'industrie. "* Discours de L. Blum - juillet 1925. Mais pour l'historien Henry BRUNSCHWING dans *Mythes et réalités de l'impérialisme colonial français 1870 - 1917*, " *c'est [avant tout] dans la poussée nationaliste consécutive aux événements de 1870 - 1871 qu'il faut rechercher la vraie cause de l'expansion* ». La France, vaincue en 1870, se devait de refaire sa place sur la scène internationale, l'expansion coloniale y contribua. Enfin, la rivalité franco-britannique a souvent été aussi un mobile fort de la conquête coloniale française.

Les étapes.

Répartie sur plus de quatre siècles, l'expansion coloniale française a connu deux périodes.

La première, dite "course aux épices" (et au sucre, voire au "bois d'ébène") débute en 1534 sous François I^{er}. Elle atteint son apogée à la fin du règne de Louis XIV. Elle se termine sous Louis XV avec la perte de la quasi-totalité des territoires en 1763 (traité de Paris).

La seconde, dite "impérialiste" commence en 1830, sous Charles X et culmine sous la troisième République jusqu'aux années 1930. Elle décline dès la fin de la Seconde Guerre mondiale et prend fin à l'avènement de la cinquième République.

Le 1^{er} empire colonial.

Après les premières grandes découvertes maritimes, le partage du monde à conquérir, en vertu de bulles pontificales¹, se fait entre l'Espagne, le Portugal, la France. En 1534, le malouin Jacques Cartier, à la demande de François I^{er}, part à la recherche d'une voie maritime occidentale vers le Cathay (Chine) et le Cipangu (Japon). Après avoir touché, Terre-Neuve, il débarque au Canada.

Vers la fin du règne de Louis XIV, le premier domaine colonial français est à son apogée (10 millions de km²). Il dépasse en surface les possessions britanniques. Il est à dominante américaine (le Nouveau-Continent) et comprend les territoires suivants :

- ➔ en Amérique : le Canada (N^{lle} France), le bassin du Saint-Laurent, le pays des grands lacs, les territoires de la baie d'Hudson, l'Acadie, Terre Neuve, la Louisiane : la vallée moyenne et inférieure du Mississippi, la Guadeloupe, la Martinique, la moitié de Saint Domingue.
- ➔ en Afrique : le Sénégal, un comptoir à Ouidah (Bénin), l'archipel des Mascareignes (îles Bourbon et de France), des bases à Madagascar (Fort Dauphin).
- ➔ en Asie : des établissements et des comptoirs en Inde, des points d'appui en Chine et à Bangkok.

En 1713, le traité d'Utrecht donne à l'Angleterre les territoires de la baie d'Hudson, l'Acadie sauf les îles situées à l'entrée du Saint-Laurent, Terre-Neuve et quelques îles des Antilles.

En 1763, le traité de Paris met fin à la guerre de Sept Ans. Il consacre la victoire, sur terre et sur mer de l'Angleterre. La France cède la quasi-totalité de ses possessions : la Nouvelle-France (Canada), l'ensemble des terres à l'Est du Mississippi (Louisiane, Nouvelle-Orléans), plusieurs îles des Antilles, le Sénégal (à l'exception de l'île de Gorée), son emprise sur les Indes (à l'exception de cinq comptoirs). Cette spoliation est accueillie avec la plus grande indifférence par la population française.

Les bribes laissées à la France comprennent Saint-Pierre et Miquelon, l'île de Gorée, la Martinique, la Guadeloupe, Sainte-Lucie, la Guyane, la moitié de l'île de Saint-Domingue et les Mascareignes.

En 1783, le traité de Versailles rend à la France Tobago et le Sénégal.

En 1794, la Convention² abolit l'esclavage que Napoléon rétablira en 1802.

En 1800, le premier consul récupère la Louisiane que la France avait cédé à l'Espagne en 1763. En 1803, l'empereur la vend aux États-Unis pour quinze millions de dollars. Sa surface est plus grande que celle des États-Unis de l'époque. Pendant les guerres napoléoniennes, les Anglais occupent le Sénégal, les comptoirs des Indes, les Antilles, Saint-Domingue.

En 1805, la bataille navale de Trafalgar³ consomme la déroute française et en 1811, la France n'a pratiquement plus de colonies.

Le second empire colonial.

¹ **Bulle pontificale** : lettre d'intérêt général portant le sceau du pape.

² **Convention** : assemblée révolutionnaire française qui succéda à la Législative le 21 septembre 1792 et qui gouverna la France jusqu'au 26 octobre 1795 (4 brumaire an IV).

³ **Trafalgar (bataille)** : [21 octobre 1805] bataille navale de l'Empire. Nelson y vainquit une flotte franco-espagnole, au large du cap de Trafalgar (NO du détroit de Gibraltar). La flotte britannique fut dès lors maîtresse incontestée des mers.

Dès 1814, le traité de Paris restitue à la France quelques unes de ses anciennes colonies : Saint-Pierre et Miquelon, les Antilles, Saint-Domingue, la Guyane, le Sénégal et les comptoirs des Indes. En janvier 1830, le roi de France Charles X décide une intervention militaire contre le dey d'Alger pour un différend financier, sans orientation coloniale. Par la suite, un nouvel empire colonial français se reconstitue. En avril 1848, la seconde République abolit, à nouveau, l'esclavage. Napoléon III s'intéresse surtout à l'Extrême-Orient : Nouvelle-Calédonie (1863), Cochinchine et Cambodge (1863). La troisième République marque la grande vague de l'expansion coloniale française avec Savorgnan de Brazza au Congo, Galliéni en Indochine et à Madagascar, Marchand en Afrique centrale, Lyautey au Maroc, En 1894, un ministère des colonies est créé.

A la veille de la seconde guerre mondiale, le domaine colonial français représente 12 356 636 km². Peuplé d'environ 67 800 000 habitants, il est à dominante africaine et indochinoise :

- en Afrique du Nord : Algérie, Maroc, Tunisie.
- en Afrique noire : Afrique occidentale Française⁴ (AOF) et Afrique équatoriale Française⁵ (AEF), Cameroun et Togo après 1920.
- en Afrique de l'Est et Océan Indien : Côte française des Somalis, Madagascar, La Réunion et les Comores. Terres australes et antarctiques (pour mémoire).

⁴ **Afrique occidentale Française** (AOF : 4 425 000 km²). A son origine, l'AOF regroupe quatre colonies : le Sénégal, le Soudan (Mali), la Guinée et la Côte-d'Ivoire. Elle est placée sous l'autorité d'un gouverneur-général résidant à Saint-Louis du Sénégal, puis à Dakar et supervisant des lieutenants-gouverneurs. Le Dahomey (Bénin), le Niger et la Mauritanie sont successivement rattachés à l'AOF. En 1921, une partie du Soudan devient la Haute-Volta (Burkina-Faso) qui sera dissoute en 1932 et reconstituée en 1947.

En 1946, l'Union française institue une loi électorale permettant aux populations africaines d'envoyer des députés et des sénateurs au parlement français.

En 1951, des assemblées territoriales élues au suffrage universel sont organisées sur la base d'un double collège. Un Grand Conseil de 40 membres, 5 par territoire, assiste le haut-commissaire.

La loi-cadre de 1956 dote chaque territoire d'un conseil de gouvernement présidé par le gouverneur de la colonie et dont les ministres sont nommés par l'assemblée territoriale élue au suffrage universel avec un collège unique.

En 1958, l'adhésion à la Communauté française est approuvée par tous les territoires sauf la Guinée.

Dans les deux ans qui suivent, tous accèdent à l'indépendance et sont admis dans l'Organisation des Nations unies. Haut-Commissariat et gouvernances ferment leurs portes.

⁵ **Afrique Equatoriale Française** (AEF : 2 487 000 km²) : fédération qui regroupa de 1908 à 1958, les colonies du Tchad, de l'Oubangui-Chari (RCA), du Gabon et du Moyen-Congo, le gouvernement général de l'AEF était à Brazzaville.

En août 1940, le gouverneur général F. Eboué se rallie au général De Gaulle et entraîne toute l'AEF qui devient le premier territoire africain de la France Libre.

En 1946, l'Union française institue une loi électorale permettant aux populations africaines d'envoyer des députés et des sénateurs dans les assemblées parlementaires françaises de métropole.

En 1951, des assemblées territoriales élues au suffrage universel sont organisées sur la base d'un double collège. Un Grand Conseil de 20 membres, 5 par territoire, assiste le haut-commissaire.

La loi-cadre de 1956 dote chaque territoire d'un conseil de gouvernement dont les ministres sont nommés par l'assemblée territoriale élue au suffrage universel avec un collège unique.

En 1958, l'appartenance à la Communauté française est approuvée par tous les territoires. Le Moyen-Congo prend le nom de Congo-Brazzaville et l'Oubangui-Chari celui de République centrafricaine.

Dans les deux ans qui suivent, ils accèdent à l'indépendance et entrent dans l'Organisation des Nations unies.

- ➔ en Asie : Comptoirs de l'Inde (Pondichéry, Chandernagor, Karikal, Yanaon et Mahé), Indochine (Cochinchine, Annam, Tonkin, Cambodge, Laos).
- ➔ au Proche-Orient : Syrie et Liban entre 1920 et 1941.
- ➔ en Amérique : Martinique, Guadeloupe, Saint-Barthélemy, les deux tiers de Saint-Martin, Guyane française, Saint-Pierre et Miquelon.
- ➔ dans le Pacifique : Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, condominium des Nouvelles-Hébrides.

En règle générale, à l'exception de l'Algérie, la conquête a été conduite avec des moyens humains extrêmement limités, constitués pour l'essentiel par des troupes indigènes. En effet, il avait été fait appel à ces troupes, car le soldat européen supportait mal le climat et les maladies des pays tropicaux. Le taux de mortalité était extrêmement élevé parmi les troupes coloniales européennes. Ainsi, durant la campagne de Madagascar à la fin du XIX^{ème} siècle, les pertes militaires s'élevèrent à 25 tués pour faits d'armes et 5 756 décès par épidémie, pour un corps expéditionnaire comptant 18 000 h.

En matière d'administration, la règle était une administration directe réalisée par des fonctionnaires métropolitains et non un « self government⁶ » comme c'était le cas pour les colonies britanniques.

Quatre situations doivent être distinguées :

- 1) Les protectorats : Maroc et Tunisie relevant du ministère des Affaires Étrangères, Anam, Tonkin, Laos, Cambodge relevant du ministère des colonies.
- 2) Les mandats A et B confiés par la Société Des Nations (SDN) après la 1^{ère} guerre mondiale. Mandats A : Liban et Syrie, anciens territoires de l'empire ottoman et mandats B : Togo et Cameroun, anciennes colonies allemandes. Ces pays relèvent du ministère des colonies.
- 3) Les colonies : AEF, AOF, Madagascar, Fédération indochinoise relèvent du ministère des colonies.
- 4) L'Algérie, assimilée à la métropole, relève du ministère de l'intérieur.

L'empire à son apogée.

L'apogée de l'empire est marquée par l'exposition coloniale de 1931, organisée par Lyautey à Paris au bois de Vincennes qui reçut 8 millions de visiteurs.

La France est présente sur tous les continents et le domaine colonial constitue pour la métropole un réservoir de ressources humaines et de matières premières inestimables qui seront utilisées en particulier à l'occasion des deux guerres mondiales. C'est aussi une œuvre considérable en matière d'urbanisation, d'administration, d'éducation et de santé. « *La colonisation a permis d'éradiquer les*

⁶ **Self government** : Système d'administration, d'origine britannique, dans lequel les citoyens sont libres de s'administrer à leur convenance, dans tous les domaines qui ne concernent pas la politique générale.

*endémies, de mettre fin aux razzias esclavagistes et aux massacres intertribaux, ..., elle a permis le renouveau démographique du continent noir,...., elle a stabilisé les populations, fixé les frontières et mis en place une administration et un embryon d'État moderne, elle a développé l'alphabétisation et l'éducation. » (M^r NGOUPANDÉ (ancien 1^{er} ministre de RCA) dans l'Afrique sans la France chez A. Michel 2002). Toutefois, il convient de nuancer, car la colonisation n'a pas été qu'une œuvre constructive. « *Et il est vrai que la colonisation a commis des crimes, qu'elle a déstructuré les sociétés notamment en séparant ou en réunissant des populations par des frontières artificielles, elle est à l'origine de la balkanisation de l'Afrique également. Elle a imposé des cultures agricoles de rente et l'enseignement colonial n'était pas toujours adapté .* » (M^r NGOUPANDÉ)*

La décolonisation.

Phénomène inéluctable dans son fondement d'œuvre civilisatrice, la colonisation visait à amener les populations « primitives » à un niveau suffisant de connaissances pour s'autogérer. Ce niveau atteint elle n'avait plus de raison d'être.

Un phénomène aux causes et aux formes très diverses : la décolonisation est autant la conséquence de la volonté des peuples colonisés de s'émanciper que du contexte politique national et international.

Alors que l'empire est à son apogée en 1931, les premières forces de dissociation sont à l'œuvre depuis la première guerre mondiale. Mais c'est après la guerre 1939-1945 que la décolonisation, initiée par les peuples sous domination britannique, s'est propagée d'est en ouest sous des formes très variables où au paroxysme de violence de Dien Bien Phu, on peut opposer la sortie dans le calme de nos possessions africaines.

Les premières fissures.

Au lendemain de la première guerre mondiale, un certain nombre de lézardes sont déjà apparues :

la France, pour soutenir son effort de guerre, s'est considérablement endettée notamment vis-à-vis des États-Unis dont le Président Woodrow Wilson est anticolonialiste. À l'entrée en guerre des États-Unis, ce dernier inscrit dans ses buts de guerre (les 14 points) l'émancipation des peuples soumis, considérant qu' "aucun peuple ne peut être contraint de vivre sous une souveraineté qu'il répudie ". Il va faire pression sur la France, et les autres pays colonisateurs, sur la question coloniale, sans toutefois atteindre ses objectifs. En revanche Wilson avait réussi à imposer la création de la Société Des Nations⁷ (SDN). Fondée sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la SDN sera une tribune pour les leaders

⁷ **Société Des Nations (SDN)** : organisme international créé par le traité de Versailles (guerre 14-18) pour développer la coopération entre les nations et garantir la paix et la sécurité. La SDN, qui siégea à Genève de 1920 à 1946, se révéla incapable de remplir sa mission lors des crises de l'entre-deux guerres. Elle fut remplacée en 1946 par l'ONU.

nationalistes ; les communistes, dans le cadre de la lutte contre le capitalisme, condamnent fermement le système colonial et apportent leur soutien aux peuples colonisés ; un sentiment de mécontentement se développe chez les peuples colonisés.

En effet, les colonies prirent une part active au premier conflit mondial, près de 600 000 ressortissants des colonies furent enrôlés dans les rangs de l'armée française et plus de 200 000 vinrent en métropole dans les usines et sur divers chantiers pour suppléer les ouvriers partis au front. Les colonies payèrent un lourd tribut à la " Mère patrie ", environ 70 000 hommes sont morts pour la France. Dès lors, il leur apparaît que le sang versé devait être payé à son juste prix par la métropole et des voix commencent à s'élever pour réclamer une évolution du statu quo colonial.

Les mouvements nationalistes se développent. Exploitant le sentiment de frustration exacerbé par le régime de l'indigénat (travail forcé et obligatoire - prestations, réquisitions de main d'œuvre, cultures forcées ...etc). Les courants de pensée nationalistes, qui existaient depuis longtemps déjà, prennent de plus en plus d'ampleur. La critique émane tout d'abord des anciennes élites écartées du pouvoir et, paradoxalement, de certaines nouvelles élites formées à l'école française. C'est à cette époque qu'apparaissent sur la scène politique : Nguyên Ai Quôc futur Hô Chi Minh en Indochine, Ferhat Abbas en Algérie, Bourguiba en Tunisie. Entre les deux guerres, l'Afrique est relativement moins touchée que l'Asie par ce mouvement déclaré, mais le sentiment de frustration n'en est pas moins réel. À partir de 1945, l'introduction des libertés et du régime représentatif allaient provoquer des bouleversements favorables au développement du nationalisme.

Simultanément l'anti-colonialisme se développe également en France. Ce n'est qu'après la première guerre mondiale que l'anticolonialisme prend un certain essor, se teintant d'anti-militarisme, les militaires étant considérés comme les principaux vecteurs de l'expansion coloniale. La dénonciation des abus du colonialisme gagne en particulier les milieux littéraires et journalistiques : P. Loti, A. Londres, A. Gide, ..., par leurs écrits développent une mauvaise conscience qui n'épargne personne.

Dans ce contexte de remise en cause de l'empire, une réaction pour en renforcer les fondements aurait été nécessaire. Mais, la III^{ème} République n'a su ni définir, ni appliquer une politique adaptée aux temps nouveaux : " *L'empirisme, la demi-mesure, le laisser aller ou le refus d'agir ont caractérisé la politique coloniale jusqu'en 1939*" Ch. A. AGERON *La décolonisation française*, A. Colin.

Enfin, le peuple français porte sans doute aussi sa part de responsabilité dans la fragilisation de l'empire, compte tenu que dans son ensemble il ne s'intéressa guère aux questions coloniales.

L'évolution du processus.

À l'issue de la seconde guerre mondiale durant laquelle la France a perdu puissance et prestige, la remise en cause de l'empire s'accroît. La scène internationale est dominée par les États-Unis et l'URSS qui vont désormais œuvrer de plus en plus pour l'émancipation des peuples colonisés. Les revendications nationalistes se

développent, soutenues par l'Organisation des Nations Unies⁸, hostile à la colonisation.

Par ailleurs, en France un sentiment de lassitude voit le jour, certains considérant que les colonies exigent des budgets de plus en plus importants au détriment de la métropole (thèse développée par le cartiérisme dans les années 50).

Devant la montée de toutes ces menaces, la France va tenter de réagir :

- ➔ par l'adaptation du statut législatif : à l'occasion de la conférence de Brazzaville, le 30 janvier 1944, un tournant important avait déjà été pris par le général de Gaulle. En effet, le principe de la représentation des territoires d'outre-mer à la future assemblée constituante, dont la France allait se doter, avait été acquis. En 1946, les DOM-TOM et l'Union française sont créés. Les membres de l'Union [d'une part la République (métropole et DOM-TOM) et d'autre part les Territoires (anciens mandats) et États (anciens protectorats)] mettent en commun la totalité de leurs moyens pour garantir la défense de l'Union.
- ➔ par un effort d'investissement : en avril 1946, le Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer, le FIDES, est créé. De 1948 à 1958, plus de 600 milliards de francs sont investis dans l'outre-mer.

Malgré ces efforts d'adaptation, des troubles surviennent : 1946 affrontements en Indochine et en Afrique du Nord, 1947 révolte à Madagascar. Face à ces troubles, la France réagit par la force : quadrillage du terrain, regroupement de populations, bouclage des frontières et conduite d'opérations militaires (Indochine et Algérie).

Cette politique de fermeté a pour principale conséquence de plonger la IV^{ème} République dans une succession d'engagements qui au début grèvent la reconstruction économique d'après guerre et vers la fin, placent le pays au bord de la guerre civile :

- ➔ 1954 : fin de la guerre d'Indochine et indépendance, cette date marque le début effectif de la décolonisation française.
- ➔ 1954 : cession à l'Inde des anciens comptoirs (Pondichéry, Chandernagor, Karikal, Yanaon et Mahé),
- ➔ 1954 : (1^{er} novembre) début de la guerre d'Algérie,
- ➔ 1956 : Maroc et Tunisie accèdent à l'indépendance et échec de l'expédition franco-britannique visant à reprendre le contrôle du canal de Suez (Égypte).
- ➔ 1956 : nouvelle tentative institutionnelle pour sauver l'empire : la Loi Defferre, dite loi cadre, institue le suffrage universel et confie des pouvoirs délibérants aux assemblées territoriales et la décentralisation administrative
- ➔ 1958 : alors que la France se divise sur la question algérienne, le général de Gaulle revient à la tête de l'État et fait adopter la

⁸ **Organisation des Nations Unies (ONU)** : organisation internationale créée le 24 octobre 1945 et qui a pour but d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationale. En 2000, elle compte 189 États et son siège est à New-York.

constitution de la V^{ème} République qui donne aux membres de l'Union le choix entre l'indépendance immédiate, le maintien du statut de la loi cadre ou l'appartenance en tant qu'État associé à une Communauté Française⁹ qui est créée.

- 1960 : le Sénégal et le Mali réclament leur indépendance. Les autres pays africains demandent et obtiennent en quelques mois leur indépendance. La notion de Communauté française est remplacée par celle de zone d'influence française.

Le mouvement d'émancipation prendra fin avec l'indépendance de l'Algérie en 1962, des Comores (sauf Mayotte) en 1975 et du Territoire Français des Afars et des Issas (Djibouti) en 1977.

Après la colonisation.

Contrairement aux prophéties apocalyptiques de ses adversaires, la décolonisation n'a pas ruiné la France.

L'une des principales conséquences de la décolonisation fut un afflux important de populations en métropole : d'une part le retour de la très grande majorité des français d'outre-mer ; environ 1 745 000 personnes. C'est le plus vaste retour de populations françaises attesté de l'histoire.

D'autre part, par un saisissant retournement de l'histoire de nombreuses populations de l'ex-empire se sont fixées en France, ainsi le développement de l'immigration nord-africaine et subsaharienne pourrait être une conséquence de la décolonisation. Ce grand repli des Français d'outre-mer et la poussée de l'immigration contribuèrent à développer la population active. Ce fut un facteur essentiel de la croissance.

Au plan économique, la France, libérée du fardeau de dépenses militaires et disposant d'une main d'œuvre accrue, a connu un développement économique remarquable de 1963 à 1973. Privée de ses marchés traditionnels, elle dut également, moderniser son industrie, développer de nouvelles pratiques commerciales et redéployer ses échanges extérieurs. Cette ouverture au monde constitua également un important facteur de développement.

Mais l'héritage colonial de la France, c'est avant tout ses départements et territoires d'outre-mer actuels, ainsi que des relations privilégiées avec ses anciennes colonies.

Au début des années 60, l'empire français disparaît et le fait colonial ne correspond plus à une réalité tangible. Mais « *ce que la France a réalisé à ce titre, elle n'a pas du tout à le regretter.* » (Général de Gaulle, conférence de presse du 11 avril 1961), car son œuvre est considérable. Par ailleurs, grâce à sa présence outre-mer, ainsi qu'aux relations privilégiées qu'elle entretient avec ses anciennes colonies, la France conserve une dimension mondiale et demeure un acteur essentiel sur l'échiquier international.

⁹ **Communauté Française** : association remplaçant l'Union française, formée en 1958 par la France, les DOM-TOM et divers États africains, anciennes dépendances françaises. Ses institutions cessèrent de fonctionner dès 1960.

2 - L'HERITAGE COLONIAL : L'OUTRE-MER FRANÇAIS ET LES LIENS FRANCO-AFRICAINS

La France a été une grande puissance coloniale. Entre les deux guerres, l'empire est à son apogée et le domaine colonial français représente plus 12 millions de km² peuplés d'environ 70 millions d'habitants. Mais au lendemain de la seconde guerre mondiale, le processus de décolonisation s'engage rapidement et au début des années soixante, l'empire français disparaît et ne subsistent que quelques territoires ; les Départements et Territoires d'Outre-Mer – les DOM-TOM.

Héritage de son passé colonial, les DOM-TOM et les relations privilégiées qu'elle entretient avec ses anciennes colonies africaines confèrent à la France une dimension planétaire et lui permettent d'exercer une influence internationale significative.

Les militaires sont nombreux à servir dans les DOM-TOM ou dans des pays, anciennes colonies françaises. Il est donc important pour tout militaire de connaître l'héritage colonial de la France.

Il s'agit dans un premier temps de présenter l'outre-mer français dans sa diversité et de comprendre l'atout géopolitique qu'il constitue pour la France. Dans un second temps, nous étudierons les relations franco-africaines.

2 1. L'outre-mer français :

L'outre-mer français, ultime vestige de l'empire colonial français, rassemble dix espaces : la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la Réunion, la Nouvelle Calédonie, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, les Terres australes et antarctiques françaises (Taaf), dépourvues de population permanente et enfin, inhabités, les îlots de Tromelin et de Clipperton ainsi que les îles éparses du canal de Mozambique.

Quoique dispersé sous toutes les latitudes et sur trois océans, ces territoires sont, pour la plupart, des espaces insulaires tropicaux (à l'exception de la Guyane). Les terres émergées couvrent une superficie de près de 120 000 km², soit 22% de celle de la France métropolitaine. En 1999, plus de 2,2 millions d'habitants, soit 3,7% de la population totale française, habitent ces terres. Les espaces ultramarins permettent à la France de disposer du troisième domaine maritime mondial grâce au contrôle d'une Zone économique exclusive (ZEE) de près de 11 millions de km², soit 97% de la ZEE nationale.

Des points communs.

L'outre-mer français possède un certain nombre de points communs qui le caractérisent, notamment dans ses départements.

Une forte croissance démographique : excepté Saint-Pierre-et-Miquelon, c'est le critère principal. Dans les DOM, le taux de croissance annuel (2%) est le quadruple de celui de la métropole. Par ailleurs la population est très jeune et les moins de 25 ans en représentent parfois la moitié.

La densité de population des îles domiennes est très élevée posant d'importants problèmes d'urbanisme, de circulation et de gestion de l'environnement.

L'isolement : deux aspects sont à retenir, tout d'abord l'éloignement et la prédominance des liens avec la métropole, ensuite le mode et le niveau de vie qui distinguent les DOM-TOM des pays voisins et qui se traduit par un niveau sanitaire élevé avec une espérance de vie supérieure; la qualité des voiries; le développement des télécommunications; l'étendue et la durée de l'enseignement.

Des difficultés socio-économiques où le chômage est une des principales préoccupations de l'outre-mer. Les causes en sont : la croissance démographique et l'agressivité croissante de la concurrence internationale. Par ailleurs, la production, à l'identique du modèle métropolitain, doit supporter des coûts de main-d'œuvre incluant les rémunérations et charges sociales sans commune mesure avec les pays voisins pratiquant le "dumping social"¹⁰.

Mais si l'outre-mer français possède un certain nombre de points communs, il se caractérise avant tout par une très grande diversité. Aux contrastes des climats, des paysages, des espèces animales comme végétales et d'une mosaïque de cultures et d'identités s'ajoute une grande diversité de statuts.

Des statuts différents.

L'outre-mer français est constitué aujourd'hui de diverses catégories de collectivités :

- les départements d'outre-mer (DOM) : la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion,
- les départements français d'Amérique (DFA),
- les territoires d'outre-mer : la Polynésie française, Wallis-et-Futuna et les Terres australes et antarctiques françaises (Taaf),
- les collectivités territoriales : Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte,
- enfin, la nouvelle Calédonie, au statut unique et les îlots de Tromelin et de Clipperton ainsi que les îles éparses du canal de Mozambique qui ne possèdent pas d'individualité sur le plan statutaire.

Cette diversité de statut est le fruit d'une histoire différenciée et de la diversité ethnoculturelle des différents territoires.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, alors que son empire colonial est fragilisé, la France tente d'en renforcer les fondements par une adaptation du statut législatif des différents territoires. En 1946, l'Union française est créée. L'Union comprend d'une part la République (métropole et DOM-TOM) et d'autre part les Territoires (anciens mandats confiés par la Société Des Nations : Togo, Cameroun, Liban, Syrie) et États associés (anciens protectorats : Indochine, Maroc et Tunisie).

Les Départements d'Outre-Mer.

¹⁰ **dumping social** : pratique qui consiste pour un pays, notamment en développement, à produire et à vendre moins cher ses produits du fait des faibles coûts du travail et l'absence de protection sociale.

Les quatre « vieilles colonies », vestige du 1^{er} empire colonial, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane – les Départements français d'Amérique (DFA) – et la Réunion dans l'océan indien, sont des DOM qui sont régis selon un régime d'assimilation¹¹ avec la métropole : « le régime législatif des départements d'outre-mer est le même que celui des départements métropolitains, sauf mention contraire de la loi ». Toutefois, en cas de nécessité, le régime législatif et l'organisation administrative des DOM peuvent faire l'objet d'adaptations dans certains domaines. Ces quatre départements font donc partie intégrante de la France et à ce titre depuis 1957 font également partie de l'Union européenne dont ils constituent des régions ultra-périphériques où toutes les politiques communautaires et tous les règlements européens s'appliquent. Par ailleurs, ces quatre entités constituent chacune une région monodépartementale. Il y a ainsi deux assemblées, un conseil général et un conseil régional qui gèrent le même territoire selon qu'il est envisagé dans les compétences du département ou de la région. L'Etat y est représenté par un préfet, subordonné au ministre de l'outre-mer.

Les autres collectivités territoriales d'outre-mer.

Les Territoires d'outre-mer comprenant la Polynésie française, Wallis et Futuna et les Terres australes et antarctiques (TAAF), la collectivité territoriale de Saint-Pierre et Miquelon, la collectivité départementale de Mayotte et la Nouvelle-Calédonie.

Ces collectivités territoriales ont chacune une organisation particulière tenant compte de leurs intérêts propres dans l'ensemble de la République. Le statut de chaque territoire, défini par des lois organiques leur attribuant une grande autonomie et de larges compétences est évolutif. A l'exception « des lois de souveraineté » (justice, statut des personnes, ...), applicables tant en métropole qu'outre-mer, les lois qui les régissent sont spécifiques. Les territoires d'outre-mer ne font pas partie du territoire douanier de l'Union européenne. Toutefois, les habitants, citoyens de l'UE, participent aux élections européennes et sont éligibles.

Le statut de l'outre-mer français n'est pas figé, il est en continuelle évolution afin de répondre aux aspirations des populations locales et de répondre de façon adaptée aux spécificités de chaque territoire.

Des atouts pour la France.

Les territoires d'outre-mer constituent pour la France aujourd'hui un certain nombre d'atouts non-négligeables :

- une présence planétaire permettant à la France d'être membre de nombreuses organisations internationales ou régionales et de disposer de bases pour y stationner des forces en mesure d'intervenir rapidement en tout point du globe.

¹¹ **assimilation** : en matière de colonisation, politique qui visait à amener au niveau des colonisateurs les peuples colonisés : « les identifier aux français, de manière à ne former qu'un seul et même peuple ».

- ➔ une Zone Economique Exclusive (ZEE) importante de 11 millions de km², le troisième domaine maritime mondial. Ce domaine représente un potentiel économique certain avec les droits de pêche et des possibilités d'exploiter, peut-être, un jour les ressources du fond des océans.
- ➔ des zones d'implantation pour des activités stratégiques nationales. Ainsi, à l'issue de la guerre d'Algérie, les recherches nucléaires et spatiales qui avaient été développées au Sahara, ont pu être poursuivies. L'atoll inhabité de Mururoa, à 1250 km au sud-est de Tahiti, est choisi, en 1963, pour y effectuer les tirs du centre d'expérimentation nucléaire du Pacifique et la Guyane, dès 1964, accueille le centre spatial européen d'où sont lancées aujourd'hui les fusées Ariane V.
- ➔ des productions agroalimentaires complémentaires : bananes, agrumes, canne à sucre,.....ainsi que des marchés importants pour l'économie nationale.
- ➔ des destinations touristiques fréquentées par les Français de métropole, mais aussi par de nombreux étrangers.
- ➔ des sociétés multiraciales vivant un métissage fécond et dont sont originaires de nombreux écrivains et artistes, ainsi que des sportifs de haut niveau contribuant au rayonnement de la France.

2 2. Les liens franco-africains :

Au début des années 60, l'empire colonial français disparaît et les colonies africaines de la France accèdent à l'indépendance. Cependant les liens forts tissés par une histoire partagée unissent la France et l'Afrique.

Alors que les colonies françaises accèdent à l'indépendance, le général de Gaulle initie un nouveau type de relations avec celles-ci. Prévoyant qu'elles allaient se trouver confrontées à des difficultés, il s'emploie à faire déboucher la décolonisation sur " l'œuvre nouvelle de la coopération ", ceci étant une question d'honneur national. Elle devait donc poursuivre l'aide financière, économique, technique et culturelle qu'elle avait consentie à ses anciennes colonies. Un ministère de la coopération est créé et des accords de coopération ou de défense sont signés avec un certain nombre de pays, notamment africains.

En 1963, l'aide de la France s'élevait à 4,67% du budget de l'Etat. La France est toujours restée fidèle à cette idée de solidarité.

Aujourd'hui, quelque quarante années plus tard, l'Afrique demeure un partenaire important de notre pays (environ 5% du commerce extérieur français), les liens privilégiés ne sont pas rompus et le continent africain demeure une priorité en matière de politique extérieure de la France, s'inscrivant sous le triple signe de la fidélité à une tradition d'engagement et de solidarité, de l'adaptation de notre coopération et de l'ouverture à l'ensemble du continent.

Les relations de la France avec le continent africain, notamment dans les domaines politique et militaire ont évoluées : la France encourage et soutient la

démocratisation, le renforcement de l'état de droit et les pratiques de bonne gouvernance, tout en refusant de s'ingérer dans les affaires intérieures de ses partenaires. Cette évolution ne signifie pas toutefois un désengagement et la France continue d'honorer les accords de défense qui la lient à certains pays et maintient un important dispositif de forces prépositionnées (plus de 6000 militaires français répartis en 2005 entre la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Tchad, le Gabon et Djibouti).

Ces adaptations de la politique africaine de la France trouvent leur prolongement dans le traitement des questions liées à l'immigration : des méthodes plus souples pour assurer le contrôle nécessaire des flux migratoires, des politiques spécifiques d'aide au développement pour les principaux pays d'émigration, ainsi que des moyens permettant de répondre plus largement aux demandes de bourses d'étudiants.

Témoignage de la nouvelle politique africaine de la France, une réforme des structures administratives et de notre dispositif de coopération décidée par le Premier ministre a été mise en place depuis le début de 1999 : elle a doté notre pays d'un outil diplomatique unique et moderne mieux adapté aux enjeux du monde actuel.

Fidélité et ouverture

L'Afrique est une des priorités de l'action extérieure de la France. Notre pays entend rester fidèle à un continent auquel l'attachent des liens anciens, et le témoigner concrètement. La solidarité se traduit tout d'abord par une importante aide publique au développement qui s'est élevée à 4,5 milliards euros en 2005.

En matière d'aide au développement au profit de l'Afrique, la France se situe au premier rang des pays développés. L'Afrique demeure un enjeu stratégique majeur sur le plan géopolitique : elle comptera plus d'un milliard d'habitants dans moins de vingt ans et risque de devenir la source de fortes pressions migratoires qui intéresseront l'Europe, en premier lieu la France.

Des efforts considérables sont également engagés sur l'ensemble du continent pour libéraliser les économies. La France contribue et soutient cette évolution par son aide publique au développement, mais aussi par l'action de ses entreprises et la présence sur le sol africain d'une forte communauté française (114 800 personnes), ainsi que par son action dans les instances internationales (ONU, FMI¹², Banque mondiale¹³) et l'Union européenne.

¹² **FMI (fonds monétaire internationale)** : organisme international de coopération monétaire et financière. Créé à Bretton Woods en 1944, pour veiller au bon fonctionnement du système monétaire international, il assure la surveillance des politiques de change, gère l'octroi des crédits aux pays en difficultés et supervise le processus de libéralisation des mouvements de capitaux dans le monde.

¹³ **banque mondiale** : ensemble de quatre institutions internationales qui apportent une assistance technique et financière aux pays en développement. Ce sont : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Bird), créée en 1946, l'Association Internationale pour le Développement (AID), créée en 1960, la Société Financière Internationale (SFI), créée en 1956, et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), créée en 1988.

Par ailleurs, malgré sa marginalisation actuelle, l'Afrique conservera certainement, sur le plan économique, des relations très étroites avec l'Europe. Le développement économique du continent représente un enjeu majeur en raison de ses immenses richesses minières et pétrolières et de son potentiel commercial.

Aujourd'hui, le niveau des intérêts économiques français en Afrique fait de celle-ci un partenaire commercial important : l'Afrique représente autour de 5 % du commerce extérieur français. L'Afrique subsaharienne reste le troisième marché du commerce extérieur français (hors Union européenne).

Les liens privilégiés avec l'Afrique francophone s'accompagnent d'une ouverture aux pays anglophones, lusophones, hispanophones et arabophones où la France entend désormais être plus présente. Rester engagé, sans ingérence abusive.

Rester engagé, sans ingérence abusive

Si la France s'emploie à renforcer ses liens avec ses amis traditionnels, elle ne veut pas s'immiscer dans les affaires internes des Etats. L'attitude que la France a adoptée lors des coups d'Etat qui ont marqué ces dernières années le Niger, les Comores, la Guinée-Bissau et la Côte d'Ivoire est une illustration de cette politique : la France a été la première à les condamner, et à demander un retour rapide à l'ordre constitutionnel, sans pour autant intervenir dans les débats politiques intérieurs. Cette volonté de non-ingérence guide l'action de la France dans son approche des questions de sécurité. Dans cette perspective, en coopération avec les Etats-Unis et le Royaume-Uni, elle a lancé en 1997 une initiative pour le renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECAMP). Placé sous les auspices des Nations Unies, ce dispositif vise à donner les moyens aux Etats africains de prendre une part plus active aux opérations de maintien de la paix sur leur continent.

L'aide publique au développement contribue aussi à la consolidation des progrès de la démocratie et de l'état de droit. La coopération française consacre ainsi chaque année un milliard d'euros au développement institutionnel, dont plus de 400 millions au renforcement de l'état de droit.

Modernisation du dispositif de coopération

Au cours des dernières années, la politique de coopération de la France a connu un changement majeur concrétisé en particulier par l'intégration du Ministère de la coopération au Ministère des Affaires Étrangères et par un élargissement de son champ d'application. Cette réforme avait pour but premier de renforcer l'efficacité de l'action de la France en matière de coopération. Elle était également guidée par la volonté d'associer plus étroitement la société civile, les collectivités locales et les organisations non gouvernementales aux actions de l'État, c'est à dire de conduire une politique de coopération décentralisée.

En 1960, la France perd son empire colonial, mais grâce à ses départements et territoires d'outre-mer, ainsi que les relations privilégiées qu'elle entretient avec ses anciennes colonies africaines, elle conserve une dimension planétaire qui lui permet d'être encore aujourd'hui " *l'une des sept ou huit puissances d'influence mondiale,*

c'est à dire l'un des grands pays du monde qui a les moyens - diplomatiques, militaires, économiques, culturels, industriels, technologiques d'une influence planétaire et d'une vraie politique globale"(Hubert VÉDRINE Préface de La France dans le monde, La Documentation Française).

3 - LA POLITIQUE ETRANGERE DE LA FRANCE.

Vielle nation inspiratrice des idéaux inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la France a depuis très longtemps revendiqué et exercé une influence sur les affaires du monde. Aujourd'hui encore dans un contexte international renouvelé, marqué par la mondialisation, le développement des nouvelles technologies et la domination sans partage des Etats-Unis, **la France entend tenir sa place et faire valoir ses idées sur la scène internationale en conduisant une politique étrangère originale et indépendante.**

Dans le respect des grands principes de liberté, d'égalité et de fraternité, hérités de la Révolution de 1789, la politique étrangère de la France est guidée tout à la fois par le souci de *"défendre ses intérêts, de contribuer, par sa diplomatie, sa culture, sa recherche et sa présence multiforme, à "civiliser" la mondialisation, de poursuivre la construction d'une Europe forte qui soit dans le monde de demain un pôle de stabilité, dont elle est un des principaux moteurs"*. (Hubert VÉDRINE, ministre des Affaires étrangères dans sa préface de La France dans le monde aux éditions la Documentation Française).

«La puissance militaire [constituant un] instrument incontournable de la politique extérieure et du poids d'une nation » (M^{me} Michèle Alliot-marie, Ministre de la Défense à la conférence des ambassadeurs, le 28 août 2002), il est indispensable pour les militaires de connaître les fondements et l'organisation de la politique étrangère de la France.

Il s'agit de mettre en évidence tout d'abord la place que la France occupe sur la scène internationale, puis de définir les principes et l'organisation de la politique étrangère de la France, enfin d'en étudier les axes principaux.

3 1. La place de la France dans le monde :

"La France n'a pas une place banale parmi les 189 États membres de l'ONU, elle n'est pas une puissance "moyenne" , mais l'une des sept ou huit puissances d'influence mondiale, c'est à dire l'un des grands pays du monde qui a les moyens - diplomatiques, militaires, économiques, culturels, industriels, technologiques d'une influence planétaire et d'une vraie politique globale"(Hubert VÉDRINE Préface de La France dans le monde, La Documentation Française).

La France est, à bien des égards, une grande puissance. En effet, même si aujourd'hui elle ne représente qu'environ 1% de la population mondiale, elle dispose d'atouts considérables, qui lui confèrent une dimension internationale indéniable :

- ➔ de par ses possessions d'outre-mer (cf carte) : quatre Départements d'Outre-Mer - DOM - (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion),

trois Territoires d'Outre-Mer - TOM -(Polynésie, Wallis-et-Futuna, Terres australes et antarctiques), une collectivité territoriale (Saint-Pierre-et-Miquelon), une collectivité départementale (Mayotte) et la Nouvelle Calédonie, elle est présente dans quatre océans (Atlantique, Pacifique, Antarctique et Indien). Cette situation lui permet d'être membre de plein droit d'organisations régionales ou internationales telles que la Commission de l'Océan indien¹⁴, la Communauté du Pacifique¹⁵, ou l'Association des États de la Caraïbe¹⁶. En outre depuis l'entrée en vigueur du nouveau droit de la mer, elle dispose du troisième territoire maritime dans le monde avec une zone économique exclusive¹⁷ d'une superficie de 11,4 millions de km².

- ➔ au plan économique, elle est la quatrième puissance mondiale, elle est en outre le deuxième exportateur agricole, le deuxième investisseur de capitaux et le troisième exportateur de brevets technologiques.
- ➔ au plan militaire, la France est l'une des nations détentrices de l'arme nucléaire. Par ailleurs, elle dispose d'une capacité d'intervention significative en entretenant en permanence des forces de souveraineté dans les DOM-TOM ou pré-positionnées dans quelques pays étrangers.
- ➔ au plan culturel, la France connaît également un grand rayonnement. La communauté linguistique francophone se déploie sur les cinq continents et le français, parlé par un grand nombre de locuteurs, est l'une des quatre langues des anciennes puissances coloniales avec l'anglais, le portugais et l'espagnol.

¹⁴ **Commission de l'Océan Indien (C.O.I.)** : créée en 1984 par l'accord Général de Coopération de Victoria (Seychelles), la C.O.I. regroupe aujourd'hui Madagascar, Maurice, les Seychelles et la France agissant pour le compte de son département de la Réunion.

Les domaines d'action de la C.O.I, définis par l'accord de Victoria sont : la coopération diplomatique ; la coopération économique et commerciale ; la coopération dans le domaine de l'agriculture, de la pêche maritime et de la conservation des ressources et des écosystèmes;

la coopération dans les domaines culturel, scientifique, de l'éducation et en matière de justice.

¹⁵ **Communauté du Pacifique (CPS)** : la CPS est un organisme, qui dispensent conseils, assistance et formations techniques et qui entreprend des recherches spécialisées au service des 22 états et territoires insulaires océaniques de Mélanésie, Micronésie et Polynésie. Elle emploie aujourd'hui plus de 200 agents, et le montant des contributions pour 1998 se monte à plus de 20 millions de FF. Les langues officielles de travail sont le français et l'anglais.

¹⁶ **Association des Etats de la Caraïbe (A.E.C)** ou A.C.S Association of Caribbean States : créée en 1994, l'Association des Etats de la Caraïbe comprend 25 membres à part entière et trois membres associés.

Les membres de plein droit sont la Colombie, le Mexique, le Venezuela, tous les pays d'Amérique centrale, les Etats membres de la CARICOM, la République dominicaine, Cuba et le Panama.

Les membres associés sont la France (au titre de ses départements situés dans la Caraïbe : La Guyane française, la Guadeloupe et la Martinique), Aruba et les Antilles néerlandaises.

Les membres de l'Association représentent 71% de l'ensemble des pays d'Amérique latine et de la Caraïbe.

La France occupe le poste de vice -président du Comité spécial pour le tourisme durable, dont la présidence est assurée par le Venezuela

¹⁷ **Zone économique exclusive** : zone maritime, dite de 200 milles marins, au-delà des eaux territoriales, sur laquelle l'État riverain exerce des droits souverains de nature économique et fonctionnelle.

- ➔ Consciente de ses spécificités et désireuse de maintenir sa position sur l'échiquier international dominé par "l'hyper-puissance américaine"¹⁸, la France entend développer une politique étrangère originale.

3 2. Principes et organisation de la politique étrangère de la France :

3 2 1. *Politique étrangère et diplomatie : définitions.*

" **La diplomatie n'est que l'application journalière de la politique extérieure.**"
Metternich¹⁹.

" L'usage les confond, mais il y a plus qu'une nuance entre elles. La politique étrangère, ce sont les grandes options qui correspondent à l'identité d'un pays, à l'idée qu'il se fait de ses intérêts profonds, à ses buts à long terme. C'est un peu comme la stratégie sur le plan militaire. La diplomatie, ce serait plutôt la tactique, la mise en œuvre de la politique étrangère au contact des partenaires. Le mot désigne également l'art de la négociation et enfin l'ensemble du personnel chargé de ces fonctions." (Ministère des Affaires étrangères)

Principes directeurs.

La France est guidée par l'ambition de voir triompher, partout dans le monde, les valeurs républicaines, dont elle a été l'inspiratrice et que les institutions internationales ont consacré en des textes solennels. Depuis la seconde guerre mondiale, l'influence qu'elle a exercé sur les affaires du monde a évolué, mais les principes, qu'elle a appliqués en matière de politique étrangère sont demeurés constants.

Ainsi dans son action internationale, elle a toujours veillé à préserver son indépendance. Ce souci l'a conduite à se doter d'une capacité de défense autonome, reposant sur la dissuasion nucléaire, ainsi qu'à des initiatives diplomatiques originales, notamment au Proche Orient ou en Asie, démontrant qu'elle demeurait maîtresse de ses choix et refusait tout alignement inconditionnel. Elle a toujours affirmé sa solidarité vis à vis du monde libre auquel elle a démontré son appartenance par ses prises de position au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations-Unies (ONU), son appartenance à des alliances (OTAN²⁰)

¹⁸ **Hyper- puissance** : terme utilisé la première fois par Hubert VÉDRINE, ministre français des Affaires étrangères, pour définir " *la suprématie américaine d'aujourd'hui, qui s'exerce dans tous les domaines, aussi bien sur l'économie, la monnaie, la technologie, les domaines militaires que sur les modes de vie, la langue et les produits culturels de masse qui submergent le monde, modelant les pensées et fascinant jusqu'aux adversaires des Etats-Unis*".

¹⁹ **Metternich** : 1773-1859, grand diplomate autrichien.

²⁰ **OTAN** : organisation du traité de l'Atlantique Nord, instituée par le traité de Washington (1949).

son engagement militaire aux côtés de ses alliés traditionnels comme ce fut le cas dans le Golfe Persique, lorsque l'Irak envahit le Koweït en 1990. Par ailleurs, située au troisième rang mondial pour l'aide au développement, son action au profit des pays les plus défavorisés a été également constante, notamment vis à vis des états d'Afrique et d'Asie avec lesquels elle avait des liens historiques.

Organisation :

Désigné par le Président de la République, sur proposition du Premier Ministre, le Ministre des affaires étrangères est le chef de la diplomatie. Toutefois la Constitution de 1958 conférant au Président de la République un rôle éminent en politique étrangère, le Ministre est appelé à collaborer étroitement avec celui-ci, ainsi qu'avec le Premier ministre, chef du gouvernement qui, selon la Constitution, "*détermine et conduit la politique de la Nation*".

Pour conduire son action, le Ministre des Affaires étrangères dispose d'une administration; le Ministère des Affaires étrangères. Cette administration se compose de divers services ; en métropole de l'Administration centrale, située au quai d'Orsay et boulevard Saint-Germain et à l'étranger des ambassades²¹ et des consulats²².

Avec 268 ambassades, représentations permanentes et consulats, la France possède le second réseau diplomatique mondial, derrière les Etats-Unis et avant le Royaume-Uni et la Russie, alors que les français à l'étranger ne sont pas les plus nombreux.

La France accueille aussi un grand nombre de représentations diplomatiques sur son sol, 177 états y sont représentés, parmi lesquels 154 disposent d'une ambassade résidente.

Par ailleurs la France est liée par près de 3 700 traités bilatéraux à 175 pays, notamment avec ses voisins européens. Mais elle développe aussi de plus en plus une diplomatie multilatérale, dans le cadre des institutions internationales onusienne ou européenne, véritable " multiplicateur de puissance" (Pascal Boniface, 1998), qui confère à son action internationale une dimension accrue.

3 2 2. Axes principaux :

La construction européenne :

²¹ **Ambassade** : ensemble du personnel assurant la représentation d'un pays à l'étranger. L'ambassadeur, placé à sa tête, est nommé par le Président de la République sur proposition du Ministre des Affaires étrangères et après avoir obtenu l'agrément du pays où il se rend. Arrivé à son poste, il est reçu par le chef de l'État, auquel il remet ses " lettres de créance", lettre du président de la République notifiant sa nomination. L'ambassadeur est alors accrédité et jouit des immunités et privilèges garantis par le droit international, destinés à le mettre à l'abri de toute pression de la part des autorités du pays de séjour. Pour conduire sa mission de représentation, l'ambassadeur est assisté de conseillers spécialisés ; l'Attaché de défense, le conseiller économique et commercial, le conseiller culturel ...

²² **Consulat** : Service diplomatique avec à sa tête un consul, chargé du recensement des ressortissants français, de tenir l'état civil, délivrer les passeport et pièces d'identité ...

Depuis 1945, la construction de l'Europe a constitué un des axes principaux de la politique étrangère de la France.

Ce projet, initié par les français Robert Schuman et Jean Monet visait à :

- mettre fin aux conflits, qui avaient déchiré l'Europe;
- garantir, dans un contexte de guerre froide, la sécurité des états démocratiques d'Europe de l'ouest;
- enfin construire un espace économique à même de garantir la prospérité des pays d'Europe de l'ouest.

Dans cette perspective, le 18 avril 1951, la Communauté européenne du charbon et de l'acier (C.E.C.A.) était constituée, puis le 25 mars 1957, les six états membres de la C.E.C.A.; France, Allemagne, Belgique, Italie, Luxembourg et Pays-Bas, signaient le traité de Rome, qui instituait la Communauté économique européenne (C.E.E.). Le 1^{er} janvier 1973, trois nouveaux états rejoignaient la C.E.E., le Royaume-Uni, le Danemark et l'Irlande ; suivront plus tard la Grèce en 1981, l'Espagne, le Portugal en 1986, enfin la Suède, la Finlande et l'Autriche en 1995. En 2004, dix nouveaux pays sont admis : la Lettonie, la Lituanie, l'Estonie, la Pologne, la république Tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Slovaquie, Malte et Chypre.

Le 7 février 1992, le traité de Maastricht élargit les compétences (environnement, protection des consommateurs, enseignement, politique sociale, politique étrangère et sécurité commune ...) de la CEE, qui prend le nom d'Union européenne et qui compte désormais quinze membres. La fin des années 90 est marquée par l'approfondissement de l'Union avec la création le 1^{er} janvier 1999 de la Monnaie unique : l'Euro (mis en circulation le 1^{er} janvier 2001); mais aussi par la mise en place d'une politique commune visant à garantir la sécurité et la stabilité du continent européen (création d'une cour de conciliation et d'arbitrage, création d'un tribunal pénal international, adoption du Pacte sur la stabilité en Europe, Accord de partenariat et de coopération avec la Russie...).

Sans la réconciliation de la France et de l'Allemagne, la construction européenne n'aurait jamais pu se faire. Initiée dès 1958 par la rencontre à Paris du Général de Gaulle et du chancelier ouest-allemand Adenauer, cette réconciliation a été scellée par la signature du traité de l'Elysée le 23 janvier 1963. Depuis lors, les responsables politiques français et allemands se rencontrent régulièrement (deux sommets par an, une rencontre trimestrielle des ministres des affaires étrangères et des réunions régulières des responsables de la défense, de l'éducation et de la jeunesse) et collaborent étroitement au sein de commissions à l'approfondissement de l'Union.

Cependant la construction européenne ne constitue pas le seul axe de la politique étrangère de la France, sa vocation planétaire l'amène à développer une activité internationale très large, notamment en participant activement à l'action de l'ONU.

La participation de la France à l'action de l'ONU.

La France est membre de l'Organisation des Nations Unies (ONU) depuis sa création le 26 juin 1945 et elle appartient à son instance suprême ; le Conseil de sécurité, où elle occupe un siège permanent au même titre que les États-Unis, la Grande - Bretagne, la Russie et la Chine.

Le français est l'une des six langues officielles de l'ONU et l'une des deux langues de travail. Paris accueille le siège de l'Organisation des Nations Unies pour la science, la culture et l'éducation, l'UNESCO.

La France est le quatrième contributeur financier de l'organisation. Par ailleurs, elle prend une part très active aux actions conduites dans le cadre des Nations Unies dans le but de maintenir ou de rétablir la paix, notamment au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie, dans les pays avec lesquels elle est unie par des liens d'amitié anciens.

Au Moyen-Orient, elle a toujours œuvré pour le retour de la paix, tant dans le conflit israëlo-palestinien en exigeant en particulier le retrait des territoires occupés par Israël et en favorisant le dialogue entre l'État hébreu et l'Organisation de Libération de la Palestine (remplacée en 1994 par l'autorité palestinienne), qu'au Liban lors du conflit de 1996 en facilitant un accord de cessez-le feu.

L'Afrique, où elle entretient des relations privilégiées avec de nombreux États, constitue une priorité pour la France (chaque année un sommet, rassemblant les chefs d'État de France et d'Afrique, contribue à renforcer les liens). Elle n'a jamais ménagé ses efforts pour résoudre les crises et les conflits, qui déchirent le continent ; notamment en participant à l'opération des Nations-Unies pour rétablir la paix en Somalie en 1991, en portant secours aux populations rwandaises menacées en 1994 dans le cadre de l'opération Turquoise, en apportant un soutien logistique et financier à la MISAB en 1997, puis à la MINURCA en 1997 en République Centrafricaine. La France est par ailleurs à l'origine du renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (concept RECAMP) dans le cadre d'une initiative européenne de coopération avec l'Afrique.

Au Cambodge, elle a contribué à la signature des accords de Paris en 1991 destinés à ramener la paix et elle a participé avec 1500 casques bleus français à l'Autorité provisoire des Nations-Unies au Cambodge (APRONUC).

En ex-Yougoslavie, la France a également pris part aux opérations militaires conduites par l'Alliance atlantique sous mandat de l'ONU et elle s'est investie pour amener les belligérants à accepter un plan de paix global.

Les casques bleus français sont également présents au Sahara occidental, en Haïti , en Géorgie, en Angola, sur la frontière irano-irakienne, au Liban, en République démocratique du Congo.

Ainsi la France participe très activement à de nombreuses actions conduites par les Nations-Unies dans le domaine du maintien de la paix, mais elle soutient également les initiatives visant à faire respecter les droits de l'homme ou à améliorer les conditions de vie des populations.

Droits de l'homme, action humanitaire et aide au développement.

Fidèle à sa tradition, la France mène une diplomatie active dans le domaine des droits de l'homme. Elle a en particulier soutenu la création des tribunaux internationaux pour juger les crimes contre l'humanité ou les actes de génocides

commis en ex-Yougoslavie et au Rwanda, ainsi que le principe de l'institution d'une cour pénale internationale permanente pour juger les violations graves des droits de l'homme.

Le gouvernement français a créé, dès 1947, une commission nationale consultative des droits de l'homme et la France accueille aujourd'hui à Strasbourg le Conseil de l'Europe, institution destinée à promouvoir en Europe les droits de l'homme et l'État de droit, ainsi que la Cour européenne des droits de l'homme. Ces dernières années elle fut l'un des premiers États à garantir les droits de l'individu face à l'informatique et elle s'est fait l'avocat d'un droit humanitaire s'imposant à l'action des États.

L'action humanitaire visant à apporter une aide aux populations en situation de détresse, est également une des priorités de la France. Outre ses contributions aux organismes humanitaires internationaux tels que l'Office humanitaire européen (ECHO), elle appuie techniquement et financièrement les opérations des organisations non-gouvernementales (ONG²³). Les principales zones d'intervention sont actuellement l'Afrique des Grands lacs, l'Europe centrale et le Caucase. La France occupe aussi une place de premier plan dans les actions de déminage humanitaire et de lutte contre les mines anti-personnel, auxquels elle consacre des moyens budgétaires et humains importants. Depuis 1978, l'Armée française a conduit une vingtaine d'opérations extérieures de déminage et de formation au Liban, au Cambodge, en Angola, ... Elle a signé le 1^{er} juillet 1998 la convention d'Ottawa d'interdiction totale des mines anti-personnel et procéder à la destruction de toutes les mines de ce type.

Enfin la France est particulièrement impliquée dans l'aide au développement en faveur des pays les plus défavorisés. L'aide française est principalement concentrée sur l'Afrique, compte tenu de ses liens historiques avec divers États de ce continent, mais elle tend à se diversifier et concerne aujourd'hui des pays du bassin Caraïbe, d'Asie ou du Pacifique. Depuis 1990, date du sommet de la Baule, la France lie le niveau de son aide bilatérale aux progrès réalisés par les pays bénéficiaires en matière de démocratie et de respect des droits de l'homme. A cette coopération bilatérale, il convient d'ajouter les mesures prises par l'Union européenne, qui depuis 1963 apporte son aide aux pays défavorisés dans le cadre d'une convention. A l'origine convention dite de Yaoundé au profit de dix-huit états africains et malgache, elle a été renouvelée à cinq reprises, elle a pris le nom de convention de Lomé, puis en 2000 de Cotonou et elle concerne désormais soixante-dix états d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP).

La Francophonie.

Avec 105 millions de personnes utilisant le français comme première langue et 55 millions s'en servant de manière occasionnelle, notre langue est la neuvième du monde et la communauté francophone est devenue aujourd'hui une "véritable enceinte de coopération, tant linguistique et culturelle, qu'économique et politique". Un grand nombre d'institutions et d'organismes de par le monde diffusent et contribuent à la défense des valeurs et des intérêts de la communauté francophone

²³ **ONG** : Organisation Non Gouvernementale d'intérêt public ou humanitaire; Croix-Rouge, Médecins du monde, Terre des hommes, etc ...

parmi lesquels l'Agence de la Francophonie (ACCT) et l'Alliance française²⁴. Un réseau de 300 lycées et écoles accueillent environ 150 000 élèves, 130 établissements culturels, installés dans 56 pays offrent des cours de français à 150 000 adultes et adolescents. Une chaîne de télévision, TV5, diffuse des programmes en français en Europe, en Amérique et en Afrique.

Tous les deux ans des sommets réunissent les états (cf carte) membres de la communauté francophone et un poste de secrétaire général de la francophonie a été créé (Mr Abdou Diouf, ancien président de la république du Sénégal depuis octobre 2002).

La francophonie est une partie intégrante de la politique étrangère de la France et elle contribue de façon significative à son rayonnement dans le monde.

Dans un monde désormais marqué par l'extension du modèle démocratique occidentale, ainsi que par la domination de "l'hyper-puissance" américaine, la France entend faire valoir sa différence et demeurer maître de son destin. Afin de préserver son identité et son indépendance, elle veille à demeurer un acteur de la mondialisation, en conduisant une politique étrangère active, qui s'inscrit dans la recherche " *d'un monde multipolaire, pour aller vers une répartition plus équilibrée du pouvoir et donc mieux accepté*"(Jacques Chirac Président de la République, discours prononcé en novembre 1999 à l'occasion du vingtième anniversaire de l'Institut français des relations internationales).

²⁴ **Alliance française** : réseau d'associations autonomes de droit local sous l'égide de l'association - mère française, se vouant depuis 1883 à la diffusion de la langue et de la culture françaises.

Chapitre 2 - LE DEPLOIEMENT FRANÇAIS OUTRE-MER ET A L'ETRANGER

La posture militaire de l'armée de terre outre-mer et à l'étranger s'organise autour de cinq types de dispositifs.

- ➔ les forces de présence et les forces de souveraineté
- ➔ les forces de circonstances (OPEX)
- ➔ le Service militaire adapté (SMA)
- ➔ les Missions de coopération militaire et de défense (MCMD)

1 - LES FORCES DE PRESENCE ET DE SOUVERAINETE

Ce sont des forces permanentes déployées hors du territoire métropolitain dans un but de protection et de défense de nos intérêts vitaux²⁵ et de prévention des crises²⁶.

« Le repositionnement apporte une contribution efficace à la gestion des crises²⁷ comme à la réactivité de la capacité française d'intervention. Il a en outre le double mérite de permettre la rotation de forces, tout en assurant leur entraînement opérationnel ». GA J.P KELCHE CEMA 2000.

Ce sont soit :

- des **forces de présence** stationnées dans les pays liés à la France par des accords bilatéraux de défense. Elles n'ont vocation à intervenir qu'en cas d'actions militaires extérieures contre la souveraineté des pays où elles stationnent, sur demande des autorités locales. La France se réserve l'initiative d'une intervention. Elles assurent des missions de veille, de renseignement, d'accueil et d'entraînement des forces d'intervention. Ces forces se situent à Djibouti, au Sénégal, au Gabon et en Côte d'Ivoire.
- des **forces de souveraineté** en garnison dans nos départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM). Elles assurent les missions relevant de la posture permanente de sûreté²⁸ : ainsi ce dispositif permet d'assurer la protection du territoire national, de renforcer les services publics en cas de crise. Le cas échéant elles sont en mesure d'accueillir des renforcements. Enfin elles participent à la préparation opérationnelle des modules tournants.

En raison de leur positionnement géographique et de leur réactivité, ces forces peuvent au besoin soutenir ou mener des opérations extérieures²⁹ sur un théâtre proche.

Les forces pré-positionnées sont articulées autour d'un dispositif permanent et constituées de régiments ou de bataillons implantés et organisés sur leur lieu de stationnement comme ils le seraient en métropole. Les personnels qui y servent sont affectés pour une durée de deux ans en général (voire 3 années) ou détachés pour

des missions de courte durée (4 mois), dans le cadre des relève de modules tournants.

²⁵ Intérêts vitaux : Intérêts participant de l'intégrité du territoire national et de ses approches, du libre exercice de la souveraineté nationale, ou de la protection de la population. (Livre Blanc)

²⁶ Prévention : mesures visant à prévenir, de manière générale, l'apparition de situations potentiellement dangereuses pour les intérêts de la France.

²⁷ Gestion des crises : Mesures coordonnées, prises en vue de désamorcer des crises, d'empêcher leur escalade vers un conflit armé ou d'endiguer les hostilités qui s'ensuivraient. (glossaire EMA)

²⁸ Posture permanente de sûreté (PPS) (cf glossaire interarmées) : Ensemble des dispositions permanentes prises pour mettre le pays, en toutes circonstances, à l'abri d'une agression, même limitée, contre son territoire et ses intérêts immédiats.

²⁹ Opération extérieure : Opération conduite à l'extérieur du territoire national et des zones de souveraineté nationale.

NB : Les FFSA (forces françaises stationnées en Allemagne) constituent un cas particulier. Elles ne font pas partie des forces pré-positionnées. Elles sont stationnées en Allemagne en vertu d'accords politiques particuliers.

2 - LES FORCES DE CIRCONSTANCE (OPEX)

La dénomination d'opération extérieure se distingue du pré-positionnement normal des forces dans un pays étranger, un territoire ou un département d'outre-mer.

L'intervention des forces armées hors du territoire national répond le plus souvent aux obligations internationales de la France, soit dans le cadre d'un accord de défense ou de coopération militaire, soit à la suite d'une décision du Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle peut également répondre à la nécessité de protéger et de défendre nos intérêts vitaux.

L'opération extérieure se caractérise par la projection de forces³⁰ hors du territoire national (projection extérieure) pour des opérations à caractère exceptionnel, non planifiées et dont la durée n'est pas toujours connue au moment du déclenchement.

Ces forces sont armées par des modules³¹ projetables pour des missions de courtes durées. Des relèves peuvent être opérées, si nécessaire, tous les 4 ou 6 mois en fonction de la nature de la mission.

Généralement chaque opération extérieure porte un nom de baptême (par exemple : Cormybe, Pamir, Epervier,....).

La France participe ainsi en 2005 à une trentaine d'opérations extérieures que l'on peut classer en **quatre catégories** :

- des opérations unilatérales visant la protection ou l'évacuation de nos ressortissants³², sous commandement national ;
- des opérations bilatérales découlant des engagements de défense, conduites sous commandement national. La France est liée à huit pays par des accords de défense et à plus d'une trentaine d'autres par des accords de coopération militaire ;
- des opérations de soutien de la paix³³ directement mises en œuvre par les Nations Unies³⁴. Les soldats qui participent à ces opérations sont appelés « Casques bleus » ;

³⁰ la projection de forces : Type de projection qui comprend l'envoi de troupes au sol sur un théâtre d'opération. Elle suppose le déploiement et l'emploi d'unités sur le terrain avec des moyens de commandement, de combat et de soutien adaptés.(glossaire EMA)

³¹ Modules : Élément organique projetable disposant en propre des capacités lui permettant d'accomplir, de manière autonome, une ou plusieurs tâches spécifiques contribuant à la réalisation d'une fonction opérationnelle. (glossaire EMA)

³² Ressortissant : Qualificatif attribué à une personne protégée par les représentants diplomatiques ou consulaires d'un pays donné, lorsqu'elle réside dans un autre pays. (glossaire EMA)

³³ Opération de soutien de la paix (cf glossaire EMA) : Opération multifonctionnelle conduite de façon impartiale à l'appui d'un mandat des Nations Unies ou de l'OSCE faisant appel à des forces militaires ainsi qu'à des organismes diplomatiques et humanitaires, qui est destinée à obtenir un règlement politique à long terme et d'autres conditions précisées dans le mandat. Elle comporte le maintien de la paix et l'imposition de la paix, le soutien à la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix et la consolidation de la paix.

³⁴ ONU (Cf Petit Larousse) : Organisation des Nations Unies. Organisation internationale constituée en 1945 par les Etats qui ont accepté de remplir les obligations prévues par la chartre des Nations Unies (signée à San Francisco le 26 juin 1945) en vue de sauvegarder la paix et la sécurité internationale et d'instituer entre les nations une coopération économique, sociale et culturelle. Siège

- des opérations de coercition³⁵, qui peuvent être exécutées par l'OTAN³⁶, mais aussi par des coalitions de circonstance sur mandat du Conseil de sécurité des Nations Unies³⁷, sous commandement international.

à New York, La Chine, les Etats-Unis, la France, la Grande Bretagne et la Russie ont un siège permanent et un droit de veto au Conseil de sécurité. Assemblée générale de 188 Etats, un Conseil de sécurité de 5 membres permanents et de 10 membres élus tous les 2 ans

³⁵ Coercition : Action coercitive, action militaire avec emploi effectif de la force, ayant pour but de porter atteinte à la souveraineté et à la liberté d'action de la partie contre laquelle elle s'exerce.(glossaire EMA)

³⁶ OTAN (Cf Petit Larousse) : Organisation du traité de l'Atlantique nord, Traité d'Alliance signé entre divers Etats (26 en 2005)résolus à assurer leur défense mutuelle et collective. Signé le 4 avril 1949 à Washington par la Belgique, le Canada, le Danemark, les Etats-Unis, la France (qui se retirera du commandement militaire de l'OTAN en 1966), la Grande Bretagne, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, et le Portugal, rejoints en 1952 par la Turquie, et la Grèce, en 1955 par l'Allemagne fédérale, en 1982 par l'Espagne, en 1999 par la République Tchèque, la Hongrie et Pologne

³⁷ Conseil de sécurité des Nations Unies. Organe exécutif de l'ONU qui a pour mission le maintien de la paix internationale.

3 - LE SERVICE AU SEIN DES FORMATIONS DU SERVICE MILITAIRE ADAPTE (SMA)

Organisme de formation et de promotion sociale du Ministère de l'outre mer, armé par des personnels de la Défense, le SMA a pour mission principale de faciliter l'insertion dans la vie active des jeunes gens et jeunes filles des départements, territoires et collectivités territoriales d'outre-mer (DOM-TOM).

A cet effet, le SMA dispense une formation professionnelle spécialisée et adaptée dans un cadre militaire. Il s'inscrit également dans les dispositifs d'intervention de l'Etat dans le cadre des plans de défense, de secours et d'aide au service public. Enfin, au travers des chantiers d'application, le SMA participe au développement des départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM).

Les personnels qui y servent sont affectés pour une durée de deux ans en général et sur volontariat.

4 - LE SERVICE AU SEIN DES MISSIONS DE COOPERATION MILITAIRE ET DE DEFENSE (MCMD)

Les Missions de coopération militaire et de défense (MCMD) sont déployées à l'étranger en vertu d'accords de coopération militaire signés entre la France et ses partenaires étrangers. Elles relèvent de la Direction de la Coopération militaire et de défense qui dépend du Ministère des affaires étrangères. Cette coopération développée principalement en Afrique s'ouvre désormais aux pays d'Europe centrale et orientale, aux pays méditerranéens, du Proche-Orient, d'Asie et d'Amérique latine.

Le personnel ou les détachements, experts dans leurs spécialités et sélectionnés, sont détachés auprès des forces armées locales pour des missions de longue durée, en général deux ans. Ils conseillent les autorités à différents niveaux de la hiérarchie, apportent une aide à l'instruction ou un soutien technique. Ces missions touchent un volume très réduit des effectifs de l'armée de terre.

Chapitre 3 - L'ORGANISATION DU COMMANDEMENT OUTRE-MER

Nota : l'organisation du commandement outre-mer et à l'étranger, en cours de refonte, sera modifiée en 2006.

1 - LA CHAÎNE OPERATIONNELLE :

Référence : instruction n°1560/DEF/EMA/OL/2 relative à l'organisation des commandements interarmées permanents outre-mer et à l'étranger du 16 juillet 2002.

Généralités :

Les COMSUP/COMFOR relèvent directement du chef d'état-major des armées (CEMA), dont ils sont les représentants locaux. Leur autorité s'exerce sur l'ensemble des formations des trois armées et des services communs qui leur sont affectés.

Principes d'organisation du commandement :

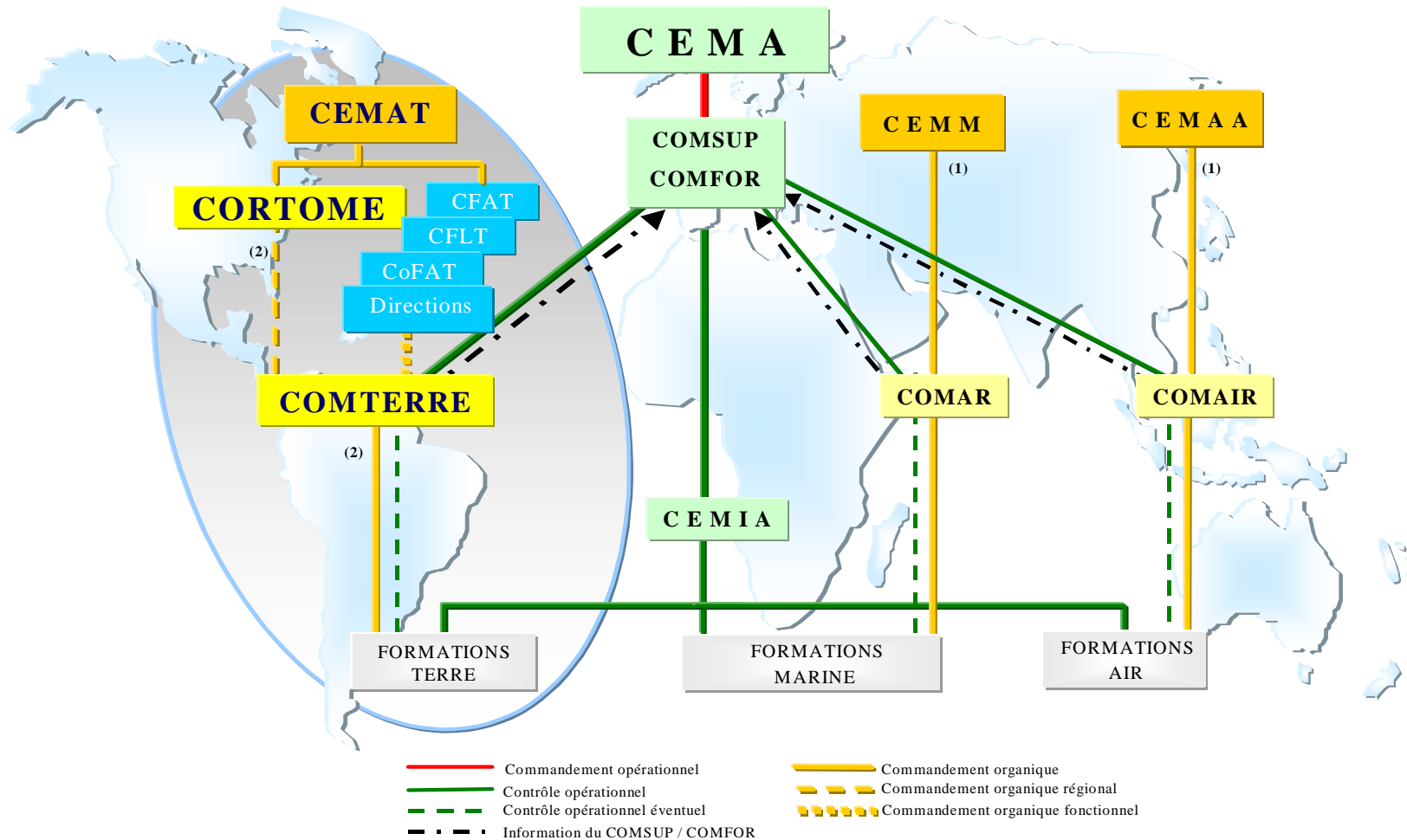
L'organisation du commandement est conçue pour :

- préparer les forces en vue de leur emploi opérationnel,
- assurer les missions correspondant à la posture permanente de sûreté (souveraineté pour les COMSUP, présence dans la zone de responsabilité permanente³⁸, sûreté des installations, relations avec pays riverains, renseignement),
- faciliter le passage au temps de crise ou de conflit en favorisant la continuité du commandement,
- prendre en compte l'exercice des compétences territoriales,
- permettre une concertation étroite avec les autorités civiles et la gendarmerie,
- rationaliser les soutiens, dans un souci d'économie des moyens.

Il convient de distinguer les chaînes de commandement opérationnel des forces relevant du CEMA d'une part, et les chaînes organiques relevant des chefs d'état-major d'armée et des directeurs centraux de service d'autre part.

³⁸ ZRP (cf glossaire EMA) : zone géographique, précisément délimitée, dans laquelle se mènent les missions attribuées à titre permanent à un COMIA (commandant interarmées). Elle peut comprendre des espaces terrestres, maritimes et aériens.

Organisation actuelle du COMMANDEMENT OUTRE-MER et ETRANGER



(1) Ne sont pas mentionnés les dispositifs particuliers à travers lesquels l'Armée de l'Air et la Marine exercent leurs responsabilités organiques
 (2) Sous réserve des compétences des COMSUP/COMFOR

2 - LA CHAINE ORGANIQUE : LE CORTOME

Référence instruction n°518 /DEF/EMAT/OE/ORG /1/31 1 du 2 avril 2002

Le commandant de la région terre Ile-de-France (RTIDF) exerce les responsabilités de commandement organique pour les formations de l'armée de terre stationnées outre-mer et pour les forces terrestres prépositionnées en Afrique. Pour permettre au général commandant la RTIDF d'exercer ses responsabilités dans ce domaine, il a été créé un organisme défini sous l'appellation de commandement organique terre de l'outre-mer et de l'étranger (CORTOME).

Le général gouverneur militaire de Paris, commandant la région terre Ile-de-France (RTIDF) et commandant organique terre pour l'outre-mer et l'étranger (CORTOME), dispose d'un général adjoint pour l'outre-mer et l'étranger (GAOME).

Pour assurer ses missions, le GAOME s'appuie sur *l'état-major de la RTIDF-CORTOME et les directions régionales des services de la RTIDF.*

Le GAOME exerce par délégation un certain nombre de responsabilités :

- ➔ il est l'autorité organique régionale des COMTERRE, des COMTROUP et des chefs de corps des formations terrestres ainsi que des organismes à vocation interarmées placés sous la responsabilité de l'armée de terre au titre des forces de souveraineté en Afrique et au titre des forces de présence dans les collectivités d'outre-mer,
- ➔ il est autorité de tutelle des COMTERRE et des COMTROUP, il coordonne, oriente et appuie l'action des COMTERRE et des COMTROUP dans différents domaines (infrastructure, gestion des ressources humaines...),
- ➔ il assure la cohérence des actions menées au sein des forces terrestres et en garantit la régularité et la conformité,
- ➔ il veille à la satisfaction des besoins des COMTERRE et des formations en coordonnant l'action des directions régionales et en agissant auprès des différents commandements organique fonctionnels en charge de responsabilités particulières et si nécessaire auprès de l'EMAT,
- ➔ il dirige le comité de coordination de l'outre-mer et de l'étranger dont l'objectif principal est l'amélioration de la synergie entre les principaux acteurs.

Le GAOME assure directement sur le terrain le commandement organique ainsi que le contrôle administratif et technique des formations terrestres à l'occasion de revues groupées.

3 - LE COMTERRE :

Référence directive n°094 /DEF/EMAT/COORD.OM du 9 avril 2002

Le COMTERRE, sous la tutelle du CORTOME, exerce le commandement organique sur l'ensemble des formations et organismes relevant de l'armée de terre implantés dans la zone de responsabilité permanente du COMSUP ou COMFOR.

Il veille à :

- l'organisation - instruction - entraînement – sécurité
- la définition et expression des besoins à satisfaire dans tous les domaines pour la mise et au maintien en condition des forces
- la gestion et l'administration du personnel

Il traite directement avec l'EMAT et les grands commandements (COFAT, CFAT, CFLT).

Il est l'adjoint terre du COMSUP/COMFOR : il conseille et peut recevoir par délégation le contrôle opérationnel des forces terrestres.

Le COMTERRE fusionne, dans une directive unique destinée aux formations, les objectifs de l'EMA, des commandements fonctionnels et du CORTOME.

Sous la présidence éventuelle du COMSUP/COMFOR, il procède à la passation de commandement des unités de l'armée de terre formant corps.



L'ENVIRONNEMENT DES FORCES ARMEES OUTRE-MER ET A L'ETRANGER

BUT RECHERCHÉ ET DONNÉES ESSENTIELLES	Connaître l'environnement des forces armées outre-mer et à l'étranger. Appréhender les spécificités des territoires dans lesquels la France est présente.
RÉFÉRENCE(S)	- Dossier préparation BSTAT « Grands problèmes contemporains ». - Monographies de l'école militaire de spécialisation de l'outre-mer et de l'étranger (EMSOME).
CONSEILS ABORDER L'ÉTUDE	L'étude de ce chapitre doit s'accompagner d'une réflexion sur la place de l'outre-mer en France.

Chapitre 1 - L'ORGANISATION GEOGRAPHIQUE DU MONDE

Etablie comme science depuis le XIX^e siècle, la géographie répond au besoin de comprendre l'organisation globale de la planète. L'analyse géographique de ce monde laisse ainsi apparaître un espace fragmenté et inégal, aux multiples contrastes.

A l'échelle de la planète, les contrastes de peuplement sont nombreux, à la fois culturels et démographiques. Par ailleurs, les contrastes économiques sont également très marqués, opposant un Nord riche à un Sud moins riche en voie de développement. Enfin, le Nord lui-même n'est pas économiquement homogène, tout comme le Sud où des pays comblent leur retard économique mais où d'autres s'enfoncent au contraire dans la pauvreté.

1 - LES GRANDS CONTRASTES DE PEUPEMENT

Le monde d'aujourd'hui est marqué par d'importants contrastes de peuplement. Ces contrastes s'appuient tout d'abord sur une grande variété de religions et de langues. En outre, ces contrastes de peuplement permettent également de délimiter de grandes aires culturelles à l'échelle du globe. Enfin, ces contrastes de peuplement sont aussi démographiques : certaines régions du globe ont une démographie féconde alors que d'autres présentent une démographie stagnante.

1 1. Les religions et les langues dans le monde

La diversité culturelle du monde s'exprime notamment par ses nombreuses religions et langues. Si, actuellement, plus d'un milliard de personnes dans le monde se disent non-croyantes, le fait religieux reste encore cependant un phénomène majoritaire. Quand aux langues, l'anglais tend à devenir la langue de communication universelle.

1 1 1. Les grandes religions monothéistes

On trouve trois grandes **religions monothéistes** (croyance en un seul dieu) : le judaïsme, le christianisme, l'islam.

Le judaïsme est la plus ancienne des religions monothéistes puisque elle est née vers 2000 avant Jésus-Christ, selon la tradition. Son foyer originel est en Israël mais elle est pratiquée dans de nombreux pays. Les juifs sont au total plus de 14 millions dans le monde, dont 4,3 millions en Israël, 5,8 millions aux Etats-Unis, 1,1 million en Europe de l'Ouest, 800 000 en Europe de l'Est, 450 000 en Amérique du Sud, 300 000 au Canada. Les juifs se considèrent comme le « peuple élu » à qui Dieu aurait donné la terre d'Israël, située en Palestine.

Le christianisme a été fondé par Jésus-Christ, né il y a 2000 ans en Palestine. Pour les chrétiens, Jésus est le fils de Dieu et le sauveur de l'humanité. Selon le témoignage des Apôtres, les chrétiens croient que Jésus est ressuscité après avoir été crucifié par les Romains. Au cours de l'histoire, le christianisme s'est lui-même divisé en plusieurs Eglises. En effet, au temps de l'Empire romain, tous les chrétiens formaient l'**Eglise catholique**. Puis au XI^e siècle, un premier schisme s'est produit au sein de l'Eglise catholique et a donné naissance aux **Eglises orthodoxes** qui regroupent les chrétiens d'Orient. Au XVI^e siècle, un nouveau schisme s'est produit en Europe au sein de l'Eglise catholique et a donné naissance aux **Eglises protestantes**. Le tableau ci-dessous recense le nombre de chrétiens dans le monde selon leur église d'appartenance (les nombres sont exprimés en millions).

CHRETIENS	Europe	Afrique	Asie	Amérique du Nord	Amérique centrale et du Sud	Océanie	Total dans le monde
Catholiques	260	130	100	75	410	25	1 milliard
Protestants	80	115	45	120	34	8	410 millions
Orthodoxes	170	25	14	6	-	-	215 millions

L'islam est né au VII^e siècle en Arabie avec le prophète Mahomet, lequel aurait reçu la visite d'un ange lui révélant l'existence d'Allah. L'islam a lui aussi connu très rapidement un schisme : on distingue aujourd'hui les musulmans sunnites (90 % des musulmans) et les musulmans chiites (10 %). Au total les musulmans sont plus d'un milliard dans le monde et viennent de dépasser récemment les catholiques. Ils sont 780 millions en Asie, 310 millions en Afrique et 32 millions en Europe. Ainsi, contrairement à ce que l'on croit souvent, on trouve le plus grand nombre de musulmans non pas dans les pays arabes mais dans les pays d'Asie (en Indonésie, au Pakistan, au Bangladesh, etc.).

1 1 2. Les autres religions traditionnelles

L'hindouisme a commencé à se développer en Inde vers 1500 ans avant Jésus-Christ. C'est une religion polythéiste : Brahma, Vishnu, Shiva sont quelques unes des divinités les plus célèbres de l'hindouisme. Les hindous sont plus de 800 millions dont 99 % habitent en Asie du Sud.

Le bouddhisme est une religion autant qu'une philosophie, fondée sur l'enseignement de Bouddha. Bouddha n'est pas un dieu mais un homme qui a réellement existé et qui est né en Inde vers 560 avant Jésus-Christ. Le bouddhisme prône la sagesse et cherche à atteindre la connaissance parfaite. Les bouddhistes croient à la réincarnation. Ils sont 350 millions dont 99 % habitent en Asie.

L'animisme est un terme générique désignant l'ensemble des religions fondées sur le culte des ancêtres morts et des esprits de la nature. De toutes les formes de religion, l'animisme est la plus ancienne. L'animisme est encore largement pratiqué par de nombreuses communautés primitives, en Afrique, en Amérique du Sud, en Asie et en Océanie.

1 1 3. Les langues

On dénombre près de 6000 langues dans le monde mais un tiers d'entre elles sont parlées par moins de 1000 personnes, et donc menacées de disparition. Une centaine de langues servent à l'expression de 95 % de la population mondiale et les 6 langues les plus répandues sont parlées par près de la moitié de l'Humanité. L'anglo-américain n'est pas la langue la plus parlée dans le monde mais tend néanmoins à devenir la langue universelle. On trouve plus de 2000 langues différentes rien qu'en Afrique, soit 30 % des langues parlées dans le monde, alors que l'Afrique ne compte que 750 millions d'habitants soit 12 % de la population mondiale.

Langues les plus parlées dans le monde :

1. Mandarin (chinois) : 1 milliard	7. Bengali : 220 millions
2. Anglais : 480 millions	8. Portugais : 185 millions
3. Hindi : 480 millions	9. Malais-indonésien : 160 millions
4. Espagnol : 300 millions	10. Français : 130 millions
5. Russe : 280 millions	11. Japonais : 128 millions
6. Arabe : 240 millions	12. Allemand : 123 millions

L'espagnol, le portugais et le français sont parlés couramment dans les anciennes colonies européennes d'Afrique et d'Amérique latine.

1 2. Les grandes aires culturelles

On distingue plusieurs grandes aires culturelles dans le monde. Pour les délimiter, on utilise généralement comme critères les religions, les langues et les modes de vie des habitants. Mais ces critères ne sont qu'indicatifs, car il est souvent très difficile de délimiter précisément les aires culturelles en raison de leurs nombreuses imbrications et des métissages qui se sont produits au cours des siècles.

1 2 1. Les aires culturelles de peuplement européen

L'aire occidentale regroupe l'Europe de l'Ouest, l'Amérique du Nord, l'Australie et la Nouvelle Zélande. Mais c'est plus précisément l'Europe de l'Ouest qui est la matrice de l'aire occidentale. L'Europe a été façonnée par l'héritage culturel de la Grèce antique, de l'Empire romain et du christianisme. Les notions de démocratie et de « droits de l'homme » s'y sont développées. C'est en Europe qu'est née la révolution industrielle au XIX^e siècle et que s'est ainsi affirmé le progrès scientifique et technique. C'est l'Europe qui a établi des colonies de peuplement en Amérique du Nord, en Australie et en Nouvelle Zélande. L'aire occidentale regroupe aujourd'hui des populations à haut niveau de vie.

L'aire slave s'étend en Europe orientale et comprend des pays tels que la Russie, l'Ukraine, la Bulgarie, la Roumanie, la Serbie, etc. C'est une variante de l'aire occidentale et elle est principalement marquée par le christianisme orthodoxe. Les populations de cet espace géographique descendent principalement des Slaves, lesquels se sont installés en Europe de l'Est entre le V^e et le VIII^e siècle de notre ère. L'aire slave a été marquée par les régimes communistes durant le XX^e siècle.

1 2 2. Les aires culturelles d'Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Est

L'aire indienne est essentiellement centrée sur l'Asie du Sud (Inde, Bangladesh, Sri Lanka, etc.). Deux religions se partagent cette aire culturelle : l'hindouisme et l'islam.

L'aire sinisée regroupe ce que l'on appelle familièrement les « peuples jaunes » : Chine, Japon, Corée, etc. Elle se caractérise par son système agricole fondé sur la riziculture ainsi que par un système d'écriture complexe : les idéogrammes. C'est là que le bouddhisme est principalement implanté. D'autres religions y sont également répandues comme le shintoïsme, le confucianisme, le taoïsme.

L'aire indo-malaise regroupe des pays tels que l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, etc. Les religions y sont très variées et très imbriquées : islam principalement mais aussi christianisme et bouddhisme.

1 2 3. Les aires culturelles d'Asie occidentale et d'Afrique

L'aire islamisée s'étend principalement sur la moitié Nord de l'Afrique, le Proche-Orient, l'Asie centrale et la partie occidentale du sous-continent indien. Elle

regroupe des populations essentiellement arabophones et dans une moindre mesure des populations turcophones et quelques populations noires.

L'aire subsaharienne s'étend du Sud du Sahara jusqu'à l'Afrique du Sud. Elle correspond à « l'Afrique noire » proprement dite. Elle demeure encore très fortement marquée par un cadre social fondé sur les ethnies, les clans, les tribus, ainsi que par la place de l'animisme. Les Européens ont colonisé le continent au XIX^e siècle et y ont laissé de nombreuses langues, principalement le français et l'anglais, ainsi que le christianisme.

1 2 4. L'aire culturelle latino-américaine

L'aire latino-américaine regroupe l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale et les Caraïbes. Elle est le produit culturel de la colonisation européenne des XVII^e et XVIII^e siècles. Les Européens y ont apporté le christianisme (catholicisme essentiellement), ainsi que les langues espagnole et portugaise, c'est-à-dire celles des deux principaux colonisateurs. Les colons blancs s'y sont mêlés aux populations indiennes, premiers habitants et descendants des Aztèques, Incas, etc. Le Brésil et les Caraïbes ont reçu une importante population de Noirs venus d'Afrique comme esclaves.

1 3. Les grands contrastes démographiques de la planète

La population du globe atteint aujourd'hui près de 6 milliards d'habitants, qui se répartissent de façon très inégale. Il existe en effet des régions très densément peuplées ou au contraire totalement vides. Certaines ont une croissance démographique plus forte que d'autres.

1 3 1. Les grands foyers de peuplement dans le monde

Une petite partie de la Terre seulement est habitée. En effet, les 2/3 des terres émergées du globe sont entièrement vides de population. Environ 75 % de la population mondiale est concentrée sur seulement 10 % de la surface des continents. **Pour chaque continent**, la population mondiale se répartit aujourd'hui de la manière suivante :

Continent	Europe	Asie	Afrique	Amérique du Nord	Amérique latine	Océanie
Population	740 millions	3,5 milliards	750 millions	295 millions	490 millions	28 millions

Mais une analyse plus fine permet de distinguer sur chacun de ces continents certains foyers de peuplement plus denses que les autres.

Ainsi, il y a **quatre foyers de peuplement principaux** : l'Asie de l'Est (Chine orientale, Japon, Corée) qui compte environ 1,5 milliard d'habitants, l'Asie du Sud (Inde, Pakistan, Bangladesh, etc.) pour 1,4 milliard d'habitants, l'Europe (de l'Atlantique à la Russie occidentale) qui compte environ 740 millions d'habitants, et enfin l'Asie du Sud-Est (Indonésie, Philippines, péninsule indochinoise) avec plus de

500 millions de personnes.

On distingue également **six autres foyers de peuplement secondaires** qui sont dans l'ordre décroissant : le foyer proche-oriental (Egypte, Turquie, etc.) avec près de 180 millions de personnes, le foyer du Golfe de Guinée (Nigeria, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, etc.) avec plus de 170 millions d'habitants, le foyer de l'Amérique centrale avec 160 millions d'habitants, le foyer du nord-est de l'Amérique du Nord (le quart nord-est des Etats-Unis et le sud-est du Canada) avec 140 millions de personnes, la façade atlantique de l'Amérique du Sud avec 140 millions de personnes, enfin le foyer des Grands lacs d'Afrique orientale avec plus de 100 millions d'habitants.

1 3 2. Les facteurs expliquant l'inégale répartition des peuplements

Il y a des facteurs naturels qui permettent d'expliquer cette inégale répartition de la population à la surface du globe : les climats, la végétation, les reliefs, les cours d'eau. Ainsi, les **espaces vides** ou très peu peuplés correspondent aux régions arides ou semi-arides (Sahara, Arabie, Chine occidentale, Australie...), aux régions froides (Groenland, Antarctique, Nord canadien, Sibérie...), aux forêts équatoriales comme l'Amazonie. A l'inverse les **espaces très peuplés** correspondent à des régions de basses altitudes (50 % de la population mondiale vit en dessous de 200 m d'altitude) et aux vallées des grands fleuves comme le Nil en Egypte ou le Gange en Inde, favorables à l'agriculture. Ils correspondent également souvent aux zones littorales propices aux échanges : 25 % de la population mondiale vit à moins de 50 km de la mer.

Il y a également des facteurs historiques et socio-économiques. On constate en effet qu'il y a 2000 ans, plus de 50 % de la population mondiale se concentrait déjà dans les grands foyers de peuplement actuels. Dès cette époque, en Asie de l'Est et dans le sous-continent indien, on maîtrise parfaitement les techniques agricoles, telles que la riziculture, permettant déjà de nourrir des populations nombreuses. En Europe, la révolution agricole qui débuta au XVIII^e siècle généra également l'accroissement rapide de la population.

1 3 3. Des populations plus dynamiques que d'autres

La croissance démographique est très variable suivant les continents. Le tableau ci-dessous donne les **estimations de population pour 2040** et, entre parenthèses, la progression par rapport à l'année 2000 :

Continent	Europe	Asie	Afrique	Amérique du Nord	Amérique latine	Océanie
Population estimée en 2040	710 millions (- 4 %)	5 milliards (+ 43 %)	1,6 milliard (+113 %)	375 millions (+ 27 %)	730 millions (+ 49 %)	45 millions (+ 60 %)

Aujourd'hui, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine assurent à elles seules 95 % de l'accroissement de la population mondiale. L'Afrique va connaître une explosion démographique (+113 %) d'ici 2040, mais sans pour autant atteindre l'Asie qui

culminera à 5 milliards d'habitants. Les pays développés d'Europe connaissent au contraire d'ores et déjà une baisse de leur fécondité et un vieillissement de leur population. Globalement, la population mondiale devrait atteindre les 8,5 milliards d'habitants au milieu du XXI^e siècle.

En Europe, la fécondité a commencé à baisser dès la fin des années 60. Sont en cause de multiples facteurs : le déclin du nombre des mariages et l'augmentation des divorces, la perte d'influence des Eglises (qui incitaient à la procréation), la généralisation des moyens contraceptifs (pilule, préservatif), l'avortement, le développement du travail des femmes, l'allongement de la durée des études qui retarde d'autant la date du mariage, la crainte de l'avenir en raison de la crise économique, le développement de l'individualisme dans des sociétés de plus en plus marquées par la recherche de l'épanouissement personnel. Aujourd'hui, l'Europe renouvelle de moins en moins ses générations. Des pays comme la Russie, l'Allemagne, l'Italie, la Hongrie, etc., connaissent un phénomène de dépopulation : il y a désormais plus de décès que de naissances. Les pays d'Europe compteront à l'avenir de moins en moins de jeunes, mais aussi de plus en plus de personnes âgées en raison de l'allongement de la durée de vie. Outre le manque de main-d'œuvre, se posera le problème de l'augmentation des dépenses de santé et des difficultés pour le financement des systèmes de retraites.

Dans les pays d'Afrique et d'Asie, la forte fécondité a plusieurs explications : le poids de la religion, notamment l'islam, les conventions sociales et les traditions culturelles, le manque d'éducation des femmes et leur ignorance des méthodes de contraception. Il y a également des raisons économiques. De plus, dans ces pays, la notabilité est plus importante pour répondre à une nécessité matérielle : les enfants, servant de main d'œuvre, sont une source de revenus pour les familles. De plus, dans nombre de pays d'Afrique ou d'Asie, les systèmes de retraites n'existent pas ou ne fonctionnent que pour les classes sociales favorisées. Pour pallier ce problème, ce sont les enfants qui vont jouer le rôle « d'assurance retraite ». Par exemple, une fois devenu âgé et ne pouvant plus travailler, un père pourra compter sur ses enfants pour qu'ils le prennent en charge et s'occupent de lui matériellement (habitation, nourriture, argent). Les parents ont donc tout intérêt à avoir plusieurs enfants afin d'assurer matériellement leur fin de vie. Par ailleurs, l'explosion démographique des pays du Sud s'explique aussi par la baisse très sensible du taux de mortalité infantile, grâce aux progrès médicaux. Cette explosion démographique pose de graves problèmes : accroissement de la pauvreté, chômage, tensions sociales, etc. C'est pour cette raison que de nombreux Etats ont entamé depuis plusieurs années des politiques malthusiennes : interdiction d'avoir plus d'un enfant comme en Chine, stérilisation des hommes qui le souhaitent, etc.

Les contrastes de peuplement sont donc très marqués sur la planète, tant d'un point de vue culturel que démographique. Mais ils le sont tout autant en ce qui concerne le développement économique, social et sanitaire.

2 - LES CONTRASTES DE DEVELOPPEMENT ENTRE LE NORD ET LE SUD

A l'aide de nombreux outils statistiques, les économistes mesurent régulièrement les niveaux de développement des pays de la planète. Il apparaît ainsi clairement que le globe est marqué par de profondes inégalités, opposant schématiquement un Nord riche et un Sud beaucoup plus défavorisé. Ces disparités de développement résultent notamment de facteurs politiques et des différentes stratégies de développement choisies par les pays du Sud après la décolonisation.

2 1. Quelques définitions

2 1 1. Qu'est-ce que le « développement » ? Le « Nord » ? Le « Sud » ?

Le terme « développement » recouvre plusieurs aspects. Tout d'abord il désigne la **croissance économique** d'un pays, le progrès et la modernisation de l'agriculture, des industries, du commerce. Le « développement » est aussi synonyme de **progrès social**, d'enrichissement de toutes les couches de population, d'amélioration des conditions d'habitation et d'éducation (l'alphabétisation). Le « développement » est également synonyme de **progrès sanitaire** avec l'amélioration de l'alimentation et des soins médicaux, l'allongement de l'espérance de vie.

Le « Nord » désigne les **pays riches**, à savoir l'Europe de l'Ouest, l'Amérique du Nord, l'Australie, la Nouvelle Zélande, le Japon. On les qualifie de « pays développés ». On peut également y joindre les pays de l'ancien bloc communiste d'Europe de l'Est : Russie, Pologne, Ukraine, Roumanie, Hongrie, etc., bien que ces pays connaissent d'importantes difficultés économiques et sociales.

Le « Sud » désigne les pays économiquement **moins favorisés** que ceux du « Nord » et rassemble les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Le Sud est l'autre désignation du **Tiers-Monde**. Dans les années 50 et 60, on avait l'habitude de désigner les pays du Sud comme étant des « pays sous-développés ». Puis dans les années 70, ils ont reçu l'appellation de « pays en voie de développement » (les PVD). Plus récemment, on a donné aux pays du Sud l'étiquette de « pays en développement » (les PED).

2 1 2. Comment mesurer le niveau de « développement » d'un pays ?

Pour mesurer le « développement » d'un pays, il existe plusieurs indicateurs. Pendant longtemps, on a utilisé le Produit National Brut par habitant : **le PNB/habitant**, également appelé « revenu par habitant ». Le PNB mesure la valeur (en dollars) de toutes les richesses produites en une année par les entreprises d'un pays, sur le territoire national mais aussi à l'étranger par le biais de leurs filiales. Pour calculer le PNB/habitant, on divise la richesse produite par le nombre d'habitants

vivant dans le pays. Par exemple le PNB/hab du Luxembourg est aujourd'hui d'environ 41000 \$ / habitant, et pour le Mozambique il est de 80 \$ / habitant.

Cependant cet indicateur ne tient pas compte du pouvoir d'achat réel des habitants du pays. En effet, avec 1 dollar on peut acheter au Luxembourg 1 pain mais, toujours avec 1 dollar, on peut acheter une dizaine de gros pains au Mozambique. Autrement dit, le pouvoir d'achat varie fortement d'un pays à l'autre. Une personne gagnant 300 \$ par mois sera « pauvre » au Luxembourg et vivra difficilement, mais elle sera « riche » au Mozambique et vivra correctement. Tout est relatif. Pour tenir compte de cela, les experts économiques ont créé en 1996 un nouvel indicateur, le Produit Intérieur Brut par habitant à Parité de Pouvoir d'Achat : **le PIB/PPA**. Il permet de donner une idée plus juste de la richesse d'un pays. Ainsi le PIB/PPA du Luxembourg est de 34 000 \$ / habitant et celui du Mozambique de 800 \$ / habitant.

Un autre indicateur, créé en 1990, permet également de mesurer le niveau de « développement » d'un pays. C'est l'Indice (ou Indicateur) de Développement Humain : **l'IDH**. Il combine l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'instruction scolaire et le revenu moyen par habitant. L'IDH s'exprime sur une échelle qui va de 0 à 1. Plus un pays est développé, plus il est proche de 1. Moins il est développé, plus il est proche de 0. Ainsi le Luxembourg a un IDH de 0,9 et le Mozambique a un IDH de 0,34.

2 2. Les grands contrastes de développement entre le Nord et le Sud

Entre le Nord et le Sud, qui rassemblent respectivement 20 % et 80 % de la population mondiale, les disparités de développement sont très profondes, tant d'un point de vue économique que d'un point de vue social et sanitaire.

2 2 1. Les disparités économiques

Les contrastes économiques entre les pays du Nord et du Sud sont très importants. Le Nord produit par exemple 80 % de la richesse mondiale :

	Richesse mondiale produite (% du total)	Production industrielle mondiale (% du total)	Echanges mondiaux de marchandises (% du total)	Energie mondiale consommée (% du total)
NORD	80 %	70 %	80 %	80 %
SUD	20 %	30 %	20 %	20 %

Par ailleurs, on constate également d'importants écarts en ce qui concerne les secteurs d'activités économiques. Le tableau ci-dessous montre que le Nord possède un secteur tertiaire (les services) très important alors que les PED emploient encore largement leur main-d'œuvre dans le secteur primaire (l'agriculture) :

	Secteur	Secteur	Secteur tertiaire
--	----------------	----------------	--------------------------

	primaire (en % des actifs)	secondaire (en % des actifs)	(en % des actifs)
NORD (variable selon les pays)	2 à 10 %	25 à 35 %	55 à 80 %
SUD (variable selon les pays)	40 à 80 %	10 à 20 %	10 à 45 %

Enfin, le Nord possède la suprématie dans le domaine scientifique et l'innovation technique. Il contrôle tous les centres de décisions économiques.

2 2 2. Les disparités sociales et sanitaires

Les contrastes sociaux et sanitaires entre Nord et Sud sont également forts. Le tableau suivant donne quelques exemples de ces contrastes :

	Taux d'alphabétisation (en % de la population)	Population sous le seuil de pauvreté	Taux de mortalité infantile (pour 1000 enfants nés)	Espérance de vie à la naissance
NORD	95 %	2 %	13	75 ans
SUD	70 %	35 %	69	63 ans

En ce qui concerne l'éducation, on évalue à 900 millions le nombre de personnes analphabètes dans les pays du Sud, dont une majorité de femmes.

S'agissant de la pauvreté, près **du tiers des habitants du Sud** sont en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire qu'ils gagnent moins de 1 \$ par jour.

En ce qui concerne la santé, environ 800 millions de personnes vivant dans les PED n'ont pas accès aux soins médicaux. Chaque année, entre 15 et 20 millions de personnes meurent dans le Sud de maladies infectieuses ou parasitaires comme la diarrhée, le paludisme, la tuberculose. Sur les 30 millions de séropositifs (atteints du sida) dans le monde, 95 % vivent dans les PED, et plus de 50 % en Afrique subsaharienne (c'est-à-dire en Afrique noire).

Globalement aujourd'hui, environ un tiers de l'humanité a un IDH inférieur à 0,5. L'Afrique et l'Asie sont les continents qui présentent le plus faible IDH.

Enfin en ce qui concerne l'alimentation, entre 800 et 900 millions de personnes dans les PED souffrent de malnutrition, voire dans certains cas de famine. Alors que le Nord ne représente que 20 % de la population mondiale, il consomme plus de 80 % de la nourriture produite dans le monde.

2 2 3. Existe-t-il une aggravation des écarts entre le Nord et le Sud

?

Selon certains indicateurs économiques, environ 1,5 milliard d'habitants du Sud vivent aujourd'hui plus difficilement qu'au début des années 80. L'écart entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres a donc augmenté. Ainsi, au début

des années 60, cet écart était de 1 à 30 entre les 20 % plus riches habitants de la planète et les 20 % plus pauvres. Aujourd'hui, l'écart est de 1 à 60. Au cours des années 80 et 90, nombre de pays, notamment en Afrique subsaharienne, ont connu une chute considérable de leurs revenus.

Toutefois, on constate également qu'entre 1960 et 2000 l'IDH a progressé partout. Le nombre des pays ayant un IDH inférieur à 0,5 a fortement diminué. Pour l'ensemble des PED, la croissance économique a été plus forte que celle des pays développés ces dernières années, notamment en Asie de l'Est et en Amérique latine.

L'aggravation des écarts de développement entre Nord et Sud doit donc être relativisée.

2 3. Comment expliquer les écarts de développement entre Nord et Sud ?

Les facteurs qui permettent d'expliquer de tels écarts de développement sont divers. Certains experts accusent le Nord d'être responsable du sous-développement du Sud. Mais d'autres experts soulignent l'existence de facteurs politiques et économiques internes aux pays du Sud. Par ailleurs, les facteurs naturels sont quant à eux très secondaires.

2 3 1. Le Nord est-il responsable du retard économique du Sud ?

Les écarts de développement entre le Nord et le Sud ont souvent été expliqués par le fait que le Nord « exploiterait » économiquement le Sud, empêchant ainsi celui-ci de se développer normalement. Cette exploitation économique se serait d'abord produite lors de la colonisation, laquelle aurait désorganisé les économies naissantes des pays indigènes. Cette exploitation économique se serait ensuite poursuivie après la décolonisation et jusqu'à nos jours, avec la mise en place d'un système d'échange inégal entre Nord et Sud : les pays du Sud seraient contraints de céder à bas prix des biens primaires (denrées agricoles, minerais, énergies), alors que les pays développés du Nord écouleraient dans les pays du Sud des biens manufacturés à des prix élevés. Conséquence : le Nord se serait ainsi enrichi pendant plus de 40 ans au détriment du Sud qui, lui, se serait appauvri et endetté et n'aurait pu se développer. Cette théorie « tiers-mondistes » répond à une volonté de culpabilisation systématique des pays riches.

Mais ces explications, très à la mode dans les années 70, sont aujourd'hui nuancées par d'autres experts. Tout d'abord, certains pays comme l'Éthiopie, l'Afghanistan ou le Libéria n'ont jamais été colonisés par les Européens et sont pourtant aujourd'hui parmi les plus pauvres du monde. À l'inverse, des anciennes colonies sont devenues des pays riches : États-Unis, Canada, Nouvelle-Zélande, Corée du Sud, Hongkong, Singapour... La colonisation n'est donc pas forcément la cause des retards des pays du Sud. De plus, les travaux d'histoire économique les plus récents démontrent que les échanges entre le Nord et le Sud n'ont pas été aussi inégaux que les tiers-mondistes l'ont prétendu.

2 3 2. Les causes du retard de développement :

Le retard économique des pays du Sud par rapport au Nord, depuis ces 40 dernières années, peut s'expliquer par un **problème de gouvernance** : corruption, laxisme, gabegies financières, pillage des ressources économiques des pays du Sud par leurs propres dirigeants, absence chez ces mêmes dirigeants des notions « d'intérêt général » ou de « biens publics », détournement des aides étrangères, etc.

Le retard économique du Sud s'explique également très souvent par des **choix hasardeux de stratégies de développement** : beaucoup de pays du Sud, après la décolonisation, ont fait le choix du socialisme (dirigisme), voire du communisme (collectivisme). Les échecs de ces stratégies de développement ont été patents, et parfois ont déstabilisé les économies traditionnelles de certains pays bien plus sûrement que ne l'a fait la colonisation.

Depuis une dizaine d'années, tous les pays du Sud qui avaient opté pour le socialisme ou le communisme ont renoncé à poursuivre dans cette voie et se sont réorientés vers le libéralisme économique (exceptés Cuba et la Corée du Nord).

L'explosion démographique de nombreux pays du Sud peut également freiner le développement en aggravant les problèmes sociaux tels que le chômage, la pauvreté, l'analphabétisme, etc.

Les nombreuses **guerres inter et intra-étatiques**³⁹, destructrices et coûteuses, ont aussi une très lourde responsabilité dans les retards de développement de nombreux pays du Sud.

Enfin, on peut également invoquer **des inadaptations ou des rigidités culturelles** chez certaines populations face au modernisme, surtout en Afrique, ou encore la fuite à l'étranger des élites (ingénieurs, médecins, etc.).

2 3 3. Les facteurs naturels sont-ils responsables du sous-développement ?

Dans certains pays du Sud, les conditions naturelles (climats, ressources du sous-sol, enclavement, etc.) peuvent effectivement constituer un handicap au développement économique. Cependant, des conditions naturelles défavorables ne sont jamais insurmontables. Par exemple des pays comme la Corée du Sud ou Taiwan sont dépourvus de pétrole ou de minerais et pourtant sont aujourd'hui parmi les pays les plus industrialisés et les plus riches. A l'inverse un pays comme la République démocratique du Congo (RDC) regorge dans son sous-sol d'or, de diamant, de minerais rares, etc., et pourtant se retrouve parmi les plus pauvres de la planète. Tout dépend en fait de la politique menée par les gouvernements, des stratégies économiques mises en œuvre. Il faut donc fortement relativiser l'impact des facteurs naturels.

Les écarts de développement entre Nord et Sud sont donc importants et pourtant, cette vision des choses doit être nuancée car il apparaît que des pays du Sud rattrapent progressivement leur retard sur les pays du Nord.

³⁹ Guerre inter-étatique : affrontement entre plusieurs états. Guerre intra-étatique : affrontement interne à un état.

3 - PLUSIEURS « NORDS » ET PLUSIEURS « SUDS »

La fracture économique entre Nord et Sud n'est pas définitivement figée. On remarque d'une part que tous les pays du Nord n'ont pas tous le même niveau de développement, et d'autre part que certains pays du Sud peuvent prétendre aujourd'hui faire partie du Nord, étant donné leur grand essor économique au cours de ces dernières années. En définitive, la situation économique des pays du Sud offre désormais des visages tellement contrastés qu'il est possible de distinguer deux grandes catégories de pays du Sud : ceux qui progressent et ceux qui demeurent en difficulté.

3 1. La diversité des développements dans les pays du Nord et du Sud

La variété des développements économiques fait apparaître plusieurs « Nord » et plusieurs « Suds ». Cette variété rend obsolète la notion de Tiers-Monde.

3 1 1. Plusieurs « Nord »

Il convient de distinguer deux types de Nord. D'une part **le Nord riche**, celui de l'Europe de l'Ouest, de l'Amérique du Nord, de l'Australie, du Japon. Depuis plus d'un siècle, il a fondé son développement économique sur le capitalisme. L'Europe de l'Ouest, le Japon et l'Amérique du Nord forment ce que l'on appelle la « Triade », c'est-à-dire les trois plus grands pôles économiques de la planète, entre lesquels s'effectuent 75 % des échanges mondiaux de marchandises et de services.

D'autre part, il y a **le Nord en transition postcommuniste**. Ces pays sortent de plusieurs décennies de communisme et, depuis 1990, ont entamé leur conversion au capitalisme. Ils connaissent encore d'importantes difficultés économiques et sociales. Le niveau de vie de leur population est très nettement inférieur à celui des autres pays riches du Nord. Certains pays comme la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, la Slovénie sont plus en avance que des pays comme la Roumanie ou la Bulgarie. La Russie, bien que possédant un potentiel économique très important et des ressources naturelles abondantes, se débat encore à l'heure actuelle dans les restructurations économiques et sociales.

3 1 2. Plusieurs « Suds »

Le tableau ci-dessous permet de constater que le Sud est lui aussi très hétérogène et que le développement ne s'effectue pas partout au même rythme :

	SUD						
	Afrique subsaharienne	Pays pétroliers arabes	Asie du Sud	Asie de l'Est	Asie du Sud-Est	Amérique latine	Total des PED

Document1

PIB/PPA (en dollars par habitant)	1370	4450	1680	3000	3640	5870	2910
IDH	0,38	0,63	0,45	0,65	0,67	0,83	0,57
Apport moyen journalier de calories par habitant	2100	2900	2370	2750	2540	2750	2550
Mortalité infantile (nombre d'enfants décédés pour 1000 enfants nés)	97	67	73	41	50	38	64
Taux de croissance moyen annuel de la population (1994-2000)	2,8 %	2,4 %	1,8 %	0,9 %	1,6 %	1,6 %	1,7 %
Date estimée de doublement de population	2020	2025	2035	2070	2040	2045	2040

Source : Ministère des affaires étrangères.

On remarque que le continent qui s'en sort le mieux est l'Amérique latine. A l'inverse, le continent le plus en retard dans son développement est l'Afrique subsaharienne. Entre les deux, l'Asie de l'Est et l'Asie du Sud-Est sont en train de rattraper leur retard. Les pays arabes, grâce au pétrole, sont également au dessus de la moyenne des PED, même si leur croissance démographique reste élevée en raison du poids de l'islam.

3 1 3. La notion de « Tiers-Monde » est-elle encore valable aujourd'hui ?

La notion de Tiers-Monde est aujourd'hui devenue trop réductrice, trop simpliste. D'abord d'un point de vue politique : en effet le Tiers-Monde, c'est-à-dire le « troisième monde », avait encore une certaine signification du temps de la Guerre froide, lorsque les blocs Est et Ouest s'opposaient. Entre les deux blocs capitaliste et communiste, le Tiers-Monde se voulait neutre. Depuis la chute du Mur de Berlin en 1989, les blocs ont disparu rendant ainsi politiquement obsolète la notion de « troisième monde ».

D'autre part, d'un point de vue économique : l'image d'un Tiers-Monde économiquement homogène, victime du sous-développement, la faim, la surpopulation ne correspond plus aux réalités d'aujourd'hui. Il existe désormais parmi les pays du Sud une très grande diversité des situations de développement comme le montre bien le tableau précédent. Certains sont toujours très en retard mais d'autres ont considérablement progressé, à tel point qu'ils rattrapent le Nord riche et parfois dépassent le Nord postcommuniste. Pour cette raison, parler du « Tiers-Monde » en tant que tel n'a plus vraiment de sens.

3 2. Les pays du Sud qui progressent

Il est possible de distinguer aujourd'hui des pays du Sud qui progressent et combent leur retard par rapport au Nord. Ce sont, par ordre économique décroissant : les NPI, les pays émergents et certains pays pétroliers.

3 2 1. Les nouveaux pays industrialisés (NPI)

Les NPI regroupent quatre pays d'Asie de l'Est : **la Corée du Sud, Taiwan, Singapour et HongKong** (rattaché en 1997 à la Chine). On les appelle également les « Quatre Dragons d'Asie ». Ce sont les pays les plus riches du Sud et qui connaissent un niveau de développement comparable à bon nombre de pays du Nord. Désormais, les économistes vont même jusqu'à **les ranger parmi les pays du Nord**. Leur décollage économique a vraiment commencé dans les années 70 et s'est accentué tout au long des années 80. Au départ, ce sont des « pays-ateliers » spécialisés dans des industries nécessitant beaucoup de main d'œuvre, comme le textile, l'habillement. Ils ont par la suite diversifié leurs industries, notamment dans les secteurs de pointe : électronique, HIFI, vidéo, etc. Aujourd'hui, un pays comme la Corée du Sud se classe au 2^e rang mondial pour la construction navale, 5^e pour la pétrochimie et l'automobile, 6^e pour la sidérurgie, 8^e pour la production d'électricité nucléaire.

3 2 2. Les pays émergents

Les pays émergents connaissent un réel dynamisme industriel et commercial. Rentrent dans cette catégorie des pays comme **la Chine, l'Inde, le Brésil, l'Argentine, le Chili, le Mexique, l'Afrique du Sud, la Turquie**, ainsi que les quatre Economies Dynamiques d'Asie (les EDA, également appelées les « Quatre Tigres ») telles que **l'Indonésie, les Philippines, la Malaisie, la Thaïlande**.

Cependant, contrairement aux NPI, tous ces pays émergents sont marqués par de **graves contrastes économiques et sociaux** au sein de leur population. En effet, on y trouve des classes sociales (moyennes et supérieures) ayant un niveau de vie comparable à celui des pays du Nord, mais on y trouve aussi des classes sociales d'une extrême pauvreté vivant dans les bidonvilles. Par exemple en Chine, aujourd'hui 6^e puissance économique mondiale, on compte près de 130 millions de chômeurs et 850 millions de paysans pauvres. Même constat au Brésil ou en Inde, où la frange de la population la plus riche l'est 25 fois plus que la frange la plus pauvre. Tous ces contrastes sociaux restent le principal défi à relever par les pays émergents.

3 2 3. Les pétromonarchies

Des monarchies se sont enrichies uniquement grâce aux exportations de pétrole qui leur procurent une véritable rente financière : ce sont les « pétromonarchies ». Grâce à cette manne de pétrodollars, des pays comme **l'Arabie Saoudite, le Koweït, les Emirats Arabes Unis, le Qatar, Oman ou encore le Brunei**, ont mis sur pied une industrie à dominante pétrochimique mais aussi des activités bancaires et commerciales. De même, la rente pétrolière a permis à certains de ces pays la construction d'usines de dessalinisation d'eau de mer, très coûteuses, mais qui aujourd'hui permettent l'irrigation de zones autrefois totalement arides. Désormais, l'Arabie saoudite est autosuffisante en blé et en exporte même. La richesse de ces pays attire beaucoup d'immigrés en provenance des autres pays du Proche Orient et d'Asie.

3 3. Les pays du Sud qui sont en difficulté

A l'inverse, on distingue parmi les pays du Sud des Etats qui stagnent ou qui s'enfoncent dans les difficultés économiques : les pays stationnaires et les PMA.

3 3 1. Les pays stationnaires

Cette catégorie regroupe des pays qui possèdent un certain potentiel de développement économique mais qui, pour certains d'entre eux, sont handicapés par des problèmes internes. Par exemple, l'instabilité politique ou la guerre civile empêchent **le Nigeria ou l'Algérie** de progresser sur la voie du développement, bien que ces deux pays possèdent d'importantes ressources naturelles (gaz ou pétrole). Certains pays pétroliers comme la **Libye ou l'Iran** sont handicapés par leur isolement diplomatique et commercial consécutif à l'embargo américain. **L'Irak**, qui possède pourtant les deuxièmes réserves mondiales de pétrole, a été victime de 25 ans de dictature de Saddam Hussein, plus soucieux de ses intérêts propres que de ceux de son peuple. Aujourd'hui l'Irak vit dans l'incertitude politique et connaît des troubles intérieurs inquiétants pour son avenir. **Le Pakistan**, puissance nucléaire, dépense beaucoup dans le domaine militaire mais au détriment du reste de son économie. Les anciennes républiques communistes d'URSS en Asie centrale, comme le **Kazakhstan, l'Ouzbékistan ou le Turkménistan**, ont pris du retard dans la libéralisation de leur économie. **La Corée du Nord ou Cuba** conservent encore des économies de type communiste totalement archaïques qui paralysent toute forme nouvelle de développement économique.

3 3 2. Les pays les moins avancés (PMA)

Les PMA sont les pays les plus pauvres du monde. Etre un PMA c'est présenter un état alarmant en terme d'espérance de vie, de mortalité infantile, de ration calorique et d'alphabétisation et posséder une économie peu diversifiée et sous-industrialisée. L'ONU en dénombre officiellement aujourd'hui une cinquantaine alors qu'ils n'étaient que 25 en 1971. Les PMA se situent presque tous en Afrique subsaharienne, c'est-à-dire en Afrique noire : **RDC, Soudan, Ethiopie, Somalie, Mali, Niger, Mauritanie, Centrafrique, Mozambique, Madagascar**, etc. Il y en a aussi en Asie : **Afghanistan, Bangladesh, Birmanie, Laos, Cambodge**, etc. Ces pays ont connu une forte dégradation de leur économie et une baisse du revenu par habitant depuis les années 80. Leur économie demeure encore très fortement marquée par l'agriculture et par une forte pression démographique.

Les sociétés humaines d'aujourd'hui restent donc encore très contrastées, que ce soit par leurs cultures, leurs démographies ou encore leurs degrés de développement de plus en plus hétérogènes.

Chapitre 2 - L'OUTRE MER FRANÇAIS ET LES FORCES DE SOUVERAINETE

Après avoir étudié l'organisation générale du monde, il convient maintenant de s'intéresser aux spécificités des ensembles qui constituent l'outre-mer français : le bassin caraïbes et le Pacifique.

1 - LES GRANDS ENSEMBLES :

1 1. Le bassin caraïbes :

Espace géographique et culturel :

Emiettement du continent américain, la Caraïbe est une des régions les plus fragmentées du monde. Située de part et d'autre du tropique du Cancer elle est baignée à l'Est par l'Océan Atlantique et à l'Ouest par la mer des Antilles (1 fois et demie la Méditerranée). Dans sa définition la plus extensive, le bassin Caraïbe se compose d'un arc continental (5 Etats des États-Unis, 7 Etats d'Amérique Centrale et 5 Etats d'Amérique du Sud) et de l'archipel des Antilles (700 îles dont 98 sont habitées).

Superficie : 235 000 km² (archipel des Antilles hors arc continental).

Climat et végétation : très variés selon la latitude, l'altitude, l'arc continental et l'archipel, les îles humides et les îles sèches.

Végétation (du nord au sud) : Frange désertique au nord, tropicale sur les îles et l'isthme, zone équatoriale au sud.

Population : 38 millions d'habitants (Archipel + les 3 Guyanes).

Principales langues officielles : espagnol, français, anglais, néerlandais + créole.

Religions : majoritairement catholique.

Densité (hab/km²) : de 9 (Barbuda) à 1250 (Bermudes) ; moyenne de 37 pour le continent à 160 pour l'archipel

Espace politique :

Il existe une grande diversité de statuts et de nature de gouvernement : **Etats indépendants** (arc continental hors Guyane française + 14 îles de l'archipel), **Etats associés** (Puerto Rico avec États-Unis, Anguilla et Iles Caïmans avec Grande-Bretagne), **Etats dépendants** (des E.U. : la moitié des Iles Vierges, de la G.B. : 2^{ème} moitié des Iles Vierges, Montserrat, Iles Türk et Caïcos, des Pays-bas : Bonaire, Curacao, Saba, St Eustache, moitié sud de St Martin, de la France : Guyane, Martinique, Guadeloupe et ses dépendances). Parmi les Etats indépendants on trouve des **dictatures** (Cuba) et des **régimes libéraux**.

Espace économique :

Très dépendante des importations et peu diversifiée, la Caraïbe bénéficie d'un regain d'intérêt de la part des grandes puissances régionales.

Il existe plusieurs organisations à vocation d'intégration régionale :

CARICOM (Caribbean Community) : regroupant 14 pays de la Caraïbe pour la plupart anglophones.

CBI (Caribbean Basin Initiative) : regroupant 22 Etats de la Caraïbe et d'Amérique centrale.

AEC (Association des Etats de la Caraïbe) : association la plus récente (1994) qui regroupe 25 Etats de la Caraïbe.

Monnaie : Euros et Dollars.

PIB/hab (en euros) : de 400 (Haïti) à 30 000 (E.U.) ; Cuba : 700, Honduras, Nicaragua, Guyana, Surinam : moins de 1000, Martinique, Guadeloupe, Guyane, Puerto Rico : entre 10 et 14 000, le reste aux environs de **3 000** (France 24 000).

La vie économique est essentiellement liée à la culture de la canne à sucre et de la banane et surtout au tourisme qui ne cesse de se développer à l'exception de certains Etats très en retard (Haïti).

Les Etats de la Caraïbe sont très dépendants des anciennes puissances coloniales. L'absence d'activité économique rentable dans cette région fait des Départements Français d'Amérique (DFA) une terre d'immigration pour de nombreux habitants.

Espace historique:

Jusqu'à l'arrivée des Espagnols à partir de 1492 la région était peuplée d'amérindiens essentiellement agriculteurs. Des relations commerciales et culturelles s'étaient développées entre les grands foyers de civilisation de l'arc continental et l'archipel de la caraïbe. La colonisation va alors intégrer la région caraïbe au commerce mondial du fait :

- De l'esclavage et la traite des Noirs nés du besoin de main d'œuvre avec l'essor des grandes plantations aux Antilles et en Amérique du Nord ainsi que l'exploitation de l'agriculture et des mines d'or en Amérique du Sud,
- du commerce triangulaire : les navires européens apportaient en Afrique, armes, verroterie et bibeloterie qui étaient échangés contre des esclaves, à leur tour livrés en Amériques en échange de sucre, d'or et d'épices ramenés en Europe jusqu'en 1887. A partir de 1823 les Etats-Unis mettent en œuvre la doctrine Monroe qui vise à faire du bassin Caraïbe une véritable mer américaine qui deviendra après la seconde guerre mondiale le champ des rivalités Est-Ouest et de la lutte contre le communisme.

Traditionnellement la Caraïbe est une zone d'échange, un carrefour de routes maritimes stratégiques (Pacifique, Atlantique, Nord-sud, Canal de Panama). Devenue au XX^{ème} siècle une plate-forme pétrolière majeure (E.U., Mexique et Venezuela), la Caraïbe reste une zone de première importance notamment avec le développement des installations spatiales (Cap Canaveral aux E.U., Kourou en Guyane et Alcantara au Brésil).

Situation géopolitique :

Cette région est considérée comme l'arrière cour des E.U pour des raisons stratégiques.

En effet, le commerce extérieur nord-américain se concentre principalement dans les ports du golfe du Mexique. Les grandes voies maritimes du commerce mondial confèrent une importance stratégique aux détroits du Yucatan et de Floride, au canal

de Panama ainsi qu'aux passages entre les différentes îles antillaises (notamment entre la Guadeloupe au nord et Sainte-Lucie au sud).

Le canal de Panama représente 5% du trafic international (15000 bateaux/an). C'est une zone vitale pour les E.U puisque 35% de leurs besoins en pétrole et 50% de leurs importations en minerais empruntent le canal . De plus, 3 des 5 premiers ports américains sont situés en zone caraïbe : Bâton rouge, la Nouvelle Orléans et Houston

De plus, la proximité de l'équateur y favorise l'implantation de centres spatiaux : Cap Canaveral (États-Unis), Kourou (France / 70% des lancements mondiaux), Alcântara (Brésil).

La France entend bien être présente dans cette région par le biais de ses DFA. Sa décision d'intervenir en Haïti en 2004 au côtés des E.U et sa participation à la lutte contre les narco-trafics au sein de l'opération « Caraïbe Shield » démontrent l'importance qu'elle attache à cette région au sein de laquelle la francophonie est bien représentée.

1 2. Le Pacifique

Espace géographique

Si le Pacifique est d'abord un océan, il est aussi un espace, ou plutôt des espaces constitués de pays aux populations, aux ressources naturelles et aux régimes politiques très divers et contrastés. **Ce Pacifique pluriel peut être divisés en 4 sous-espaces :**

- ➞ **le bassin Pacifique : le « grand océan » qui englobe les pays disposés en couronne sur les littoraux de l'Océan ;**
- ➞ **l'Asie Pacifique : dénomination utilisée par les diplomates qui souligne le lien entre le plus vaste des océans et le plus vaste des continents. Elle s'étend du Nord de l'Asie au continent australien et à la Nouvelle-Zélande ;**
- ➞ **l'Océanie : son unité vient de l'Océan et son centre de gravité est situé dans l'hémisphère Sud. Elle comprend l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les états insulaires du Pacifique ;**
- ➞ **le Pacifique Sud : il se limite au cœur du « grand océan » et se fonde sur un ensemble géographique cohérent, les îles et Etats du Pacifique Sud traduisant une réalité profonde.**

Superficie : 180 millions de km² dont 550 000 km² de terres émergées.

Climat : tempéré, tropical humide, équatorial.

Végétation : désertique, tropicale, de type atoll.

Décalage horaire : de – 8 heures (Rapa Nui, l'île de Pâques) à + 7 heures (Australie).

Espace culturel

Document 1

Le Pacifique d'aujourd'hui résulte d'une histoire complexe, faite de la rencontre d'éléments culturels multiples et souvent très anciens. Les Savants du XIX^{ème} siècle ont divisé cette espace en trois zones en fonction de leurs différences ethniques, culturelles et linguistiques. La Mélanésie, à l'Ouest, qui comprend la Papouasie-Nouvelle-guinée, les îles Salomon, le Vanuatu, la Nouvelle-Calédonie et Fidji. La Micronésie, au Nord de l'équateur, inclut les îles Mariannes, Guam, Palau, les Etats fédérés de Micronésie, les îles Marshall, Nauru et Kiribati. La Polynésie, au Sud-Est, regroupe dans le triangle polynésien formé par Hawaï au Nord, Rapa Nui (île de Pâques) à l'Est et la Nouvelle-Zélande au Sud, les îles Cook, Niue, la Polynésie française, les Samoa américaines, le Samoa, Tokelau, Tonga, Tuvalu et Wallis et Futuna.

Population océanienne : 28,5 millions (dont 17 millions pour l'Australie et 5,4 millions pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée).

Densité : de 567 hab./km² à Nauru à 1 hab./km² à Pitcairn.

Principales langues officielles : anglais, français, pidgin mélanésien, samoan, réo maohi.

Religions : catholique, protestant, musulman.

Nature des Etats : Etats indépendants, Etats indépendants associés, territoires dotés d'une autonomie interne, monarchie.

Espace historique :

Les premiers navigateurs européens qui sillonnèrent le Pacifique, au XVI^{ème} siècle, furent espagnols (Magellan en 1521 et Mendana en 1595.) Au XVII^{ème} siècle, ils seront suivis par Quiros et Torres et les marchands hollandais dont Schoutten. L'exploration systématique du Pacifique ne fut entreprise qu'au XVIII^{ème} siècle par les navigateurs anglais et français dont Wallis, Cook, Bougainville, Lapérouse, d'Entrecasteaux.

En 1890, les Espagnols possèdent les Philippines et la Micronésie ; les Hollandais l'Ouest de la Nouvelle-guinée ; les Français la Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, les établissements français d'Océanie ; les Américains Hawaï, les Samoa orientales ; les Anglais, le reste.

En 1900, l'Espagne est évincée et ses colonies sont partagées entre Américains (Philippines, Guam), Allemands et Japonais (Micronésie). De plus, Berlin conquiert la Papouasie orientale et en 1906 Français et Anglais s'établissent aux Nouvelles-Hébrides.

En 1919, les colonies allemandes sont partagées, dans le cadre du mandat de la SDN, entre le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande qui récupèrent chacun la Micronésie, la Papouasie et les Samoa orientales.

En 1945, après la défaite du Japon, les Etats-Unis récupèrent, dans le cadre de la tutelle de l'ONU, l'ensemble micronésien.

De 1960 à 1990, les décolonisations menées par la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les Etats-Unis permettent à toutes ces îles d'accéder à l'indépendance, sous des formes variées.

Espace politique

Les indépendances : Nouvelle Zélande en 1907 ; Samoa occidentales en 1962 ; Nauru en 1968 ; îles Fidji et Tonga en 1970 ; îles Salomon et Tuvalu en 1978 ; Kiribati en 1979 ; Vanuatu (ex condominium franco-britannique des Nouvelles Hébrides) en 1980.

Des statuts différents : Guam devient territoire non incorporé des Etats-Unis en 1898 ; les Samoa Orientales deviennent les Samoa Américaines et sont considérées comme un territoire américain en 1960 ; îles Cook, statut de libre association avec la Nouvelle Zélande en 1965 ; Niue, régime d'autonomie librement associé à la Nouvelle Zélande en 1974 ; Hawaï devient le 50^e états des Etats-Unis en 1951 ; les Etats Fédérés de Micronésie, Marshall et les Mariannes du Nord en 1986 puis Palau en 1987 deviennent des républiques librement associées aux Etats-Unis.

En tant que région, le Pacifique existe à travers deux institutions de coopération régionale. La plus ancienne, créée en 1947, est la Communauté du Pacifique dont le siège est à Nouméa. C'est une organisation régionale d'assistance technique, à caractère apolitique au service des pays insulaires du Pacifique. Ses missions recouvrent des secteurs très divers : conseil et assistance technique, formation des hommes, diffusion de l'information dans le domaine économique, social et culturel. Le forum du Pacifique Sud fut créé en 1971 et son siège est à Suva aux îles Fidji. Il s'agit d'une organisation de coopération politique régionale créée pour permettre aux insulaires de disposer d'une institution leur appartenant en propre. La région Pacifique ne comporte pas d'organisation de sécurité régionale et ne dispose d'aucune intégration politique et économique.

Espace économique

Le Pacifique insulaire se caractérise par un inégal niveau de développement économique. Son originalité tient à ce qu'il est corrélé au statut politique des différentes entités d'une part et à leur mode de participation aux échanges internationaux de l'autre. Les Etats ayant acquis leur indépendance entre 1960 et 1980 se trouvent en situation d'isolement et de marginalité et sont en général les plus pauvres. A l'inverse, les territoires sous la dépendance des Etats-Unis, de la France et de la Nouvelle Zélande sont parmi les plus riches, les plus développés et largement ouverts sur l'extérieur.

Les principales ressources énergétiques, minières et végétales du Pacifique se trouvent en Mélanésie (nickel de Nouvelle-Calédonie).

Monnaies : dollar des Etats-Unis, australien, néo-zélandais, fidjien, des Salomon ; franc Pacifique ; kina (Papouasie-nouvelle-Guinée) ; vatu (Vanuatu) ; tala (Samoa) ; pa'anga (Tonga).

PIB/habitants (en euros) : de 800 euros à Tuvalu à 24 574 pour l'Australie.

Situation géopolitique

Des zones de tensions existent dans le Pacifique. Les principales se situent sur ses rives Ouest, il s'agit de la Corée du Nord, des tensions entre la Chine et Taiwan, de contentieux frontaliers entre la Chine, Taiwan, la Malaisie, les Philippines et le Viêt-Nam au sujet de l'archipel des Spratleys, située en Mer de Chine, ou entre le Japon et la Russie à propos des îles Kouriles situées dans le prolongement d'Hokkaido. Quant au Pacifique insulaire, il ne connaît pas de contentieux territoriaux majeurs. Cependant, on peut distinguer une zone de tensions secondaire, communément appelée « l'arc de crises mélanésien ». Le manque d'homogénéité ethnique et la présence de richesses minérales ou végétales sont à l'origine de ces tensions.

Les principales puissances du Pacifique sont les Etats-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande.

Le Pacifique Nord est dominé par la puissance militaire américaine qui compte 300 000 hommes répartis entre la côte Ouest américaine et le Japon et dont les principales bases militaires sont Hawaï, Wake et Guam. L'Australie et la Nouvelle-Zélande sont les puissances régionales dominantes du Pacifique Sud. Les forces armées australiennes sont fortes de 63 200 militaires d'active et 28 600 réservistes. Les forces armées néo-zélandaise totalisent 10 800 militaires d'active et 8 500 réservistes. Troisième puissance du Pacifique Sud, derrière l'Australie et la Nouvelle Zélande, la France entretient une force d'environ de 6 000 hommes répartie entre la Polynésie Française et la Nouvelle-Calédonie. Par ailleurs, depuis 1992, ces trois nations collaborent efficacement pour lutter contre les catastrophes naturelles (accords FRANZ). Elles sont intervenues conjointement en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux îles Cook, aux Samoa et au Vanuatu pour secourir les populations.

2 - LES DIFFERENTS TERRITOIRES :

2 1. La Guadeloupe :

Géographie :

Physique :

Située dans la zone intertropicale, sous le Tropique du Cancer à 16°30' nord de l'Equateur et 61°30' ouest du méridien de Greenwich, la Guadeloupe se trouve à la latitude de St Louis au Sénégal.

Elle est distante d'environ 7000 km de la France, 3000 de New York, 600 km des côtes d'Amérique du SUD.

Superficie : archipel des petites Antilles coincé entre la mer des caraïbes et l'atlantique, la Guadeloupe a une superficie d'environ 1509 km² (1780 km² avec les dépendances de Saint-Martin, Saint Barthélemy, Marie-Galante, les Saintes et la Désirade).

Elle se compose de deux îles, d'aspect totalement différent, disposées en ailes de papillon. Ces deux îles, la Grande-Terre et la Basse-Terre, sont séparées par un étroit bras de mer, la Rivière Salée. Les deux îles offrent un contraste géographique important et les paysages diffèrent parfois radicalement. Basse-Terre (943 km²) est formée d'une chaîne de volcans (point culminant : La Soufrière 1 467 m) et de falaises côtières. On y trouve chutes d'eau, sources chaudes, eaux sulfureuses et cratères. En revanche, la Grande-Terre est formée de plateaux calcaires peu élevés, de côtes à anses et d'une végétation amphibie, la mangrove, on y trouve de très belles plages.

Climat :

- ➔ Le climat de la Guadeloupe est un climat tropical océanique humide dont la température moyenne est de 25°. L'alizé souffle presque toute l'année sur sa façade maritime, ce qui rend le climat supportable. La pluviométrie est plus importante sur l'île de Basse-Terre que sur l'île de Grande-Terre
- ➔ Les climatologues distinguent deux saisons :
 - une saison humide (hivernage) de juillet à novembre, avec une période à fort risque cyclonique de juillet à octobre,
 - une saison sèche (carême) de décembre à juin .

Population :

La Guadeloupe compte aujourd'hui 448 000 habitants. La population est très jeune (63 % des habitants ont moins de quarante ans) et est caractérisée par une grande diversité ethnique où les noirs et les métis sont majoritaires. Le métissage n'empêche pas une séparation assez subtile des communautés. Les premiers habitants, les Indiens Arawaks puis les Caraïbes ont été décimés dès l'installation espagnole et pendant la colonisation française. L'abolition de l'esclavage définitivement acquise le 27 mai 1848, les autorités font appel à la main-d'œuvre

Document1

indienne, réputée docile : près de 42 000 indiens tamouls rejoindront ainsi l'archipel pour travailler la terre.

D'une densité de 262 hab/km² cette population pluriethnique s'est concentrée aux abords des grandes agglomérations comme Pointe à Pitre ou Basse-Terre. Les guadeloupéens témoignent de l'histoire du long métissage de divers groupes humains qui a commencé dès 1635 bravant ainsi les interdits du « code noir ». On trouve ainsi les traces de plusieurs continents : Européens, noirs d'Afrique, descendants des immigrés indiens appelés « coolies », Syriens, Chinois. Ils se répartissent ainsi :

- ➔ **Les békés ou « blancs pays » – 5% de la population.**
- ➔ **Les métropolitains ou « Z'oreilles » – 10% - sont pour l'essentiel des agents de l'état.**
- ➔ Les métis – 73% - majeure partie de la population, le métissage va du « nèg au chabin » et a commencé avant 1635.
- ➔ Les indiens ou « malabars » – 10% - arrivent après l'abolition de l'esclavage et garde intactes leurs traditions Tamoul.
- ➔ On trouve enfin d'autres minorités – 2% - rasta, chinoises ou libano-syriennes arrivées du début du 20^{ème} siècle.

Religion dominante : le catholicisme (90%) mais toutes les religions sont présentes dans ce département. Depuis la fin du XX^e siècle, on observe une très forte progression des sectes.

Histoire et environnement géopolitique :

Histoire :

- 10 000 à – 6 000 Av JC	Etablissement des Amérindiens ARAWAKS.
IX ^e siècle	Arrivée des Caraïbes. Extermination des Arawaks.
1493	découverte de la Désirade, de Marie-Galante et de la Guadeloupe par Christophe Colomb. Les Indiens y vivaient depuis le I ^{er} siècle.
XVI ^e siècle	Possession espagnole
1635	l'Olive et Duplessis débarquent à la Guadeloupe. Arrivé des premiers français.
XVII ^e siècle	1642 : Louis XIII autorise la déportation jusqu'aux possessions françaises d'esclaves africains : ce sera la « traite ». 1664 : fondation de la « Compagnie des Indes » par Colbert. Mise en œuvre du « Pacte colonial ». 1685 : publication du Code noir, qui définit le statut des esclaves et limite les droits des planteurs.
1758	prise de la Guadeloupe par les Anglais qui fondent Pointe-à-pitre.
Dès 1794	Abolition de l'esclavage par la convention puis reprise de la Guadeloupe par Victor Hugues. Rétablissement de l'esclavage par Napoléon.
27.05.1848	Abolition définitive de l'esclavage en Guadeloupe. Ruine des planteurs de canne.

1854	Arrivée des premiers indiens pour travailler la terre.
1877	L'île de Saint-Barthélemy est rétrocédée à la France par la suède.
1914-1918	Plus de 10 000 guadeloupéens participent à la grande guerre.
1936 - 1938	Félix Eboué, natif de la Guyane, devient le premier gouverneur noir de la Guadeloupe.
1946	Départementalisation de la Guadeloupe
1960	la V ^{ème} République, avec le Général de Gaulle, fait entrer l'outre-mer dans l'ère de la « départementalisation adaptée ».
1982	La loi Deferre de décentralisation érige la Guadeloupe en Région mono-départementale.
1989	Le cyclone Hugo dévaste l'île de la Guadeloupe.
2000	Vote de la loi d'orientation pour l'outre mer.
2003	Référendum pour ou contre une assemblée unique. 73 % de NON. Saint-Martin et Saint-Barthélemy répondent Oui au référendum pour une assemblée unique

Environnement géopolitique :

L'extraordinaire variété politique du puzzle caraïbe qui compte 38 millions d'habitants, 98 îles habitées, 14 états indépendants ; le mouvement d'indépendance a commencé avec Haïti dès 1804, et une dizaine de groupe d'îles sont liés à des degrés divers à un état américain ou européen.

La deuxième caractéristique de l'archipel caraïbe est son insertion dans un ensemble géopolitique plus vaste que l'on peut appeler la Méditerranée d'Amérique, qui s'étend du nord des Guyanes à la Floride. C'est une zone d'influence directe des Etats-Unis. Mais dans ce lac stratégique américain, une rupture géopolitique, Cuba, qui a affirmé longtemps son nationalisme ombrageux à 150 km des côtes de la Floride.

Organisation administrative :

Le département comprend :

- ☉ une préfecture : Basse-Terre
- ☉ deux sous-préfectures : Saint Martin et Pointe-à-Pitre.
- ☉ 43 cantons
- ☉ 34 communes

La Guadeloupe est représentée au parlement par quatre députés et trois sénateurs.

Situation économique, sociale et politique :

Economie : le PIB par hab. de la Guadeloupe, s'il ne représente que 55% de celui de la métropole, est cependant l'un des plus élevés de tous les États de la Caraïbe, le 2^{ème} après la Martinique

La situation économique de la Guadeloupe évolue en fait dans le sens de l'économie métropolitaine mais avec un certain décalage compte tenu de la structure de l'économie locale et des soubresauts conjoncturels (conflits sociaux, cyclones, etc). En réponse à ces problèmes plusieurs mesures ont été prises dont la LOOM la loi

Document1

d'orientation pour l'outre-mer en 2000 et la loi de programme pour l'Outre mer en mars 2004.

- ➔ La canne à sucre, culture historique, est passée au second rang des activités agricoles derrière la banane à partir de 1929. L'avenir de la banane antillaise est incertain et sa survie ne peut passer que par une augmentation de la productivité et le renforcement des groupements professionnels face aux multinationales américaines. Quant au secteur industriel, il représente 16 % de la population active et connaît des difficultés structurelles importantes.
- ➔ L'artisanat et le secteur du tourisme contribuent à plus de 8 % du PIB et emploient 15% de la population active. Malgré des difficultés passagères, il semble que l'avenir économique de la Guadeloupe soit là.

Social : les mouvements sociaux sont un prélude systématique à toute négociation et empoisonnent le climat social. Le syndicat le plus virulent est l'UTC / UGTG, dont les orientations indépendantistes sont régulièrement réaffirmées et choisit souvent des modes d'action violents en s'appuyant sur les difficultés sociales ou le fort taux de chômage du département (24.7% de la population active).

Politique : Lors du référendum du 07 décembre 2003, la proposition de fusionner le conseil régional et départemental est rejetée par 73 % des guadeloupéens. Ce projet avait aussi fait craindre une éventuelle autonomie ou indépendance qui mettrait fin aux avantages matériels accordés par la métropole.

Lors du même référendum et à contrario de la décision en Guadeloupe, les dépendances du Nord (île de Saint-Barthélemy et partie française de l'île de Saint-Martin) ont approuvé (à 96 % et 76 %) l'offre de Paris de se séparer de la Guadeloupe.

En résumé, l'économie, avec un PIB artificiellement gonflé par les fortes subventions de l'Etat et de l'Union Européenne, est toujours fragilisée par les tarifs élevés et les problèmes de qualité de son activité principale, le tourisme, par les déboires de sa première culture, la banane, et par le fort taux de chômage. Ces difficultés économiques sont accentuées par d'incessantes grèves qui immobilisent et remettent en cause son développement durable.

Forces armées aux Antilles :

Mission des FAA

Affirmer la souveraineté française là où elle s'exerce dans la zone de responsabilité permanente du COMSUP et, le cas échéant, la défendre.

Force de présence dans le Bassin Caraïbe, les FAA assurent cette mission en protégeant les intérêts de la France dans cette zone.

Ces missions se déclinent en 4 volets :

- ➔ les missions de force de souveraineté,
- ➔ les missions de forces de présence
- ➔ le soutien au service public,

Document1

- la participation au développement des départements de la Guadeloupe et de la Martinique.

Le dispositif des FAA est interarmées et articulé autour:

- d'un état-major interarmées et des unités de soutien basés à Fort de France,
- de deux régiments de l'armée de terre à Fort de France(33^eRIMa) et à Pointe A Pitre (41^eBIMa.),
- d'une base aérienne à Fort de France et d'une Escale au Raizet,
- d'une base navale à Fort Saint Louis (Fort de France),
- de deux unités du Service militaire adapté, à Gondeau (1^{er}RSMA) et à Pointe-à-Pitre (2^eRSMA),

Document1



2 2. La Martinique :

Géographie :

Physique :

Située dans la zone intertropicale, sous le tropique du Cancer à 14°30 nord de l'Equateur et 61°ouest du méridien de Greenwich, la Martinique se trouve à la latitude de Dakar au Sénégal. Elle est distante d'environ 7 000 km de la France, 3 150 km de New York, 440 km des côtes d'Amérique du Sud. Ce département se trouve à environ 150 km au nord et la Guyane à 1 500 km au sud.

Superficie : La Martinique fait partie de l'archipel des Petites Antilles, qui est un arc de 850 km de long environ. Sa superficie est de 1 106 km². La plus grande longueur étant de 70 km et la plus grande largeur de 35 Km, on n'est jamais à plus de 12 km de la côte.

Le relief de la Martinique est tourmenté. En raison de l'action de l'alizé humide, l'île présente un contraste entre le versant Est, "au vent", bien arrosé, et le versant Ouest, "sous le vent", plus sec. Comme la majorité des îles des Petites Antilles, elle serait la conséquence de la dérive des continents (tectonique des plaques) et de l'activité volcanique (il faut noter la présence de 128 volcans actifs dans la région). Dès lors, des tremblements de terre de faible intensité se manifestent régulièrement. Elle se compose :

- **au Nord** de deux massifs montagneux, la Montagne Pelée, qui culmine à 1 397 m, et les pitons du Carbet, qui s'élèvent à près de 1 200 m, ce versant « au vent » bien arrosé porte une forêt tropicale dense et humide.
- **au centre**, la plaine du Lamentin fait la transition avec la région sud. Hier zone de marécages, elle a été asséchée pour devenir une zone d'activités agricoles et économiques. Elle abrite aujourd'hui l'aéroport international. C'est le poumon de l'île.
- **au sud** de l'île qui présente un relief plus modéré, constitué de collines ne dépassant pas 500 mètres d'altitude, appelées « mornes » la végétation y est plus buissonnante, adaptée à la sécheresse. C'est aussi la zone où le tourisme se développe.

Climat :

- Le climat de la Martinique est un climat insulaire tropical humide dont la température moyenne est de 25°. L'alizé souffle presque toute l'année sur sa façade maritime, ce qui rend le climat supportable. La pluviométrie est plus importante au Nord de l'île (jusqu'à 10m) qu'au Sud (à peine 1.50m).
- Les climatologues distinguent deux saisons :
 - une saison humide (hivernage) de juillet à novembre, avec une période à fort risque cyclonique de juillet à octobre,
 - une saison sèche (carême) de décembre à juin .

Document1

- Les pluies constituent l'élément essentiel et le plus capricieux du climat de l'île. Elles génèrent un taux d'humidité important, de 70 % à 90 % en fonction de la saison.
- Une des caractéristiques de la Martinique est la diversité de ses paysages végétaux. Aussi la flore est abondante et particulièrement variée alors que la faune tend à se raréfier.

Population :

La Martinique compte aujourd'hui 396 000 habitants. La population est très jeune (60 % des habitants ont moins de quarante ans) et est caractérisée par une grande diversité ethnique où les noirs et les métis sont majoritaires. Le métissage n'empêche pas une séparation assez subtile des communautés. Les premiers habitants, les Indiens Arawaks puis les caraïbes ont été décimés dès l'installation espagnole et pendant la colonisation française. L'abolition de l'esclavage définitivement acquise le 22 mai 1848, les autorités font appel à la main-d'œuvre indienne, réputée docile : près de 20 000 indiens tamouls rejoindront ainsi l'île pour travailler la terre.

D'une densité de 338 hab./km², cette population pluriethnique s'est concentrée aux abords des grandes agglomérations comme Fort de France et sa banlieue, qui représentent près de la moitié de la population globale de l'île (Taux d'urbanisation : 97 %).

A noter que le taux de natalité qui décroît régulièrement : de 3,06 % en 1968, il est tombé à 1,47 % en 1995. le nombre des naissances illégitimes est très élevé, de l'ordre de 60% et 30% de la population a moins de 20 ans.

Les Martiniquais témoignent de l'histoire du long métissage de divers groupes humains qui a commencé dès 1635 bravant ainsi les interdits du « code noir ». On trouve ainsi les traces de plusieurs continents : Européens, noirs d'Afrique, descendants des immigrés indiens appelés « coolies », Syriens, Chinois. Ils se répartissent ainsi :

- **Les békés ou « blancs pays » – 1% de la population.**
- **Les métropolitains ou « Z'oreilles » – 10% - sont pour l'essentiel des agents de l'état.**
- Les métis – 85% - majeure partie de la population, le métissage va du « nèg au chabin » et a commencé dès 1635.
- , Les indiens ou « malabars » – 2% - arrivent après l'abolition de l'esclavage et garde intactes leurs traditions Tamoul.
- On trouve enfin d'autres minorités – 2% - rasta, chinoises ou libano-syriennes arrivées du début du 20^{ème} siècle.

Religion dominante(90%) : le catholicisme. Toutes les religions sont présentes en Martinique. A noter la présence active de sectes depuis 20 ans et la persistance de croyances animistes...

Histoire et environnement géopolitique :

Histoire :

- 10 000 à – 6 000 Av JC	Etablissement des Amérindiens ARAWAKS.
IX ^e siècle	Arrivée des Amérindiens Caraïbes et extinctions des Arawaks.
1493	Christophe Colomb découvre les Antilles mais ne débarque pas en Martinique.
1502	l'Espagne prend possession de la Martinique, découverte par Christophe Colomb.
1635	Début XVII ^e siècle départ des espagnols. Arrivée des premiers français.). Fondation de Saint-Pierre, en Martinique, par Belain d'Esnavuc. Introduction de la canne à sucre (1639)
XVII ^e siècle	1642 : Louis XIII autorise la déportation jusqu'aux possessions françaises d'esclaves africains : ce sera la « traite ». 1664 : fondation de la « Compagnie des Indes » par Colbert. Mise en œuvre du « Pacte colonial ». 1685 : publication du Code noir, qui définit le statut des esclaves et limite les droits des planteurs.
1762	Prise de la Martinique par les Anglais. Puis traité de Paris et restitution à la France en 1763.
Dès 1789	La Révolution française répand dans les colonies les grandes idées égalitaires.
1794	Abolition de l'esclavage par la Convention. Invasion des petites Antilles par les Anglais.
1796	Joséphine de Beauharnais épouse le Général Bonaparte
1802	Restitution des îles à la France. Rétablissement de l'esclavage par Bonaparte. Soulèvement d'esclaves et répression.
1803	Nouvelle occupation de l'île par les anglais qui aident les colons à mater les révoltes d'esclaves.
1814	Occupation définitive des îles par les français.
22.05.1848	Abolition définitive de l'esclavage. Ruine des planteurs de canne. Schœlcher est élu député.
1854	Arrivée des premiers indiens pour travailler la terre.
1902	Eruption de la Montagne Pelée : 30 000 morts, St-Pierre est détruite
1914-1918	Plus de 15 000 martiniquais participent à la grande guerre.
1945	Aimé Césaire est élu maire de Fort de France
1946	Le 19 mars, départementalisation de la Martinique.
1960	la V ^{ème} République, avec le Général de Gaulle, fait entrer l'outre-mer dans l'ère de la « départementalisation adaptée ».
1982	La loi Deferre de décentralisation érige la Martinique en Région mono-départementale.
1999	Le cyclone Lenny dévaste la côte caraïbe de la Martinique
2000	Vote de la loi d'orientation pour l'outre mer.
2003	Référendum pour ou contre une assemblée unique. 50.48 % de NON.

Environnement géopolitique :

L'extraordinaire variété politique du puzzle caraïbe qui compte 38 millions d'habitants, 98 îles habitées, 14 états indépendants ; le mouvement d'indépendance a commencé avec Haïti dès 1804, et une dizaine de groupe d'îles sont liés à des degrés divers à un état américain ou européen.

La deuxième caractéristique de l'archipel caraïbe est son insertion dans un ensemble géopolitique plus vaste que l'on peut appeler la Méditerranée d'Amérique, qui s'étend du nord des Guyanes à la Floride. C'est une zone d'influence directe des Etats-Unis. Mais dans ce lac stratégique américain, une rupture géopolitique, Cuba, qui a affirmé longtemps son nationalisme ombrageux à 150 km des côtes de la Floride.

Département français d'Amérique comme on la surnomme, la Martinique, représente la politique étrangère de la France dans la région caraïbe. Néanmoins, compte tenu de sa situation géographique, elle a la possibilité, par délégation, d'initier et de mettre en œuvre des accords régionaux de coopération

L'intensification des contacts avec ses voisins est un atout à la fois pour son développement économique, social et culturel, mais aussi pour la politique étrangère de la France qui est ainsi mieux à même de faire valoir les intérêts nationaux et, plus particulièrement, ceux des DOM dans leur zone géographique respective.

Organisation administrative :

Le département comprend :

- une préfecture : Fort de France,
- Trois sous-préfectures : la sous préfecture du Marin (implantée au Sud), celle de Trinité (dans le Nord, côte atlantique) et celle de saint-Pierre(dans le Nord),
- 45 cantons,
- 34 communes.

La Martinique est représentée au parlement par quatre députés et deux sénateurs.

Situation économique, sociale et politique :

Economie : le PIB par hab. de la Martinique, s'il ne représente que 63% de celui de la métropole, est cependant le plus élevé de tous les États de la Caraïbe. La situation économique de la Martinique évolue en fait dans le sens de l'économie métropolitaine mais avec un certain décalage compte tenu de la structure de l'économie locale et des soubresauts conjoncturels (conflits sociaux, cyclones, etc). En réponse à ces problèmes plusieurs mesures ont été prises dont la LOOM, la loi d'orientation pour l'outre-mer, en 2000, et la loi de programme pour l'Outre mer en mars 2004. Cette loi fixe à ce propos des règles qui devraient permettre d'assainir

Document1

l'économie des DOM afin d'accélérer le développement économique et social de façon durable en échelonnant les objectifs à atteindre sur une quinzaine d'année.

Quelques données économiques :

- la canne à sucre, culture historique, est destinée à la consommation locale (taux de couverture des besoins de 40%). Contrairement aux autres DOM, l'essentiel de la canne sert à la production directe de rhum (labellisé depuis 2000), secteur porteur,
- l'avenir de la banane antillaise est incertain et sa survie ne peut passer que par une augmentation de la productivité et le renforcement des groupements professionnels face aux multinationales américaines. Le secteur industriel, il représente 12 % de la population active, connaît des difficultés structurels importantes et subit de plein la concurrence régionale,
- l'artisanat et le secteur du tourisme contribuent à plus de 8 % du PIB et emploient 15% de la population active. Malgré des difficultés passagères, il semble que l'avenir économique de la Martinique soit dans ces secteurs si le secteur du transport se modernise,
- une forte dépendance vis à vis des importations (taux de couverture importations/exportations inférieur à 17 %).

Social :

Certes, la départementalisation a permis aux Antilles françaises d'échapper à une certaine misère : le niveau de vie y est bien supérieur à celui des îles voisines indépendantes, même s'il se situe encore loin derrière celui de la métropole. Mais la médaille a son revers : les Antillais reprochent à la France de considérer les départements français d'Amérique moins comme des départements à part entière que comme des vitrines de la France. Même si l'aide financière de l'Europe augmente, sous forme de subventions, le malaise social persiste.

Les mouvements sociaux sont nombreux et s'appuient sur les difficultés sociales ou le taux de chômage structurel du département (23.7% de la population active) pour se faire entendre.

Politique :

Lors du référendum du 07 décembre 2003, la proposition de fusionner le conseil régional et départemental est rejetée par 50,48% des Martiniquais. Ce projet avait aussi fait craindre une éventuelle autonomie ou indépendance qui mettrait fin aux avantages matériels accordés par la métropole.

En résumé, l'économie, avec un PIB artificiellement gonflé par les fortes subventions de l'Etat et de l'Europe, est toujours fragilisée par la cherté et les problèmes de qualité de son activité principale, le tourisme, par les déboires de sa première culture, la banane, et par le fort taux de chômage. Ces difficultés économiques sont accentuées par des mouvements sociaux qui immobilisent et remettent en cause son développement durable.

Document1



Forces armées aux Antilles :

Mission des FAA

Affirmer la souveraineté française là où elle s'exerce dans la zone de responsabilité permanente du COMSUP et, le cas échéant, la défendre.

Force de présence dans le Bassin Caraïbe, les FAA assurent cette mission en protégeant les intérêts de la France dans cette zone.

Ces missions se déclinent en 4 volets :

- les missions de force de souveraineté,
- les missions de forces de présence
- le soutien au service public,
- la participation au développement des départements de la Guadeloupe et de la Martinique.

Le dispositif des FAA est interarmées et articulé autour:

- d'un état-major interarmées et des unités de soutien basés à Fort de France,
- de deux régiments de l'armée de terre à Fort de France(33^eRIMa) et à Pointe A Pitre (41^eBIMa.),
- d'une base aérienne à Fort de France et d'une Escale au Raizet,
- d'une base navale à Fort Saint Louis (Fort de France),
- de deux unités du Service militaire adapté, à Gondeau (1^{er}RSMA) et à Pointe-à-Pitre (2^eRSMA)

2 3. La Guyane :

Géographie :

Physique :

Superficie : Située proche de l'équateur entre 2 et 5° de latitude nord, la Guyane a une superficie d'environ 90 000 km². C'est la plus grande région française et représente ainsi 1/6 de la surface nationale. La Guyane est à une altitude moyenne de 200 m, les points culminants s'élèvent au plus à 700 / 800 m. Elle appartient à un grand ensemble géologique, qui s'étend de l'Orénoque à l'Amazone appelé « bouclier guyanais ». On distingue 3 régions : les terres hautes, les terres basses et la côte.

Climat :

Le climat de la Guyane est un climat équatorial chaud et humide dont la température moyenne est de 27°. L'alizé souffle presque toute l'année sur sa façade maritime, ce qui rend le climat supportable. La pluviométrie est importante : 2,5 à 5 mètres d'eau par an (0,60 m à Perpignan, 1m à Paris)

Document1

Les climatologues distinguent quatre saisons :

- de juillet à novembre la grande saison sèche,
- de décembre à février la petite saison des pluies,
- en mars le petit été de mars,
- d'avril à juin la grande saison des pluies avec son maximum en mai.

Il n'y a pas de cyclone.

Population :

- ➔ En raison de son image négative, détournant les hommes vers d'autres terres plus clémentes et malgré diverses tentatives de colonisation par des européens, des esclaves, des bagnards, longtemps la Guyane a connu un déficit démographique important. Ce n'est qu'à partir du milieu du XX^e siècle avec la départementalisation (1946), mais surtout avec l'installation du centre spatial (1965), que le département a connu un véritable « boom » démographique.
- ➔ En 1954, la Guyane comptait 28 000 habitants. En 1999, on pouvait en recenser 157 000 habitants et début 2004 l'estimation en était de 171 000 habitants.
- ➔ La population guyanaise se caractérise par la diversité de ses composantes, une répartition inégale, un taux d'accroissement élevé, une jeunesse nombreuse, une immigration importante et une répartition très inégale.
- ➔ D'une densité de 2 hab/km² cette population vit à 90% sur la bande côtière et plus de 80% du territoire sont vides de tout habitant.
- ➔ Société pluri-ethnique :

La population guyanaise compte de nombreuses ethnies :

- ➔ **Les créoles - 60 à 70 000 - issus du métissage, ils forment encore le groupe le plus important.**
- ➔ **Les métropolitains - 8 à 10 000 - sont pour l'essentiel des agents de l'état.**
- ➔ Les amérindiens, environ 8000, premiers occupants de la Guyane, sont répartis en six ethnies (Galibis, Wayanas, Arawaks, Palikurs, Wayampis et Emérillons).
- ➔ Les noirs marrons, 10 000, descendants d'esclaves ayant fui les plantations du Surinam aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, ce sont les BONIS, NDJUKAS, PARAMAKAS et SARAMAKAS. Ils sont situés principalement le long du MARONI où ils assurent tout le transport fluvial.
- ➔ Les chinois, 6000, sont spécialisés dans le commerce de proximité.
- ➔ Les hmongs, 2000, réfugiés laotiens, arrivés en 1977, sont installés à Cacao et Javouhey, ils pratiquent les cultures maraîchères.

Religion dominante : le catholicisme.

Histoire et environnement géopolitique :

Histoire :

- 10 000 à – 6 000 Av JC	Etablissement des Amérindiens ARAWAKS.
1498	Christophe Colomb longe les côtes de la Guyane.
XVI°siècle	Découverte d'or par un espagnol. Naissance du mythe de l'Eldorado.
1604	Arrivé des premiers français.
XVII° siècle	Lutttes d'influence face aux anglais, hollandais et portugais.
1763 - 1765	Echec de l'expédition de Kourou (10 000 morts de paludisme).
Dès 1792	La Guyane devient un lieu de déportation pour les prêtres réfractaires.
1848	Abolition définitive de l'esclavage. Ruine des planteurs de canne.
1852	Création du bagne. La colonisation pénale qui touchera 70 000 bagnards, dont 487 femmes fera de la Guyane jusqu'en 1948, la terre du bagne
1856	Ruée vers l'or.
1878	Première organisation administrative de la Guyane. Création d'un conseil général et élection du premier député.
1943	Après le débarquement de Provence la Guyane rejoint la France Libre.
1946	Départementalisation de la Guyane.
1960	Début de l'épopée spatiale à Kourou.
1960 1990	Essor économique de la Guyane sous l'impulsion forte du Centre Saptial Guyanais.
1990.....	Accélération de la coopération européenne dans le domaine spatial.
2004	Accords signés avec Russes (SOYUZ) et Italiens pour développer ce pôle de lancement européen
12 février 2005	Succès du vol Ariane 5 Version 10 tonnes.

Environnement géopolitique :

La Guyane a comme voisin immédiat le Surinam à l'Ouest et le Brésil à l'Est et au Sud. Elle entretient de bonnes relations diplomatiques avec chacun d'eux. La situation stable dans ces deux pays est un gage de sécurité pour la Guyane qui doit néanmoins lutter avec beaucoup de vigueur contre l'immigration clandestine et l'orpaillage clandestin sur son sol.

Organisation administrative :

Le département comprend :

- ➡ l'arrondissement de Cayenne, préfecture, avec seize cantons et quatorze communes,

- ➡ l'arrondissement de Saint-Laurent-du-Maroni, sous-préfecture, avec trois cantons et huit communes, dont Maripasoula, la plus vaste commune de France avec une superficie de 18 683 km².

La Guyane est représentée au parlement par deux députés et un sénateur.

Situation économique, sociale et politique :

Economie : ce n'est qu'à partir des années 60 / 70, que le département s'est notablement développé, grâce aux efforts considérables consentis par la France afin d'y installer le centre spatial. Aujourd'hui l'économie guyanaise après une très forte croissance dans les années 80, connaît une certaine stabilité et son PIB/hab d'environ 12 000 € est le plus élevé d'Amérique du sud. Toutefois la situation demeure très fragile en raison d'une très forte croissance démographique liée principalement à l'immigration et au manque de diversité des activités. En effet l'économie guyanaise repose essentiellement sur la présence du Centre Spatial Guyanais (CSG) dont les activités conditionnent toute la vie du pays.

Social : les mouvements sociaux sont relativement peu nombreux et la voix des courants indépendantistes reste modérée. Néanmoins la forte immigration et le fort taux de chômage du département (30% de la population active) peuvent être à l'origine de revendications parfois musclées.

Politique : dans le cadre de la modification de la Constitution de 2003, la Guyane aurait pu choisir de tendre vers davantage d'autonomie par le biais d'un référendum. Ce dernier n'a pu avoir lieu du fait de l'absence de consensus des assemblées générales et régionales.

Document1



Forces armées :

Mission des FAG

Affirmer la souveraineté française là où elle s'exerce dans la zone de responsabilité du COMSUP et, le cas échéant, la défendre.

Cette mission se décline en 3 volets :

- les missions de souveraineté,
- le soutien au service public,
- la participation au développement du département.

Le dispositif des FAG est interarmées et articulé autour:

- d'un état-major interarmées et des unités de soutien basés à Cayenne
- de deux régiments de l'armée de terre à Cayenne (9^RIMA) et Kourou (3^REI) avec leurs postes sur les frontières est et ouest
- d'une base aérienne à Rochambeau et d'une station radar à Kourou
- d'une base navale à Dégrad des Cannes
- de deux unités du Service militaire adapté, à Cayenne (3^RSMA) et St-Jean du Maroni (GSMA).

2 4. La Nouvelle-Calédonie :

Géographie

Physique

La Nouvelle-Calédonie est un archipel composé d'une île principale, « la Grande Terre ou le Caillou » prolongé au Nord par les Belep et au Sud par l'île des Pins. A l'Ouest, les îles Loyauté comprennent, du Nord au Sud, Ouvéa, Lifou, Tiga et Maré. Des îlots inhabités la prolongent au Sud-Est, Warpole, Mathew et Hunter, à l'Ouest les Chesterfield et au Nord les récifs d'Entrecasteaux. L'ensemble des terres émergées couvrent une superficie de 19 050 km².

Le domaine montagneux couvre environ les $\frac{3}{4}$ de la « Grande Terre ». Il se caractérise par une chaîne montagneuse longitudinale, excentrée vers l'Est, orientée Nord-Ouest Sud-Est. Cette chaîne tombe pratiquement à pic dans le lagon oriental et descend graduellement par des plateaux successifs bordés de zones collinaires localement appelées chaînes vers la plaine côtière occidentale pour aboutir aux plages de la côte Ouest. Le point culminant est la mont Panié au Nord-Est, 1 629 m.

Climat

Document1

La Nouvelle-Calédonie est soumise aux flux des alizés soufflant du Sud-Est. Elle bénéficie d'un climat relativement tempéré qualifié de tropical océanique. L'année se divise en deux saisons principales. La saison chaude et humide qui s'étend de mi-novembre à mi-avril, plus humide de janvier à mars. Elle voit l'alternance de grandes périodes ensoleillées et de courtes périodes de mauvais temps. C'est l'époque des dépressions tropicales et des cyclones. La saison fraîche qui s'étend de mi-avril à mi-novembre, avec parfois de fortes pluies, notamment en juillet. Les températures les plus basses sont enregistrées en juillet en août (« printemps calédonien »). La transition entre la saison fraîche et la saison chaude (de mi-septembre à mi-novembre) est une période assez sèche et très ensoleillée. La moyenne des températures annuelle est de 22,5°C .

Population

Selon le dernier recensement (2004), la population calédonienne est estimée à 230 268 personnes. La densité de population est de 12 habitants par Km². Cependant, il s'agit d'une population très inégalement répartie, puisque 65,5 % se concentrent autour du grand Nouméa, c'est à dire Nouméa et ses communes limitrophes : Dumbèa, Païta et Mont Dore.

C'est une population pluriethnique dont les premiers habitants, les mélanésiens ou canaques avec 44 % de la population représentent le groupe principal. Puis, viennent les européens avec 35 %, les Wallisiens et Futuniens 9 %, les Polynésiens 3 %, les Indonésiens 3%, les Vietnamiens et les Ni-vanuatus⁴⁰ 1 %.

Le taux de natalité est 18,6 ‰, le taux de mortalité de 5,1 ‰ et l'accroissement naturel de 13,5 ‰. L'indice de fécondité est de 2,3 enfants par femmes. L'espérance de vie moyenne est de 74,1 ans. La population est relativement jeune, 45 % a moins de 25 ans.

La population est très majoritairement chrétienne, catholique et protestante. Les 3 % de musulmans sont les descendants des Kabyles déportés en 1871 ou de travailleurs indonésiens arrivés à la fin du XIX^{ème} siècle.

La langue officielle est le français, mais il existe 28 langues vernaculaires mélanésiennes parfois fort différentes entre elles.

Histoire et environnement géopolitique

Histoire

- 2 000	- les ancêtres des canaques s'installent dans l'archipel calédonien ;
1774	- 24 septembre, découverte de la Nouvelle-Calédonie par James Cook qui lui donne son nom ;
1853	- 24 septembre, prise de possession de l'archipel par l'amiral Febvrier-Despointes ;
1854	- fondation, par Tardy de Montravel, de Port-de-France qui deviendra Nouméa ;
1864	- en mai, arrivée des premiers bagnards à Port-de-France ;
1878	- insurrection kanak menée par le grand chef Ataï contre les

⁴⁰ Ni-vanuatu : habitant du Vanuatu (ex Nouvelles Hébrides)

Document1

	expropriations de terres au bénéfice de l'administration pénitentiaire ; 200 européens et plus d'un millier de Kanak sont tués ;
1897	- fin de la transportation des bagnards, arrivée de plus de 500 familles de colons
1915	- avril, embarquement à bord du « Sontay » des 2 113 volontaires calédoniens et kanak pour aller combattre en métropole (Barleux, chemin des Dames, Marne, Vesles-et-Caumont, Verdun) ; 456 tombèrent au champ d'honneur ;
1941	- départ du bataillon mixte du Pacifique formé de volontaires calédoniens, néo-hébridais et polynésiens ; ils s'illustreront notamment à Bir-Hakeim, au Monte-Cassino et prendront part à la libération de la France ;
1942-1945	- Nouméa devient le quartier général des forces armées des Etats-Unis dans le Pacifique Sud ;
1946	- la Nouvelle-Calédonie devient territoire d'outre-mer ; - accession des Kanak à la citoyenneté française et obtention du droit de vote pour certains d'entre eux (anciens combattants, chefs coutumiers, pasteurs, catéchistes ...) ;
1969-1972	- boom du nickel ;
1981	- premiers affrontements entre « loyalistes », indépendantistes et forces de l'ordre ;
1983	- les incidents se multiplient en janvier ; deux gendarmes sont tués par des mélanésiens et en mai, un Kanak est tué par des européens ; - l'assemblée territoriale rejette un avant-projet d'autonomie ;
1984	- dissolution du front indépendantiste et création du front de libération national kanak et socialiste (FLNKS) qui regroupe une majorité des partis kanak ; - 5 décembre, dix militants kanak sont tués dans une embuscade à Hienghène, la situation devient insurrectionnelle ;
1987	- en septembre, référendum sur le maintien de la Nouvelle-Calédonie au sein de la République marqué par un fort taux d'abstention (40,89 %). Le oui l'emporte avec 98,3 % des suffrages exprimés ;
1988	- le 22 avril, des indépendantistes attaquent la gendarmerie de Fayaoué, sur l'île d'Ouvéa ; quatre gendarmes sont tués et vingt-sept sont pris en otages ; - 5 mai, le GIGN et les forces spéciales prennent d'assaut la grotte de Gossanah pour délivrer les otages ; deux militaires et dix-neuf indépendantistes sont tués ; - 26 juin, Jean Marie Tjibaou, Jacques Lafleur et Michel Rocard signent les accords Matignon ; - 6 novembre organisation d'un référendum national sur ces accords ; abstention importante en métropole et sur le territoire, seuls 63,2 % des électeurs participent au scrutin et près de 43 % rejettent le texte ;
1998	- en mars, le RPCR, le FLNKS et l'Etat français concluent l'accord de Nouméa, qui reconnaît la prééminence du peuple kanak et le fait colonial, prévoit le transfert irréversible de larges pouvoirs au territoire et l'organisation dans un délai de quinze à vingt ans d'un référendum sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à « la pleine souveraineté. » - mai, le Premier Ministre, M. Lionel Jospin se rend en Nouvelle-Calédonie pour signer officiellement cet accord et inaugurer le centre

	culturel Jean Marie Tjibaou ; le 8 novembre, les calédoniens approuvent à 72 % l'accord de Nouméa.
--	---

Environnement géopolitique

La Nouvelle-Calédonie et ses dépendances s'étendent sur une zone économique exclusive (ZEE) de 1 740 000 km², soit plus de la moitié de la superficie de la mer Méditerranée.

Face aux Etats mélanésiens, elle constitue un pôle de prospérité économique et de stabilité politique.

Organisation administrative

La Nouvelle-Calédonie est une collectivité d'outre-mer dont l'organisation actuelle résulte de l'accord de Nouméa de 1998.

Représentant de l'Etat en Nouvelle-Calédonie, le Haut-commissaire de la République dirige les services de l'Etat, assure l'exécution des lois et décrets ainsi que le contrôle des organismes et des personnes publics ou privés bénéficiant de subvention de l'Etat.

La Nouvelle-Calédonie est divisée en 33 communes, 3 provinces et 8 aires coutumières. Chacune des provinces élit une assemblée dont la réunion constitue le congrès du territoire composé de 54 membres. L'exécutif est assuré par un gouvernement collégial, composé de 3 à 11 membres dont le président élu par le congrès est responsable devant lui. Deux organes consultatifs complètent cette organisation, le comité économique et social et le Sénat coutumier.

Situation économique

La Nouvelle-Calédonie est la seule collectivité d'outre-mer française à disposer de matières premières en grande quantité. On y trouve du chrome, du fer, du cuivre, du plomb, du zinc, du manganèse, du cobalt et principalement du nickel dont 20 à 30 % des réserves mondiales seraient calédoniennes.

L'économie calédonienne est donc dominée par l'exploitation du nickel qui représente 90,5 % des exportations calédoniennes en valeur. Les produits de la pêche (thonidés), de l'aquaculture (crevettes) et le squash⁴¹ constituent le reste des exportations calédoniennes.

Le tourisme, avec plus de 102 000 visiteurs annuels, constitue un autre pôle de développement.

Forces armées

⁴¹ petite cucurbitacée

Document1

Forte d'environ 2 900 hommes, les forces armées de Nouvelle-Calédonie (FANC) se composent de 70 % de personnels affectés et 30 % de troupes en renfort des 3 armées et de la Gendarmerie. L'Armée de terre en constitue 36 %, la Gendarmerie 29 %, la marine nationale 21 %, le groupement du service militaire adapté 9 % et l'armée de l'air 5%.

Document1



2 5. La Polynésie :

Géographie

Physique

La Polynésie française rassemble 118 îles, îlots et atolls dont seulement 56 sont habités. Elle est située au centre de l'océan Pacifique, au Sud de l'équateur. Elle se compose de 5 archipels s'inscrivant dans un carré de 2 000 km de côté et totalise une superficie de 3 521 km² de terres émergées (soit la moitié de la superficie de la Corse), dont 1 042 km² pour l'île de Tahiti. Les 5 archipels qui la composent, sont du Nord au Sud, les Marquises, au centre l'arc des Tuamotu prolongé par les Gambiers, les îles de la Société (îles du Vent et îles Sous-le-Vent) et les Australes.

La Polynésie française est caractérisée par son isolement au centre du Pacifique (Los Angeles est à 6 200 km, soit 09H00 d'avion), l'exiguïté des terres émergées (la plus grande île, Tahiti, totalise le tiers des terres émergées) et la dispersion des archipels qu'il faut appréhender à l'échelle de l'Europe (les Marquises sont situées à 1 500 km de Tahiti).

Si les atolls ne présentent aucun relief, les îles hautes se caractérisent par un relief marqué, des pentes abruptes et des crêtes fortement découpées dont les points culminants dépassent les 1 000 mètres (l'Orohéna, point culminant de Tahiti s'élève à 2240 m).

Climat

Le climat des îles polynésiennes est de type tropical, chaud et humide, tempéré par les alizés soufflant du Sud-Est et les brises locales. Les pluies sont abondantes et les cyclones, en règle générale, sont rares.

S'il n'y a pas de saisons tranchées du point de vue des températures qui restent constantes avec une moyenne de 26°, c'est la répartition des précipitations qui permet de diviser l'année en deux périodes, une saison relativement sèche et fraîche (de mai à octobre) et une saison plus humide et plus chaude (de novembre à avril avec 75 % des précipitations pendant cette période).

On peut néanmoins diviser la Polynésie en quatre zones climatiques, exception faite des microclimats créés par l'orographie⁴² surtout dans les archipels de la Société et des Marquises. Ces zones climatiques comprennent les climats tahitien et paumotu qui sont assez complémentaires, le climat marquisien de type tropical et des Australes plus tempéré.

Population

Fort de plus de 245 400 personnes, la population polynésienne est pluriethnique. Les ma'ohis sont les plus nombreux et représentent 67 % de la population, puis viennent les demis, fruits du brassage des populations avec 17 %, les européens ou « popaas » avec 11 %, et les chinois ou « tinitos » avec 5 %.

⁴² Orographie : agencement des reliefs terrestres.

Document1

Cette population est inégalement répartie, 74 % se concentrant aux îles du Vent (Tahiti, Moorea) dont 69 % pour Tahiti.

Le taux de natalité est de 19,6 ‰, le taux de mortalité de 4,9 ‰ et l'accroissement naturel de 14,7 ‰. L'indice de fécondité est de 2,5 enfants par femmes en âge de procréer. L'espérance de vie moyenne est de 75 ans. La population est jeune, 51 % a moins de 20 ans.

La population est chrétienne, protestante et catholique.

La langue officielle est le français, cependant le reo maohi est utilisé au quotidien et constitue le facteur d'unité du triangle polynésien (entre Hawaï, la Nouvelle-Zélande et l'île de Pâques).

Histoire et environnement géopolitique

Histoire

1521	Fernand de Magellan aperçoit l'atoll de Puka Puka (archipel des Tuamotu).
1595	juin : l'espagnol Alvaro Mandana de Neira visite les Marquises.
1767	17 juin : le navigateur anglais Wallis découvre Tahiti qu'il nomme « île du Roi Georges ».
1768	2 avril : Louis Antoine de Bougainville redécouvre Tahiti, la baptise la « Nouvelle Cythère ». En quittant Tahiti, il ramène en Europe un Tahitien, Ahutoru, qui accrédi tera en France la légende du bon sauvage de Rousseau.
1769	juin : mars le navigateur britannique James Cook arrive à Tahiti, dans la baie de Matavai ; il reviendra dans les eaux polynésiennes en 1773 et 1777.
1791	l'amiral Marchand prend possession de plusieurs des îles Marquises au nom du roi de France, Louis XVI.
1793	instauration de la dynastie des Pomaré (auparavant, chaque île avait un chef indépendant et un gouvernement propre). Tahiti et les îles forment un protectorat.
1797	05 mars, arrivée de missionnaires protestants de la London Missionary Society ; ils convertissent une partie de la population.
1836	George Pritchard persuade la reine Pomaré IV, d'expulser les missionnaires catholiques français, les pères Laval et Caret. Le capitaine de vaisseau Dupetit-Thouars obtient réparation de la reine Pomaré.
1843	9 septembre : Pomaré IV ayant sur l'insistance de Pritchard fait du protestantisme la religion officielle, Dupetit-Thouars l'oblige à reconnaître le protectorat français.
1844	16 janvier : protectorat français sur l'archipel des Gambier.
1880	29 juin : Pomaré V cède ses territoires à la France. Constitution des Établissements Français d'Océanie
1881	la France annexe l'archipel des Gambier.
1888	annexion française des îles Sous-le-Vent.
1900	annexion française des îles Australes.
1914	22 décembre : 2 croiseurs allemands bombardent Papeete.
1940	1 ^{er} septembre : la Polynésie française rallie la France libre.
1957	les Établissements Français d'Océanie deviennent la Polynésie française.
1963	4 février : installation du Centre d'Expérimentation du Pacifique. 30 avril : la France annonce la construction d'une base d'essais nucléaires sur l'atoll de Mururoa, en Polynésie française.

1966	2 juillet : premier essai nucléaire sur le site de Mururoa. 19 juillet : largage opérationnel d'une bombe A par un Mirage IV.
1977	12 juillet : nouveau statut ; autonomie de gestion administrative et financière. La Polynésie se voit reconnaître une compétence de droit commun, l'Etat ne disposant plus que d'une compétence d'attribution. Le gouverneur cède la place à un haut-commissaire de la République.
1984	6 septembre : nouveau statut ; autonomie interne dans le cadre de la République. Le chef de l'exécutif est le président du gouvernement, élu par l'assemblée territoriale. La tutelle du haut-commissaire sur les actes territoriaux devient un déféré à priori.
1996	29 janvier : annonce de la fin des essais nucléaires par le président de la République.
2004	27 février : entrée en vigueur du nouveau statut d'autonomie renforcée. La Polynésie devient un pays d'Outre Mer au sein de la République.

Environnement géopolitique

Sa situation au centre du Pacifique a préservé la Polynésie des guerres du XX^{ème} siècle. Cependant, c'est en raison de l'isolement de certains de ses atolls qu'en 1966 le Centre d'Expérimentation du Pacifique est créé sur les atolls de Hao, Moruroa et Fangataufa permettant à la France de mettre au point sa force de dissuasion nucléaire.

La Polynésie française s'étend sur une zone économique exclusive (ZEE) de 5 000 000 de km² aussi vaste que l'Europe occidentale.

Organisation administrative

La Polynésie est une collectivité d'outre-mer qui depuis l'entrée en vigueur de son nouveau statut en février 2004 est dénommée « pays d'outre-mer au sein de la République ».

Dépositaire des pouvoirs de l'Etat et délégué du gouvernement le Haut-commissaire de la République a la charge des intérêts nationaux, du respect des lois, des engagements internationaux et du contrôle administratif.

Les institutions de la Polynésie comprennent un président, chef de l'exécutif, élu pour 5 ans par l'assemblée territoriale (composée de 57 conseillers élus du suffrage universel direct) un gouvernement formé des ministres nommés par le président, une « lois du pays » et d'un conseil économique et social qui est un organe consultatif. Elle est représentée par un sénateur et deux députés à l'Assemblée Nationale.

Situation économique

L'économie polynésienne repose sur trois piliers. Le tourisme, avec plus de 200 000 visiteurs par ans est l'axe prioritaire de développement. La perliculture est un des secteurs moteurs de l'économie puis qu'elle représente 80 % des exportations polynésiennes. Avec une ZEE de 5 millions de km², la pêche hauturière est en plein développement et 70 % des prises de thonidé sont exportés. L'aquaculture est un secteur qui présente de réels potentiels et elle devrait poursuivre son développement. La balance commerciale reste très largement déficitaire (165

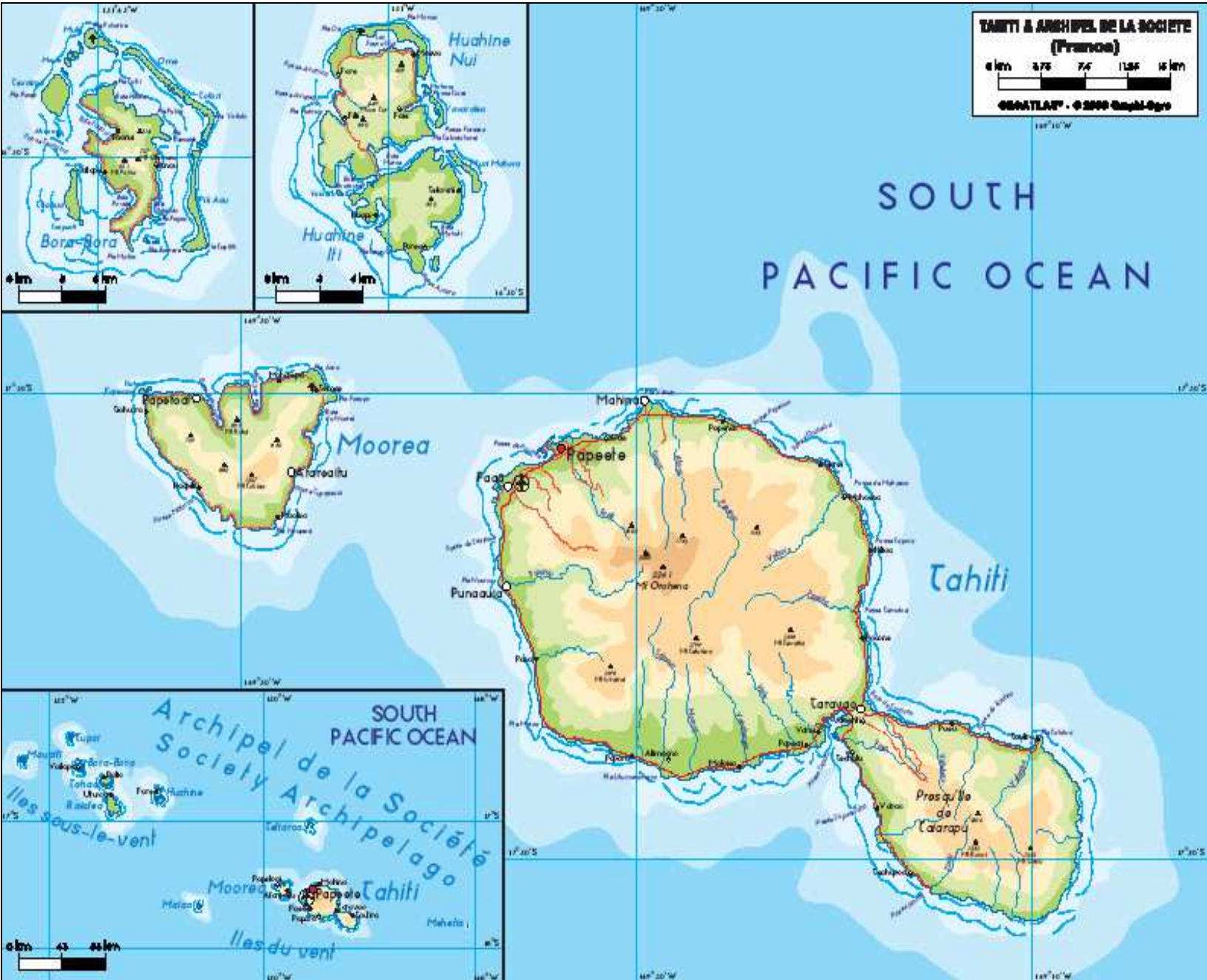
Document1

milliards de FCP d'importation contre 21 milliards d'exportations). Les transferts de l'État s'élèvent à 132 milliards de FCP par an (1 milliard de FCP = 8 380 000 €). L'unité monétaire est le franc pacifique (1 FCP = 0.83 €).

Forces armées

Les forces armées en Polynésie (FAP) comptent environ 2 300 hommes dont 35 % de l'armée de terre, 25 % pour la marine nationale, 18 % de la Gendarmerie, 10 % de l'armée de l'air et 12 % du service militaire adapté.

Document1



Document1

Document1

2 6. Mayotte :

Géographie :

Physique :

superficie : 374 km². Type parfait d'île volcanique, Mayotte a surgit du fond de l'Océan Indien à l'occasion d'éruptions volcanique et d'exhaussements sous-marins successifs. L'éruption qui lui donna naissance date d'il y a environ 8 million d'années.

Mayotte comprend 2 îles principales:

- L'île de Pamanzi (petite terre) d'une superficie de 18 km²(6x2 km) à laquelle le petit îlot de Dzaoudzi est rattaché par une digue (Bd des Crabes),
- Grande terre, d'une superficie de 356 km², environ 45 km x 27 km (sur sa plus grande largeur).
- **Une barrière de corail parsemée d'îlots la ceinture complètement. Ce récif de 157 km de long forme un lagon dont la largeur varie de 2 à 10 km et dont la profondeur atteint par endroit 90 mètres , avec plus de 1 100 km², c'est un des plus grands et des plus riches du monde.**

Climat :

- Mayotte jouit d'un climat chaud avec de faibles amplitudes thermique. La température moyenne est de 26°,
- L'île a un climat tropical adouci par les alizés, avec une saison sèche de mai à octobre et une saison humide de novembre à avril.
- Il y a très rarement des cyclones, mais parfois de forts coups de vent pendant la saison des pluies.

Population :

- Sur les deux îles principales composant Mayotte se sont croisés plusieurs mondes et civilisations, mais trois catégories raciales ou trois familles linguistiques (Arabes, Bantous, Malgaches) forment le « peuple Mahorais ».
- Les premières traces d'une population dans l'île remontent au IX^{ème} siècle. Il s'agit de poteries que l'ont pouvez trouver sur la côte Nord-Est de Madagascar, attestant de courants d'échange fort anciens avec la « Grande Île ». Mais ce n'est que plus tard, du XV^{ème} au XVIII^{ème} siècle, que se produira une importante immigration avec l'installation des premiers villages malgaches au Sud de Mayotte.

Document1

- ➊ L'autre grande influence, la principale sans doute, fut l'empreinte laissée dès le X^{ème} siècle par la civilisation Swahili. Produit de la rencontre du monde Bantou de l'Est africain et de l'islam venu de Perse et d'Arabie, cette civilisation va profondément marquer Mayotte en lui donnant, outre une partie de sa population, sa religion.

Histoire et environnement géopolitique :

Histoire :

V ^{ème} siècle	Premier peuplement par les Arabes.
V ^{ème} au X ^{ème} siècle	Peuplement d'origine bantou et mélando-polynésienne.
V ^{ème} au XV ^{ème} siècle	Succession d'invasions arabes.
XVII ^{ème} au XVIII ^{ème} siècle	Escale dans l'île de navigateurs portugais, français et hollandais.
Fin du XVIII ^{ème} siècle	Etablissement d'une colonie malgache à Mayotte.
25 avril 1841	Mayotte se place sous la protection de la France et le sultan Adrian Tsuli cède l'île en toute propriété moyennant une rente annuelle de 5 000 F or.
1912	Le protectorat est aboli et l'île est placée sous l'autorité du gouvernement fédéral de Madagascar.
1946	Avènement de la IV ^{ème} république, Mayotte devient Territoire d'outre-mer.
22 décembre 1961	Autonomie de gestion.
3 janvier 1968	Autonomie interne.
23 novembre 1974	Mayotte demande son maintien au sein de la République française.
6 juillet 1975	Proclamation unilatérale de l'indépendance des Comores ; refus de Mayotte.
8 février 1976	Vote massif des mahorais pour rester français.
14 décembre 1976	Mayotte devient Collectivité Territoriale
Juillet 2000	Référendum et adoption du statut de Collectivité départementale.
11 juillet 2001	Adoption de la loi n°2001-616 qui dote Mayotte du statut de Collectivité Départementale.

Environnement géopolitique :

La grande préoccupation actuelle de Mayotte concerne les Comores, qui figurent au palmarès des pays les plus pauvres au monde et des instables (19 coups

d'Etat ou tentative de putsch en 30 ans). Un conflit de compétences oppose le président de l'Union des Comores (instituée par la Constitution de 2001), le colonel Azali, aux présidents des trois îles autonomes (Anjouan, Grande Comore et Mohéli).

La conséquence directe de la crise permanente aux Comores est l'augmentation de l'immigration clandestine vers l'île-sœur française de Mayotte (80 kilomètres d'Anjouan). Une étude récente de l'Insee recense 55000 clandestins, sur les 160000 habitants que compte Mayotte.

Organisation administrative :

L'Etat est représenté à Mayotte par un préfet, la préfecture est située à Mamoudzou. En avril 2004, l'exécutif, jusqu'à maintenant détenu par le préfet, a été transféré au Président du Conseil Général.

L'organisation administrative de Mayotte comprend 17 communes, qui ont été créées en 1976 par regroupement des villages de l'île.

Situation économique, sociale et politique :

Economie : Plus encore que dans les DOM, l'économie de Mayotte est fortement dépendante de ses approvisionnements extérieurs. La balance de ses échanges est fortement déséquilibrée, même si l'écart entre les entrées et les sorties de marchandises s'est réduit en 2002. La métropole reste encore le principal fournisseur de l'île.

Le développement d'infrastructures modernes, des réseaux d'eau et d'assainissement, de l'hôpital, des écoles repose sur des financements extérieurs (Métropole, Union Européenne). La croissance du pouvoir d'achat de la population est due en grande partie aux injections d'argent public.

Social : Les années 2001 et 2002 ont été tout particulièrement marquées par une forte dégradation du climat social, qui a touché l'ensemble des secteurs d'activité de l'économie mahoraise.

Outre les grèves générales qui ont concerné le secteur public et le secteur privé, des mouvements très significatifs ont été menés dans l'enseignement, à la Société de Transport Maritime, à l'Electricité de Mayotte, à la DASS et au centre hospitalier de Mayotte.

Dans la perspective de la départementalisation et de la décentralisation, les principales revendications sont liées aux statuts et aux grilles salariales, mais aussi à la revalorisation du SMIC (550 euros au 02 janvier 2003) le droit à une protection sociale, la régularisation des statuts des salariés, la normalisation des retraites et le refus de privatisation des services publics.

Politique : La vie politique de Mayotte résulte de l'action de trois partis et d'une formation très influente :

- L'U.M.P, qui a remplacé le R.M.P.R (expression du RPR Mahorais) rassemble entre 30 et 40 % de l'électorat.
- Le M.P.M. (Mouvement Populaire Mahorais) rassemble entre 50 et 60 % de l'électorat, il est partisan du rattachement à l'ensemble français.

Document1

- ➡ Le F.D (Front Démocratique), partisan du rattachement de Mayotte à la fédération comorienne, est très peu influent.
- ➡ le Mouvement des Femmes Mahoraises : cette formation est favorable au maintien dans la mouvance française. Les femmes sont très influentes dans la vie politique mahoraise.

Forces armées :

Les Forces Armées de la Zone Sud de l'Océan (FAZSOI) sont basées à la Réunion et à Mayotte, leur PC étant situé à Saint-Denis de la Réunion. Environ 4 100 militaires et civils sont placés sous la responsabilité du Commandant Supérieur des FAZSOI (COMSUP), le général CLÉMENT-BOLLÉE depuis août 2005.

Elles sont constituées d'éléments venus de toutes les armées ainsi que de la gendarmerie.

Le chef de corps du Détachement de la Légion Etrangère à Mayotte (DLEM) est commandant militaire de l'île.

Armée de Terre 264 h + 106 h au GSMA	Marine Nationale 20 h
Le détachement de la légion étrangère de Mayotte (DLEM) à Dzaoudzi et Koualé : 264 h	Le détachement de la Marine Nationale à Dzaoudzi : 20 h
Le Groupement du Service Militaire Adapté de Mayotte (GSMAM) à Combani : 106 h	2 LCM 2 Vedettes de 14 m 1 Remorqueur de 250 cv

27. La Réunion :

Géographie :

Physique :

Superficie : 2 512 kilomètres carrés. L'île s'est formée il y a trois millions d'années à partir d'un système volcanique jailli des profondeurs de l'océan (-4 000 m) culminant à plus de 3 000 m au-dessus de la mer aujourd'hui.

- Au nord-ouest, le massif le plus ancien couvre les deux tiers de la moitié occidentale de l'île. L'ensemble du massif est constitué par trois immenses cirques (Cilaos, Mafate, et Salazie) . Ce sont les vestiges érodés de l'ancien bouclier volcanique qui entouraient le Piton des Neiges (3 069 m, le point culminant de l'île).
- Un massif plus récent couvre, au sud-est de l'île, le tiers de sa superficie. Il est formé de quatre volcans successifs et concentriques dont le dernier, encore en activité, entre de temps à autre en éruption.
- Entre les deux massifs, un plateau (altitude 1 600 m) s'abaisse brusquement vers le nord-ouest en formant la Plaine des Palmistes et plus progressivement vers le sud-ouest par la Plaine des Cafres. Les côtes réunionnaises sont essentiellement rocheuses, sauf sur l'ouest où se succèdent quelques lagons offrant de belles plages.

Climat :

- La Réunion présente un climat tropical tempéré, qui peut se subdiviser en environ 200 microclimats. La région géographique est régie par l'alternance d'une saison chaude et humide (décembre à mars), caractérisée par d'abondantes précipitations et des perturbations dépressionnaires, et d'une saison fraîche (avril à novembre) plus sèche, durant laquelle s'établissent des vents réguliers de secteur Est.

Population :

- 766 214 habitants (DOM le plus peuplé)
- 40% moins de 20 ans
- L'île ne possède pas, de peuple naturel ou historique. Sa population est un mélange harmonieux lié à trois continents (Europe, Afrique et Asie).
- La caractéristique principale de la société Réunionnaise est sa diversité. Cette population métissée donne l'image d'une tolérance exceptionnelle. A la Réunion, racisme et xénophobie n'ont aucuns sens. Tout le monde vient d'ailleurs, être sang mêlé est la règle.

Document1

- Près du quart des Réunionnais sont des Indiens tamouls ou malabars, dont les ancêtres sont le plus souvent venus d'Inde.
- Le terme de Z'arabes désigne les Indiens musulmans, soit environ 5% des insulaires.
- Les Chinois représentent 3% de la population. Les Cafres sont les Réunionnais d'origine africaine, descendants d'esclaves.
- Les Créoles constituent le groupe le plus nombreux et représentent à peu près 40% de la population. Les métropolitains (6%), le plus souvent expatriés, sont nommés Zoreils (ou Zoreilles).

Histoire et environnement géopolitique :

Histoire :

1507	L'île est découverte par Tristan da Cunha et appelée Ile de Santa Apolonia.
1520	Les îles Maurice, Rodrigues et Santa Apolonia sont appelées Islas Mascarenhas par les Portugais.
1642	L'île est abordée pour la première fois par le navire français "Le Saint-Louis".
1643	Douze mutins sont envoyés en exil sur l'île par un gouverneur de Madagascar. Ces mutins seront retrouvés en excellente santé deux ans plus tard, par une délégation qui pensait les retrouver morts. La France se prend alors d'intérêt pour l'île.
1649	Prise de possession officielle de l'île par le Roi de France. L'île est baptisée Ile Bourbon.
1663	Installation de la première colonie (gouvernée par Etienne Régnauld) par la Compagnie des Indes, à Saint-Paul, première capitale de l'île.
1735	Le gouverneur Mahé de Labourdonnais développe l'île de France (Ile Maurice) au détriment de l'île Bourbon, trop montagneuse pour les grandes cultures. Cependant, la culture du café, puis du girofle, de la muscade et de la vanille vont prospérer.
1767	Faillite de la Compagnie des Indes. Le roi de France récupère l'île Bourbon.
1792	L'île est rebaptisée île de la Réunion par la Convention, en souvenir de la réunion des Marseillais et des gardes nationaux pour l'assaut des Tuileries
1806	L'île est rebaptisée île Bonaparte.
1810	Les Anglais s'emparent des Mascareignes et reprennent le nom d'île Bourbon.
1815	Les Anglais ne rendent que l'île Bourbon à la France lors du traité de Paris. Maurice et Rodrigues resteront Anglaises.
1848	Abolition de la traite des noirs.
1848 (6/9)	L'île reprend définitivement le nom d'île de la Réunion.

Document1

1848 (20/12)	Abolition effective de l'esclavage. Le 20 décembre est maintenant jour férié à la Réunion.
1870	Ouverture du Canal de Suez. La Réunion cesse d'être une escale sur la route des Indes.
1946 (9/3)	La Réunion devient département français d'outre-mer.
1973 (2/3)	Création de la Région Réunion.

Environnement géopolitique :

L'océan Indien est le lieu de passage obligé d'une très grande part des approvisionnements en énergie et en matières premières de l'Europe, de l'Amérique du Nord et du Japon et d'une fraction substantielle de leurs échanges de produits manufacturés. Commandé par quelques "verrous" (détroits, canaux et caps), il constitue une aire stratégique d'importance, dans laquelle la France est présente et active.

Organisation administrative :

- La Réunion est placée sous l'autorité d'un préfet. La préfecture est située à Saint-Denis.
- Deux entités politiques concourent à l'organisation administrative de la Réunion : le conseil général et le conseil régional.
- La Réunion comprend 4 arrondissements, 24 communes et 36 cantons.

Situation économique, sociale et politique :

Economie : L'île importe bien plus qu'elle n'exporte, et vit grâce aux transferts de la France. Nombreux sont ceux qui vivent des allocations de toute sorte (on recense plus de 60 000 allocataires du RMI), de petits boulots, et du travail au noir. Avec 32% de chômeurs, l'île bat des records. Pourtant, l'économie est relativement dynamique, avec un secteur agricole performant, concentré sur la canne à sucre (65% des exportations), la production de fruits et les huiles essentielles, un secteur touristique porteur, avec plus de 420 000 visiteurs par an, essentiellement métropolitains, et une forte consommation des ménages.

Social : Le développement du chômage des jeunes, souvent privés de toute perspective d'intégration sociale, suscite toujours de graves difficultés. La consommation de drogue se développe, notamment la consommation de crack qui déclenche une délinquance particulièrement violente. Cette montée du chômage des jeunes, ainsi que les inégalités sociales croissantes entre, d'une part, les titulaires d'un emploi souvent sur-rémunéré et, d'autre part, les chômeurs et Rmistes, comportent à terme des risques d'explosion sociale. Cependant, sur l'île de la Réunion, le climat social ne souffre pas de mouvements de grande ampleur : les tentatives pour organiser une protestation massive de chômeurs ont échoué. Cela est dû essentiellement à un trop grand nombre d'associations qui se veulent représentatives des chômeurs et qui sont incapables de coordonner leurs actions. Dans les entreprises, les conflits ne sont pas rares, mais ne se sont jamais étendus à l'ensemble d'un secteur d'activités.

Document1

Politique : La Réunion se plaît à cultiver la contradiction. C'est le seul département français où le parti communiste reste le principal acteur sur l'échiquier politique (27 sièges aux régionales de mars 2004, contre 11 à l'UMP et 7 à la coalition PS-Verts). Le président du conseil régional est Paul Vergès (PCR).

Parallèlement, depuis les élections cantonales de mars 2004, le conseil général est majoritairement à droite (UMP) avec 30 sièges sur 49. Le président du conseil général est Nassimah Dindar (UMP). Elle est la première femme à présider un conseil général.

Forces armées :

Les Forces Armées de la Zone Sud de l'Océan (FAZSOI) sont basées à la Réunion et à Mayotte, leur PC étant situé à Saint-Denis. Environ 4 100 militaires et civils sont placés sous la responsabilité du Commandant Supérieur des FAZSOI (COMSUP).

Elles sont constituées d'éléments venus de toutes les armées ainsi que de la gendarmerie.

3 - L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE :

3 1. Les collectivités d'outre-mer :

L'outre-mer français a été réorganisé par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003 et la loi de programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003. Ainsi, la Constitution reconnaît désormais l'existence de " populations d'outre-mer" (art.72-3) et établit les catégories de collectivités suivantes en outre-mer :

- ➔ les départements et régions d'outre-mer (DOM et ROM) ;
- ➔ les collectivités d'outre-mer ;
- ➔ la Nouvelle-Calédonie et les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) qui possèdent chacune des particularités.

Il existe deux régimes législatifs pour l'outre-mer :

le régime de l'identité législative (art.73 de la Constitution) : les lois et règlements nationaux sont alors applicables de plein droit en outre-mer. Pour tenir compte de leurs spécificités, des adaptations sont néanmoins possibles. Celles-ci peuvent être demandées par le Parlement et le Gouvernement, ou par les collectivités si elles y ont été autorisées par la loi. Les collectivités peuvent aussi élaborer des règlements portant sur certaines questions relevant du domaine de la loi, à l'exception des matières " régaliennes " (ex : justice, libertés publiques...) ;

le régime de spécialité législative et d'autonomie (art.74 de la Constitution) : une loi organique définit le statut particulier de chaque collectivité soumise à ce régime. Elle détermine également les lois qui s'y appliquent. Les assemblées locales peuvent élaborer des règlements relevant du domaine de la loi, à l'exclusion des matières régaliennes.

Aucun changement de régime ne peut avoir lieu sans le consentement des électeurs de la collectivité située outre-mer concernée.

	Avant la modification de la Constitution du 28 mars 2003	Aujourd'hui, après modification de la Constitution	Régime législatif
Guadeloupe Guyane Martinique	Ce sont à la fois des départements (DOM) et régions d'outre-mer (ROM).	Ce sont à la fois des départements (DOM) et régions d'outre-mer (ROM). Possibilité de fusionner DOM et ROM.	Identité législative
Réunion	À la fois DOM et ROM.	À la fois DOM et ROM. Possibilité de fusionner DOM et ROM.	Identité législative mais sans possibilité d'élaborer des règlements

Mayotte Saint-Pierre-et-Miquelon Wallis-et-Futuna	Territoires d'outre-mer (TOM)	Collectivités d'outre-mer	Spécialité législative
Polynésie française	Territoire d'outre-mer (TOM)	Collectivité d'outre-mer	Spécialité législative autonomie
Nouvelle-Calédonie	Collectivité à statut particulier	Collectivité sui generis	Autonomie
TAAF	Territoire d'outre-mer (TOM)	Territoire d'outre-mer (TOM) dans les faits mais plus constitutionnellement.	Déterminé par la loi

3 2. Le département d'outre-mer et la région d'outre-mer :

Les quatre départements d'outre-mer (DOM) (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion) ont été créés par la loi du 19 mars 1946. Ils ont le même statut que les départements métropolitains, mais l'article 73 de la Constitution prévoit la possibilité d'adapter les textes législatifs et leur organisation administrative en raison de leur situation particulière.

Les régions d'outre-mer (ROM), à la différence des régions métropolitaines, sont mono-départementales c'est-à-dire constituées d'un seul département. Deux collectivités se trouvent ainsi superposées (département et région) avec un seul préfet mais chacune possédant son assemblée délibérante : le conseil général pour le DOM et le conseil régional pour la ROM.

La **réforme constitutionnelle du 28 mars 2003** prévoit, après accord de leurs électeurs, la possibilité de créer une collectivité se substituant à un DOM et une ROM ou une assemblée unique pour ces deux collectivités.

La loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000 a apporté des modifications importantes, surtout pour les DOM, en faveur d'une plus forte autonomie interne.

Il s'agit de :

- favoriser leur développement économique et social ;
- soutenir le développement de la culture et des identités outre-mer.

Parmi les innovations principales, on peut noter :

- la possibilité aux quatre DOM de disposer d'institutions qui leur soient propres.
- la création d'un congrès des élus départementaux et régionaux (comme en Nouvelle-Calédonie) délibérant de toute proposition d'évolution institutionnelle ou concernant de nouveaux transferts de compétences.

La réforme constitutionnelle de mars 2003 poursuit dans cette direction. Elle prévoit que les DOM et ROM (sauf la Réunion) pourront être habilités par la loi à fixer eux-mêmes des règles applicables sur leur territoire pour certaines questions relevant du domaine de la loi, à l'exception des matières " régaliennes " (ex : libertés publiques, sécurité...).

3 3. Les statuts des collectivités d'outre-mer :

Les collectivités d'outre-mer ont été créées par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003. Ce sont des anciens TOM (Polynésie et Wallis-et-Futuna) ou des anciennes collectivités à statut particulier. Afin de tenir " compte des intérêts propres de chacune d'elles " (Art. 74 de la Constitution), elles ont toutes des statuts différents. Ceux-ci sont désormais obligatoirement définis, après avis de leur assemblée délibérante, par une loi organique. C'est une nouveauté pour Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte dont les statuts sont régis jusqu'à maintenant par des lois simples.

Les lois et décrets de la République s'y appliquent sous certaines conditions fixées par la loi organique définissant leur statut. Certaines sont dotées de l'autonomie (ex : la Polynésie).

Mayotte est une collectivité territoriale à statut particulier depuis 1976. La loi du 11 juillet 2001 a établi la " collectivité départementale de Mayotte ". La révision de la Constitution de mars 2003 n'a pas modifié le contenu de son statut. Le conseil général, assemblée de Mayotte, gère les affaires de la collectivité, mais dispose aussi de compétences consultatives et d'un pouvoir de proposition, par exemple au sujet de modifications des lois ou règlements applicables à Mayotte.

Depuis le renouvellement du conseil général en mars 2004, l'Exécutif, jusqu'à maintenant détenu par le préfet, est transféré au président du conseil général. En 2010, le conseil général pourra adopter une résolution modifiant le statut de Mayotte.

Saint-Pierre-et-Miquelon, ancien DOM, a été érigé en collectivité territoriale par la loi du 11 juin 1985. Elle est dotée d'un conseil général composé de 19 membres qui exerce les mêmes compétences que les autres conseils régionaux et généraux, à quelques exceptions près. Par contre, elle dispose d'importantes compétences consultatives (ex : avis sur tout projet d'accords de coopération régionale et sur les projets d'accords internationaux concernant la zone économique française au large de ses côtes).

Wallis-et-Futuna dispose d'un statut proche de l'administration directe. La collectivité est représentée au Parlement par un député et un sénateur.

3 4. Le nouveau statut de la Polynésie française

Depuis le 27 février 2004, la Polynésie française est dotée d'un nouveau statut qui renforce encore son autonomie après les différents statuts adoptés depuis 1984 (loi organique n°2004-192 complétée par la loi ordinaire n°2004-193). Cette collectivité d'outre-mer est désormais qualifiée de "**pays d'outre-mer au sein de la République**". Elle se gouverne librement par ses représentants élus et par la voie du référendum local. La Polynésie française peut désormais disposer de représentations auprès de tout État reconnu par la République française. Toutefois, ce ne sont pas des représentations diplomatiques. Elle possède son propre drapeau, son hymne et son ordre national. Le haut-commissaire de la République représente l'État en Polynésie.

Ses institutions, créées et modifiées par les différents statuts, sont :

le président de la Polynésie : ancien président du gouvernement de la Polynésie, il est élu par l'assemblée de la Polynésie. Il représente la collectivité d'outre-mer, dirige l'action du gouvernement et l'administration. Le vice-président assure son intérim en cas de besoin ;

le gouvernement de la Polynésie : il est composé de ministres nommés par un arrêté du président. Il conduit la politique de la collectivité et se réunit en conseil des ministres ;

l'assemblée de la Polynésie : elle est composée de 57 membres élus pour 5 ans au suffrage universel direct. Le nouveau mode de scrutin est un scrutin de liste à un tour. La liste ayant recueilli la majorité des voix obtient le 1/3 des sièges de l'assemblée. Seules les listes ayant recueilli 3 % des suffrages exprimés peuvent participer à la répartition des sièges.

L'assemblée vote le budget et les comptes de la collectivité et contrôle l'action du président et du gouvernement. Elle règle les affaires de la Polynésie en adoptant des délibérations, mais aussi désormais des " lois du pays ". Celles-ci concernent les nouvelles compétences transférées à la Polynésie dans des domaines touchant au droit civil, au droit du travail et à la fiscalité, qui relèvent en principe du domaine de la loi. Elles sont contrôlées par le Conseil d'État.

le conseil économique, social et culturel : il donne son avis, notamment sur des projets de plan à caractère économique et social et de " lois du pays " ;

le haut conseil de la Polynésie : créé par le nouveau statut, il est notamment chargé de conseiller le président de la Polynésie et le gouvernement dans la confection des " lois du pays " et des délibérations (membres nommés par le conseil des ministres).

Le nouveau statut prévoit également **des mesures préférentielles en matière d'emploi et de transferts de biens fonciers** en faveur des personnes justifiant d'une durée de résidence suffisante en Polynésie ou de personnes mariées à ces résidents de longue durée.

3 5. Particularités de la Nouvelle-Calédonie et des TAAF

Ancien TOM, la Nouvelle-Calédonie dispose d'institutions spécifiques (Titre XIII de la Constitution). Elle n'entre pas dans la nouvelle catégorie des collectivités d'outre-mer établies par la réforme constitutionnelle de mars 2003. Un statut provisoire a été défini en 1999 en attendant qu'elle se détermine, à partir de 2014, entre l'indépendance et un gouvernement autonome.

Document1

Chapitre 3 - L'ETRANGER, LES FORCES DE PRESENCE ET DE CIRCONSTANCES :

1 - LES GRANDS ENSEMBLES :

1 1. L'Afrique centrale :

Espace géographique et culturel

L'Afrique Centrale se compose de 7 pays :

- ➔ Cameroun
- ➔ Centrafrique
- ➔ Congo-Brazzaville
- ➔ République démocratique du Congo
- ➔ Gabon
- ➔ Guinée Equatoriale
- ➔ Sao-Tomé et Príncipe

Limitée au Nord par le tropique du cancer et au Sud par l'équateur, elle couvre environ 5 400 000 km².

S'étendant du Nord au Sud sur environ 6000 km l'Afrique Centrale constitue une zone charnière entre le désert et la forêt et présente une très grande diversité bioclimatique. Elle est également particulièrement remarquable par sa bio-diversité et la richesse de sa faune.

Du Nord au Sud, le climat est tour à tour, de type désertique (Nord du Tchad), Sahélien, tropical et équatorial (RDC).

Le type de végétation évolue en fonction de la latitude, du désert à la steppe, puis à la savane arborée. Au Sud, la forêt plus ou moins dégradée par l'action de l'homme constitue le second massif forestier au monde.

Les 84 221 050 habitants qui la peuplent sont regroupés à 60% en République Démocratique du Congo.

L'espace culturel est marqué par une très grande hétérogénéité ethnique et culturelle.

La diversité des langues officielles témoigne de l'influence des anciennes puissances tutélaires occidentales: français, anglais (Cameroun), espagnol (Guinée Equatoriale), portugais (Sao-Tomé).

Sur un fond très vivace d'animisme, le christianisme est majoritaire sauf au Tchad, terre d'islam.

Espace historique

Zone majoritairement francophone regroupant la totalité des anciennes colonies de l'Afrique Equatoriale Française (AEF), l'Afrique Centrale porte également la marque de la colonisation belge (RDC), espagnol (Guinée) et portugaise (Sao Tomé).

Les pays de la zone ont tous accédé à l'indépendance dans les années 60 et 70 :

- ➔ Gabon et Centrafrique en 1960
- ➔ Zaïre (futur RDC) et Cameroun en 1961

Document 1

- Congo-Brazaville en 1968
- Guinée Equatoriale et Sao-Tomé en 1975.

Espace politique

Tous les états de la zone sont des républiques unitaires. La nature des régimes reste cependant très disparate :

- présidentielle au Tchad (Idriss DEBY depuis 1990), en RDC (Joseph KABILA depuis 2001)
- présidentielle, multipartiste en RCA (François BOZIZE depuis 2005), au Congo (Denis SASSOU-NGUSSO depuis 1997), au Gabon (Omar BONGO depuis 1967)
- présidentielle à parti unique en Guinée Equatoriale (Teodoro Nguema Mbasago depuis 1979)
- semi-présidentielle, multipartiste au Cameroun (Paul BIYA depuis 1982)
- parlementaire à Sao-Tomé (Fradique de Menezes depuis 2001)

L'aide de la communauté internationale dépendant de la bonne gouvernance, les pays en crise sont engagés dans des processus de transition démocratique. Ainsi, François BOZIZE, président centrafricain autoproclamé suite au coup de force de mars 2003, a réussi le pari de la transition en gagnant les élections de mars 2005.

Espace économique et social

Zone à fortes potentialités économiques inégalement réparties, l'Afrique Centrale peine à mettre en valeur ses richesses en particulier du fait de vives tensions inter et intra étatiques.

Les pays bordant le golfe de Guinée tirent la majeure partie de leurs revenus de l'exploitation pétrolière : Guinée Equatoriale (3^e producteur d'Afrique Subsaharienne), Gabon, Congo, Sao Tomé (dont l'exploitation doit démarrer en 2007).

Le Tchad vient de mettre en exploitation ses gisements du Sud du pays (Doba) sans toutefois que cela dynamise l'ensemble de l'économie.

Les pays non producteurs de pétrole, Centrafrique, RDC, peine à mettre en valeur leurs importantes ressources minières (diamant, cuivre, cobalt, etc) en particulier du fait de leur enclavement et restent tributaires de l'aide internationale et du Fond Monétaire International.

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) constitue l'organisation régionale d'intégration économique.

A l'exception de Sao-Tomé (Dobra) et de la RDC (Franc Congolais), les pays de la zone utilisant le Franc CFA sont regroupés au sein de la Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC).

Situation géopolitique

Après la décennie 90 marquée par l'instabilité et la guerre civile au Congo et en RDC, l'équilibre de l'Afrique Centrale reste fragile, notamment en RDC, au Tchad et en RCA.

Les crises périphériques de la région des grands lacs et du Darfour influent de façon notable :

- ➔ permanence des tensions entre le Rwanda et la RDC
- ➔ risque de déséquilibre de la zone frontalière entre la RCA, le Tchad et le Soudan.

Face à ces risques de déstabilisation, des efforts de coopération régionale sont menés :

- ➔ coopération Cameroun, Tchad, RCA face au problème d'insécurité sur l'axe Bangui-Douala
- ➔ présence d'une force multinationale de la CEMAC (Tchad, Gabon, Congo) en RCA depuis 2002.
- ➔ médiation du président gabonais Omar Bongo dans les processus de transition en RCA et RDC.

L'influence historique de la France se voit concurrencé par l'entrée en scène des Etats-Unis depuis 2001.

Ces derniers, cherchant à diversifier leurs zones d'approvisionnements énergétiques (Golfe de Guinée, Tchad), considèrent l'Afrique Centrale comme une zone d'intérêt majeur et accentuent leur présence notamment par la construction d'une base militaire à Sao-Tomé.

1 2. L'Afrique de l'ouest :

Espace géographique et culturel :

D'une superficie d'environ 6 millions de kilomètres carrés, l'Afrique de l'Ouest est peuplée de près de 250 millions d'habitants.

Limitée au Nord par le tropique du cancer (Mauritanie, Mali et Niger) et au Sud par le golfe de Guinée, l'Afrique de l'Ouest est une zone charnière qui présente une grande diversité bio-climatique :

- ➔ un dégradé climatique, avec du Nord au Sud, un climat désertique, sahélien, tropical humide et sub-tropical le long des côtes du golfe de Guinée ;
- ➔ une végétation clairsemée au Nord (désert, steppes arides, savane arborée) et des forêts à la densité variable sur le littoral (secteur pré-forestier et forêt équatoriale).

Cet espace culturel est marqué par une grande hétérogénéité ethnique et reste sous l'influence des anciennes puissances tutélaires occidentales. C'est pourquoi, au-delà de la diversité linguistique (nombreux dialectes locaux et langues véhiculaires

Document 1

comme le dioula), les principales langues officielles sont le français (Afrique francophone) et l'anglais (le Nigeria comme puissance émergente). De surcroît, la diversité religieuse exacerbe les clivages ethniques : l'Afrique de l'Ouest compte officiellement 80 % de musulmans et 20 % de chrétiens, même si l'animisme marque toujours profondément la vie sociale et culturelle (rites et croyances ancestraux).

Espace historique :

Du VII^{ème} au XV^{ème} siècles, différents royaumes constituent des pôles organisant la vie sociale : royaume du golfe de Guinée, empires du Mali, du Ghana, des Mossis et des Haoussas.

A partir du XVI^{ème} siècle apparaissent de nouveaux empires comme celui des Songhaï ou le royaume de Bornou. Les européens (portugais et français essentiellement) créent par ailleurs les premiers comptoirs le long du golfe de Guinée.

A la fin du XIX^{ème} siècle, la colonisation européenne s'accélère et les grandes puissances se partagent l'Afrique de l'Ouest (notamment lors de la conférence de Berlin en 1885). La France devient la puissance dominante de la région avec la création de l'AOF (Afrique occidentale française) qui était composée de huit colonies : la Mauritanie, le Sénégal, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Soudan français (devenu le Mali), le Niger, le Dahomey (devenu le Bénin), la Haute Volta (devenue le Burkina Faso) et d'un territoire sous mandat, le Togo. L'Afrique occidentale britannique se limite dans sa plus grande expansion au Nigeria, à la Gold Coast (actuel Ghana), à la Sierra Leone et à la Gambie, tandis que le Portugal ne conserve que le Cap-Vert et la Guinée Bissau. Seul le Liberia est un Etat indépendant (créé en 1847) pour permettre le retour en Afrique de certains esclaves affranchis. La période des indépendances s'ouvre en 1957 avec la création du Ghana. La plupart des pays de l'Afrique francophone accèdent à l'indépendance en 1960.

Espace politique :

La plupart des Etats (sauf le Nigeria qui est un Etat fédéral se composant de 36 Etats fédérés) sont des Etats unitaires, dont les frontières sont l'héritage de la colonisation. Celles-ci sont souvent artificielles et n'épousent pas les réalités ethniques.

De nombreux clivages entretiennent cette situation faute de politiques volontaristes :

- ➔ fracture religieuse Nord-Sud, même si ce phénomène ne doit pas être surestimé (l'islam noir est largement teinté d'animisme) ;
- ➔ fracture ethno-linguistique créant un climat de communautarisme peu propice à l'unité nationale (exemple symptomatique de la Côte d'Ivoire).
- ➔ Un processus de démocratisation a été entamé suite au Sommet de la Baule (1990). Pour autant, il n'a pas mis fin aux intérêts claniques qui commandent la plupart des décisions politiques.

Espace économique et social :

Document 1

Les zones à fortes potentialités économiques sont très inégalement réparties. Il existe des disparités importantes en matière de richesse (PIB par habitant). L'Afrique de l'Ouest est confrontée à des phénomènes de pauvreté endémiques aggravés par le manque d'eau, la propagation de maladies (paludisme, Sida), etc.

L'Afrique de l'Ouest peine par ailleurs à mettre en valeur ses richesses en raison de tensions intra et inter-étatiques persistantes.

Deux organisations régionales régissent la vie socio-économique de la sous-région :

- ➔ la CEDEAO (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) sous influence anglo-saxonne en raison du poids du Nigeria dans cette organisation ;
- ➔ l'UEMOA (Union économique et monétaire Ouest-africaine) sous influence française en raison de l'usage du franc CFA.

Plusieurs Etats possèdent une monnaie propre : le Cap-Vert (escudo), la Gambie (dalasi), la Guinée (franc guinéen), le Liberia (dollar libérien), la Sierra Leone (léone), le Ghana (cedi), le Nigeria (naira) et la Mauritanie (ouguiya). Les autres Etats utilisent le franc CFA.

Situation géopolitique :

L'Afrique de l'Ouest présente un arc de crise qui s'est développé à partir de la fin des années 80 : crise intérieure au Liberia (1989), en Sierra Leone (1991), en République de Côte d'Ivoire (coup d'Etat militaire en 1999, puis tentative de rébellion en septembre 2002), et plus récemment au Togo (2004). La communauté internationale s'est impliquée à plusieurs reprises par le vote de résolutions au Conseil de sécurité des Nations unies et le déploiement de casques bleus sur le terrain (ONUCI en Côte d'Ivoire pour la plus récente).

Des acteurs régionaux tentent de plus en plus de prendre le relais pour enrayer une instabilité régionale qui grève les perspectives de développement économique (implication forte de la CEDEAO par le déploiement de contingents militaires, médiation de Thabo Mbeki, Président de la RSA, en Côte d'Ivoire, par exemple).

La sous-région éveille en outre l'intérêt des grandes puissances qui cherchent à assurer une diversification des approvisionnements en hydrocarbures compte tenu de la situation géopolitique du Moyen-Orient. Dans les dix prochaines années, 25 % des importations de pétrole des Etats-Unis devraient provenir d'Afrique (du Nigeria notamment).

1 3. La corne de l'Afrique :

Espace géographique et culturel :

D'une superficie d'environ 1,9 millions de kilomètres carrés, la corne de l'Afrique est peuplée de 85 millions d'habitants.

Cette sphère géographique se compose de quatre pays d'importance différente : l'Ethiopie dominant la sous-région (68 millions d'habitants), l'Erythrée, la Somalie et la petite République de Djibouti (23 000 kilomètres carrés) située à hauteur du détroit de Bab El Mandeb. L'Ethiopie est le seul pays de la corne de l'Afrique qui ne dispose pas d'un débouché maritime propre.

La région présente un climat aride ou semi-aride selon les régions. Les précipitations sont peu nombreuses, mais les orages sont violents et peuvent provoquer des

Document 1

inondations. Toutefois, les hauts plateaux éthiopiens offrent des conditions climatiques plus propices à l'agriculture.

L'espace culturel est marqué par une grande diversité ethnique. Les Somalis occupent la totalité de la corne orientale de l'Afrique, depuis le Sud de la République de Djibouti au Nord, jusqu'au-delà de la frontière du Kenya au Sud. Ils sont rassemblés en confédérations de tribus, appelées également clans. On distingue notamment les Issas (Sud de Djibouti), les Issaqs, les Gadaboursis, les Darods, les Ogadens et les Sabs.

Les Afars peuplent surtout le Nord de la République de Djibouti, une grande partie de l'Ethiopie et de l'Erythrée.

Espace historique :

L'importance stratégique de la corne de l'Afrique, en particulier des régions somaliennes, s'accroît dès la fin du XIX^{ème} siècle lorsque la percée du canal du Suez (1859-1869) ouvre une route maritime permettant de relier la Méditerranée à la Mer Rouge et à l'Océan indien par le détroit de Bab El Mandeb.

La France n'est pas la seule puissance de l'époque à s'y intéresser et la corne de l'Afrique devient un sujet de convoitise pour les Britanniques (le Somaliland et la région d'Aden au Yemen) et les Italiens (Somalia et Erythrée).

Seul le vaste empire de l'Abyssinie (Ethiopie) réussit à repousser les volontés d'expansion italiennes (1896) jusqu'à son annexion par les troupes de Moussolini en 1935 qui, dénoncée par le SDN, pousse l'Italie à se rapprocher d'Hitler.

La fin de la Seconde guerre mondiale et la décolonisation ne mettent pourtant pas un terme aux volontés de contrôle des grandes puissances dans la région. Jusqu'en 1974, l'Ethiopie est un fidèle allié des Etats-Unis. La révolution de 1974 (arrivée au pouvoir de Mengistu) provoque alors un renversement des alliances avec le rapprochement de l'Ethiopie du bloc soviétique, et inversement de la Somalie des Occidentaux. Jusqu'à la disparition de l'Union soviétique, la Somalie occupe une position stratégique dans l'Océan indien, où les deux blocs s'affrontent de façon interposée pour le contrôle des routes maritimes.

Espace politique :

L'Ethiopie est une République fédérale, dont le régime est autoritaire, tandis que l'Erythrée est un Etat unitaire avec un régime de type présidentiel à parti unique. En Somalie, l'Etat s'est effondré en janvier 1991. Le pays a ensuite été partagé en différentes régions contrôlées avec plus ou moins d'efficacité par des factions rivales. L'ancienne colonie britannique (Nord-Ouest) a fait sécession et a repris son nom d'avant l'indépendance, le Somaliland. Malgré des tentatives de réconciliation, la Somalie est aujourd'hui un Etat implosé, dont les dirigeants ne contrôlent plus les régions périphériques.

C'est pourquoi la République de Djibouti, doté d'un régime présidentiel fort, est un pôle de stabilité politique dans la corne de l'Afrique.

Espace économique et social :

La corne de l'Afrique connaît une situation socio-économique dégradée. Le peu de ressources naturelles, les difficultés politiques et les contre-coups de la guerre entre l'Éthiopie et l'Érythrée ne présagent pas de perspectives économiques meilleures. Les quatre pays de la corne ont un indice de développement humain parmi les plus faibles du monde : 0,454 pour Djibouti (154^{ème} rang mondial), 0,439 pour l'Érythrée (156^{ème} rang), 0,359 (170^{ème} rang) pour l'Éthiopie et non connu pour la Somalie. Il en est de même en termes de richesse (PIB par habitant) : 168^{ème} rang pour l'Érythrée, 172^{ème} rang pour la Somalie et 175^{ème} rang pour l'Éthiopie.

En Éthiopie, une famine récurrente touche depuis l'automne 2002 plus de dix millions de personnes. L'enclavement du pays est par ailleurs préjudiciable à son développement économique.

Situation géopolitique :

La fin de la guerre froide a plongé la corne de l'Afrique dans un désordre immense. Depuis 1991, des conflits traditionnels, souvent d'origine tribale, ont ressurgi : guerre civile en Somalie et implosion du pays avec la chute de Siad Barre en 1991, guerre entre l'Éthiopie et l'Érythrée (1997-2000) pour le contrôle d'un accès à la Mer Rouge, par exemple.

Pourtant, la jeune République de Djibouti, grâce à la présence de la France, a su conserver une certaine stabilité malgré les profondes mutations qui s'opèrent sur ses frontières.

La corne de l'Afrique est également devenue le théâtre d'une lutte contre le terrorisme (attentat contre l'USS Cole en 2000). Fin 2001, les États-Unis ont réuni une coalition internationale chargée de contrôler le golfe d'Aden. La République de Djibouti est au cœur de ce dispositif avec le déploiement d'un important contingent américain.

De surcroît, le contrôle des routes maritimes (pétrole) reste pour les grandes puissances l'enjeu géopolitique majeur de la sous-région.

Aujourd'hui, l'Éthiopie est plus que jamais le partenaire privilégié de la République de Djibouti, tandis que la principale source d'instabilité régionale provient de la déliquescence de la Somalie. Différents clans ont peu à peu fait sécession depuis le retrait retentissant américain en 1993.

1 4. Les Balkans :

Espace géographique et culturel :

Les Balkans recouvrent une région qui s'étend globalement de Zagreb à l'Ouest au Bosphore à l'Est, et de la Hongrie au Nord à l'extrémité méridionale de la Grèce.

Dans leur acception plus restreinte, celle retenue ici, on parle des Balkans pour désigner la zone conflictuelle née de l'éclatement de l'ancienne république fédérale de Yougoslavie (ex-RFY). Elle englobe donc la Slovénie, la Croatie, la Serbie-Monténégro et sa province du Kosovo, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine, mais également, aux marches sud de l'ex-RFY, l'Albanie. Exceptés les albanais qui

Document 1

descendent des Illyriens, peuple le plus anciennement connu de cette région, les populations des Balkans sont issues de tribus slaves venues s'installer à partir du VI^e siècle. En dépit de leurs origines communes, elles se caractérisent par une profonde diversité culturelle, influencée par trois grands courants religieux monothéistes, le catholicisme, la religion orthodoxe, l'Islam.

Si la religion est sans doute le premier facteur structurant des mentalités, le relief contribue aussi largement à façonner l'état d'esprit des habitants : les Balkans sont principalement un espace montagneux, dont 78% de la surface est occupée par des massifs accidentés entrecoupés de profondes vallées. Ce relief tourmenté a généré une tendance séculaire à l'isolement et facilité la constitution de poches ethniques dans l'ensemble de la région. Hors des espaces montagneux, les Balkans offrent une longue mais étroite façade maritime sur l'Adriatique ainsi qu'une vaste plaine redescendant vers le Danube à l'Est.

Espace historique :

Presque immédiatement, l'espace balkanique s'est imposé comme une grande ligne de fracture, un terrain de lutte entre espaces politiques et culturelles aux intérêts antagonistes.

C'est d'abord l'empire romain qui marque cette région de son empreinte : la religion catholique s'y développe après la conversion de l'empereur Constantin (315), mais également l'influence croissante de Constantinople, nouvelle capitale de l'empire. C'est au cœur des Balkans, sur la rivière Drina, qu'en 395, l'empire se fragmente en deux ensembles irréconciliables : à l'ouest l'empire romain d'Occident qui conserve Rome pour capitale, à l'est l'empire romain d'Orient qui choisit Byzance.

Alors que les invasions barbares viennent rapidement à bout d'une Rome décadente (V^e siècle), des tribus slaves d'Europe centrale prennent possession des Balkans avant d'être elles-mêmes dominées par la Bulgarie.

Ayant mis un terme aux ambitions bulgares dans cette région, Byzance peut y développer son influence. Elle ira déclinante, avec l'isolement provoqué par le grand schisme (1054), l'émancipation des Serbes sous le règne des Paléologues (14^e siècle), et l'incompétence de certains empereurs.

C'est désormais un nouvel acteur régional, l'empire ottoman, qui émerge et dont le rôle devient bientôt décisif pour l'espace balkanique : il connaît en effet une expansion foudroyante à partir du début du 13^e siècle, écrasant les Serbes à Kosovo Polje (1389), s'emparant de Constantinople (1453) avant de menacer Vienne en 1683. La domination ottomane marque profondément les Balkans durant quatre siècles : à ceux qui lui résistent, principalement les Serbes qui se sont regroupés sur les marches de l'empire autrichien, vont s'opposer ceux qui s'en accommodent, le plus souvent au prix d'une conversion à l'Islam.

Il faut attendre le déclin de l'empire ottoman au 19^e siècle pour que l'Autriche – Hongrie repousse progressivement les turcs vers le sud puis annexe la Bosnie (1908). Alors que les anciennes possessions turques s'émancipent (la Serbie en particulier), les grandes puissances européennes commencent à se livrer dans les Balkans une sourde rivalité par alliés interposés. Après les guerres balkaniques de 1912 et 1913, celle-ci donnera naissance au premier conflit mondial après l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand d'Autriche par un extrémiste serbe à Sarajevo (28 juin 1914). Le jeu des alliances divise alors une nouvelle fois les Balkans, la Serbie étant du côté de la triple entente opposée aux empires centraux.

Document 1

La défaite de ces derniers entraîne le démantèlement de l'empire austro-hongrois et la naissance du royaume des Serbes, Croates et Slovènes. Mais ce royaume dominé par les serbes ne résistent pas longtemps aux tendances irrédentistes, croates en particulier.

La seconde guerre mondiale sert à nouveau de révélateur aux profondes divisions de l'espace balkanique : les croates et les musulmans combattent majoritairement aux côtés des puissances de l'Axe auxquelles s'opposent les serbes soutenus par les alliés.

La défaite allemande consacre la reconnaissance d'un Etat fédéral de Yougoslavie (RFY), dont la direction est assurée par le chef de la résistance communiste, Tito. Ce dernier gouverne la Yougoslavie d'une main de fer en ayant soin de neutraliser toutes les tendances nationalistes. Immédiatement après sa mort en 1980, le besoin d'émancipation s'exprime dans presque toutes les 6 républiques constituant la RFY. Pressentant une menace pour l'unité du pays, les serbes répriment les mouvements en faveur de l'indépendance. Cette répression signe le début de l'éclatement de la fédération yougoslave.

Espace politique :

L'éclatement de la fédération yougoslave au début des années 90 consacre la reconnaissance du principe des nationalités dans la zone balkanique.

Dès juin 1991, la Slovénie proclame son indépendance, immédiatement suivie par la Croatie. Elles seront reconnues très rapidement par l'Allemagne puis l'Union Européenne. L'indépendance croate provoque véritablement l'embrasement de toute la zone, les serbes refusant catégoriquement cette nouvelle sécession. Mais la Bosnie à son tour soumet à référendum un projet de détachement de la fédération. Les combats s'étendent alors à l'ensemble de l'Ex-Yougoslavie. Il faut attendre 1995 pour qu'un règlement puisse être trouvé à la crise : en définitive, 5 des 6 anciennes républiques constituant l'ancienne fédération yougoslave ont fait sécession et sont désormais totalement indépendantes. Seul le Monténégro et la Serbie restent liées au sein d'une fédération. Tous les foyers de tension de la zone n'ont pas pour autant disparu.

L'Albanie tout d'abord, qui a la mort du dictateur communiste Enver Hoxha, traverse une grave crise économique et politique et commence à basculer dans le chaos. Il faut l'intervention des occidentaux en 1996 pour ramener l'ordre et aider le pays à se démocratiser progressivement.

Le Kosovo ensuite, province autonome appartenant à la Serbie et peuplée à plus de 90% par des albanophones, réclame une évolution de son statut politique : l'UCK, branche armée d'opposants albanais lutte pour l'indépendance alors que la majorité modérée prône une solution négociée avec les serbes. La violente répression organisée à l'encontre des albanais par M. Milosevic, président de Serbie, entraîne en 1999 l'intervention de l'OTAN et l'occupation du Kosovo par ses forces. Depuis lors, le futur statut du Kosovo fait toujours l'objet d'âpres négociations et de montées de tension chroniques.

Enfin en marge du conflit kosovar, la petite république de Macédoine connaît également de vives tensions inter-communautaires. Peuplée d'une importante minorité albanaise (25%), elle doit faire face aux revendications séparatistes d'une partie d'entre elle. Néanmoins l'engagement de l'OTAN, qui neutralise les bases de soutien

de la résistance armée albanaise puis sa médiation, ont permis la signature d'un accord en 2001 et l'apaisement de la situation intérieure.

Espace économique et social :

L'espace balkanique hérite d'une économie planifiée de type socialiste qui dès les années 80 montre de sérieux signes d'essoufflement. Le dirigisme étatique n'a pas préparé les acteurs économiques à affronter la concurrence internationale et les produits yougoslaves peinent à trouver des débouchés autres que sur les marchés peu dynamiques des pays de l'Est. D'autre part, la guerre a durement frappé les infrastructures de production mais surtout retardé dramatiquement la nécessaire phase de transition et d'adaptation vers une économie de marché. La zone est toute fois caractérisée par d'importantes disparités qui ont tendance à s'accroître. Alors que la Slovénie et la Croatie, qui bénéficient de la proximité et d'une relation privilégiée avec l'espace germanophone, sont parvenues à relancer leurs économies, les autres Etats balkaniques souffrent de carences graves : elles entraînent des taux de chômage très élevés (de 30 à 40 % de la population active), une généralisation de l'économie souterraine et la multiplication de trafics souvent liés à la grande criminalité (drogue, réseaux de prostitution, immigration clandestine, contrefaçon,...). L'ensemble de ces facteurs ne favorisent pas la confiance des investisseurs internationaux et tend même à marginaliser les Balkans à l'heure où l'Europe Centrale intègre le marché unique.

Situation géopolitique :

Le risque de reprise de conflits internes ou inter-étatiques est désormais faible. Seule la Serbie semble pouvoir encore être une source de déstabilisation régionale : le cas du Kosovo n'est pas réglé, et les rapports avec le Monténégro pourraient sérieusement se détériorer si celui-ci souhaitait quitter la fédération (la Serbie perdrait alors tout accès à la mer).

Au delà de la Serbie, la région est encore gravement marquée par un conflit qui a coûté la vie à plusieurs centaines de milliers de personnes et entraîné le déplacement de millions d'autres.

La rupture avec ces années de violence ne pourra se faire sans une vraie démocratisation de l'espace politique encore actuellement aux mains des principaux partis nationalistes. Elle ne pourra pas non plus faire l'économie d'une véritable confrontation avec la justice pour tout ceux qui ont perpétré ou encouragé les crimes de guerre : la création d'un tribunal pénal international pour l'Ex-Yougoslavie, la recherche des présumés coupables, ont déjà permis un certain nombre de résultats mais se heurtent encore à de nombreuses résistances diffuses aussi bien de la part des dirigeants que des populations.

La réconciliation de l'espace balkanique prendra du temps. Elle ne pourra se faire contre les protagonistes. L'Union Européenne semble pouvoir offrir un nouvel horizon à ces pays déchirés dont la vocation est naturellement d'intégrer son espace de stabilité et de prospérité.

1 5. Le Proche Orient :

Espace géographique et culturel :

L'Afrique du Nord des géographes compte 5 Etats ouverts sur la Méditerranée : le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye et l'Egypte. Depuis 1988, les 4 premiers ont formé avec la Mauritanie l'Union du Maghreb arabe (UMA). Cet ensemble présente une forte unité religieuse et culturelle.

Le Moyen-Orient est une notion britannique, introduite pour qualifier la région allant de la mer Rouge à l'Indus (de l'Egypte au Pakistan). Il inclut de fait les pays du Proche-Orient, notion française qui désigne la Syrie, le Liban, Israël, les Territoires palestiniens et la Jordanie. L'ensemble formé par le Moyen-Orient présente une forte diversité religieuse (sunnisme, chiisme, judaïsme, christiannisme) et culturelle (sphère arabe, sphère perse).

Aujourd'hui, l'appellation américaine « MENA » (Middle East and North Africa) est de plus utilisée pour désigner l'ensemble de cette zone.

Espace historique :

Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord furent très tôt façonnés par les puissants empires que sont l'empire perse (VI^e siècle av.JC), l'empire d'Alexandre (IV^e siècle av. JC), l'empire romain (I^{er} siècle av.JC). Mais l'ère régionale est surtout marquée à partir du VIII^e siècle par l'âge d'or de l'Islam, relayé ensuite par l'Empire ottoman. Enfin, le XIX^e siècle voit l'emprise sur la région des puissances occidentales (domination française sur la Maghreb et britannique sur la Moyen-Orient).

Le XX^e siècle est celui de l'avènement des nations arabes, et de l'Etat d'Israël. Plusieurs guerres israélo-arabes (en 1948, 1956, 1973 et 1982) maintiennent la région dans un état de conflit quasi-permanent.

Espace politique :

L'espace politique Moyen-Orient - Afrique du Nord est aujourd'hui confronté à un certain nombre de défis communs à la plupart des Etats qui le composent : l'instauration de l'Etat de droit, la définition de la place de l'Islam dans la société et la lutte contre l'islamisme, les droits de l'homme et la place de la femme.

Même si des avancées partielles peuvent être constatées ici ou là (comme le récent statut de la femme au Maroc ou l'organisation d'élections municipales en Arabie saoudite), force est de constater qu'aucun pays de la zone n'est une démocratie.

Espace économique et social :

Au plan économique, la région Moyen-Orient –Afrique du Nord se démarque malheureusement par son faible dynamisme. Comme l'atteste un rapport du PNUD en 2003, le monde arabe occupe une place marginale dans toute les grandes productions humaines que sont les sciences, les arts ou la littérature. Dans le monde arabe, 40% des adultes sont illettrés.

Document1

Ce retard accumulé dans la course au savoir explique en partie que la région du monde est celle qui enregistre les performances macro-économiques les plus faibles au monde. Mais la mauvaise gouvernance, la place de la femme ou le manque de maîtrise démographique y jouent également un rôle.

Le PNB des 22 Etats arabes réunis est inférieur à celui de l'Espagne, et ces mêmes Etats vont devoir intégrer 50 millions de jeunes sur le marché du travail d'ici 2010.

Situation géopolitique:

L'histoire récente lègue à la région plusieurs conflits ou menaces non résolus dont il est difficile de faire une liste exhaustive : la question du Sahara occidental, le conflit israélo-palestinien, les rapports entre le Liban, la Syrie et Israël, l'Irak, le dossier de la prolifération nucléaire, l'Afghanistan, le terrorisme international...

Aucune des organisations régionales existantes (UMA, Ligue arabe, Conseil de coopération du Golfe) ne dispose de l'autorité nécessaire pour peser efficacement sur ces dossiers.

Les Etats-Unis apparaissent au contraire comme l'acteur géopolitique majeur de la zone. Présents militairement en Afghanistan et dans toute la péninsule arabique, ils entretiennent par ailleurs des alliances anciennes avec le Maroc, l'Egypte ou Israël. Cette prépondérance militaire, diplomatique et bien sûr économique leur permet de peser dans le sens des priorités de leur politique étrangère.

Quant à l'Union européenne, elle joue un rôle majeur au Maghreb aux plans économiques et culturels, mais ses moyens sont plus limités au Moyen-Orient.

Enfin, il convient de souligner la place aujourd'hui du fondamentalisme d'inspiration salafiste, mouvement transnational qui lutte autant contre les pouvoirs en place (comme l'action des Groupes islamiques armés en Algérie) que contre les symboles de l'influence occidentale dans la région (attentats contre des intérêts occidentaux en Arabie saoudite).

2 - LES DIFFERENTS TERRITOIRES :

2 1. Forces de circonstance :

2 1 1. La République centrafricaine

Géographie :

Physique :

Superficie : 622 984 kilomètres carrés. La plus grande partie du territoire est constitué d'un vaste plateau dont l'altitude s'échelonne de 600 à 900 mètres. Au Nord-Ouest, les altitudes du massif du Yadé s'élèvent de 100 à 1400 mètres (à l'exception du mont N'Gaoui 1410m). La quasi-totalité du pays est recouverte de savane et une dense forêt tropicale couvrent la majeure partie de la zone sud-ouest (carte).

Climat :

Climat tropical avec une saison humide de mai à octobre et une saison sèche de novembre à avril. Température moyenne annuelle de 26°C. A Bangui, la capitale les maxima sont de l'ordre de 38°C et les minima de 15° C. Pluviométrie moyenne de 226 mm (saison humide, juillet) et 5mm(saison sèche, décembre).

Population :

3, 8 millions d'habitants en 2004, mosaïque de groupes ethniques.

Taux de mortalité infantile de 100 pour 1000, espérance de vie moyenne : 47 ans .

Natalité de 42 pour 1000, taux de fécondités de 5.3 enfants pour 1000. 49% a moins de 25 ans.

Population concentrée dans la partie occidentale du pays. 60% de la population est rurale et 40% urbaine.

Principaux groupes ethniques : le long de la frontière tchadienne : les SARA à l'ouest et le groupe de Nord dans la région de Birao (Rongo). Les groupes GBAYA-MANDJA et BAMBA qui occupent une grande partie de l'Ouest et du centre est du pays représentent 70% de la population centrafricaine. Au sud du pays le long du fleuve Oubangui on trouve le groupe Oubanguien (10%) dont les M'Baka , le groupe Ngbandi dont les Sango et les Yakomas et à l'extrême sud-est du pays les Nzakara-Zande.

Religion dominante : animistes (60%), catholiques (20%), protestants (15%) et musulmans (5%).

Le français est la langue officielle de la centrafricaine. Le Sango, parlé par toutes les ethnies constitue la langue nationale.

Histoire et environnement géopolitique :

Histoire :

16 ^{ème} siècle	Terre de peuplement préhistorique, peuplement et migrations bantoues.
à partir de 1750 et jusqu'en 1911	Société multiethnique, les populations fuient face à l'esclavagiste organisé par les sultanats implantés à l'est et au nord-est du pays. Ce commerce causera la disparition de milliers de centrafricains.
1889	création du premier poste français à la limite des eaux navigables sur l'Oubangui qui s'installe dans la future capitale du pays.
1903	création du territoire de l'Oubangui-Chari du nom des deux fleuves entre lesquels il s'étend.
1911	ses frontières avec le Cameroun allemand sont remises en cause et la France abandonne à l'Allemagne une partie du bassin de l'Oubangui qui redeviendront français à l'issue de la guerre 1914-1918. Pendant l'entre-deux guerre, les méthodes brutales employées par les sociétés concessionnaires vont contribuer à déclencher une importante insurrection de 1928 à 1931 (guerre du Kongo-Wara).
1940	ralliement à la France libre
1946	élection à l'assemblée nationale française du premier député Oubanguien l'abbé Barthélemy Boganda.
1949	L'abbé fonde le MESAN(Mouvement d'Evolution Social de l'Afrique noire) et est triomphalement réélu député en 1951 et 1956.
1958	Boganda demande l'indépendance de son pays et la formation d'une république indépendante composé des pays de l'AEF ; Le 1 ^{er} décembre de la même année la république centrafricaine est proclamée. Le 20 mars 1959 Boganda meurt dans un accident d'avion.
13 août 1960	la RCA accède à l'indépendance avec David Dacko comme président du MESAN et chef de l'état.
31 décembre 1965	un coup d'état amène au pouvoir le colonel Jean-Bedel Bokassa. Après être devenu maréchal puis président à vie en 1972, celui-ci proclame le 4 décembre 1977 un empire centrafricain dont il devient l'empereur sous le nom de Bokassa I ^{er} .
1979	intervention française (opération Barracuda) qui rétablit la république et David Dacko revient à la présidence. Mise en place des Eléments Français d'assistance Opérationnelle (EFAO)
1981	élections présidentielles, Dacko s'efface devant le Comité Militaire de Redressement National (CMRN) dirigé par le général d'armée André Kolingba.
1985	le régime militaire est dissous et est remplacé par un gouvernement civil.

Document1

1986	le général Kolingba devient le chef de l'état et du gouvernement. Il restera à la tête de l'état jusqu'aux élections présidentielles de 1993 qui verront la victoire du candidat Ange Félix Patassé.
1996	premières mutineries des soldats centrafricains qui réclament jusqu'à 18 mois d'arriérés de solde, il s'ensuit de violents affrontements entre mutins et troupes fidèles au président Patassé, appuyées par les EFAO (opération Almandin). Par la suite une force interafricaine (Tchad, Gabon, Burkina Faso et Mali) et appuyée par la France, la Mission d'Intervention et de Surveillance des accords de Bangui (MISAB) remplace les troupes française.
Fin 1997	les Eléments Français d'Assistance Opérationnelle (EFAO) sont dissous.
1998	la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) remplace la MISAB.
19 décembre 1999	le président Patassé est réélu au premier tour avec 51,63% des voix.
2000	le Bureau de l'Organisation des Nations Unies en Centrafrique (BONUCA) succède à la MINURCA.
Mai 2001	une tentative de coup d'état attribué au général Kolingba échoue. En août, le général Bozizé, Chef d'Etat Major des Armées, s'enfuit dans le sud du Tchad pour éviter d'être arrêté, après avoir été destitué pour tentative de complot contre le Chef de l'Etat.
2 octobre 2002	les chefs d'état d'Afrique centrale, réunis à Libreville décident la mise en place d'un contingent militaire de la CEMAC (la FOMUC) chargé d'assurer la sécurité du président Patassé et de sécuriser la frontière tchado-centrafricaine.
27 octobre 2002	nouvelle tentative de coup d'état (revendiquée par le général Bozizé)
décembre 2002	mis en place de la force multinationale de la CEMAC (Communauté Economique et monétaire d'Afrique centrale) : la FOMUC.
15 mars 2003	en l'absence du président Patassé, les rebelles du général Bozizé entrent dans Bangui et s'empare du pouvoir. Le général Bozizé s'autoproclame « président de la république » puis dissout l'assemblée nationale. Après le redéploiement de la CEMAC et de l'armée française (opération BOALI), le calme revient sur bangui.
avril 2005	création du conseil National de Transition et engagement à un retour à la légalité pour le début 2005.
8 mai 2005	élections présidentielles . Le Général Bozizé élu président et sa coalition (Kwa nakwa) remporte 65 sièges sur 105 aux législatives.

Document 1

Environnement géopolitique :

La république centrafricaine est un pays totalement enclavé, limité au nord par le Tchad, à l'est par le Soudan, au sud par la république démocratique du Congo et la république du Congo, et à l'ouest par le Cameroun. Elle est tributaire d'un unique axe routier Bangui-Douala (la trans-camerounaise) et du fleuve Oubangui pour assurer ses liaisons avec ses voisins. La frontière tchado-soudano-centrafricaine particulièrement perméable constitue une zone sensible où l'autorité de l'État n'a que peu de prise.

Organisation administrative :

Territorialement, la Centrafrique est divisée en 7 régions, 16 préfectures, 66 sous-préfectures, 175 communes et 8800 villages ou quartiers. À chaque niveau administratif, les autorités sont nommées par le pouvoir central.

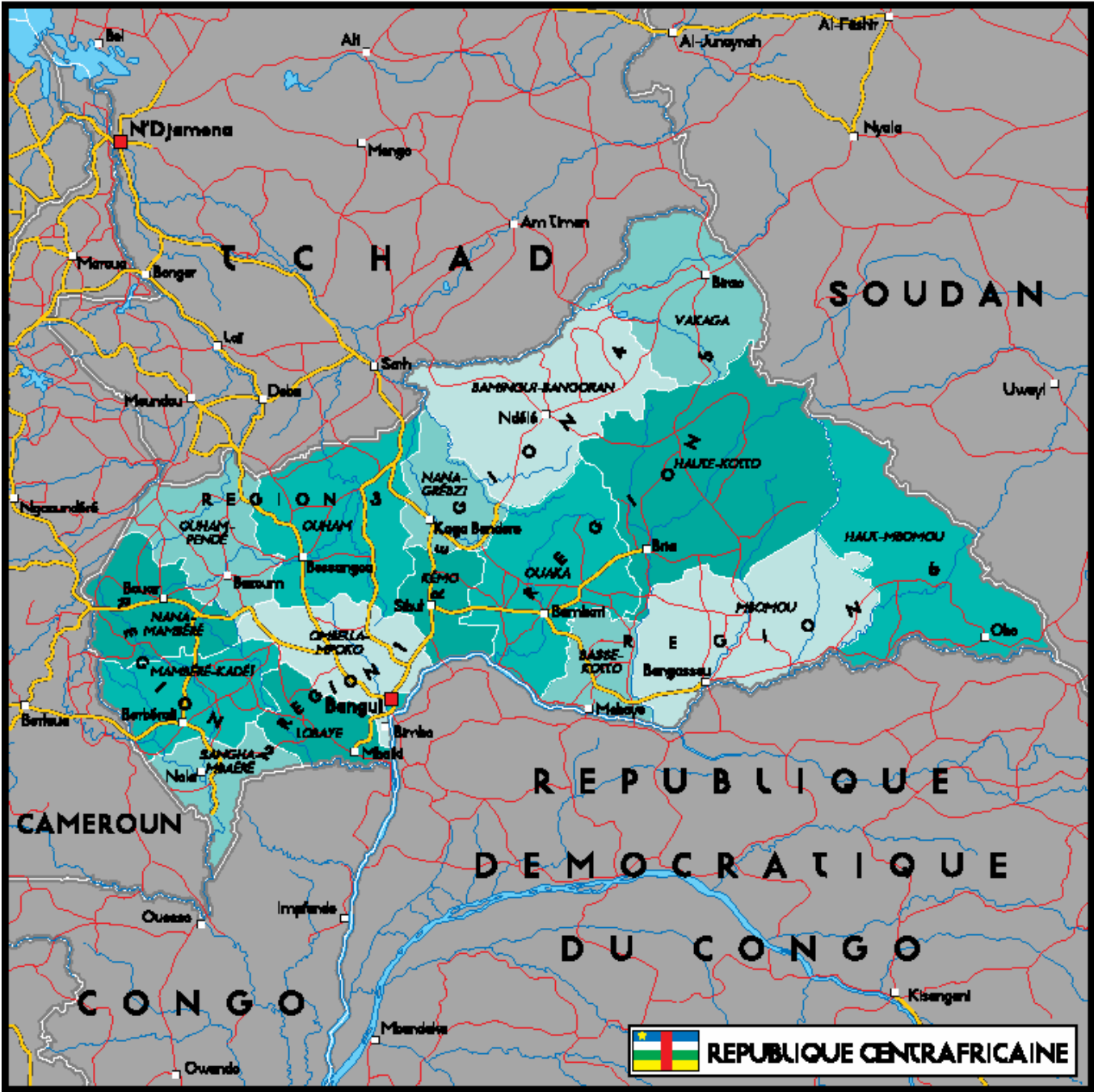
Situation économique, sociale et politique :

Élu le 8 mai 2005, le président Bozizé a réussi le pari de transition démocratique avec l'appui des Nations-Unies (BONUCA). La situation économique du pays reste néanmoins extrêmement préoccupante – malgré les facilités "Post-conflit" accordées par le FMI, la Centrafrique ne parvient pas à redresser la barre et fait face à l'éternel problème des traitements des fonctionnaires et à une corruption généralisée. Les investissements étrangers dont elle est entièrement dépendante sont liés à la consolidation démocratique. Si la société centrafricaine semble aspirer à la paix, l'équilibre sécuritaire reste précaire. La délinquance à Bangui est le pendant urbain du phénomène récurrent de "coupeurs de routes" (les zanaguinas) qui sévissent en particulier dans le nord du pays et font de la zone frontalière avec le Tchad une zone de non-droit.

Situation sécuritaire et forces armées :

Situation sécuritaire : la situation sécuritaire s'est nettement améliorée dans Bangui depuis la mise en place de la force de la CEMAC, et du détachement français, ceux-ci contribuent au retour au calme dans la capitale par des patrouilles mixtes, d'autre part les centrafricains qui viennent de vivre des moments difficiles ces dernières années, aspirent à un retour à la vie normale.

Forces armées : les forces armées centrafricaines sont en cours de reconstruction, elle bénéficie de l'aide de la France sur le plan humain et financier. Actuellement l'armée de terre comprend 2800 hommes réparties en cinq bataillons qui à terme de leur reconstruction seront redéployées sur le territoire afin de lutter contre les coupeurs de route (Zanaguinas).



GEOATLAS - Copyright 1998 Graphi-Ogre



2 1 2. Tchad :

Géographie :

La république du Tchad est un pays de l'Afrique centrale, d'une superficie de 1284 000 km². Il s'étend sur 1700 km du Nord au Sud et 1000 km de l'Est à l'Ouest. Son climat est tropical dans le sud et désertique dans le Nord. La proportion des forêts est de 26 %, celle des pâturages de 36 % et celle des cultures est de 20%. Le lac Tchad, qui est situé à l'Ouest de la république, est la zone d'eau la plus importante du Sahel.

Le relief du Tchad se présente sous la forme d'un arc montagneux enserrant une vaste plaine sédimentaire. Le bassin sédimentaire se divise lui-même en deux ensembles distincts : la partie Nord aride, en limite Sud-Est du Sahara, et le bassin hydrographique du Chari au Sud. L'arc montagneux constitué du TIBESTI (qui culmine à 3350 mètres), de l'ENNEDI et du OUADDAI forme une frontière Nord-Est naturelle.

Le Tchad comporte **trois zones climatiques**. Dans la moitié Nord désertique, les précipitations annuelles sont insignifiantes (25 mm à Faya-Largeau). La partie centrale, sahélienne, reçoit davantage de pluies (250 à 500 mm par an). La région méridionale bénéficie d'un climat tropical (1 200 mm). Au centre comme au sud, trois saisons sont distinctement marquées : une saison chaude de mars à juillet ; une saison pluvieuse de juillet à octobre ; et une saison fraîche durant le reste de l'année. La température moyenne diurne à N'Djamena varie de 33 °C en décembre (14 °C la nuit) à 42 °C en avril (23 °C la nuit).

La population du Tchad est évaluée à 8.6 millions d'habitants, avec un fort taux d'accroissement, de l'ordre de 2,6%. C'est une population majoritairement rurale (65%) et jeune (plus de 40% est âgée de moins de quinze ans).

Elle est également caractérisée par un fort taux de natalité, de l'ordre de 42 pour mille, et un taux de mortalité élevé de 17 pour mille. L'espérance de vie s'élève à 48 ans.

Le Tchad présente l'aspect d'une véritable mosaïque ethnique, au sein de laquelle les métissages ont été fréquents. On dénombre au Tchad 174 groupements humains parlant une centaine de dialectes (les langues officielles sont l'arabe et le français). Ils peuvent être classés en 3 grands ensembles : **Les Toubous** (5% de la population), **Les Arabes** (41% de la population), **et l'ensemble Sara** (54% de la population totale).

Histoire et environnement géopolitique :

Terre de peuplement très ancien, **l'histoire** du Tchad commence avec le Royaume de Kanem, fondé au IX^e siècle, et qui devait perdurer pendant un millénaire. Deux autres états puissants apparaissent à partir du XVI^e, le Sultanat de Baguirmi et le Royaume de Ouaddaï. Exploré puis conquis par la France à partir de 1890, le Tchad est une colonie jusqu'en 1960, année de l'indépendance. Depuis cette date et

Document1

jusqu'en 1990, le pays est marqué par une forte instabilité politique, d'incessants conflits et l'intervention de la Libye et de la France.

1990 voit l'accession au pouvoir d'Idriss Deby et débute une ère de stabilité, de paix et de démocratisation relatives.

1990	Idriss Déby est nommé chef d'Etat et chef du gouvernement.
1994	Reconnaissance par la Cour internationale de La Haye de la propriété du Tchad sur la bande d'Aouzou. Les troupes libyennes se retirent (mai). La cour Internationale de Justice reconnaît au Tchad la possession de la bande d'Aouzou. Les troupes lybiennes se retirent.
1996	Référendum constitutionnel. Adoption d'une nouvelle constitution.
1996	Elections présidentielles remportées par Idriss Déby .
2001	Réélection d'Idriss DEBY à la présidence
2003	Début du conflit du Darfour
Avril 2004	Signature à N'Djamena d'un cessez-le-feu pour le Darfour
Mai 2004	Révision de la constitution pour autoriser un 3 ^{ème} mandat présidentiel

A la suite de la décision de la Cour Internationale de Justice de la Haye du 3 février 1994, la Libye a évacué la bande d'Aouzou. Les relations se sont donc nettement améliorées avec Tripoli, même si les deux pays s'opposent sur la question de la République centrafricaine, où l'un et l'autre cherchent à établir leur influence.

Aujourd'hui, c'est du Darfour, région en crise du Soudan et frontalière du Tchad, que vient le principal facteur de déstabilisation régionale. Alors que depuis 2003, plus de 200 000 soudanais se sont réfugiés au Tchad, le président Deby s'est personnellement impliqué dans un processus de conciliation.

Organisation administrative :

La Constitution a été adoptée par référendum du 31 mars 1996. Elle instaure un régime présidentiel. Le Président de la République est élu pour un mandat de cinq ans. Il dispose du droit de dissolution de l'Assemblée nationale. Le Premier ministre, nommé par le Président, est responsable devant le Parlement.

Sur le plan administratif, le Tchad est découpé en 14 préfectures, 54 sous-préfectures, 29 postes administratifs, 451 cantons et 12 chefferies traditionnelles.

Situation économique, sociale et politique :

L'économie tchadienne est une économie traditionnelle, difficile à mesurer du fait du taux élevé des activités informelles, qui représenteraient l'équivalent de 40 % du PIB.

Le secteur industriel est dominé par le secteur agro-alimentaire (coton, tabac, arachides, canne à sucre) et concentré dans le Sud. La société cotonnière connaît une crise financière sans précédent depuis plusieurs années
L'agriculture et l'élevage nomade, qui emploient près de deux tiers de la population active sont les principales activités économiques du pays. Le mil, le sorgho, le riz et

Document 1

les arachides constituent les grandes cultures vivrières destinées surtout à la subsistance. Le cheptel comprend 5,2 millions de bovins et 6 millions d'ovins.

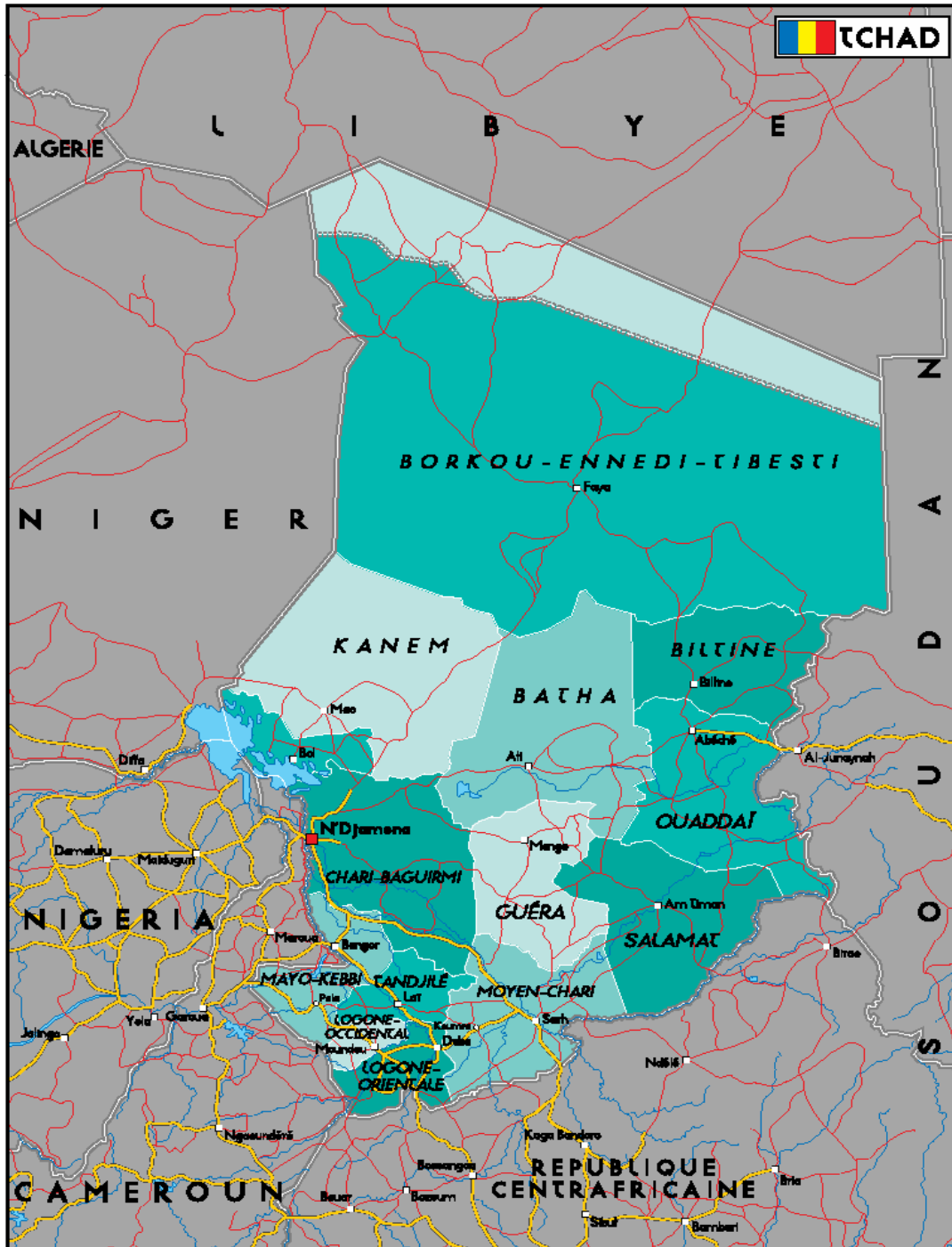
Mais l'économie tchadienne est aujourd'hui profondément bouleversée par le démarrage de la production pétrolière sur le site de Doba, avec une production de 225 000 barils par jour.

Alors que le pays a connu une croissance nulle entre 1960 et 1990, l'ère Deby a été marquée par une croissance de 7% par an entre 1990 et 2003. En 2004, le démarrage de l'activité pétrolière, auquel il faut ajouter des conditions climatiques favorables pour l'agriculture, permet une exceptionnelle croissance de +38%.

Situation sécuritaire et forces armées :

La **situation sécuritaire** au Tchad se caractérise d'abord par le recul des rébellions. Le Mouvement pour la démocratie et la justice au Tchad (MDJT), dont la base est le Tibesti, est en déclin depuis la mort de son chef Youssouf Togoïmi en 2002. Dans le Sud et la région du lac Tchad, les mouvements rebelles ont disparu. La zone frontalière avec la RCA reste cependant une zone d'insécurité avec la présence de groupes armés. Dans l'Est, l'Armée Nationale de Résistance (ANR). Dans l'Est, la crise du Darfour brouille les cartes ; le président tchadien, Idriss DEBY, craint des débordements de la rebellion soudanaise.

Quant à l'**Armée nationale tchadienne** (ANT), elle représente un effectif théorique de 27000 hommes. Réputée pour sa combativité, l'ANT souffre de dissensions internes politiques et communautaires. Elle pâtit également de la priorité financière accordée à la Garde républicaine, subordonnée directement à l'exécutif.



GEOATLAS - Copyright 1998 Graphi-Ogre



2 1 3. Gabon :

Géographie :

Physique :

Situé de part et d'autre de l'Équateur, le Gabon couvre une superficie de 267 667 km², Seule la frontière formée par la côte Atlantique, de 800 km, n'est pas artificielle. Il est entouré par la Guinée Équatoriale au nord-ouest, par le Cameroun au nord, par

Document 1

le Congo à l'est et au sud. C'est un pays équatorial. Cette situation conditionne à la fois le climat, l'hydrographie exceptionnelle, la végétation luxuriante et la faune très développée. Le pays est dominé par un relief irrégulier et de faible altitude. On distingue une zone de plateaux (Batéké, Woleu-Ntem et Ogooué ivindo), une zone côtière (très riche en lagunes) et des zones montagneuses. Du Nord au Sud on trouve : les Monts Cristal au Nord, le Massif de Koumouna Bouali au Sud ou enfin le massif du Chaillu (point culminant 1575 m (mont Iboundji) au centre du pays. Les traits physiques de sa géographie donnent au Gabon un certain nombre d'atouts comme les richesses du sous-sol et de la forêt, ou les 1 700 km de voies navigables (fleuve Ogooué sur 1200 km). Mais ils entraînent également de sérieux handicaps, en particulier la densité de la grande forêt équatoriale qui, combinée aux irrégularités du relief, constitue un obstacle à la pénétration humaine et au développement économique (carte).

Climat :

Typiquement équatorial, la situation géographique a une influence déterminante sur le climat et l'hydrographie. Son relief est de faible altitude et irrégulier.

La température moyenne annuelle est de 27°, et le régime de fortes précipitations sur un territoire recouvert à 80% par la forêt, donne un climat chaud et très humide, c'est **l'enfer vert**. On distingue au cours de l'année, quatre saisons. Ces différentes saisons ne sont pas définies par des variations de températures mais essentiellement par celles de la pluviométrie.

La grande saison sèche : (de mai à septembre). Pendant cette saison, la moyenne des températures est de l'ordre de 25°C avec des maxima et des minima pouvant atteindre 31,5°C et 18,5°C, les précipitations sont pratiquement nulles.

La petite saison des pluies : (d'octobre à mi-décembre). Pendant cette saison, la moyenne des températures est de l'ordre de 26°C, avec des extrêmes pouvant atteindre 31°C et 21°C. Les précipitations sont fréquentes et abondantes surtout pendant le mois de novembre.

La petite saison sèche : (de mi-décembre à mi-janvier). Pendant cette saison, la moyenne des températures est de l'ordre de 27°C avec des maxima et des minima de 33,5°C et de 20,5°C. Elle est caractérisée par la cessation des averses enregistrées au cours de la période précédente.

La grande saison des pluies : (de mi-janvier à mi-mai). Les pluies sont quasi journalières et abondantes, surtout pendant le mois de mars. Elles interviennent le plus souvent sous forme d'orages.

Population :

Les premiers occupants sont les Pygmées. Puis on observe des mouvements migratoires relativement récents : Fang, Seke, Benga, Bakota.

Les ethnies Myéné serviront d'intermédiaires entre les tribus de l'intérieur et les premiers explorateurs et à la fin du XIV^{ème} siècle, les Vili créent le royaume de Loango.

Toutes ces populations appartiennent au **groupe linguistique bantou** qui recouvre l'Afrique centrale et orientale. Elles possèdent une civilisation fondée sur l'agriculture pratiquée sur brûlis, la chasse au filet, la pêche et la cueillette. Elles connaissent la

Document1

fabrication et l'usage du fer et ont des pratiques artisanales et artistiques très poussées.

1 384 000 millions d'habitants (État 2006), dont : les FANG 32%, les ESHIRA - PUNU 18%, les ADOUMA : 14 %, les MITSOGO : 10 %, les BAKOTA : 8 %, les MYENE : 6 % et environ 3000 pygmées.

Quelques données démographiques et culturelles :

- religion chrétienne mêlée à l'animisme (christianisme 60%, animisme 39%, islam 1%). Les Mitsogo ont créé le culte du **Bwiti**, très répandu au Gabon, avec usage de l'iboga, (plante hallucinogène), les sectes sont également très présentes,
- densité : 4,5 hab. /km², 36% d'analphabètes,
- urbanisation à 75% : Libreville 420 000 habitants), 10 000 français et 1800 double nationalité (répartis essentiellement entre Libreville, Port Gentil et Lambarene),
- le taux de mortalité infantile est de 57,9‰, l'espérance de vie moyenne : 54 ans, alors que le taux d'accroissement naturel est 1,7%.

Le Gabon est très touché par des maladies endémiques (fièvre d'Ebola, Sida, Paludisme de niveau 4...).

Histoire et environnement géopolitique :

Histoire :

L'histoire du Gabon est très récente :

Fin du XIV ^{ème} siècle	les Vili venant du Sud créent le royaume de Loango
1472	Ce sont les Portugais qui s'installent en 1472 sur les côtes du Gabon en deux points, au Cap Santa Clara et au Cap Lopez. commerce des esclaves.
A partir de la fin du XVI ^{ème} siècle	À l'influence portugaise succèdent l'influence hollandaise (à la suite de la prise de l'île Sao Tomé, en 1599), puis les influences anglaise et française.
1842	la France cherche à réprimer le trafic des esclaves. Le capitaine de vaisseau Bouet-Willaumez obtient l'autorisation de s'installer sur quelques points de la côte, Fondation de Libreville
1910 - 1930	développement de la colonie
1944	la conférence de Brazzaville
1944 - 1958	lente émancipation du territoire
17 Août 1960	l'indépendance – Monsieur Léon M'BA devient président
1964	Une tentative de coup de force a lieu le 18 février 1964, tendant à porter au pouvoir Jean Hilaire Obamé. Après l'échec de ce coup d'État, les élections du 12 avril 1964 redonnent au président Léon M'Ba une majorité très nette.
15 février 1967	la Constitution est remaniée et prévoit la désignation d'un vice-président (Bongo) ; elle confirme le président Léon M'Ba dans ses fonctions et désigne une Assemblée nationale homogène.

Document1

1967 (28 novembre)	1967, M. Léon M'Ba meurt à Paris, conformément aux dispositions constitutionnelles, Albert Bernard Bongo devient président de la République.
1968	fondation du PDG parti unique
1970-1985	Exploitation du pétrole et entrée à l'OPEP c'est «l'émirat gabonais» M. BONGO devient Khalife de l'islam au Gabon.
1985	Le 11 août le capitaine Alexandre Mandja Ngokouka est exécuté pour complot.
1986	le 9 novembre réélection avec "99,97%". Le 30 décembre, le Transgabonais reliant Libreville à Franceville est inauguré.
1989-1990	Découverte de plusieurs complots, de février à juin manifestations à Port Gentil, la France envoie des renforts, "Opération Requin", le 16 septembre les élections législatives sont annulées pour fraude, conférence nationale (multipartisme).
1991	Le 15 mars l'Assemblée nationale adopte la Constitution
1993	Le 9 décembre le président Bongo est réélu avec 51,07% des voix devant le père Paul M'Ba Abéssolé (27,48%) du RNB. Ce dernier conteste ce résultat, et s'autoproclame président de la République.
1994	20 au 25 février troubles à Libreville : 9 morts officiels, 38 officieux. Le 27 septembre accord gouvernemental avec l'opposition à Paris.
de 1995 à 1996 :	Octobre et novembre élections municipales, Libreville passe à l'opposition. Le père M'Ba Abéssolé devient maire, les 15 et 29 décembre élections législatives, le PDG obtient 76 sièges sur 120.
Avril 97	Révision de la constitution (Institution d'un vice président de la république et mandat présidentiel porté à 7 ans, renouvelable une fois).
1998	6 décembre réélection du président Omar BONGO avec 66,88 % des suffrages.
2001/2002	élections législatives et municipales largement dominées par le P.D.G. Monsieur Abéssolé perd le poste de maire de Libreville mais entre au gouvernement.
2003 (Juillet)	modification de la constitution plus de limitations des mandats présidentiels et toutes les élections sont des scrutins à un seul tour.
2005	Elections présidentielles.

Environnement géopolitique :

Le Gabon est bordé à l'Ouest par l'océan atlantique, au Nord par la Guinée Équatoriale et le Cameroun , à l'Est et au sud par la République Populaire du Congo. Il n'est pas directement menacé par ses voisins, même s'il a pu cependant redouter certaines retombées du conflit congolais et de la crise des Grands Lacs. C'est un pôle de stabilité régionale dans la zone d'Afrique centrale et ce petit état demeure un des relais de la politique française en Afrique. Son président O.BONGO, considéré désormais comme le vieux sage, exerce une influence importante dans la résolution des conflits régionaux comme la R.C.A.(notamment au sein de la CEMAC). Un différend frontalier demeure avec la Guinée Équatoriale sur le partage de la baie de Corisco (notamment les îles de Banié et Coco).

Organisation administrative :

Le président de la République est chef de l'État. Il est "détenteur suprême du pouvoir exécutif qu'il partage avec le premier ministre". Le pouvoir législatif est composé de 120 députés et le pouvoir judiciaire est indépendant. Le territoire gabonais est divisé administrativement en provinces, départements et districts. Les provinces, au nombre de neuf, sont placées sous l'autorité d'un gouverneur, secondé d'un secrétaire général et assisté par un conseil consultatif. Chaque province est divisée en départements (44 au total) placés sous l'autorité des préfets, eux-mêmes subdivisés en district (sous-préfet) ou communes (maires). Chaque district compte plusieurs cantons et chaque canton regroupe un certain nombre de villages.

Situation économique, sociale et politique :

La conjoncture économique et sociale reste morose : croissance bloquée à 1,9%, inflation de 1%, 62% de la population vivant sous le seuil de pauvreté, scandales financiers impliquants de hauts fonctionnaires.

Economie : le pays est confronté à de sérieuses difficultés liées à la fin du miracle pétrolier (annoncé pour 2010) et traverse, depuis la fin de l'année 1997, une période délicate. En effet, l'économie reste peu diversifiée et repose presque uniquement sur les activités pétrolières, minières et forestières. Le Gabon enregistre chaque année un excédent commercial de plusieurs milliards de F CFA et l'arrivée d'un accord avec le FMI devrait permettre de faire baisser le niveau d'endettement.

L'heure est donc à la diversification et l'augmentation des cours des matières premières sur le marché international pourrait permettre une transition économique en douceur à condition d'être bien gérée. Les perspectives de l'économie gabonaise sont liées à la poursuite des efforts de diversification de l'économie et à la constitution d'une épargne publique et privée susceptible d'amortir les effets de la baisse éventuelle de la rente pétrolière.

La monnaie gabonaise est le franc CFA, 1€ = 656.957 FCFA.

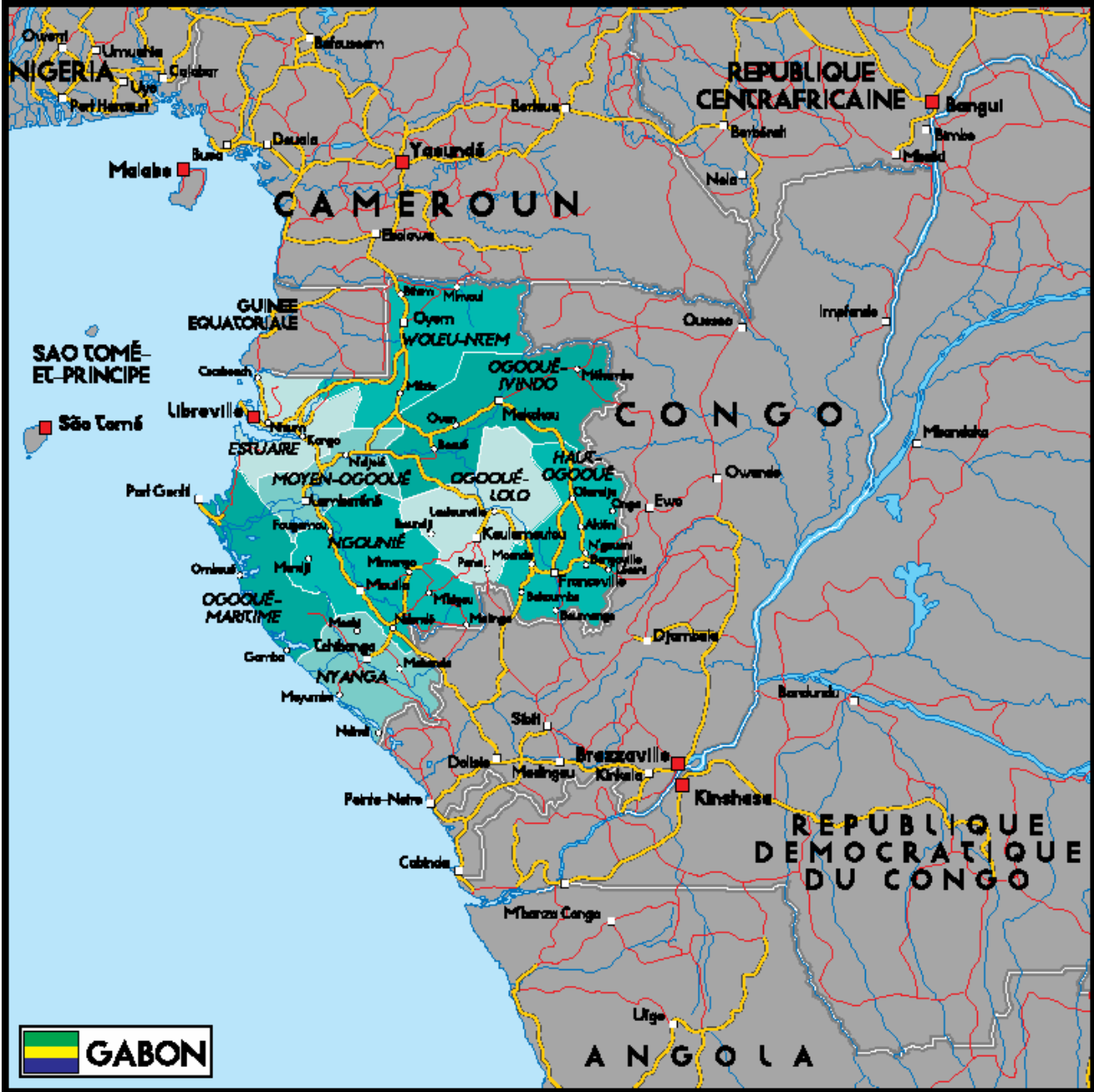
Social : le Gabon souffre des difficultés rencontrées pour réformer des structures publiques et sociales grippées qui répondent de moins en moins aux aspirations d'égalité de chance des gabonais. Les jeunes sont particulièrement actifs dans les milieux étudiants pour fustiger le pouvoir contre cette mauvaise répartition des richesses. Concernant la crise sociale que traverse le pays, le président pense que le pire est passé et que les grands chantiers à venir devraient permettre une sérieuse baisse du chômage. Mais que la crise économique se fasse plus sévère, que les revenus de l'état - et donc les dépenses publiques - diminuent, et les conflits sociaux pourraient ressurgir.

Politique : Révision de la constitution en 2003, le président peut se représenter aux élections présidentielles de novembre 2005. Ce sera un scrutin à un seul tour. La majorité présidentielle est favorite avec 117 députés sur 120. L'opposition qui se présente en ordre dispersée tâchera de faire un score honorable en vue des élections législatives de 2007. Un candidat de l'opposition semble se distinguer (M. Zacharie MYBOTO, ancien baron du régime et proche du chef de l'État) qui a rejoint depuis peu l'opposition se posera très certainement la question de la succession du président.

Situation sécuritaire et forces armées :

L'organisation de la défense gabonaise est la suivante :

- les FAG (Forces Armées Gabonaises), sous l'autorité du CEMGA, regroupent l'armée de terre (3000 hommes, matériels disparates et relativement anciens), la marine (550 personnels, 4 bâtiments), l'armée de l'air (1000 hommes, mais peu d'aéronefs, seuls le GLAM et 1 Hercules fonctionnent correctement) et l'aviation légère des armées (200 hommes, 5 hélicoptères)
- le service de santé des armées, qui en partenariat avec la France devrait contribuer à la construction d'un nouveau C.H.U. en fin 2005.
- la gendarmerie (3000 hommes, maillage et répartition corrects, mais vieillissement et matériels vétustes) même si des efforts ont lieu depuis 2004 et la nomination d'un général proche du président à la tête de cette force de sécurité).
- la garde républicaine (ancienne "GP" garde présidentielle) comprend environ 3000 hommes, répartis en unités parachutiste, d'infanterie, de blindés légers, d'artillerie et un groupement aérien. Ce corps dispose de matériels modernes, entretenus, et d'un encadrement bien formé. Elle possède une réelle capacité opérationnelle.



GEOATLAS - Copyright 1998 Graphi-Ogre



2 1 4. République de Côte d'Ivoire :

Géographie :

Physique :

superficie : 322 462 kilomètres carrés, soit les 2/3 de la superficie de la France (670 km du nord au sud et 515 km d'est en ouest). Relief monotone dont l'altitude maximale ne dépasse pas 1800 m ; point culminant (Mont Nimba : 1752m), dans la région de Man à l'Ouest. Le relief est marqué par une zone de plateau au centre d'altitude moyenne de 400 m, et par un littoral de 515 km de la frontière du Libéria à la frontière du Ghana.(carte1)

Climat :

La Côte d'Ivoire est soumise à un climat de type équatorial humide, caractérisé par des précipitations abondantes dans le Sud et l'Ouest du pays, et d'un climat tropical sec au Nord. Le climat de la Côte d'Ivoire présente également deux phénomènes climatiques spécifiques :

- ➔ l'Harmattan, vent sec souvent chargé de sable en provenance du Sahara, souffle du Nord vers le Sud de décembre à février. Très éprouvant dans le Nord, il est au contraire rafraîchissant sur la côte ;
- ➔ la Mousson souffle de l'océan vers le Nord de mai à août. Ce vent apporte d'importantes précipitations.

La température moyenne annuelle s'élève à 26,1 °C.

Population :

- ➔ 16,8 millions d'habitants estimée en 2005, soit une densité moyenne de 52,1 habitants au km². Le nombre d'étrangers est estimé à 4 millions de personnes, soit environ 35 % de la population totale. Les communautés africaines les plus importantes sont les burkinabés (2 millions) et les maliens (1 million). La Côte d'Ivoire est un pays multiethnique. Plus de 60 ethnies y cohabitent. On peut les regrouper selon des critères linguistiques, religieux et culturels.
- ➔ En 2004, l'indice de fécondité était de 5,2 et l'espérance de vie de 47 ans pour les femmes et 44 ans pour les hommes. Le taux de natalité est de 36 pour mille, le taux de mortalité de 16 pour mille et le taux de mortalité infantile de 95 pour mille. Les moins de 15 ans représentent 41,8 % de la population, alors que les plus de 60 ans ne sont que 2,1%.
- ➔ Population : à 45 % urbaine. Le reste étant réparti dans la proportion de deux tiers en zone forestière et pour un tiers en pays de savane.
- ➔ Principales familles ethnolinguistiques : Akan et « lagunaires » 30%, Krou 14%, Mandé 28% et Voltaïque 32%. Ces familles se subdivisent en plusieurs dizaines de petites ethnies ou tribus.(carte3)
- ➔ Religion dominante : Le peuple ivoirien est profondément religieux.

Les musulmans, majoritaires, représentent 38.6 % de la population et sont originaires du Nord du pays. Les chrétiens sont de l'ordre 32.8 % et se répartissent en 26 % de catholiques et 6,8 % de protestants. Ils sont essentiellement originaires du Sud. L'animisme⁴³ reste encore très vivant. Les églises évangéliques sont en progression constante.

- ➔ La langue officielle est le français. Il existe également de nombreux dialectes et ils sont différents suivant les régions. Toutefois, s'il fallait citer le dialecte qui permet de se faire comprendre partout en Côte d'Ivoire, ce serait sans doute la langue de tous les commerçants, le dioula.

Histoire et environnement géopolitique :

Histoire :

V ^{ème} siècle avant JC	Les pygmées arrivent dans cette partie de l'Afrique, poussés par la disparition des forêts du Sahara, et occupent le nord-est de la Côte d'Ivoire
fin du 1 ^{er} millénaire	le Nord de la Côte d'Ivoire est peuplé par les Sénoufo et les Koulango.
XV ^{ème} au XVII ^{ème} siècle	Les portugais sont les premiers européens à débarquer en Côte d'Ivoire au XV ^{ème} siècle. Les français sont présents dans le golfe de Guinée depuis le XVII ^{ème} siècle, mais ils se sont contentés d'installer des comptoirs.
1895-1896	Les français ne pénètrent à l'intérieur des terres qu'à la fin du XIX ^{ème} siècle. C'est à cette époque que la France crée la colonie de Côte d'Ivoire. Le LTN BINGER devient le premier gouverneur.
1899	Grand-Bassam subit une terrible épidémie de fièvre jaune. Les français, installés depuis 1700 sur la côte Sud-Est, se retirent à Bingerville où l'air est plus pur, et en font la nouvelle capitale de la Côte d'Ivoire.
1902	La Côte d'Ivoire intègre l'AOF ⁴⁴ , dont le gouverneur réside à Dakar.
1932	Félix Houphouët-Boigny , jeune médecin formé à l'école de médecine de Dakar, prend la défense des planteurs de cacao. En 1934, pour des raisons ⁴⁵ de développement économique, Abidjan devient la capitale de la Côte d'Ivoire à la place de Bingerville.
1945	Les différentes colonies obtiennent leur représentation à l'Assemblée constituante française et Félix Houphouët-Boigny

⁴⁴ L'AOF (Afrique occidentale française) était composée de huit colonies : la Mauritanie, le Sénégal, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Soudan français (devenu Mali), la Haute-Volta (devenu Burkina Faso), le Niger, le Dahomey (devenu Bénin) et d'un territoire sous mandat, le Togo.

⁴⁵ La France entame en effet au début du siècle la construction d'une voie de chemin de fer entre Abidjan et Bouaké dans le centre du pays.

Document1

	est élu député de la Côte d'Ivoire. En 1946, Félix Houphouët-Boigny fonde le PDCI ⁴⁶ , qui constitue la section ivoirienne du RDA ⁴⁷ .
1952	Félix Houphouët-Boigny est élu à l'Assemblée territoriale. En 1956, il entre au Parlement français, puis devient ministre délégué à la présidence du Conseil en France. En 1957, il devient président du Conseil de l'AOF et déclare sa volonté de voir naître une Côte d'Ivoire républicaine et indépendante. En 1959, il devient Premier ministre de la Côte d'Ivoire et mène le pays à l'indépendance.
7 août 1960	L'indépendance de la Côte d'Ivoire est effective. En novembre 1960, Félix Houphouët-Boigny est élu président de la République. Il instaure le principe du parti unique ⁴⁸ .
1960-1980	La Côte d'Ivoire connaît ainsi une très forte croissance économique, soutenue par les cours du café et du cacao. Le pays lance alors un plan important d'industrialisation et de développement des infrastructures. « c'est le Miracle Ivoirien »
1980-1982	La Côte d'Ivoire fait face à sa première crise économique due à la chute des cours du café et du cacao.
1990	Proclamation du multipartisme en mai. Le 28 octobre 1990, Félix Houphouët-Boigny accède à un septième mandat comme président de la République face à Laurent Gbagbo avec plus de 80 % des suffrages, mais avec 38 % d'abstention.
1993	Le 7 décembre 1993, Félix Houphouët-Boigny décède et la Côte d'Ivoire perd son père fondateur. Henri Konan Bédié , Président de l'Assemblée nationale, lui succède à la tête de l'État, en attendant l'organisation des élections.
1995	Le 22 octobre 1995, Henri Konan Bédié est élu président de la République de Côte d'Ivoire avec 95 % des suffrages, mais avec 40 % d'abstention ⁴⁹ .
1998	Révision constitutionnelle, économie en forte récession, concept d'ivoirité.
1999	Le 23 décembre, des soldats ayant participé à la MINURCA ⁵⁰ se mutinent, réclamant des primes qui ne leur ont pas été versées. Cette situation aboutit au coup d'État du 24 décembre 1999. Henri Konan Bédié est aussitôt destitué. Le

⁴⁶ Parti démocratique de Côte d'Ivoire.

⁴⁷ Rassemblement démocratique africain.

⁴⁸ Félix Houphouët-Boigny a justifié le principe du parti unique en 1985 à l'occasion du VIII^{ème} congrès du PDCI en ces termes : « *La nation ne se construit pas sur le bout des lèvres. Un autre parti politique en Côte d'Ivoire engendrera le tribalisme. Il y aura recul. Il faut que nous parvenions d'abord à l'unité nationale. Le multipartisme est un luxe dont nous n'avons pas besoin.* ».

⁴⁹ Les partisans d'Alassane Dramane Ouattara qui représentent environ les 40 % de nordistes ont en effet boycotté les élections.

⁵⁰ Mission des Nations Unies en République centrafricaine.

	général Robert Guéi , ancien chef d'état-major des armées et instigateur de ce coup de force, s'autoproclame président de la République et crée le CNSP ⁵¹ . Après l'attentat manqué du « cheval blanc » contre la résidence du général Guéi, des sous-officiers se réfugient au Burkina-Faso.
2000	Le 22 octobre 2000 les élections présidentielles ont lieu dans la confusion la plus totale. Le général Guéi s'autoproclame vainqueur des élections présidentielles en annonçant la dissolution de la commission électorale, le peuple ivoirien envahit la capitale. Sous la pression de la rue, le général Guéi est contraint de quitter le pouvoir.
26 octobre 2000	Laurent Gbagbo est alors déclaré Président de la II ^{ème} République de Côte d'Ivoire. Elu avec un peu plus de 50 % des voix, Laurent Gbagbo n'a cependant été élu qu'avec 15 % des suffrages du corps électoral ⁵² , Alassane Dramane Ouattara et Henri Konan Bédié ayant été écartés du scrutin par le général Guéi.
19 septembre 2002	Tentative de coup d'état simultanément à Khorogo, Bouaké et Abidjan.
Octobre 2002	Cette rébellion s'étend rapidement à toutes les garnisons du Nord et de l'Ouest du pays, régions respectivement favorables à Alassane Dramane Ouattara et au général Guéi. Les rebelles se regroupent en divers mouvements aux revendications de plus en plus nombreuses (MPCI ⁵³ , MJP ⁵⁴ et MPIGO ⁵⁵ principalement).
Janvier 2003	Signature des accords de Linas-Marcoussis par tous les partis Ivoiriens.
4 février 2003	Déploiement des forces appartenant à la France et à la CEDEAO ⁵⁶ par la résolution 1464 , adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité
2003-2004	Le processus de paix reste très fragile
27 février 2004	Vote de la résolution 1528 créant l'ONUCI pour une durée de 1 an à compter du 04 avril 2004.
Juillet 2004	Le sommet d'Accra III (Ghana) ouvre des perspectives de règlement pacifique de la crise.
novembre 2004	La situation se dégrade brutalement au mois de novembre 2004 après une tentative de reconquête de la moitié Nord du

⁵¹ Conseil national de salut public.

⁵² Les élections présidentielles d'octobre 2000 ont en effet conduit à un taux d'abstention de 70 %. Les 15 % des voix du corps électoral obtenues par Laurent Gbagbo représentent environ les voix de son ethnie, les kru/bété.

⁵³ Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire.

⁵⁴ Mouvement pour la justice et la paix.

⁵⁵ Mouvement populaire ivoirien du grand ouest.

⁵⁶ La Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest a été créée en 1975, initialement pour promouvoir l'intégration économique de la sous-région. Jouant un rôle important pour toutes les questions interétatiques, elle comprend 15 membres : le Ghana, le Sénégal, le Nigéria, le Niger, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Libéria, la Sierra Leone, le Togo, le Bénin, le Cap Vert, la Guinée, la Guinée Bissau, le Mali et la Gambie. Ces pays représentent un total de 250 millions d'habitants.

	pays par les forces gouvernementales et le bombardement d'un poste français par deux Sukhoi 25, faisant neuf morts et une trentaine de blessés parmi les soldats français.
2005	L'incertitude persiste quant au règlement pacifique de la crise ivoirienne. Les accords de Prétoria sous la médiation de Mr Tabo Mbeki président de l'Afrique du Sud, laisse entrevoir quelques espoirs de normalisation de la situation.
21 octobre 2005	Résolution 1633 du conseil de sécurité des Nations Unies : Gbagbo est maintenu chef de l'Etat pour un an. Création d'un groupe de travail international (GTI). Désignation d'un premier ministre de consensus, aux pouvoirs exécutifs élargis.

Environnement géopolitique :

La Côte d'Ivoire est située en Afrique de l'Ouest .Carrefour de peuples venant de divers horizons la RCI a toujours été considérée comme une terre de conquête. Limitrophe avec 5 pays frontaliers, la côte d'ivoire ne se connaît pas d'ennemi. Mais un arc de crise s'est développé à partir de 1989 à l'Ouest de la RCI (Libéria 24 /12 /1989 - Sierra Léone 23/03/2002), fragilisant la Sous-Région. Les facteurs déstabilisants sont nombreux : politiques, économiques, et surtout ethniques en raison du tracé des frontières. Tous les pays environnent de la RCI sont membres soit de la CEDEAO ou de l'UEMOA⁵⁷, deux organisations importantes impliquées plus ou moins dans le règlement de la crise. Les deux pays du nord , le Mali et le Burkina Faso sont tributaires de l'axe logistique du nord menant au port d'Abidjan.1^{er} port de l'Afrique de l'Ouest où transit 90% de l'exportation et de l'importation de la zone.

Organisation administrative :

La structure administrative du pays repose sur 16 régions, 58 districts (préfectures), 231 sous-districts (sous-préfectures), 197 collectivités locales (communes) et environ 8550 villages. Le président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans, renouvelable une seule fois. Un Conseil constitutionnel est prévu par la nouvelle constitution. Il comprend un président et six conseillers⁵⁸ et les anciens présidents de la République.

Situation économique, sociale et politique :

⁵⁷ Union Economique et Monétaire Ouest Africain

⁵⁸ Le président et 3 conseillers nommés par le président de la République pour 6 ans non renouvelables, 3 conseillers nommés par le Président de l'Assemblée nationale.

Document1

Economie : La Côte d'Ivoire est la seconde puissance économique d'Afrique de l'Ouest après le Nigeria. En 2004, son PIB était de 10682 millions de dollars, soit 0,04 % du PIB mondial. Son PIB par habitant était de 695 dollars. L'économie de la Côte d'Ivoire repose sur l'agriculture principalement le cacao et le café, qui emploie 60 % de la population active et attire de nombreux travailleurs saisonniers originaires des pays voisins.

Social : le pays est confronté à de graves difficultés liées à la crise. L'indice de développement humain est assez bon (57^{ème} pays sur 178). La Côte d'Ivoire doit aussi gérer une population jeune (42% de la population à moins de 15 ans).

Politique : Le multipartisme décrété en 1990 suite au Sommet de la Baule, a vu la naissance d'une quarantaine de partis politiques. Conformément à l'article 7 de la Constitution, les partis politiques concourent à l'expression du suffrage. L'article 35⁵⁹ fut un des points de blocage pour les élections présidentielles de 2005. La famille Ouattara est originaire de Kong dans le Nord du pays, mais son père est né au Burkina Faso.

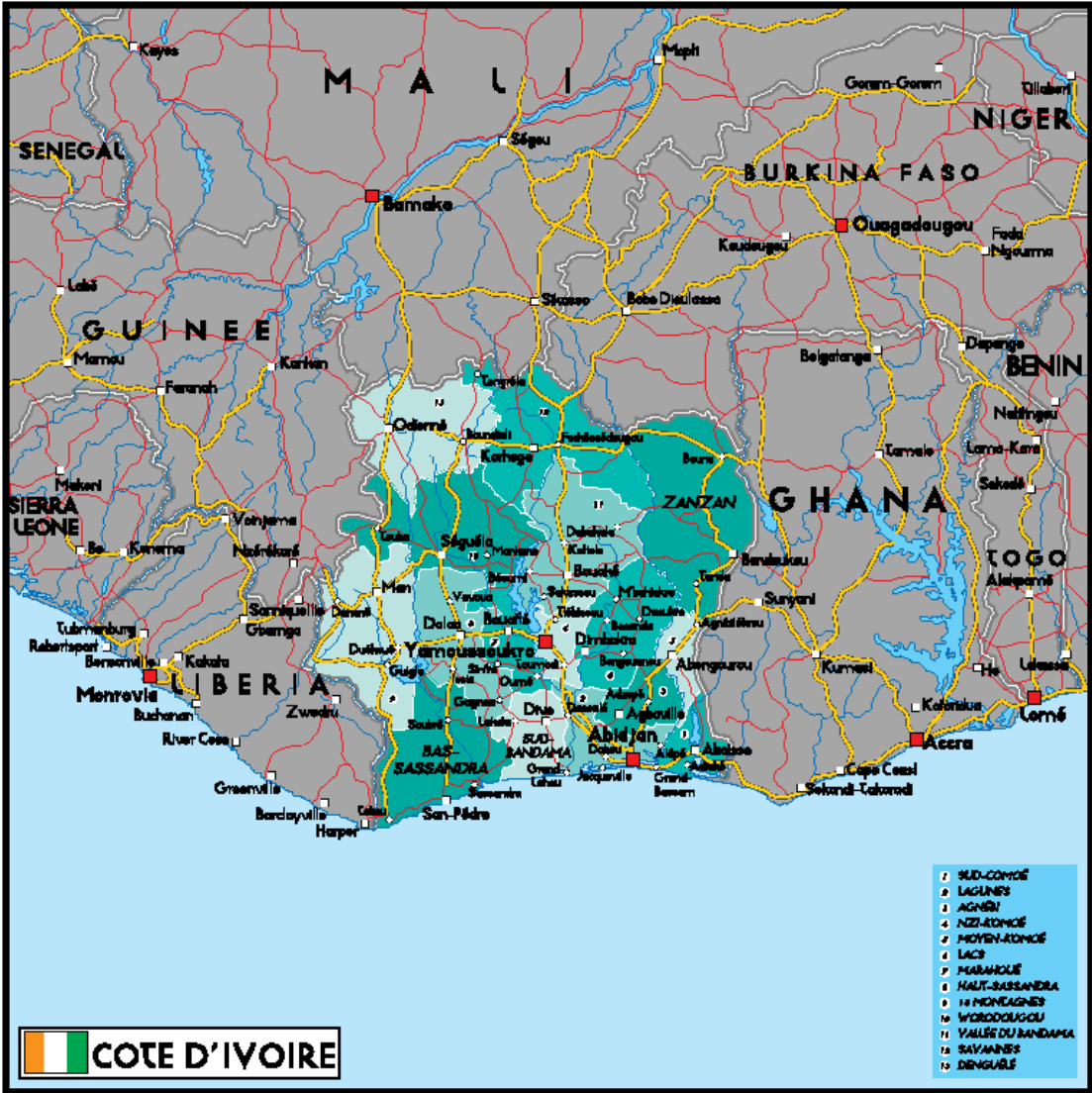
Situation sécuritaire et forces armées :

Situation sécuritaire : La dégradation de la situation sécuritaire en Côte d'Ivoire se traduit par une grande confusion : émeutes, attaques d'occidentaux, mouvements militaires contradictoires. L'insécurité fait partie de la vie quotidienne en RCI, notamment à Abidjan où vol, braquage, agression sont fréquents.

Forces armées : La Côte d'Ivoire fonde sa politique de défense sur les accords de défense et de coopération signés avec la France en 1961 et les pays voisins de la sous-région. Les événements de septembre 2002 ont entraîné de profonds bouleversements dans l'organisation des FANCI⁶⁰, désormais appelées Forces de défense de sécurité de Côte d'Ivoire (FDSCI). En cours de réorganisation, la structure est actuellement territoriale avec cinq groupements ayant des responsabilités zonales dans le cadre du retour à la paix.

⁵⁹ L'art 35 de la constitution définit une des conditions d'éligibilité à la magistrature suprême, notamment « être de père et de mère ivoirienne ». Cette art est en cours de modification en remplaçant le « et par le ou » ouvrant la possibilité au leader du Nord Mr OUATARRA de se présenter aux élections présidentielle.

⁶⁰ Forces armées nationales de Côte d'Ivoire.



GEOATLAS - Copyright 1998 Graphi-Ogre



2 1 5 . République de Djibouti :

Géographie :

Physique :

Couvrant une superficie de 23 000 kilomètres carrés, la République de Djibouti est une région volcanique, située à la croisée des rifts africains et océaniques. Elle s'ouvre sur la mer par une côte de 300 kilomètres, s'étendant du Ras Doumeria au Nord jusqu'aux abords de Loyoda au Sud.

Le pays présente un relief accidenté : une alternance de crêtes et de bassins d'effondrement au Sud et un massif montagneux au Nord (2063 mètres d'altitude pour le Moussa Ali).

Climat :

- Le climat est aride et chaud avec une moyenne annuelle de température de 30°C à Djibouti ville. La saison chaude couvre une période de trois mois environ entre les mois de juin et d'août. Les températures atteignent alors régulièrement des pics à 40 ou 45°C. Cette sensation de chaleur est aggravée le long du littoral (à Djibouti ville en particulier) par un fort taux d'humidité, qui rend la vie éprouvante.
- Les précipitations, très limitées, varient de 127 mm à Djibouti à environ 380 mm dans les montagnes. Les pluies, rares mais diluviennes, remplissent en peu de temps les oueds (habituellement à sec) et provoquent des inondations.

Population :

- La population s'élève à environ 620 000 habitants en 2005. Celle-ci est pluriethnique : les Afars (40 %) et les Somalis (60 %), dont les deux tiers sont des Issas, composent l'essentiel de la population. Cependant, de nombreux étrangers vivent à Djibouti : des Yéménites, des Indo-pakistanaïes, des Malgaches et des Ethiopiens, mais également de nombreux Occidentaux (environ 6000 français).
- Le Français et l'Arabe sont les deux langues officielles de la République de Djibouti. Néanmoins, les langues vernaculaires Afar et Somali sont couramment pratiquées.
- La population est très inégalement répartie. Urbains à 83 %, 60 % des habitants vivent à Djibouti ville. Le taux d'accroissement de la population est de 1,5 % par an. Les habitants sont relativement jeunes. Les moins de 15 ans représentent plus de 40 % de la population.
- L'espérance de vie est de 50 ans pour les hommes et de 54 ans pour les femmes. La situation sanitaire est préoccupante. Le taux de mortalité infantile est élevé et la population souffre de nombreuses pandémies (choléra, tuberculose). Cette situation est aggravée par la consommation de drogue (le khat mâché par une fraction importante

de la population), la prostitution et le développement des maladies sexuellement transmissibles.

- ➔ L'Islam est reconnu comme religion d'Etat : 94 % de la population est musulmane sunnite. La pratique est plus rigoureuse dans les agglomérations que dans les zones rurales, où vivent les nomades.

Histoire et environnement géopolitique :

Histoire :

Fin du XIX ^{ème} siècle	L'importance stratégique des régions somaliennes s'accroît dès la fin du XIX ^{ème} siècle lorsque la percée du canal de Suez (1859-1869) ouvre une route maritime prisée permettant l'accès depuis la Méditerranée de la Mer Rouge et de l'Océan indien par le détroit de Bab-El-Mandel (contrôle de la route des Indes).
1862	Le traité signé entre la France et les sultanats de Raheita, de Tadjoura et d'Obock officialise l'installation des français à Obock.
1883	Signature d'un protectorat avec Léonce Lagarde, premier gouverneur.
1892	Installation du gouvernement au Ras Djibouti, pour permettre le développement du protectorat et la construction d'un port en eaux profondes.
1896	Les terres conquises sont baptisées Côte française des Somalis et dépendances (CFS).
1897-1917	Construction du chemin de fer Djibouti - Addis Abeba (Ethiopie), qui fait de Djibouti une région importante dans la corne de l'Afrique (ravitaillement des navires).
1945	Création d'un Conseil représentatif mixte : une section française et une section autochtone.
1956	Loi cadre créant une Assemblée territoriale et un Conseil de gouvernement. Mahmoud Harbi en devient le premier Vice-président.
1967	La CFS devient le Territoire français des Afars et des Issas (TFAI).
1977	Le 27 juin 1977, le TFAI accède à l'indépendance. Hassan Gouled Aptidon (Issa) devient le premier président de la République de Djibouti.
1990	Début d'un lent processus de démocratisation avec l'introduction du multipartisme (suite au sommet de la Baule). Fin 1990, le Front pour la restauration de l'unité et de la démocratie (FRUD) engage une action armée contre le gouvernement.
1991	En octobre 1991, Ahmed Dini organise la rébellion Afar (aile combattante du FRUD).
1992	Le RPP (Rassemblement pour le progrès), parti présidentiel, remporte les élections législatives et occupe 100 % des sièges à l'Assemblée. Cette situation traduit la volonté des Issas de ne pas partager le pouvoir avec les Afars entrés en rébellion.
1994	Accords de paix et de réconciliation avec le FRUD.
1995	Remaniement ministériel permettant à Ougoureh Kifle (ancien chef d'état-major du FRUD) d'entrer au gouvernement comme ministre de la Défense.

Document1

1996	Multipartisme limité à quatre partis.
1999	Ismael Omar Guelleh (Issa mamassan) est élu président de la République de Djibouti.
2001	Accord de paix avec l'aile radicale du FRUD le 12 mai et remaniement ministériel en juillet 2001.
2002	Multipartisme intégral.
2003	Lors des élections législatives de février 2003, la quasi-totalité des sièges sont remportés par l'alliance RPP-FRUD.
2005	Ismael Omar Guelleh est réélu pour un nouveau mandat présidentiel.

Environnement géopolitique :

La République de Djibouti est située dans la corne de l'Afrique. Limitée au Nord par l'Erythrée, à l'Ouest et au Sud-Ouest par l'Ethiopie et au Sud par la République de Somalie, elle présente un intérêt stratégique pour les grandes puissances.

Permettant de contrôler le détroit de Bab-El-Mandel à l'entrée de la Mer Rouge, le République de Djibouti est devenue un point d'appui dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Une coalition internationale dirigée par les Etats-Unis s'est en effet constituée fin 2001 dans le golfe d'Aden. Ainsi, les Etats-Unis ont déployé des troupes à Djibouti et de nombreuses unités transitent par Djibouti.

Le pays occupe par ailleurs toujours une place privilégiée pour le contrôle des routes pétrolières en direction du Moyen-Orient.

Pôle de stabilité dans une région fragilisée par de nombreux conflits (guerre Ethiopie - Erythrée, guerre civile en Somalie), l'importance de Djibouti ne saurait être démentie dans les prochaines années.

Organisation administrative :

La République de Djibouti est divisée en cinq circonscriptions administratives : Djibouti, Ali Sabieh, Dikhil, Obock et Tadjoura.

Situation économique, sociale et politique :

Economie : La République de Djibouti est l'un des pays les plus pauvres du monde. Son produit intérieur brut (PIB) est estimé en 2004 à 600 millions de dollars (166^{ème} rang mondial), soit un PIB par habitant d'environ 1200 dollars (99^{ème}). L'essentiel des richesses du pays proviennent des activités portuaires. L'agriculture est coûteuse est vivrière en raison du manque d'eau. La totalité des besoins sont importés et les exportations sont négligeables. Ce faisant, le commerce extérieur est largement déficitaire.

La France contribue pour une part importante au budget de l'Etat dans le cadre de la coopération (présence militaire française, taxe d'importation sur la consommation, etc).

Social : le pays est confronté à de graves difficultés socio-économiques liées à la pénurie d'eau et au manque de ressources naturelles. L'indice de développement humain est très faible (154^{ème} pays sur 177).

Politique : la réélection sans surprise d'Ismael Omar Guelleh s'est effectuée dans des conditions satisfaisantes. Le pays connaît aujourd'hui une stabilité politique, qui masque malheureusement une situation économique catastrophique.

Situation sécuritaire et forces armées :

Situation sécuritaire : la situation sécuritaire s'est améliorée depuis le ralliement du FRUD au RPP et la fin des actions armées de l'aile radicale du FRUD au milieu des années 90. La présence permanente des troupes françaises et américaines contribue largement à cette situation.

Forces armées : les forces armées djiboutiennes (FAD) comportent environ 6000 hommes répartis entre l'armée de terre (4500 hommes), la gendarmerie (1000 hommes), l'armée de l'air et la marine. Ces deux dernières composantes disposent d'effectifs très réduits et de peu d'aéronefs (Mi8) et de bâtiments (vedettes de surveillance).

Les Forces françaises stationnées à Djibouti (FFDJ) constituent la principale implantation de forces pré-positionnées en Afrique. Ces forces interarmées, placées sous les ordres d'un COMFOR, représentent un effectif d'environ 2700 hommes. Elles sont réparties en une composante terre (5^{ème} RIAOM, 13^{ème} DBLE et DETALAT), une composante air (DA 188, une composante marine (unité marine et 1 commando marine) et des éléments interarmées (centre hospitalier des armées, service du génie, etc).



2 2. Les forces de circonstances :

2 2 1. Kosovo

Géographie :

Encerclé par des massifs montagneux dont les hauteurs atteignent 2300 mètres, le Kosovo est également traversé en son centre par une chaîne de montagnes orientée Nord-Sud, d'une altitude moyenne de 1000 mètres.

De part et d'autre de cette chaîne centrale s'étendent 2 plaines sédimentaires, la plaine de la Metohidja et la plaine kosove.

Le climat est soumis aux influences continentale et montagnarde. Les hivers sont froids. Les moyennes des températures hivernales sont comprises entre -9°C et 5°C (selon l'altitude) et peuvent atteindre des minimums de -21°C . Les étés sont très chauds. Les moyennes sont comprises entre 24 et 33°C en dessous de 900 mètres. Les hivers sont secs et marqués par 2 périodes de précipitations neigeuses, l'une en novembre et l'autre en mars. Les pluies sont abondantes en juin et juillet sous forme d'orages qui peuvent être violents.

La population actuelle est estimée à environ 2 millions d'habitants. La croissance annuelle dépasse les $2,5\%$, ce qui place le Kosovo au premier rang européen. 52% de la population a moins de 19 ans.

Avant la guerre de 1999, les Kosovars albanais étaient massivement majoritaires avec 82% de la population. Les Serbes et les Monténégrins, quant à eux, formaient environ 11% de la population (209 000 personnes). Il a toujours existé aussi de petites minorités: quelque 60000 Bosniaques musulmans de langue serbe (3%), 45 000 Tsiganes ($2,4\%$), 15 000 Turcs ($0,7\%$).

Les Kosovars albanais sont majoritairement musulmans sunnites. 30% d'entre eux pratiquent le Bektashisme, un courant religieux dérivé du sunnisme.

Depuis le XVII^e siècle le pourcentage de Kosovars serbes dans la province ne cesse de décroître, mais le Kosovo abrite à Pec le patriarcat de l'Eglise orthodoxe et demeure au cœur de l'identité serbe.

En 1999, les bouleversements démographiques ont été considérables. 700 000 Kosovars albanais ont été expulsés vers l'Albanie et la Macédoine (ils sont retournés progressivement au Kosovo), et plus de 200 000 Serbes ont fui en Serbie et au Monténégro. Aujourd'hui, seuls 80 000 Serbes vivent encore au Kosovo.

Histoire et environnement géopolitique :

Histoire :

VI ^e siècle	Arrivée des Slaves dans les Balkans
XIV ^e siècle	Règne de Dusan, Tsar des « Serbes, des Grecs, et des Albanais »
1389	Bataille de Kosovo Polje (défaite serbe face aux Ottomans)
1690	Grande migration des Serbes du Kosovo vers les Krajina
1912 et 1913	Guerres balkaniques. Le Kosovo est intégré à la Serbie
1918	Création du « Royaume des Serbes, Croates et Slovènes »
Janvier 1944	Conférence de Bujan. Reconnaissance du droit d'autodétermination des Albanais du Kosovo
1945	Révolte des Albanais de la Drenica
1968	Manifestations au Kosovo pour un statut de république
1974	La nouvelle constitution yougoslave reconnaît le Kosovo autonome
1981	Emeutes au Kosovo pour un statut de république
1989	Slobodan Milosevic élu Président de la Serbie. Abolition de l'autonomie du Kosovo
1990	Etat d'urgence au Kosovo. Les députés albanais proclament une République du Kosovo
1996	Premières actions de l'UCK

Document1

1998	Ibrahim Rugova élu clandestinement Président du Kosovo
6 février 1999	Ouverture des négociations de Rambouillet
24 mars 1999	Début des bombardements de l'OTAN
9 juin 1999	Résolution n°1244, entrée de la KFOR au Kosovo
novembre 2001	Elections législatives au Kosovo
Mars 2004	Emeutes dans toute la province (19 tués)
Novembre 2004	Elections législatives au Kosovo

Depuis le début des années 1990, les relations de la Serbie avec les provinces autonomes qui lui étaient rattachées (Kosovo et Voïvodine), et avec les autres Etats de la fédération, furent au cœur des déchirements yougoslaves. Après les sécessions successives, à partir de juin 1991, de la Slovénie, de la Croatie, de la Bosnie-Herzégovine puis de la Macédoine, la République fédérale de Yougoslavie est proclamée par la Serbie et le Monténégro en avril 1992.

En 1995, les accords de Dayton mettent fin aux affrontements en Bosnie. C'est un succès pour Slobodan Milosevic, qui ouvre un nouveau « front » au Kosovo. Cette fuite en avant mène le pays vers une crise profonde et un isolement intenable.

Après le conflit de 1999, le Kosovo est placé sous protectorat international sous mandat de l'ONU. La province échappe au contrôle de Belgrade, même si la résolution n°1244 affirme que le Kosovo fait toujours partie de la RFY.

Les élections présidentielles yougoslaves de septembre 2000 sont un moment clef. Milosevic reconnaît publiquement sa défaite et Vojislav Kostunica devient président de la RFY. Au mois d'avril 2001, Slobodan Milosevic est arrêté et traduit devant le Tribunal Pénal International de la Haye.

Environnement géopolitique :

Comme le montre l'assassinat du Premier ministre serbe Djindjic en mars 2003, **la Serbie** est encore un pays en crise. Au vu des élections législatives de décembre 2003, le centre de gravité politique serbe est proche du renfermement national-populiste, de la nostalgie yougoslave et de la défiance à l'égard de l'occident. La situation économique et sociale est dégradée. Le chômage en Serbie s'établit à 32 % de la population active. En juin 2004 Boris Tadic est élu président de Serbie. Face à son premier ministre Vojislav Kostunica, il incarne une politique plus ouverte aux réformes et au dialogue, notamment sur la question du Kosovo.

Petit Etat de 700 000 habitants, **le Monténégro** a choisi par référendum en 1992 de rester associé à la Serbie dans la RFY, devenue aujourd'hui Fédération de Serbie-et-Monténégro. Aujourd'hui, un fort courant indépendantiste au Monténégro pourrait remettre en question l'existence même de cette fédération.

Au Sud, **la Macédoine** a connu en 2001 des troubles résultant de l'activisme d'une frange de la minorité albanaise du pays. L'Otan, puis l'Union européenne, se sont investies avec succès dans le règlement militaire et politique de cette crise.

Organisation administrative :

La MINUK - Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo - est une opération de maintien de la paix instituée le 10 juin 1999 en vertu de la résolution 1244 du Conseil de sécurité. Tant la MINUK que la KFOR sont autorisées par le Conseil de sécurité à utiliser la force, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations unies. La résolution 1244 réaffirme la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie (désormais Serbie-et-Monténégro), dont le Kosovo continue de faire partie. La MINUK ne peut, unilatéralement, modifier le statut du territoire ni ses frontières. Mais elle contribue à faciliter les discussions sur le statut final du Kosovo.

En mai 2001 fut promulgué **le nouveau Cadre institutionnel du Kosovo**. Il institue une assemblée législative, qui élit un président et investit un gouvernement. L'assemblée est composée de 120 membres élus pour 3 ans. 10 sièges sont réservés à des Kosovars serbes et 10 autres aux communautés restantes. Le président est élu par l'assemblée à la majorité qualifiée des 2/3, pour un mandat de 3 ans.

Situation économique, sociale et politique :

La province serbe du Kosovo connaissait avant 1999 une **situation économique et sociale** très dégradée du fait du contexte politique tendu. A partir de 1999, l'aide internationale massive, et l'activité induite par la présence de la MINUK et de la KFOR, ont dynamisé la croissance. Pour autant, le Kosovo demeure l'une des zones les plus pauvres d'Europe, avec notamment un taux de chômage estimé à plus de 50 %.

Avec un secteur industriel à l'abandon, et une agriculture archaïque, le principal moteur de l'économie kosovare est aujourd'hui le secteur tertiaire, dont une large part est informelle, voire illicite, et échappe à tout contrôle.

Quant au **paysage politique**, il est dominé côté albanais par la Ligue démocratique du Kosovo (LDK) d'Ibrahim Rugova, et par deux partis minoritaires, plus radicaux et issus de l'UCK. Quant à la vie politique serbe au Kosovo, elle se caractérise par l'émiettement des partis politiques et par une tendance forte au boycott des scrutins successifs.

Situation sécuritaire et forces armées :

La KFOR est une force de l'OTAN d'un volume d'environ 17000 hommes appartenant à 28 nationalités. Le PC de la KFOR se situe à Pristina. Elle est articulée en 4 brigades, dont la Brigade multinationale Nord-Est, commandée par la France. Une réorganisation progressive de la KFOR prévoit le remplacement des brigades par des "Task Forces". Avec 2 500 hommes, la France est le second pays contributeur de troupes.

La KFOR agit en liaison avec la police civile de la MINUK (**UNMIK police**) et avec le Service de police du Kosovo (**KPS**), police locale formée avec l'aide de la communauté internationale.

Document 1

Enfin, le Corps de protection du Kosovo (**KPC**) est une unité de sécurité civile, dont la création trouve son origine dans la démilitarisation de l'UCK.

En mars 2004, des émeutes très violentes ont agité la Province, faisant 19 morts et laissant de nombreux édifices et maisons serbes incendiées. Cinq ans après l'intervention de 1999, ces affrontements marquent l'échec partiel de la communauté internationale à faire vivre un Kosovo multiethnique et stable, et soulignent la nécessité de sortir du statu quo quant au statut de la Province.



2 2 2. Bosnie

Géographie :

Document1

la Bosnie-Herzégovine est un Etat du Sud-Est de l'Europe situé dans les Balkans, enserré entre la Croatie à l'Ouest et la Serbie à l'Est. D'une superficie de 51 129 km², soit l'équivalent de la Bretagne, c'est un pays essentiellement montagneux et enclavé. Son relief oppose au littoral Adriatique à l'Ouest, un important massif de moyennes montagnes au centre (altitude moyenne 1000m, sommet à 2386m) qui se prolonge au Nord par une vaste plaine redescendant vers la vallée du Danube.

Le climat est de type continental mais subit une influence tempérée sur la façade maritime du pays. Les hivers sont rigoureux (verglas et neige en abondance) et les températures y descendent fréquemment en dessous de -20 °C. Les étés sont en revanche très chauds et souvent entrecoupés de violentes précipitations.

La population bosnienne est actuellement estimée à 4 millions d'habitants avec un taux de croissance de 1,6% par an. C'est une population jeune (20% des bosniens ont moins de 15 ans), de faible densité (66 hab/km²), dont l'espérance de vie est d'environ 10 ans inférieure à celle des français (femme : 72 ans ; homme : 65 ans). Elle se répartie en trois grands groupes ethniques tous d'origine slave : les Musulmans (44%), les Serbes (31%), les croates (17%). Les 8 % restant se compose de quelques minorités, dont les Tsiganes et les Turcs.

Histoire et environnement géopolitique :

Histoire :

VI ^e siècle	Arrivée des Slaves dans les Balkans
X ^e siècle	Début d'organisation en Etat
948	Soumise par le grand zupan (préfet) de Serbie avec l'aide des Byzantins
991	Domination bulgare
1018	Domination byzantine
Début XII ^e	Indépendance : gouvernée par des bans (c hefs)
1138	Province de Hongrie-Croatie puis vassale avec une véritable autonomie
1463	Conquête turque, islamisation, persécutions sporadiques
1878	Occupation militaire puis annexion (1908) par l'Autriche-Hongrie
1914	Assassinat de l'archiduc François-Ferdinand d'Autriche à Sarajevo par un extrémiste serbe
1918	Défaite des empires centraux : indépendance des territoires Slovènes, Croates et Serbes
1920	naissance du royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes appelé Royaume de Yougoslavie en 1929 (Alexandre I de Serbie)
1939	Occupation allemande et italienne, résistance communiste (Tito) et nationaliste (Mihailovic)
1945	Victoire de Tito et de ses partisans soutenus par les alliés contre les puissances de l'Axe. Naissance de la République Fédérale de Yougoslavie
1980	Mort de Tito après 35 ans d'exercice du pouvoir sans partage
1986	M.Milosevic prend la direction du parti communiste
1990	Elections dans les 6 républiques de yougoslavie. Victoire des

	nationalistes opposés à la domination serbe sauf en Serbie et au Monténégro où le parti communiste triomphe
--	---

A la suite de ces élections, la Croatie et la Slovénie proclament leurs indépendances. Le 29 février 1992, la Bosnie organise un référendum sur l'indépendance. Les serbes de Bosnie boycottent le vote qui donne malgré tout une large victoire au oui. Le 6 avril, M. Izetbegovic, président de la Bosnie, proclame l'indépendance du pays ; le 8 avril, Sarajevo est assiégée par les forces serbes. Les affrontements inter-ethniques s'étendent rapidement à tout le pays. Dès 1992, l'ONU décide d'envoyer une force d'interposition (FORPRONU). Néanmoins, en dépit d'intenses efforts diplomatiques, elle n'arrive pas à faire entériner de plan de paix acceptés par les trois parties en guerre. En 1993 les serbes de Bosnie, appuyés par Belgrade, contrôlent 74% de la Bosnie. Les Etats-Unis font alors pression sur les bosno-croates et les bosno-musulmans afin qu'ils s'allient contre les serbes. 1994 est une année de transition où alternent combats acharnés et cessez-le-feu. Il faut attendre 1995 pour qu'une situation dramatique (prise en otage des casques bleues, chute des enclaves bosniaques de Srebrenica et Zepa) provoque une réaction vigoureuse de l'OTAN. Début septembre, en une semaine, les serbes de Bosnie, déjà affaiblis par la vaste offensive croate dans les Krajinas en août, acceptent de se plier aux exigences de l'ONU.

En novembre 1995, des négociations commencent et se concluront par les accord de Dayton-Paris, signés par les présidents serbe (Milosevic), croate (Tudjman) et bosniaque (Izbegovitch). Cet accord pose les principes suivants : la Bosnie-Herzégovine reste un Etat unifié composé de deux entités, la fédération de Bosnie-herzégovine (croato-musulmane), la République Serbe de Bosnie-Herzégovine. Les trois peuples constitutifs, bosniaque, serbe et croate, sont représentés à égalité dans les institutions de l'Etat. Une force internationale sous commandement de l'OTAN (IFOR puis SFOR) sera chargée de faire respecter puis de veiller à la bonne application du traité.

Environnement géopolitique :

Bien que pacifiée et stabilisée, la situation intérieure de la Bosnie reste fragile car elle est étroitement liée à l'évolution de ses grands voisins.

La Croatie a résolument affiché son objectif d'intégrer à terme l' Union européenne et a de ce fait cessé tout soutien aux mouvements séparatistes croates de Bosnie (Herceg-Bosna). En revanche la Serbie éprouve plus de difficultés à rompre avec son passé : la crise non résolue du Kosovo, son soutien supposé aux anciens criminels de guerre serbes de Bosnie (en particulier M. Karadzic, et le général Mladic), ne facilitent pas l'établissement de rapports confiants avec la communauté internationale.

La Bosnie, entre ses deux grands voisins, peine donc à s'affirmer comme un Etat unifié au delà des apparences institutionnelles. Il semble en définitive que seule la définition d'un solide projet commun permettant aux différentes communautés de s'élever au dessus de leurs revendications partisans soit de nature à consolider durablement la paix. C'est dans cette perspective que l'UE cherche à intégrer progressivement la Bosnie dans les structures Euro-Atlantiques : à cet effet, les négociations pour la signature d'un accord d'association et de stabilisation sont en cours.

Organisation administrative :

La Bosnie –Herzégovine dispose d'institutions centralisées mais également d'institutions propres à chaque entité. Au plus haut niveau de l'Etat, le pouvoir exécutif est partagé entre une présidence collégiale (un bosniaque, un serbe et un croate en assure la direction à tour de rôle tous les 8 mois) et un conseil des ministres. Un parlement bicaméral est chargé du pouvoir législatif : il est composé d'une chambre des peuples (15 représentants, soit 5 par peuples constituants) et d'une chambre des représentants (42 députés).

La Fédération de Bosnie-Herzégovine regroupe principalement les communautés bosniaque et bosno-croate. Elle élit son président et son parlement et est fortement décentralisée en dix cantons, pourvus chacun de leur gouvernement et de leur parlement. La République Serbe de Bosnie dispose également d'un président , d'un conseil des ministres et d'un parlement. Elle est divisée en communes (Opstinas). Pour veiller au bon fonctionnement des institutions, un haut-représentant désigné par l'ONU, dispose de puissantes prérogatives : il peut ainsi destituer des représentants élus s'il juge leur action politique opposée à la volonté de la communauté internationale. Actuellement, ce poste est occupé par un britannique, M. Paddy Ashdown.

Situation économique, sociale et politique :

La situation économique est très préoccupante car la guerre a achevé de ruiner une économie déjà fortement affaiblie par des décennies de dirigisme étatique. Le secteur primaire encore important permet au pays de subvenir à l'essentiel de ses besoins alimentaires. En revanche, le secteur secondaire périssant ne permet pas à la Bosnie de trouver de débouchés dans un espace économique régional déjà ouvert à la concurrence internationale. Seul le secteur tertiaire offre quelques perspectives, notamment à travers le développement des activités touristiques.

La contre-partie sociale de ce déclin économique est la persistance d'un niveau de chômage très élevé : 40% de la population active en est victime. Elle favorise la croissance d'une économie parallèle dont les réseaux de corruption atteignent toutes les couches du pouvoir. On estime qu'aujourd'hui 50% de la richesse produite est issue du marché noir. Cette précarité économique et sociale alimente les réseaux mafieux mais entraîne également le départ de nombreux jeunes en quête d'un emploi vers l'étranger.

S'appuyant sur un électorat encore fragilisé par la guerre et ses conséquences, les partis nationalistes dominent le paysage politique et contribuent largement à retarder l'émergence d'un pouvoir unifié crédible.

Situation sécuritaire et forces armées :

Si le risque de reprise d'un conflit généralisé demeure très improbable, la situation sécuritaire peut localement se dégrader quand se conjuguent certains facteurs de tension aggravés par l'existence de nombreux réseaux criminels et la circulation massive d'armes individuelles.

Document 1

Néanmoins la forte présence militaire imposée par l'OTAN depuis les accords de Dayton (60 000 hommes en 1996) a permis de stabiliser durablement la situation et ainsi d'alléger considérablement le dispositif militaire. Depuis décembre 2005, c'est désormais l'Union Européenne qui a pris le commandement de la force multinationale de stabilisation (Althéa) dont l'effectif se monte à 7 000 hommes.

Les armées des deux entités ont du se soumettre à une politique de réduction drastique de leurs effectifs et de leurs matériels. Elles ne peuvent totaliser aujourd'hui plus de 12 000 hommes (8000 pour la Fédération, 4000 pour la République Serbe de Bosnie) et doivent abandonner la conscription au profit d'une armée composée exclusivement de soldats professionnels. A terme, elles seront aux ordres d'un état-major unifié dépendant d'un seul et même ministère de la défense.

A coté des forces militaires, il faut souligner le rôle croissant joué par les forces de police conseillées et soutenues par la police de l'Union Européenne.



2 2 3. Liban

Géographie :

Physique :

Document1

Superficie : 10 450 kilomètres carrés (210 kilomètres du nord au sud et 40 à 75 km d'est en ouest). Le Liban se compose principalement de deux montagnes (chaînes du Mont Liban et de l'Anti-Liban) et de deux plaines (plaine littorale et plaine de la Beqaa). Le Mont Liban culmine à 3080m (Qornet es Saouda) et l'Anti-Liban à 2814m (Mont Hermon). (carte)

Climat

Climat de type méditerranéen offrant des variantes dues au relief. Été très chaud sur le littoral.

Population

- 3,7 millions d'habitants (estimation 2003) et 4,3 millions d'habitants en comptant les réfugiés palestiniens (estimation 2003). Population à 95% arabe, 4% arménienne et 1% d'autres groupes. Il faut également évoquer la forte diaspora libanaise, estimée à 4 ou 5 millions d'individus et installée à travers le monde (Amérique du Nord, Australie, Afrique de l'ouest, ...).
- Le Liban est également une mosaïque confessionnelle : 17 communautés sont officiellement reconnues. Les chrétiens représentent aujourd'hui moins de 40% de la population, les musulmans plus de 60% (pas de recensement depuis 1932).
- Principaux groupes communautaires, estimations 1990 : maronites (24%), grecs orthodoxes et catholiques (15%), autres chrétiens (5%), sunnites (20%), chiites (30%), druzes (6%).
- Espérance de vie moyenne : 72 ans. Natalité de 20‰, mortalité de 6‰, croissance démographique 1,3% (2003). 27% de la population a moins de 15 ans.
- Urbanisation de 90%, population concentrée sur le littoral.
- La langue officielle est l'arabe, mais le français et l'anglais sont parlés couramment. Quotidiens libanais dans chacune de ces trois langues.

Histoire et environnement géopolitique :

Histoire :

III ^e millénaire av J.C.	Installation des Cananéens, puis des Phéniciens sur la côte libanaise
332 av J.C.	Conquête d'Alexandre (prise de Tyr)
64 av J.C.	Conquête romaine
637 ap J.C.	Début de l'ère musulmane
1098 – 1291	Présence des Croisés
1516	Début de la domination ottomane
1841, 1860	Guerres civiles entre druzes et maronites
1916	Accords de Sykes-Picot
1920	Mandat français, proclamation de l'Etat du Grand Liban
1926	Naissance de la République libanaise
1941	Fin du mandat français en Syrie et Liban
1943	Proclamation du pacte national fixant les règles de la représentation des diverses communautés confessionnelles
1943 (22 novembre)	Proclamation du statut souverain du Liban

Document1

1973	Affrontements entre l'armée libanaise et les combattants palestiniens de l'OLP
1975 (13 avril)	Accrochage entre phalangistes et palestiniens : début de la guerre civile
1976 (octobre)	Constitution de la force arabe de dissuasion et entrée des troupes syriennes au Liban
1978 (juin)	Invasion israélienne, occupation du Sud-Liban jusqu'à la rivière Litani
1982	Siège de Beyrouth par les troupes israéliennes, l'OLP quitte Beyrouth pour Tunis
1989	Accords de Taëf sous l'égide de la Syrie et de l'Arabie Saoudite
2000 (5 mars)	Retrait unilatéral des troupes israéliennes du Sud-Liban
2004 (2 septembre)	Adoption par l'ONU de la résolution 1559 sur proposition des Etats-Unis et de la France qui réclame le départ du Liban de toutes les forces étrangères, le désarmement des milices et une élection présidentielle libre de toute ingérence.
2004 (19 octobre)	L'ONU fait à plusieurs reprises pression pour obtenir le départ des 14 000 soldats syriens présents au Liban.
2005 (14 février)	Assassinat de l'ancien premier ministre Rafik Hariri. L'ONU et la communauté internationale dénoncent l'attaque meurtrière. La Syrie est soupçonnée. Une commission d'enquête est lancée par l'ONU.
2005 (12 mars)	Manifestation de 800 000 Libanais anti-syriens à Beyrouth.
2005 (4 avril)	Damas s'engage auprès de l'ONU à retirer toutes ses troupes et services secrets avant le 30 avril.

Environnement géopolitique :

Le Liban, longtemps surnommé « la Suisse du Moyen-Orient », s'est très vite retrouvé après son indépendance (22 novembre 1943) au cœur d'une région en crise :

au sud, le conflit israélo-palestinien et les guerres israélo-arabes ont alimenté les tensions communautaires. L'afflux massif de réfugiés palestiniens terminera de mettre en place l'affrontement civil de 1975-1989,

à l'est et au nord, la Syrie, puissance tutélaire du Liban suite aux accords de Taëf (1989), entend jouer un rôle régional au Proche-Orient. Avec le Hezbollah qu'elle instrumentalise et soutient, la Syrie dispose d'une carte importante dans les négociations avec Israël, notamment sur la restitution du plateau du Golan, plus récemment, la politique américaine du grand Moyen-Orient et la guerre en Irak, isolent toujours plus la Syrie et les milices armées présentes au Liban. La Syrie fait d'ailleurs l'objet de sanctions économiques depuis mai 2004 de la part des Etats-Unis,

l'eau est également un facteur géopolitique majeur dans la région : face à une consommation croissante et des ressources limitées, les intérêts des pays divergent et s'opposent.

Organisation administrative :

Document1

Le Liban est divisé en 6 régions administratives, Beyrouth en formant une à elle seule. (carte)

Situation économique, sociale et politique

Economie : Longtemps prospère, l'économie libanaise a été mise à mal par la guerre civile. Depuis 1992, les autorités ont fait le pari de la reconstruction et de la renaissance économique du pays. Sous l'impulsion de Rafik Hariri, le Liban espère retrouver sa place dans l'économie régionale en tant que pôle de service, essentiellement touristique et financier. Le produit intérieur brut est estimé à 16 milliards d'euros en 2002, soit 4010 dollars par habitant (49^{ème} rang mondial). Le secteur privé contribue à 90% du PIB. les services représentent 67% du PIB, l'industrie 21% et l'agriculture 12%.

Social : Pour limiter l'endettement du pays (135% du PIB en 2003), le gouvernement a adopté une politique d'austérité budgétaire ce qui a provoqué dès 2004 des grèves à répétition. Les pressions de l'ONU pour obtenir le départ des troupes syriennes et l'adoption de la résolution 1559 ont également créé des tensions entre pro-syriens et anti-syriens. Néanmoins, au lendemain de l'assassinat de l'ancien premier ministre Rafik Hariri, un sentiment national d'unité semblait être retrouvé.

Politique : Arrivé au terme de son mandat de 6 ans en novembre 2004, le président Emile Lahoud est reconduit pour 3 ans, après pression de la Syrie. Cette ingérence conduit le premier ministre Rafik Hariri à la démission. Le paysage politique s'enflamme, les opposants et partisans de la mainmise syrienne ne parviennent à trouver un terrain d'entente pour la constitution du nouveau gouvernement. Finalement, un gouvernement de compromis est constitué le 19 avril 2005 avec à sa tête Najib Mikati. Ce gouvernement a pour mission essentielle de préparer la tenue des élections législatives prévues en mai 2005.

Situation sécuritaire et forces armées :

Après le départ des forces israéliennes du Sud-Liban en 2000, le Hezbollah et Tsahal poursuivent les échanges de tir, notamment dans la région des hameaux de Chebaa. Cette zone occupée par Israël est considérée comme partie intégrante du plateau du Golan, à la fois par Israël et l'ONU. Pour la Syrie, les hameaux de Chebaa font partie du territoire libanais. Le Hezbollah harcèle régulièrement les troupes israéliennes à partir de la frontière, ce qui provoque des ripostes régulières de l'armée sur des zones refuges voire des tirs d'intimidation sur les villes du Sud-Liban (Tyr, 5 mai 2004). La résolution 1559 exige également le désarmement des milices armées présentes au Liban : un des enjeux des mois à venir sera le désarmement du Hezbollah et l'occupation du terrain par l'armée libanaise (ce qui n'est toujours pas fait depuis 2000).

L'armée libanaise compte 72 000 hommes (70 000 hommes pour l'armée de terre), elle est organisée en 5 commandements de région, et elle dispose principalement de 11 brigades mécanisées.



2 2 4. Afghanistan

Géographie :

Physique :

Superficie : 650 000 kilomètres carrés, (970 kilomètres du nord au sud et 1 300 kilomètres d'est en ouest). Moitié de la superficie occupée par des hauts plateaux et d'imposants massifs montagneux. Centre et Est : Hindu Kuch (plus de 7 000 mètres d'altitude). Extrême nord-est, Cimes du Pamir (plus de 6000 mètres d'altitude). (carte)

Climat :

Climat contrasté, très grandes amplitudes de températures (hivers très froids, étés très chauds) climat de steppe semi-aride. Contrastes de températures également en fonction de l'altitude. (carte)

Population :

- ➔ 23,8 millions d'habitants en 2003, mosaïque de communautés ethniques, linguistiques et régionales. (2 à 3 millions de réfugiés hors d'Afghanistan).

Document1

- Taux de mortalité infantile est élevé (257‰), espérance de vie moyenne : 43 ans. natalité de 48‰, mortalité de 21‰, taux de fécondité : 6,8 enfants par femme. 42% de la population a moins de 15 ans.
- Population très inégalement répartie, 78% de la population est rurale.
- Principaux groupes ethniques : les Pachtounes environ 6,5 millions de personnes, les Tadjiks, persophones, 4 millions, les Hazaras, 1,3 millions, Les Ouzbeks, turcophones tout comme les Turkmènes et les Kirghizes, ont une population à peu près équivalente (1,5 million).
- Religion dominante : islam (sunnisme 90%, chiisme 10%). (carte)
- Le pachtou et le dari sont les deux langues officielles de l'Afghanistan.

Histoire et environnement géopolitique :

Histoire :

1747-1772	Empire des Durani fondé par Ahmad Shah Dorrani qui crée un empire (capitale KANDAHAR) englobant une partie de l'Iran, le Pakistan, le Penjab, le Cachemire. Naissance de l'Afghanistan. L'empire se morcelle à partir de 1793.
1839-1842	Première guerre anglo-afghane. Dost Mohammad Khan est déposé et remplacé par l'ancien roi Shah Shujan, tué par des afghans en 1842. Victoire afghane (3000 morts britanniques lors de la retraite en 1842).
1878	Début de la seconde guerre anglo-afghane interrompue par épidémie de choléra. Traité de Gandomak (1879) : les anglais contrôlent la politique extérieure et verse une « pension » au roi. Protectorat britannique.
1919	Le Roi Amanullah proclame l'indépendance de l'Afghanistan de manière unilatérale. Traité de Rawalpindi : indépendance totale de l'Afghanistan qui reprend contrôle de ses affaires extérieures.
1933	Zâher Shah monte sur le trône, mais la régence est d'abord assurée par ses oncles qui continueront à le conseiller jusqu'en 1953.
1973(17 juillet)	Coup d'Etat militaire dirigé par Daoud Khan et soutenu par le PDPA (Parti Communiste afghan). La monarchie est abolie et Daoud Khan se proclame Président de la République
1978 (5 décembre)	Signature d'un traité d'amitié avec l'URSS.
1979 (décembre)	Intervention des troupes soviétiques pour soutenir le régime communiste contre la résistance des Moudjahidins. Babrak Karmal est installé au pouvoir par les Soviétiques.
1988 (14 avril)	Accord de Genève pakistano-afghan, entériné par les Etats unis et l'URSS, prévoyant la fin de l'intervention soviétique en Afghanistan
1996 (27 septembre)	Les Talibans prennent le pouvoir à Kaboul
1999 (15 octobre)	le Conseil de sécurité décide en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies de l'application de sanctions à partir du 14

Document1

	novembre 1989 contre les Taliban s'ils ne livrent pas Oussama Ben Laden aux autorités compétentes (Résolution 1267 (1999))
2001 (11 mars)	Destruction des Bouddhas de Bâmyân
2001 (9 septembre)	Assassinat du Commandant Ahmed Shah Massoud
2001 (12 septembre)	Le Conseil de sécurité condamne les attentats terroristes du 11 septembre et reconnaît le droit à la légitime défense aux Etats-Unis (Résolution 1368).
2001 (7 octobre)	Premiers bombardements américains sur les grandes villes afghanes
2001 (5 décembre)	Accord de Bonn définissant les arrangements provisoires applicables en Afghanistan en attendant le rétablissement d'institutions étatiques permanentes.
2001 (20 décembre)	la Résolution 1386 du Conseil de sécurité autorise la création pour six mois d'une Force internationale d'assistance à la sécurité (ISAF) pour aider l'Autorité intérimaire afghane à maintenir la sécurité à Kaboul et dans ses environs.
2002 (25 janvier)	Hamid Karzaï désigne les 21 membres de la Commission d'organisation qui doit former le prochain gouvernement afghan.
2002 (18 avril)	retour du Roi Zâher Shah après 29 années d'exil en Italie.
2003 (7 juin)	Lancement de la consultation populaire (elle durera 3 mois) visant à adopter une nouvelle Constitution après l'institution d'une Loya Jirga constitutionnelle en octobre 2003.
2004 (9 octobre)	Elections présidentielles. Hamid Karzaï élu président.
2005 (18 septembre)	Elections législatives.

Environnement géopolitique :

L'Afghanistan est située au cœur de l'Asie Centrale. Le pays est bordé par les ex-républiques soviétiques du Caucase en pleine réorganisation. A l'est, le Pakistan a longtemps soutenu les talibans mais soutient maintenant les Etats Unis dans leur guerre contre le terrorisme. A l'ouest, l'Iran, ennemie des talibans, entretient des relations normales avec le pays tout en surveillant la frontière commune. Enfin, l'Afghanistan est au cœur des rivalités russes, américaines et chinoises pour le contrôle des routes des hydrocarbures.

Organisation administrative :

L'Afghanistan est divisé en 33 provinces appelées *velayat* et dirigées chacune par un gouverneur nommé par le gouvernement central. (carte)

Situation économique, sociale et politique :

Economie : L'Afghanistan est l'un des pays les plus pauvres du monde, son produit intérieur brut (PIB) est estimé en 2003 à 4 milliards de dollars (123^{ème}), soit un PIB par habitant d'environ 145 dollars (168^{ème}). L'agriculture et l'élevage sont les principales composantes du produit national. L'agriculture emploie environ 80 % de la population.

Social : le pays est confronté à de graves difficultés liées à la fin de la guerre. L'indice de développement humain est très faible (173^{ème} pays sur 178). L'Afghanistan doit aussi gérer une population jeune (42% de la population à moins de 15 ans).

Politique : les bonnes conditions dans lesquelles l'élection d'Hamid Karzaï s'est déroulée en octobre 2004 marque un début de normalisation politique. Les seigneurs de la guerre sembleraient accepter l'autorité du gouvernement de Kaboul.

Situation sécuritaire et forces armées :

Situation sécuritaire : la situation sécuritaire s'améliore nettement même si des actions terroristes isolées continuent de frapper le pays et plus particulièrement Kaboul. Le processus DDR (désarmement, démobilisation, reconversion) se déroule correctement. Le ralliement d'éléments talibans et les négociations en cours avec les derniers groupes de rebelles participent à la stabilisation du pays.

D'autre part, l'éradication de la culture du pavot est devenue une des priorités du gouvernement. (l'Afghanistan était le premier producteur mondial en 2003).

La sécurité est assurée conjointement par les forces afghanes, la Force Internationale d'Assistance à la Sécurité (FIAS) et l'opération « Liberté immuable ».

Forces armées : l'armée nationale afghane (ANA) est en cours de reconstruction. Elle bénéficie de l'aide de la communauté internationale et sa réorganisation s'inscrit dans le cadre de l'opération de lutte antiterroriste « Liberté immuable » menée par les Etats Unis. Actuellement, le corps de Kaboul (10000 hommes) est opérationnel. L'objectif est d'atteindre 70000 hommes en 2011.



En mission outre mer et à l'étranger

BUT RECHERCHÉ ET DONNÉES ESSENTIELLES	Prendre conscience des spécificités de l'exécution de missions outre-mer et à l'étranger.
RÉFÉRENCE(S)	<ul style="list-style-type: none">- Directive générale relative au comportement du personnel dans l'exécution du service outre-mer et à l'étranger n°209 bis/DEF/EMAT/MG/COORD-OM/DR.- TTA 150, titre 13.- Lettre n°2854 /DEF/EMAT/LOG/SAN du 4 novembre 1999- Mémento de procédure OPEX et MCD / COFT
CONSEILS ABORDER L'ÉTUDE	<p>Ce chapitre doit être étudié avec soin pour préparer efficacement un départ en mission.</p> <p>Il renferme le minimum de connaissances que doit posséder un sous-officier sur la préparation et l'exécution d'une mission outre-mer et à l'étranger.</p>

Document1

Chapitre 1 - LA MISE EN CONDITION OPERATIONNELLE :

1 - LA PREPARATION ADMINISTRATIVE DE LA MISSION :

1 1. Dossier administratif :

Le dossier administratif de chaque personnel projeté en mission de courte durée comprend:

- ☉ le dossier individuel de campagne
- ☉ le dossier médical réduit
- ☉ dernier bulletin de solde, numéro de livret de solde, CTAC de rattachement,
- ☉ 1 fiche nominative de renseignements,
- ☉ 4 photographies en tenue militaire, sans coiffure,
- ☉ attestation assurance rapatriement (pour les personnels désignés au titre de la coopération et détachés auprès du ministère des affaires étrangères).
- ☉ Une photocopie de l'attestation de la carte vitale

Sur la personne au départ :

- ☉ passeport (en cours de validité minimum de neuf mois),
- ☉ plaque d'identité avec chaînette et anneau (portée par le militaire),
- ☉ livret A « jaune version papier » de la poste (si BPM sur le théâtre)
- ☉ carte d'identité militaire, à jour
- ☉ brevet de conduire militaire
- ☉ carte de circulation SNCF
- ☉ carnet de vaccinations à jour.

Une attention toute particulière est demandée à la rédaction de ces documents (orthographe des noms, adresses, etc....)

Ces documents sont insérés dans une pochette sur laquelle sera collé l'aide-mémoire des documents administratifs à fournir qui sera signé par l'autorité du corps d'origine ayant effectué le contrôle des pièces.

Les dossiers sont remis au chef de détachement.

1 2. Dossier individuel de campagne :

Pour les officiers, sous-officiers et EVAT :

- ☉ attestation d'habilitation, CD, SD, OTAN, UE, (vérifier adéquation avec habilitation requise),
- ☉ relevé des punitions, (seulement si départ en personnel isolé).

Document1

- ☞ Un acte de filiation devra être joint au dossier OPEX.

•

Pour les VDAT :

- ☞ copie de l'acte de volontariat VDAT,
- ☞ attestation d'habilitation, CD, SD, OTAN, UE, (vérifier adéquation avec habilitation requise).

•

•

1 3. Document d'identité :

•

La demande de passeport s'effectue:

- ☞ pour les militaires résidant en métropole et dans les DOM-TOM, auprès des services administratifs des formations,
- ☞ pour les militaires résidant à l'étranger (forces de présence), auprès du consulat territorialement compétent, via le BGRH du corps.

•

• Pièces à fournir:

- ☞ formulaire simplifié de demande de passeport ou de renouvellement,
- ☞ attestation du chef de corps certifiant la mission extérieure,
- ☞ photocopie certifiée de la carte d'identité ou du permis civil,
- ☞ 2 photos d'identité en tenue civile.

Passeport à lecture optique :

Depuis le 1^{er} octobre 2003, tous les passagers en transit ou à destination des Etats-Unis devront être munis d'un passeport à lecture optique.

Identité du personnel :

- ☞ Carte d'identité : Chaque individu doit être en possession de sa carte d'identité militaire mise à jour.
- ☞ Plaque d'identité : Tout militaire est doté, dès son entrée en service, d'une plaque d'identité dont le port est obligatoire 24 heures sur 24 lors d'un séjour en mission. Cette plaque est remise à l'intéressé dès sa désignation. Au retour, elle est réintégrée et insérée dans le dossier de l'intéressé.
- ☞ NB: Cette plaque d'identité doit être portée sur l'homme pour l'embarquement sur VAM.

Visas :

Le personnel désigné pour certaines missions de courte durée à l'étranger doit être en possession du visa concerné par la dite mission. Ces visas sont établis sous deux formes:

- visa collectif pour les détachements ou modules,
- visa individuel.

Les demandes de visa sont à la charge du corps d'appartenance du personnel désigné pour la mission ou du corps pilote armant les modules.

NB: Pays pour lesquels le visa est obligatoire (forces de présence): Côte d'Ivoire, Cameroun, Tchad, Djibouti.

1 4. Préparation financière :

Avant son départ en MCD, le personnel désigné doit se munir des moyens lui permettant de réaliser les opérations financières de vie courante sur le théâtre (retrait ou versement d'argent liquide, achat de monnaie locale, ...) soit auprès du Bureau postal militaire (BPM) soit auprès des banques locales.

Pour cela, l'intéressé doit détenir:

- soit un Compte Courant Postal (CCP) ou un livret A ou B (support papier) de la Poste, approvisionné par l'avance de solde et/ou approvisionné à sa convenance pour toutes les opérations auprès des BPM locaux (s'ils existent);
- soit une carte bancaire internationale pour tout retrait d'argent ou de devises auprès des banques locales s'il n'y a pas de BPM.

Pour la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie et les pays africains, il est souhaitable d'être en possession d'un minimum de devises locales en attendant de percevoir l'avance de solde.

A titre personnel enfin, il est recommandé de mettre en œuvre toutes les mesures relatives au fonctionnement quotidien des familles durant l'absence du personnel en mission:

- compte bancaire joint,
- procuration,
- assurance - vie,
- testament, etc...

1 5. Signature des contrats :

Rappel des procédures d'engagement :

Document1

- ➔ Aucun contrat ne peut être signé durant une mission de courte durée ou lors d'une opération extérieure. La signature du contrat doit avoir lieu avant le départ du territoire national.
- ➔ La signature d'un contrat sur un théâtre d'opération est illégale, le document n'ayant aucune valeur.
- ➔ En conséquence, avant tout départ en MCD, les corps s'assureront que le personnel désigné est bien lié au service pour une durée supérieure à celle de la mission.

1 6. Permis de conduire international :

Le personnel qui est amené à effectuer une mission à l'étranger, hors de l'Europe, avec l'intention de louer un véhicule pour ses déplacements d'ordre professionnel ou privé, doit détenir un permis de conduire international. La demande de ce permis s'effectue auprès de la préfecture de résidence, (délai environ 3 à 4 semaines).

2 - LA PREPARATION MATERIELLE DE LA MISSION :

2 1 . Préparation matérielle du personnel :

Généralités :

La préparation matérielle consiste à mettre le personnel en condition de départ avec un packaging adapté à la mission, l'armement et les équipements requis pour le poste que chacun aura à tenir.

Les reconnaissances effectuées sur le théâtre par les unités montantes permettent aux chefs de détachement de préciser ce qu'il y a lieu d'emporter comme petit matériel de vie courante.

Les individuels peuvent obtenir ce type de renseignement en contactant directement leur prédécesseur sur le théâtre.

La confection des bagages doit requérir la plus grande attention.

Le poids de bagages autorisé sur VAM est limité à 5 kg à la main et 35 kg en soute, à l'exclusion de tout bagage rigide (cantine).

Des suppléments de bagages pour équipements spécifiques sont accordés par le COTIA⁶¹ pour les catégories de personnel suivantes : gendarmes, pompiers, aumôniers, personnel navigant et spécialistes de l'ALAT....Ce supplément s'élève à plus 20 kg en soute, (soit au total 60 kg : 5 + 55).

Les bagages doivent être marqués (sac A, sac B, sac C) en fonction de leur priorité à l'embarquement.

Le fret doit être identifié (nature, volume, poids, nombre de colis...).

Paquetage :

La composition des paquetages types figure en annexe.

La perception du paquetage est à la charge du corps d'appartenance ou corps support des intéressés ou du Groupement de Transit et Administratif du Personnel Isolé (GTAPI) pour le personnel des grandes directions stationnées en Ile de France.

NB: Les effets perçus pour une MCD doivent toujours être réintégrés en fin de mission, à l'exception des effets consommables dont la liste sera précisée à la perception. Les effets non réintégrés seront imputés aux intéressés par les corps qui les ont délivrés.

Pour les personnels insérés au sein des OIA, OVIA, COMSUP, et COMTERRE, la tenue (T 22) TDF avec chemisette et képi (tricorné) est demandée.

Sur les théâtres, les foyers ne proposent que rarement la vente d'effets militaires réglementaires et les changes n'étant pas toujours possibles, il est nécessaire de partir avec des effets en bon état général.

Il convient de prévoir une tenue civile qui peut servir aussi bien pour les permissions à prendre sur le théâtre que pour certaines missions.

⁶¹ COTIA : centre opérationnel des transits interarmées aériens (organisme de l'armée de l'air).

Document1

NB: Certains postes requièrent de travailler le plus souvent en tenue civile, notamment ceux des officiers de liaison auprès des organismes multinationaux. Le personnel désigné sur ce type de poste doit contacter son prédécesseur afin de vérifier les modalités pratiques.

Complément de paquetage :

Le complément de paquetage outre-mer spécifique à chaque DOM-TOM ou pays (forces de présence) est généralement perçu sur le théâtre.

Les effets "intempéries" équipant le personnel participant aux mandats hiver SFOR, KFOR, PAMIR, et EPIDOTE doivent désormais être perçus en métropole avant le départ.

Sauf ordres particuliers, les effets de protection balistique (casque composite, gilet pare balles ou pare éclats) sont, en général perçus à l'arrivée sur place. Il convient de s'en assurer avant chaque départ auprès du théâtre.

Les trousse de première urgence sont généralement perçues auprès du corps support.

L'attribution à titre gratuit des tenues outre-mer au personnel appartenant aux unités tournantes et au personnel isolé en renfort temporaire n'est plus systématiquement consentie. Les demandes exceptionnelles doivent transiter par la voie hiérarchique et adressées à la DCCAT/Sous direction Logistique / Bureau habillement .

2 2. Mise en route :

La procédure de mise en route doit avoir lieu dans le mois précédant le départ. Elle peut se dérouler soit par voie aérienne militaire (VAM), soit par voie aérienne civile (VAC) :

Voie Aérienne Militaire (VAM).

Le corps pilote (par délégation de celle-ci) transmet au GTAPI "pour action" et "pour information" au CPCO (uniquement pour les OPEX Balkans), au CFAT, au COTIA, à l'escale Air concernée, à la DPMAT et au théâtre, la liste nominative du personnel désigné par module (numéro de poste au TUE/DUO, grade, nom, prénom, matricule, unité) et par rotation.

Le poids et le volume du fret réel accompagné dans la limite autorisée par le CFAT (hors bagages) seront impérativement mentionnés.

Toute modification à cette liste nominative doit faire l'objet d'un message adressé dans les mêmes conditions.

Voie Aérienne Civile (VAC) par blocs sièges.

Dans le cas d'une projection par blocs sièges (voie aérienne civile), le traitement du dossier passagers se déroule de la même manière que pour un embarquement par VAM.

La liste nominative des personnels armant le module doit être transmise au GTAPI à J-32 au plus tard, être établie dans l'ordre des grades et ne comporter aucune erreur (orthographe, grade ...).

Il est également nécessaire de limiter au maximum les modifications de liste de passagers, notamment dans les 10 jours qui précèdent le départ (date d'émission des billets nominatifs), toute modification entraînant des pénalités financières.

2 3. Mise en place sur le théâtre :

Modalités pratiques de déplacement entre garnison et plate forme d'embarquement :

Ces modalités sont traitées par l'unité pilote en liaison avec le BMT (Bureau Mouvements Transport) de la Région Terre de stationnement.

L'acheminement du personnel depuis la garnison d'appartenance jusqu'à l'aéroport de départ ou au lieu de regroupement (corps pilote) est à la charge de l'unité d'appartenance qui établit l'ordre de mission correspondant.

Les frais afférents à ce déplacement sont à la charge des unités d'appartenance.

N.B. : Les individuels insérés aux modules rejoignent obligatoirement le corps pilote du module auquel ils sont rattachés dans des délais suffisants (au moins 24 heures) pour permettre les derniers contrôles nécessaires avant le départ (dossier administratif, bagages, etc.). L'acheminement jusqu'à la plate-forme d'embarquement s'effectue ensuite, de manière groupée, sous la responsabilité du corps pilote.

Convocation pour embarquement des passagers aux escales aériennes militaires. pour tout décollage après 10h00 locales, les passagers et leurs bagages seront convoqués :

- ➡ trois heures avant l'heure de décollage le jour du vol, pour un vol « international »
- ➡ deux heures avant l'heure de décollage le jour du vol, pour un vol « national »

pour tout décollage avant 10h00 locales, les passagers et leurs bagages seront convoqués la veille du jour de départ.

Modalités d'embarquement du personnel :

Document1

Ces modalités sont définies par le message de convocation établi par le GTAPI. au vu de l'ordre de mise en route mensuel des relèves édité par le CFAT et les demandes de mise en route adressées par la grande unité pilote ou le corps support.

Cet ordre de convocation arrête la liste nominative des personnels autorisés à embarquer, rappelle les règles à respecter lors de l'embarquement (personnel et fret) et les documents indispensables à détenir.

Pour mémoire:

- ordre de convocation émanant du GTAPI,
- passeport en cours de validité à destination des pays hors de l'accord de Schengen (visa le cas échéant),
- carnet de vaccinations à jour.
- le certificat médical d'aptitude à l'embarquement (validité 1 mois) n'est exigible que pour le personnel appartenant à l'armée de l'air.

Il est rappelé que les chefs de détachement sont responsables de l'embarquement de leur unité et doivent veiller tout particulièrement au respect de ces consignes par le personnel de leur unité mais aussi par les individuels insérés au sein de leur unité.

Chargement du fret armement / NBC / habillement / couchage :

Généralités.

L'attention est particulièrement attirée sur l'application par les transporteurs civils et militaires des règles régissant l'embarquement des marchandises qui ne doivent représenter aucun danger pour l'aéronef, les passagers ou leurs biens.

Le contrôle des paquetages autorisés (sac Alpha, sac Bravo, musette) est de la responsabilité du chef de la troupe embarquée.

Tous les bagages doivent être identifiés par une plaquette ou étiquette mentionnant:

- | | |
|---|--|
| ➤ | grade, nom, prénom de l'intéressé, |
| ➤ | unité, |
| ➤ | territoire de destination (+ ville en clair). |

Une attention particulière doit être portée au marquage des caisses. Un ordre de priorité à l'embarquement doit en outre être défini par le corps pilote et doit être apparent sur le marquage des caisses. Cette priorité doit également apparaître sur l'état de colisage.

Document1

Le personnel mis en place outre-mer au titre de renfort commandement et soutien (RCS) et le personnel des DETALAT n'emportent aucun armement individuel ou collectif, ni équipement (optique, NBC individuel, santé individuel). Cependant, compte tenu des besoins en équipements spécifiques du personnel navigant de l'ALAT (casques, équipements JVN), les demandes éventuelles de fret supplémentaire doivent être adressées au CFAT, seul habilité à les agréer.

Les unités concernées ne sont pas habilitées à traiter directement avec les organismes interarmées ou de l'Armée de l'air chargés de la planification des VAM ou de la mise en œuvre des aéronefs pour ce qui concerne le fret.

Bagages en soute.

Poids des bagages autorisés par passager : 35 kg en soute répartis en 2 sacs ALPHA (20 kg)/P1 et BRAVO (15 kg)/P2, aucun excédent n'est autorisé.

Une composition du paquetage type est donnée en annexe.

Il est formellement interdit de transporter dans les bagages des matières dangereuses, explosives ou incendiaires, des produits toxiques ou corrosifs, des cartouches de gaz comprimé (type Camping-Gaz ou aérosols divers), des piles au lithium etc...

Aucune cantine ou caisse ne sera acceptée comme bagage en soute sur les aéronefs militaires sauf autorisation particulière du CFAT.

Bagages à main.

Poids et volume des bagages autorisés par passager : 5 kg en cabine, format maximum

- ➔ VAC – VAM tactique – VAM Airbus : 45 x 35 x 20 cm
- ➔ VAM DC8 : 40x30x20 cm

Sont interdits en cabine:

- ➔ les couteaux à lame fixe ou pliante, quels que soient la marque, le type ou la longueur de la lame, y compris les couverts monobloc, type TATOU, distribué par le C.A.T.
- ➔ les matraques, y compris les lampes électriques de grand modèle (de type Mag-lite),
- ➔ tout autre objet à caractère tranchant, piquant ou contondant, genre coupe ongle, ciseaux, lime à ongle, y compris les boules de pétanque,
- ➔ l'armement, les chargeurs et les pièces de sécurité d'armes à feu,
- ➔ cartouche de gaz de type « bleuet », bombes aérosols déodorant ou mousse à raser etc...

Document1

- ➔ les effets supplémentaires qui doivent être conditionnés avec les bagages en soute ou avec le fret.

Les organismes et sociétés transitaires peuvent, de plein droit, refuser ce type de marchandise à l'embarquement, ce qui entraînera le débarquement du passager ou le retour de ces matériels vers la garnison de départ à charge du corps d'origine (aucun stockage n'étant possible).

A l'embarquement:

Il est rappelé que tout bagage de cabine hors normes (poids, volume...) ne sera pas autorisé à bord et devra être repris par le corps d'appartenance.

Transport de l'armement.

Dans le cadre de la préparation d'une projection d'unité, l'embarquement du fret doit s'accompagner d'une notion de priorité.

(exemple : P1- l'armement et l'optique ; P2 – le NBC ; P3 - équipements divers...)

- Par VAM /ATS (Avion de transport stratégique: Airbus, DC8...)

L'armement et les pièces de sécurité doivent être conditionnés séparément en caisses cerclées (individuelles ou collectives). Le conditionnement est assuré par le corps auprès duquel l'arme est perçue. L'armement conditionné est présenté, avec le fret, conformément aux directives figurant sur l'ordre de convocation émis par le GTAPI, généralement 24 à 48 heures ouvrables avant le départ.

- Par VAM /ATT (Avion de transport tactique: C160, C130).

Cas général: armement en housse sur l'homme.

Toutes les munitions, tant réelles que d'instruction, sont interdites en soute et en cabine lors du transport de personnel, hormis dérogation exceptionnelle.

Transport du fret accompagné.

- Cas général

Les procédures à suivre pour l'expédition de fret sont définies dans « le guide pratique des unités en transit », ce guide définit clairement les différentes pièces à fournir avec les délais à respecter.

Document1

La présence d'un responsable de la formation dont dépend le détachement projeté est indispensable pour contrôler que le fret embarque bien, et ce dans le respect des priorités fixées.

En cas de problème rencontré, la formation adressera un compte rendu à sa brigade et au CFAT.

Fret et documents administratifs nécessaires:

- état de colisage en sept exemplaires.
- état valorisé.
-
- Ceux-ci doivent être présentés à l'aéroport concerné selon les prescriptions du GTAPI.

Il est rappelé que seul le fret autorisé par le CFAT au profit du module sera embarqué, et qu'aucun excédent ne sera toléré.

Un fret supplémentaire pourra être accordé sur demande motivée adressée au CFAT.

➤ Cas d'une projection par blocs sièges.

Métropole → Théâtre.

Le fret est convoqué par le GTAPI dans les 24 à 72 heures ouvrables avant la date de départ (sacs Alpha et Bravo + fret accordé par le CFAT). L'équipe fret et manutention du corps support (10 pax), munie des documents douaniers nécessaires, doit se présenter auprès de la société de fret associée à la compagnie de transport en présence d'un membre de l'antenne fret du GTAPI pour le conditionnement des palettes et des conteneurs.

Un message de convocation du GTAPI précisera le détail de toutes ces opérations, les documents à détenir et les formalités à remplir le jour de départ.

Théâtre → Métropole.

L'ensemble des bagages et fret des modules est traité par un BSTB (Bon spécial pour le transport des bagages) émis par le GTAPI.

Le GTAPI, suppléant transport, émettra un BSTB renseigné avec le poids réel de bagages transportés.

A cet effet, dès la pesée effectuée, le transit local adressera une télécopie au GTAPI comportant la fiche de pesée avec les coordonnées du vol, l'unité d'appartenance et corps en France, le numéro du module concerné afin de permettre le règlement de la facture bagages/fret.

Nota: Le poids réel transporté est facturé au ministère de la Défense.

Débarquement dans un aéroport parisien.

Document1

Débarquement des passagers par le circuit normal sauf pour le responsable du fret du module qui prend contact avec le représentant du fret GTAPI au pied de l'avion.

Embarquement dans les véhicules du corps qui attendent devant l'aérogare. le fret et les bagages sont débarqués au pied de l'avion et chargés directement dans les camions du corps.

Regroupement avec les véhicules de transport du personnel, puis retour aux ordres du chef de détachement.

L'original de la fiche de pesée, signé par le commandant d'unité et le transit local, sera remis au retour du module au cadre du GTAPI chargé de l'assistance sur les aéroports parisiens, ainsi qu'un exemplaire de l'état de colisage sur lequel sera fait mention du contrôle effectué par l'unité quant à la conformité de tout son chargement.

L'équipe de manutention fret et les véhicules nécessaires au convoyage du fret et des personnels seront convoqués par le message retour du GTAPI.

Responsabilité vis à vis des douanes.

Le GTAPI bénéficie d'un accord de procédure avec les services douaniers des aéroports de Roissy et d'Orly.

Dans ce cadre, fret et bagages sont déchargés au pied de l'avion et chargés directement dans les véhicules du corps.

Le contrôle éventuel des bagages et/ou du fret se fera au moment de la sortie de la zone sous douane.

A cet effet, il est rappelé que la nature du fret et des bagages, est de la responsabilité du commandement qui doit en conséquence prendre toutes les mesures de contrôle et de vérification nécessaires.

3 - LA PREPARATION MEDICALE :

Extrait de la lettre n° 2854 /DEF/EMAT/LOG/SAN du 4 novembre 1999. (Mise en condition sanitaire).:

"L'exploitation par l'EMAT des rapports de fin de mission et des statistiques de rapatriement sanitaire des opérations extérieures, fait apparaître un nombre croissant d'insuffisances dans la mise en condition sanitaire du personnel et dans la détermination de leur aptitude à servir sur des territoires extérieurs.

L'organisation des actions de mise en condition sanitaire de départ étant une responsabilité de commandement, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la vigilance à accorder tant au suivi des visites médicales et de la vaccination du personnel qu'au respect à tous les niveaux des décisions d'aptitude. Cette surveillance doit être d'autant plus rigoureuse lorsqu'elle s'applique à des décisions relevant de la stabilité psychologique ou d'une inaptitude temporaire".

3 1. La visite systématique annuelle :

La visite annuelle est obligatoire pour tout militaire en situation d'activité quel que soit son grade.

Les convocations, en général à la date anniversaire du sujet, sont un acte de commandement.

La visite comprend:

- Un entretien,
- Un examen biométrique (acuité visuelle, acuité auditive, bandelette urinaire...),
- Un examen clinique,
- Un examen odontologique,
- Un orthopantomogramme (« panorex ») valable 5 ans pour le personnel susceptible de partir outre mer ou en OPEX,
- Un ECG tous les 2 ans pour les personnels de plus de 40 ans.
- La vérification de l'existence dans le dossier des deux déterminations du groupage sanguin.
- Le médecin détermine par ailleurs les examens complémentaires utiles et les consultations spécialisées rendues nécessaires :
 - Soit dans le cadre d'un bilan de santé (à charge de la sécurité sociale),
 - Soit dans le cadre d'une détermination des conditions d'aptitudes générales au service ou particulières à l'emploi ou à la spécialité (à charge du service de santé).
- A l'issue de cette visite, le médecin
 - Etablira un certificat modèle 620-4*/1 où seront mentionnées l'aptitude générale au service, l'aptitude outre mer ou OPEX (les personnels dont l'état de santé n'est pas compatible avec ce type

Document1

de mission doivent être clairement déclarés inaptes définitifs ou temporaires par le médecin d'unité),

- Mettra à jour les vaccinations obligatoires,
- Procèdera au contrôle de la catégorisation médico physiologique,
- Remplira les fiches emploi-nuisances
- Mettra à jour l'odontogramme et calculera le coefficient de mastication.

ODONTOGRAMME

HAUT

DROITE GAUCHE

BAS

COEFFICIENT DE MASTICATION (Valeur des dents)	
2 5 5 3 3 4 1 2	2 1 4 3 3 5 5 2
3 5 5 3 3 4 1 1	1 1 4 3 3 5 5 3

Date : / / %

L'aptitude définie sur le certificat médical 620-4*/1 est valable 1 an sauf mention contraire où évènement survenu au cours de l'année, d'où, **une entrevue avant le départ outre mer ou en Opex (afin de vérifier qu'aucun changement n'est apparu depuis le dernière VSA)**

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
Service de santé des armées

Imprimé n° 620-4*1
Instruction n° 1700/DEF/DCSSA/
AST/AS du 28 janvier 2002
Format : 21 X 29,7

CERTIFICAT MEDICO-ADMINISTRATIF D'APTITUDE
(durée de validité un an sauf mention contraire)

NOM : Prénom :
Date de naissance : Grade :
Spécialité ou qualification : Identifiant :
Adressé par (grade, nom, fonction de l'autorité militaire qui fait visiter le porteur du certificat) :

En vue de contrôler ou de déterminer (cocher les cases utiles) :

	Décision médicale	Durée de validité si inférieure à un an
<input type="checkbox"/> Aptitude générale au service.		
<input type="checkbox"/> Aptitude au service à la mer.		
<input type="checkbox"/> Aptitude à la spécialité de		
<input type="checkbox"/> Aptitude aux opérations extérieures et missions de courte durée O.M.		
<input type="checkbox"/> Aptitude à une affectation outre-mer		
<input type="checkbox"/> Aptitude TAP		
<input type="checkbox"/> Aptitude à l'emploi de conducteur <input type="checkbox"/> VL <input type="checkbox"/> PL et TC		
<input type="checkbox"/> Aptitude COVAPI, catégorisation médico-physiologique		
<input type="checkbox"/> Aptitude SOC ou corps des officiers marins de maistrance		
<input type="checkbox"/> Aptitude au renouvellement de contrat.		
<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/>		

Restrictions d'emploi (en clair)

Conclusion : l'intéressé est (cocher la case utile) :

Apté à servir et à faire campagne en tous lieux et sans restrictions.
 Apté à servir avec restrictions d'emploi.
 Apté à servir par dérogation (référence / date).
 Inapte définitif à servir.

A le J M A

Nom, prénom, grade, fonction,
unité d'affectation
et signature du médecin examinateur
Numéro ADELL.

3 2. La visite médicale avant le départ outre mer.

Le profil d'aptitude à servir outre mer est déterminé par le commandement.

Elle comporte :

- un profil médical minimum (établi pour chaque armée et pour chaque fonction).
- L'absence de contre indication formelle :
 - Alcoolisme chronique
 - Mauvais état bucco dentaire
 - Affections chroniques présentant un risque de décompensation
 - Grossesse
- D'autres affections constituent des contre indications relatives que le médecin examinateur appréciera pour chaque cas (il pourra alors recourir aux services hospitaliers ou spécialisés dès qu'il existe une incertitude)
- Les vaccinations légales et réglementaires doivent être à jour (variant selon les destinations)
- La pratique d'un panoramique dentaire (« panorex ») est obligatoire tous les 5 ans ou après des travaux dentaires pour deux raisons :
 - Dépistage des soins dentaires à effectuer
 - Intérêt médico légal



•
Au cours de cette visite, le médecin mettra à jour le livret médical réduit, et l'odontogramme si nécessaire ainsi que le carnet de vaccination international.

3 3. La prévention

Le service de santé des armées dispensera aussi une information personnalisée sur les risques sanitaires liés au territoire d'intervention. Cette information sera individuelle (projection isolée) ou collective (projection d'une unité constituée du corps) : hygiène générale, paludisme, MST, sida, appétences toxicophiles,...

Le service de santé fournira les médicaments antipaludéens ainsi que les répulsifs.

4 - LA CONNAISSANCE DU MILIEU :

« ... la bravoure et l'opiniâtreté de nos soldats ne prévaudront jamais sur la connaissance du terrain et des mœurs des indigènes » . Maréchal Lyautey

La connaissance du milieu socioculturel permet au soldat en opération d'apprendre un « savoir être ». Il ne s'agit pas seulement d'accumuler connaissances et expériences nombreuses et approfondies mais bien de les traiter sous un angle adapté.

Pour se faire, il faut privilégier :

- Le respect de l'autre
- L'ouverture d'esprit
- La curiosité

Ainsi abordée, la préparation pour connaître ou mieux connaître le milieu améliore l'efficacité des troupes. La réaction face au même événement peut par exemple être radicalement différente d'un continent à l'autre.

Cette préparation justement s'articule traditionnellement autour de 3 aspects qui souvent sont liés et parfois même fusionnés :

1. MCO organisée par le régiment ou l'unité support
2. travail personnel et éventuellement supplément d'instruction vis à vis de ses subordonnés
3. conférence(s) de l'EMSOME⁶²

Sauf exception, la connaissance du milieu est usuellement largement abordée au cours des MCO. Il convient de bien la cibler de manière à apporter à ses subordonnés la bonne information, celle en particulier adaptée à leur niveau de responsabilité : être ambitieux mais rester réaliste. Il convient également de s'appuyer sur le maximum de cas concrets, non seulement pour illustrer l'instruction mais aussi si possible pour donner un socle initial « prêt à l'emploi ».

Les thèmes suivants doivent être abordés :

1. Le territoire (caractéristiques physiques, climat, économie, voies de communication,...)
2. La population (histoire, religions, coutumes,...)
3. Le conflit ou la situation sécuritaire (origines et histoire, belligérants et forces en présence, développements récents,...)
4. La mission (risques et/ou menaces, contraintes opérationnelles, position et image de la France sur place...)

La rédaction d'aide-mémoire est vivement conseillée en opération extérieure (dates et événements importants, sigles de partis ou forces armées,...) sans pour autant y faire figurer des informations sensibles (préserver la confidentialité).

⁶² Ecole militaire de spécialisation de l'outre-mer et de l'étranger, stationnée à RUEIL MALMAISON

Document1

Les moyens mis à disposition pour acquérir ou mettre à jour sa connaissance du milieu sont extrêmement nombreux et là encore il convient de cibler le(s) moyen(s) le(s) plus adapté(s). On retrouve :

- Les médias
- La documentation académique
- L'expérience vécue orale (souvent un intervenant de l'unité)
- Les archives de RETEX
- La messagerie du théâtre (INTSUM, point de situation hebdomadaire,...)
- L'EMSOME (conférences, monographie,...)

L'EMSOME détient par ailleurs un rôle particulier dans la mise en condition opérationnelle des unités et du personnel, la première de ses missions étant de conduire des actions de formation dans ce domaine. Parmi celles-ci, on retrouve les actions suivantes :

- Former les officiers et sous-officiers avant leur premier départ en mission longue durée afin de faciliter leur adaptation au milieu
- Informer les militaires désignés pour des missions de longue ou de courte durée
- Participer à la mise à jour de la documentation du module « outre-mer et étranger » de la formation d'adaptation des militaires du rang
- Former le personnel inséré en état-major multinational (OTAN) en mission de courte durée, dans le cadre de leur mise en condition opérationnelle
- Participer à la formation du personnel des autres armées, voire d'autres ministères, si besoin et après un protocole d'accord avec le CoFAT

Les aires géographiques traitées par l'EMSOME couvrent les pays et territoires hors métropole où stationnent de façon temporaire (OPEX) ou permanente des unités constituées de l'armée de terre ou du personnel des armées en mission de coopération et de défense. Elles englobent tout pays ou territoire susceptible d'intéresser l'armée de terre, soit dans le cadre des forces de présence ou de souveraineté, soit dans un cadre conjoncturel (OPEX ou exercice).

L'EMSOME est donc un acteur majeur de la mise en condition opérationnelle tout personnel désigné pour servir en mission outremer ou à l'étranger, plus particulièrement pour traiter de l'aspect « connaissance du milieu ». L'école dispose d'une direction de la formation composée d'instructeurs ayant eux-mêmes servis sur les théâtres ou territoires concernés, et met à jour régulièrement sa base de données pour délivrer une information adaptée et actualisée.

Document1

Chapitre 2 - REGLES ET PRINCIPES DE COMPORTEMENT :

1 - REGLES DE COMPORTEMENT :

Quelque soit le niveau d'entraînement atteint, le soldat en projection extérieure aura à faire face en un temps très court à un changement brutal et profond de son mode de vie et de son environnement dont les effets pourraient être accentués par un engagement opérationnel immédiat.

Il importe donc qu'il adopte un comportement général favorisant :

- la prise en compte de la mission ;
- l'adaptation au milieu physique ;
- l'intégration dans le milieu urbain.

1 1. Prise en compte de la mission :

Le déploiement initial sur un théâtre d'opération ou la relève d'unité, que ce soit dans le cadre des forces stationnées OME ou en opération extérieure, sont toujours des phases délicates.

Afin de faciliter la prise en compte de la mission, il est nécessaire :

- de connaître et d'appliquer strictement les consignes de sécurité
- de se faire rappeler ou expliquer les consignes autant que nécessaire
- d'observer son environnement et de rendre compte immédiatement de toute situation semblant anormale ou de tout incident

1 2. Adaptation au milieu physique :

L'adaptation au milieu physique signifie l'acquisition de l'aptitude à vivre, se déplacer et le cas échéant combattre dans un milieu spécifique. Cette adaptation suppose :

- la connaissance des effets du milieu et des moyens de s'en protéger ;
- l'application des règles relatives au maintien en condition ;

A cet effet, le militaire doit :

- observer une période d'acclimatation au nouvel environnement physique dont la durée est définie par le commandement ;
- appliquer les consignes de sécurité relatives à l'évolution dans le milieu qui permettent de se soustraire aux dangers d'origine climatique, infectieuse ou aux dangers liés à la faune ;
- s'adapter à l'inconfort et à l'imprévu sans perdre ses capacités ;
- respecter les mesures sanitaires pouvant empêcher l'apparition de maladies ;
- adopter une hygiène de vie adaptée aux contraintes opérationnelles et climatiques.

Ne pas prendre en compte ces dispositions peut avoir des conséquences graves sur l'état de santé du personnel et entraîner une indisponibilité pouvant compromettre le déroulement de la mission.

1 3. Intégration au milieu humain :

L'intégration au milieu humain consiste en l'établissement de relations de confiance avec les populations locales d'une part et le développement de la cohésion par la coopération de la collectivité militaire d'autre part.

Au sein de la population :

Au regard des diversités ethniques, politiques ou religieuses, il est possible de dégager un certain nombre de règles générales à observer afin d'éviter les maladroites et les heurts toujours source de difficultés dans les relations avec les communautés.

Il faut donc :

- adopter un comportement digne et respectueux à l'égard des populations et de leurs coutumes même les plus surprenantes ;
- respecter strictement les lois et usages en vigueur ainsi que les autorités administratives et coutumières ;
- faire effort pour se familiariser avec la culture et les mentalités locales en prenant le temps de rencontrer les gens car la communication orale est le premier signe de reconnaissance mutuelle ;
- nouer, si possible et sans excès, des liens amicaux avec la population locale.

En milieu interarmées et/ou international :

Les missions de courte durée se déroulent très souvent dans un environnement interarmées et/ou multinational. Pour l'image de l'unité, celle de l'armée de terre et de la France, il est indispensable d'adopter un comportement exemplaire.

Pour cela, il faut :

- connaître les grades et appellation des armées côtoyées ;
- montrer en toute occasion respect aux autorités locales, maîtrise de soi et compétence dans l'exercice de la fonction ;
- respecter les usages militaires des représentants des autres armées ou des autres nations.

Au sein de la formation d'accueil :

La relation avec le régiment d'accueil doit être fondée sur la confiance réciproque et la connaissance mutuelle des rôles et compétences.

S'il revient au corps d'accueil de conseiller, il faut cependant que le personnel des unités en mission de courte durée :

- respecte le cadre d'accueil ;
- s'intègre dans le régiment d'accueil en adoptant un comportement ouvert et participatif et en rejetant tout repli sur soi ;
- apporte une contribution à l'amélioration des activités et des installations ;
- mette à profit la durée de la mission pour améliorer les savoirs faire opérationnels.

Au sein de l'unité :

Une mission peut se dérouler dans un contexte local difficile pouvant avoir une incidence forte sur le moral et sur la capacité opérationnelle de l'unité.

Document1

Dans ce cadre particulier l'attention portée par chacun vis à vis de ses pairs est un puissant facteur de cohésion et l'entretien de liens avec la base arrière un moyen efficace de supporter l'éloignement.

Quelles que soient les circonstances opérationnelles, le militaire doit :

- garder le contrôle permanent de ses facultés morales, intellectuelles et physiques notamment en bannissant la consommation de drogue et l'abus d'alcool ;
- être attentif aux difficultés des autres en demeurant à leurs côtés et si nécessaire leur venant en aide ;
- se tenir informer de la vie de sa formation d'origine ;
- informer ses proches sur sa situation sans diffuser des informations sensibles relatives aux opérations en cours.

2 - LES RISQUES SANITAIRES :

Réf. Guide d'éducation sanitaire pour les missions extérieures et les séjours outre mer.

La plupart des sujets ayant été traités dans le titre 13 du TTA150, des références vous indiqueront ces paragraphes ; nous ne traiterons que des sujets inédits.

Les risques liés à l'hygiène de l'eau

2.1 . Les risques liés aux déchets, matières usées :

- [Les matières excrémentielles](#)
- [Les eaux usées et les ordures](#)
- Cas particuliers des cadavres :

Les responsables sanitaires doivent s'efforcer de respecter les coutumes funéraires locales tout en appliquant les mesures d'hygiène nécessaires à la prévention des épidémies (choléra, peste).

- Envelopper les corps de deux épaisseurs de toile absorbante imbibée de désinfectant : solution à 0,5% de chlore ou 2% de formol.
- Les placer dans un linceul plastique imperméable fermé **hermétiquement** au moyen de ruban adhésif.
- Ces opérations sont normalement réalisées par du personnel qualifié et **protégé** (gants, masques, vêtements et chaussures adaptées).
- Lorsque l'ensevelissement est sous la responsabilité des forces armées, faire procéder au creusement des fosses communes de 3 à 6 mètres de profondeur.
- Faire épandre une couche de chaux vive entre chaque couche de cadavres.
- Ne remplir la fosse qu'à moitié puis combler définitivement par de la terre de déblai.
- Réaliser un piquetage permanent des zones d'ensevelissement et un relevé cartographique à remettre au bureau des affaires civiles.

2.2 . Les risques liés à un manque d'hygiène individuelle

- [Hygiène corporelle générale](#)
- [Hygiène bucco dentaire](#)
- [Hygiène des pieds](#)

- [Hygiène vestimentaire](#)
- [Hygiène alimentaire](#)
- [Le paludisme](#)

2 3. Endémies sociales

- [Tabac](#)
- [Alcool](#)
- [Droque](#)

2 4. Les principales affections non transmissibles

Les opérations extérieures comme les séjours outre mer exposent les personnels à de nombreux risques sanitaires qui sont aggravés par l'insuffisance des moyens et par les difficultés d'évacuation sanitaire

- accidents de véhicules (militaires ou civils)
- accidents à l'entraînement
- décompensation psychologique
- accidents climatiques : [coups de chaleur](#), déshydratation, [gelure ou hypothermie](#)
- [envenimations](#): serpents, scorpions, animaux aquatiques (dans ce dernier cas, la conduite à tenir est la même que pour une morsure par serpents tropicaux, la seule prévention étant de **garder des chaussures pour marcher dans l'eau ou sur le sable**)
- intoxications accidentelles par végétaux ou animaux
- Intoxication par des poissons vénéneux :

Il existe au moins 500 espèces de poissons tropicaux dont la consommation présente des dangers pour l'homme voire la mort (le sang des anguilles, des congres, des murènes, des poissons torpilles contient une toxine parfois mortelle ; la laitance, les gonades et les œufs des esturgeons, des saumons, des brochets, des carpes et des tanches ; etc.....ont une toxicité digestive et psychique).

Certains poissons sont toxiques voire mortels de part la nourriture qu'ils ingèrent (dangereux pour les humains mais pas pour les poissons). La plus connue de ces intoxications s'appelle la **ciguatera** la toxine proviendrait des algues bleues microscopiques se trouvant dans les fonds marins corallifères le tableau clinique apparaît quelques minutes après l'ingestion de ces poissons : troubles neurologiques, digestifs puis cardiaques....

- Intoxications par les autres animaux aquatiques :

Certains mollusques : moules, palourdes, huîtres géantes... (Œdème de Quincke, paralysie voire mort)

Les tortues tropicales, les anémones de mer, les œufs d'oursins... (Atteintes rénales graves)

- Intoxications par poisons végétaux

Les plus connus sont les **champignons** : amanites, entolomes, lépiotes, certains sont mortels comme l'amanite phalloïde....

Certains parasites des plantes sont mortels pour l'homme c'est le cas de l'ergot du seigle, d'autres donnent des cancers du foie (parasites de la patate douce, du riz, des arachides)...

Le manioc ne peut être consommé qu'après avoir été fermenté car il contient, à l'état frais, un dérivé du cyanure

Etc.....

- Intoxications par contamination chimique des aliments

Les fongicides, les sels de mercure etc. ...

Cette liste n'est pas exhaustive et montre qu'**il est dangereux de manger « local »**. Il est donc conseillé de se contenter des RICR ou des aliments proposés par les services de l'ordinaire car ceux-ci sont contrôlés par le service de santé et notamment par les vétérinaires.

2 5. Les principales maladies transmissibles

2 5 1 Les maladies à transmission aérienne

- Méningite à méningocoques
- Tuberculose pulmonaire

Certaines tuberculoses ont des formes extra pulmonaires



Fig.1 : tuberculose de la face

- Affections respiratoires aiguës fébriles

2 5 2 Les maladies du péril fécal et à transmission hydrique

- **Etiologie virale :**
 - Hépatite virale A et hépatite virale E,
 - Poliomyélite,
 - Diarrhées à rotavirus.
- **Etiologie bactérienne**
 - Salmonelloses, shigelloses,
 - Choléra,

- Diarrhées infectieuses (Escherichia Coli).

➤ **Etiologie parasitaire**

- *Amibiase,*

La aussi, les amibes ont parfois une localisation extra digestive

Fig.2 : amibiase cutanée



- *Helminthiases.*

Les vers : Ascaris, ténia, bilharziose, anguillule, filaire etc



Fig 3 : ascaris



Fig.4 : filaire de Médine

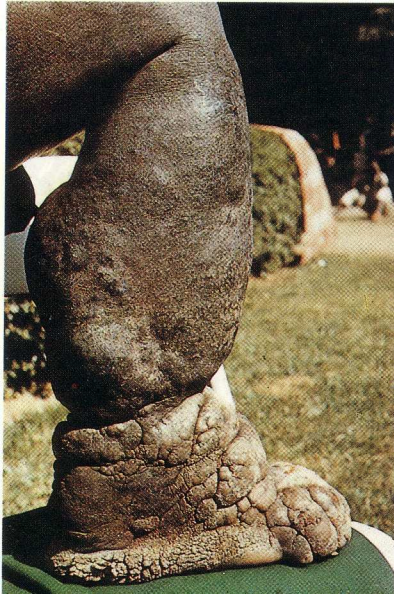


Fig. 5 et 6 : Filariose lymphatique

2 5 3 Les maladies à transmission vectorielle

[Le paludisme](#) (Cf. supra), arboviroses (fièvre jaune, fièvres hémorragiques...), leishmanioses, rickettsiose, borréliose (maladie de Lyme...) etc



Fig. 7 et 8 : leishmaniose cutanée

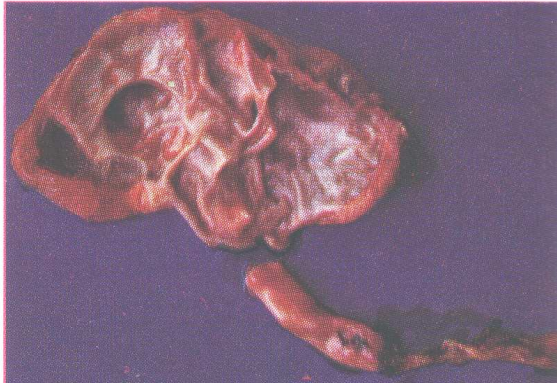
2 5 4 Les maladies transmises par l'alimentation

Les [TIAC \(toxi-infections alimentaires collectives\)](#), brucellose. Ces maladies rarement mortelles sont invalidantes (diarrhée ++, vomissement ou dysenterie) **compromettant la mission.**

2 5 5 Les maladies transmises par le contact avec l'eau

Bilharzioses, leptospiroses

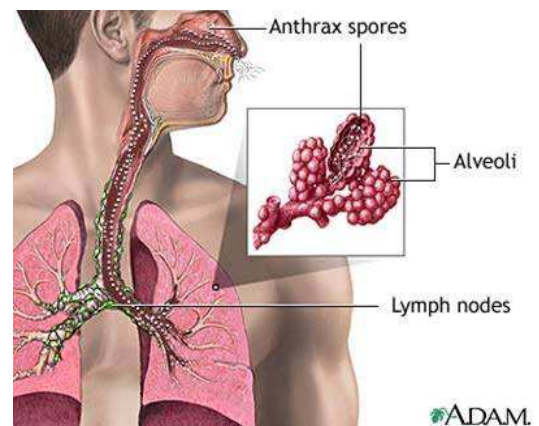
Fig. 9 : ce qu'il reste d'un rein au cours d'une Bilharziose



2 5 6 Les maladies liées au contact avec les animaux

Rage, charbon...

Fig.10 : infection par le charbon



2 5 7 Les maladies à transmission sexuelle

Les [MST](#) : là encore, la liste des MST ne s'arrête pas à celles décrites c re 13 du TTA 150. Les seuls moyens d'éviter ces maladies parfois mortelles sont :

Le préservatif

L'abstinence

Ou l'absence de vagabondage sexuel.

Les accidents d'exposition au sang

Un accident d'exposition au sang (AES) est défini par tout contact avec du sang ou un liquide biologique contenant du sang, survenu à l'occasion d'une effraction cutanée (piqûre, coupure, etc...), d'une projection sur une peau lésée (eczéma, plaie, etc...) ou sur une muqueuse (œil, bouche).

L'exposition à du sang contaminé entraînent des risques d'infection par le VIH, l'hépatite B mais aussi, outre mer, les fièvres hémorragiques, le HTLV, etc....

Il faut mettre en œuvre les précautions universelles de sécurité vis-à-vis du sang : emploi de matériels santé à usage unique, **port systématique de gants** pour tout acte de soin ou de secourisme.

- ➔ Première mesure à prendre : agir sans délai et réduire le temps de contact
 - En cas de plaie cutanée :

Document1

Nettoyer soigneusement à l'eau et au savon, puis désinfecter avec du Dakin ou de la javel à 12 °Cl ou à défaut avec de l'alcool à 70°pendant au moins 5 minutes

➤ En cas de projection sur les muqueuses :

Rincer abondamment avec du sérum physiologique pendant 5 à 10 minutes ou à défaut avec de l'eau du robinet.

➤ Mesure suivante : aller immédiatement consulter le médecin d'unité qui prendra toutes les mesures nécessaires pour enrayer la maladie.

Document1

Chapitre 3 - LES CAOME :

1 - L'AGUERRISSEMENT :

L'aguerrissement est un ensemble de procédés et de mises en situations individuelles et collectives contribuant à améliorer l'aptitude opérationnelle des hommes et de leurs cellules d'emploi en les confrontant, sous les ordres de leurs chefs, aux difficultés d'ordre physique et psychologique induites par l'exécution de missions dans des conditions et en milieux inhabituels et hostiles. L'aguerrissement des cadres et des unités s'obtient, au-delà de l'engagement réel, de façon privilégiée, dans les centres spécialisés.

2 - MISSIONS DES CAOME :

2 1. MISSIONS PRINCIPALES :

Contribuer à l'adaptation aux milieux physique et humain du personnel tournant, mais aussi permanent, dans le but :

- d'acclimater le personnel à un environnement physique nouveau ;
- de donner à tous les capacités indispensables pour évoluer en sécurité dans le milieu ;
- de donner les capacités pour l'emploi des moyens spécifiques du territoire ;
- de favoriser l'intégration rapide dans le tissu local.

La formation d'adaptation au milieu physique, réalisée au plus près de l'arrivée sur le territoire, permet d'acquérir les connaissances indispensables et de pratique pour accomplir la mission. La formation d'adaptation au milieu humain a pour but de permettre une intégration rapide dans le tissu local en évitant toute forme de rejet de la part des populations autochtones.

Participer à l'aguerrissement des unités de l'armée de terre par des mises en situation adaptées⁶³, en termes de durée et de difficulté, à la spécificité et au niveau physique de chacune d'elles. Pour cela, les procédés utilisés sont :

- la confrontation au milieu ;
- la mise en situation de fatigue et de stress ;
- la mise en œuvre de techniques de type commando.

L'objectif à atteindre est, **pour les unités organiques**, et plus particulièrement les unités d'infanterie et les unités spécialisées, d'acquérir la capacité à dominer le milieu pour y exercer son métier. **Pour les autres unités (de type PROTERRE ou soutien RCS⁶⁴)**, il s'agit d'acquérir la capacité à évoluer dans le milieu (se déplacer, stationner, assurer sa sauvegarde), et à remplir des missions de combat élémentaires⁶⁵.

Organiser, dans le cadre de la coopération régionale, des stages d'aguerrissement au profit des armées étrangères.

⁶³ Par « mise en situation » il faut entendre exécution de missions dans des conditions inhabituelles, parfois hostiles, et éprouvantes sur les plans physique et psychologique. Il s'agit de faire acquérir à tous les capacités à réagir, et pour les chefs, à commander quelles que soient les situations.

⁶⁴ RCS : renforcement de commandement et de soutien.

⁶⁵ MICAT : missions communes de l'armée de terre.

2 2. MISSIONS PARTICULIERES :

Les missions particulières spécifiques à chaque centre d'aguerrissement et adaptées à la situation locale sont définies par le COMTERRE/COMTROUP.

3 - LOCALISATIONS ET SPECIFICITES DES CAOME :

		COMMANDO	MONTAGNE	COTIER	FORET	DESERT	URBAIN
GUYANE	4 sections à 30	X			X		
ANTILLES	2 sections à 30	X		X	X		
FAZSOI	2 sections à 30	X		X			
POLYNESIE	3 sections à 30	X	X	X	X		
NLLE CALEDONIE	3 sections à 24	X		X			
GABON	4 sections à 30	X			X		
DJIBOUTI EDD	1 UE à 138					X	
DJIBOUTI CECAP	2 sections à 35	X		X		X	
COTE D'IVOIRE	1 UE à 138	X		X			
SENEGAL	1 UE à 138	X		X			

Le CAOME du Sénégal est en cours de validation.

2 autres sites annexes sont en cours de validation : le centre nautique du DLEM à Mayotte dépendant du COMTERRE des FAZSOI, et le centre de Guadeloupe dépendant du COMTERRE des Antilles.

Chapitre 4 - LES MATERIELS SPECIFIQUES OUTRE-MER :

Ce chapitre a pour but de présenter les principaux matériels amphibies, aériens et terrestres qui peuvent être rencontrés lors d'une mission outre-mer et à l'étranger.

1 - L'AMPHIBIE :

Le *BATRAL* type *Champlain* :

Caractéristiques :

Longueur : 79,10 m

Largeur : 13,75 m

Tirant d'eau : 2 m

Vitesse : 12,5 nds

Autonomie : 10 jours

Équipage : 60

Capacités de transport :

Troupes : 138

Véhicules :

- 80 ml (mètres linéaires) répartis sur le pont et dans le hangar.

Matériel :

- 315 tonnes de fret réparti dans le hangar (235 tonnes) et sur le pont (80 tonnes).



Mise en œuvre hélicoptères :

- 1 HL

- Pas de Hangar

- 1 Plate-forme (jour)

Document1

EDIC :

Caractéristiques :

Longueur : 59 m
Largeur : 12 m
Tirant d'eau : 1,5 m
Vitesse : 10 nds
Cuve : 26,7 x 7,86m
Équipage : 19



Capacités de transport :

Troupes : 180
Véhicules :
- 80 ml , 10 AMX 10 RC - 2 VAB - 1 LOT 7
Matériel :
- 300 tonnes de fret.

CDIC :

Caractéristiques :

Longueur : 59,40 m
Largeur : 12 m
Tirant d'eau : 1,5 m
Vitesse : 10 nds
Cuve : 29,3 x 10,4m
Équipage : 13

Capacités de transport : Troupes : 180

Véhicules :
- sans conteneur vie 120 ml
- avec conteneur vie 80 ml

Matériel :

- 366 tonnes de fret.



Document1

CTM :

Caractéristiques :

Longueur : 28,80 m
Largeur : 6,36m
Tirant d'eau : 1,5 m
Vitesse : 8 nds
Cuve : 15,5 x 4,5 m
Équipage : 4

Capacités de transport :

Troupes : 180

Véhicules :

- 22 ml

Matériel :

- 90 tonnes de fret.



2 - LES MATERIELS AERIENS :

Armée de l'air :

C 160 AG " TRANSALL



MISSIONS

- Aéroransport sur terrains éventuellement sommairement aménagés
- Largages parachutistes et/ou fret
- Evacuation sanitaire

PERFORMANCES

Aérotransport :

Passagers : 90 passagers.
Fret : 14 tonnes à 1000 km
5 tonnes à 5000 km

Aérolargage :

89 parachutistes non équipés
57 parachutistes équipés
300 m : ouverture automatique
7200 m sous oxygène

Aérolargage fret :

Ejection, gravité ou droppage (8 tonnes max)
Très faible hauteur, 3.5 m (6 tonnes max)

Evasan : 62 blessés couchés

- Dimension piste minimale : 1000 m x 30 m

Document1

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Masse à vide : 31.5 tonnes

Masse maximum au décollage : 49 tonnes

Vitesse de croisière : 450 km/h

Plafond de croisière : 8000 m

Moteurs : Rolls Royce

Autoprotection :

- Détecteur d'arrivée missile

- Détecteur d'alerte SHERLOC

- Lance leurres IR et EM SPIRIT

C 130 H - C130 H 30 " HERCULES"



MISSIONS

- Aérortransport sur terrains éventuellement sommairement aménagés
- Largages parachutistes et/ou fret
- Evacuation sanitaire

PERFORMANCES

Aérotransport :

Passagers : 91 passagers - 128 passagers

Fret : 18 t à 7000 km - 16 t à 7000 km

Aérolargage :

74 parachutistes - 82 parachutistes

300 m : ouverture automatique

7200 m sous oxygène

Aérolargage fret :

Ejection, gravité ou droppage (8 tonnes max)

Très faible hauteur, 3.5 m (6 tonnes max)

Evasan : 74 blessés couchés - 97 blessés

Dimension piste minimale : 1000 m x 30 m

CARACTERISTIQUES

Masse à vide : 36 tonnes - 38 tonnes

Masse max au décollage : 79.3 tonnes

Vitesse de croisière : 530 km/h

Plafond de croisière : 9600 m

Moteurs : Allison T56A15 - 4910 hp

Autoprotection :

Détecteur d'arrivée missile

Détecteur d'alerte SHERLOC

Lance leurres IR et EM SPIRIT

CASA CN 235-200



MISSIONS

- Formation des équipages
- Missions logistiques et tactiques complémentaires au C 160
- Parachutage personnel
- Evacuation sanitaire

PERFORMANCES

Distance franchissable : 3250 Km
Vitesse de croisière : 450 Km/h
Plafond : 8000 m
Longueur piste nécessaire : 900 m
Capacités tactiques : Vols très basse altitude
Aérolargage personnel
Aérolargage petits colis

CARACTERISTIQUES

Masse Max. au décollage : 16,5 Tonnes
Motorisation : Turbopropulseurs
Passagers : 43
Fret : 5T à 900 km / 3T à 2500 km
Parachutistes : 28 équipés / 42 non équipés
Sanitaire : 8 à 12 civières

FENNEC AS 555



MISSIONS MASA (mesures actives de sécurité aérienne)

Sureté aérienne à l'encontre d'aéronefs lents

Modes d'action :

- Surveillance à distance, prise de vue photo
- Interrogation visuelle et radio
- Mesure d'escorte, contrainte ou arraisonnement
- Mesures dissuasives

3 formations :

- 1 hélicoptère TE (tireur d'élite)
- 1 hélicoptère canon
- 1 hélicoptère TE + 1 hélicoptère canon

CARACTERISTIQUES

Masse à vide : 1700 kg

Masse maximum : 2600 kg

Type : TURBOMECA TM 319 (2x340 kw)

Equipage : 2 pilotes

"suivant version" 2 commandos de l'air
ou 1 canon

PUMA RESCO



MISSIONS

- Recherche Et Sauvetage au Combat (RESCO) : récupération en zone hostile des équipages d'aéronefs abattus
- Missions SAR

PERFORMANCES

Configuration de sauvetage :

- 2 Puma
- 6 commandos
- Récupération de 2 rescapés
- Rayon d'action : 200 km
- MAG 58 ou ANF1 en sabord
- Blindages

CARACTERISTIQUES

Masse à vide : 4.5 tonnes
Masse maximum au décollage : 7.4 tonnes
Vitesse de croisière : 250 km/h
Plafond de croisière : 5000 m
4000m en stationnaire

Autoprotection :

- Détecteur d'arrivée missile DAMIEN
- Lance leurres IR
- Caméra thermique

Document1

Armée de terre :

Gazelle non armée



MISSIONS :

RECO, JAL, commandement.

PERFORMANCES

Viseur VIVIANE : Détection:6000m
Reco/Identification: 3000m à 4000m.
Emport: 2 à 4 passagers.
Autonomie: 2H30

Gazelle VIVIANE HOT



MISSIONS :

Attaque/destruction et anti-chars (freinage, coup d'arrêt jour et nuit).

PERFORMANCES

Viseur VIVIANE : Tir à 4000m

Armement: 1-4 missiles HOT.

Autonomie: 1H40 avec 4 missiles.

Gazelle canon



MISSIONS :

RECO, JAL, appui protection.

PERFORMANCES

Viseur T 200

Armement: canon 20 mm (240 obus)

Portée air /sol: 1500m et air /air:500m

Autonomie: 1H50

PUMA SA330



MISSIONS :

Hélicoptère, hélicoptage, soutien, logistique, EVASAN (6 blessés couchés + 4 assis)

PERFORMANCES

Emport: 16 combattants, 12 à 100kg.

Transport sous élingue: 1,5 t max. Capacité treuil et aérocordage.

Autonomie: 2 H 30.

COUGAR



MISSIONS :

Hélicoptère, hélicoptage, soutien, logistique, EVASAN (6 blessés couchés + 4 assis)

PERFORMANCES

Emport: 21 combattants, 18 à 100kg

Transport sous élingue: 4,5 t max. Capacité treuil et aérocordage.

Autonomie: 2 H 30.



LA fin de mission

**BUT RECHERCHÉ
ET DONNÉES
ESSENTIELLES**

Prendre conscience de la nécessité de respecter les réglementations en vigueur lors d'un retour de mission outre-mer et à l'étranger.

RÉFÉRENCE(S)

- Mémento portant sur le contrôle des éléments de l'armée de terre au retour d'opérations extérieures (validé par message n°461/DEF/EMAT/CCOAT/OLCFLT/DR du 07 avril 2004).

- Décret n°2005-796 du 15 juillet 2005 relatif à la discipline générale militaire.

- code de procédure pénale (article 40)

**CONSEILS POUR
ABORDER
L'ÉTUDE**

Le texte du décret portant règlement de discipline générale dans les armées ne figure pas dans cette section. Il doit être connu.

Document1

Chapitre 1 - PREPARATION MATERIELLE :

1 - OPERATIONS A REALISER SUR LE THEATRE :

1 1. Généralités:

Les contrôles (traficabilité, lavage des véhicules, commandement) sont placés sous la responsabilité du responsable logistique de théâtre (ADCONFRACTANCE) qui fait procéder aux différentes opérations nécessaires.

Il fait effectuer le contrôle sanitaire sur le théâtre, selon les prescriptions de la Direction centrale du Service de Santé ou des autorités sanitaires de théâtre.

Il veille au respect des règles d'emportage des conteneurs et à l'établissement des documents d'accompagnement.

Il rappelle les consignes en vue d'empêcher les importations de denrées prohibées (stupéfiants, armement...) ainsi que celles assujetties à la réglementation douanière (spiritueux, cigarettes, matériels vidéo et audio...).

Le contrôle de commandement est exécuté sous l'autorité du chef de corps des éléments rentrants assisté de la Prévôté, notamment et surtout pour les caisses d'allègement des unités et les caisses nominatives.

1 2. Exécution du contrôle :

Contrôle de traficabilité :

Ce contrôle est tout aussi important pour les opérations de pré – acheminement vers la plate – forme portuaire de théâtre que pour le post – acheminement en France.

Missions :

- vérifier l'aptitude à rouler conformément aux normes de circulation en métropole avec une attention particulière portée sur les organes de sécurité.
- catégoriser les véhicules (aptés, inaptés).

Mesures à prendre par les formations concernant leurs matériels de dotation⁶⁶ :

Le chef de corps de l'unité de théâtre est seul responsable de l'état de ses matériels, pendant le séjour et au retour. Ses équipes NTI 1 assurent les visites techniques. Elles définissent et s'engagent sur l'état de traficabilité.

Contrôle du lavage :

Mission : vérifier le lavage des véhicules en prévention du risque sanitaire

Mesures à prendre par les formations : après contrôle du véhicule, celui-ci rejoint le point d'embarquement **par l'itinéraire le plus direct** possible, préservant au mieux son état de propreté. Dans le cas contraire, un nouveau lavage doit être effectué avant l'embarquement, dans la mesure du possible.

⁶⁶ Il s'agit du matériel de dotation géré par le corps d'origine qui en reste le propriétaire

Contrôle de commandement :

Cet aspect du contrôle recouvre les matériels et denrées (ainsi que le vrac) chargés dans les véhicules et les remorques, dans les shelters ou dans les conteneurs. Chaque commandant de formation doit informer préalablement son personnel sur les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les responsabilités de l'emportage, du respect des règles techniques et du contrôle des conteneurs sont les suivantes :

- ➔ pour les conteneurs d'allègement et d'environnement des unités, les commandants des formations expéditrices.
- ➔ pour les conteneurs logistiques de théâtre⁶⁷ le chef de corps de l'unité logistique de théâtre concernée, en liaison avec les cellules spécialisées de l'ADCONFRACTANCE.

Les formations responsables exécutent les opérations de procédure douanière (fiche d'emportage, état de colisage, FR 302, etc.) en liaison avec les structures de transit déployées sur le théâtre.

Dans le cadre d'une relève programmée ou d'un désengagement planifié, les règles du transport international sont appliquées. Chaque conteneur (y compris les conteneurs vides) doit être plombé. La prévôté procède à la mise en place des plombs⁶⁸. Exceptionnellement⁶⁹, en l'absence de prévôt, le conteneur est plombé sous la responsabilité d'un officier désigné par le chef de corps de l'unité concernée. Dans le cadre d'un désengagement d'urgence, un contrôle à priori sera effectué, au mieux, en ZRA.

Résultats des contrôles :

Afin de prendre en compte les contraintes liées à l'utilisation des différents modes de transport et de faciliter, notamment, les embarquements et débarquements par voies ferrée et maritime, sur le théâtre comme à l'arrivée en France, les résultats des contrôles (traficabilité, lavage des véhicules) sont portés sur une **fiche de contrôle du véhicule** (format A4, modèle ci-après), apposée sur la **face interne du pare-brise** (sans gêner la visibilité) et **lisible de l'extérieur**.

Cette fiche autorise une lecture directe au débarquement du bateau permettant ainsi, d'une part, d'alléger la charge du contrôle métropolitain et, d'autre part, de ne pas retarder les opérations de post-acheminement.

En outre, les contrôles de traficabilité et de lavage, seront mentionnés sur le carnet de bord du matériel avant le départ du théâtre.

MODELE DE FICHE DE CONTROLE D'UN VEHICULE

Retour du théâtre	<i>Trident</i>
-------------------	----------------

⁶⁷ par exemple maintenance, munitions, soutien de l'homme

⁶⁸ cette opération doit s'effectuer sur le théâtre, afin d'alléger le contrôle en métropole.

⁶⁹ la règle générale doit être que les prévôts apportent leur concours. En effet, ils sont placés pour emploi dans les bataillons, aux ordres des chefs de corps.

Document1

Type de véhicule	VBL
Immatriculation	xxxxxxxxxx
Unité d'appartenance	14 ^{ème} Régiment de xxx

<div style="border: 2px solid black; width: 80%; height: 80%; margin: auto;"></div>	APTE ⁷⁰
---	--------------------

Date du contrôle de traficabilité	<i>Date/mois/année</i>
Contrôleur de traficabilité	<i>Grade, nom, prénom, unité d'appartenance du contrôleur</i>
Signature du contrôleur	<i>Signature</i>

<div style="border: 2px solid black; width: 80%; height: 80%; margin: auto;"></div>	LAVAGE REALISE ⁷¹
---	------------------------------

Date du contrôle du lavage	<i>Date/mois/année</i>
Contrôleur du lavage	<i>Grade, nom, prénom, unité d'appartenance du contrôleur</i>
Signature du contrôleur	<i>Signature</i>

⁷⁰ Faire figurer dans cadre la mention « O » en cas d'aptitude ou « N » en cas d'inaptitude du véhicule.

⁷¹ Faire figurer dans cadre le la mention « O » en cas de réalisation ou « N » en cas de non réalisation du lavage

Chapitre 2 - LE RESPECT DE LA REGLEMENTATION :

Ce chapitre présente **l'essentiel des règles judiciaires et disciplinaires à observer dans le cadre du retour de mission.**

Des contrôles sont organisés pour vérifier que le militaire ne contrevient pas aux dispositions prévues.

Certains objets ou produits peuvent faire l'objet d'interdictions, de restrictions ou de taxations à l'importation lors de l'entrée dans l'Union Européenne. Leurs importations non déclarées et la volonté de se soustraire à la législation s'y rapportant sont passibles de poursuites et de sanctions disciplinaires.

1 - ARTICLE 40 DU CODE DE PROCEDURE PENALE (PARTIE LEGISLATIVE) :

(Loi n°85-1407 du 30 décembre 1985 art. 1 et 94 Journal Officiel du 31 décembre 1985 en vigueur le 1^{er} février 1986)

(Loi n°98-468 du 17 juin 1998 art. 27 Journal Officiel du 18 juin 1998)

« Le procureur de la République reçoit les plaintes et les dénonciations et apprécie la suite à leur donner. Il avise le plaignant du classement de l'affaire ainsi que la victime lorsque celle-ci est identifiée. Lorsqu'il s'agit de faits commis contre un mineur et prévus et réprimés par les articles 222-23 à 222-32 et 227-22 à 227-27 du code pénal, l'avis de classement doit être motivé et notifié par écrit.

Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs. »

2 - LA CONVENTION DE WASHINGTON :

"La convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction" est un accord intergouvernemental signé le 3 mars 1973 à Washington.

Son objet fondamental est de protéger les espèces animales et végétales menacées d'extinction par les échanges internationaux en contrôlant le commerce. Elle est aussi connue sous le nom de convention de Washington.

Le contrôle s'applique aussi bien sur les animaux que les végétaux, vivants ou morts, qu'à toutes les parties reconnaissables ainsi qu'aux produits dérivés (manteau de fourrure par exemple). Toute personne transportant des plantes ou des animaux inscrits dans les annexes de la convention est concerné quel que soit le but de l'opération (cadeaux, usage personnel).

Les espèces inscrites ne peuvent faire l'objet d'un transport que sous le couvert des documents prévus par la convention (permis d'exportation, permis d'importation..) délivrés par les autorités compétentes (généralement le ministère de l'environnement, pour la France c'est par exemple le ministère de l'environnement, sous le couvert scientifique du muséum d'histoire naturelle).

Les espèces animales et végétales concernées par la convention sont énumérées dans les trois annexes de la convention :

Annexe I : espèces menacées d'extinction (environ 830) par le commerce. La convention en interdit généralement le commerce international des spécimens. Cependant, leur commerce peut être autorisé dans des conditions exceptionnelles, pour la recherche scientifique. Quand c'est le cas, un permis d'exportation ou certificat de réexportation et un permis d'importation sont délivrés (voir l'Article III).

Annexe II : espèces vulnérables (environ 32500) dont le commerce n'est pas interdit mais réglementé. Cette annexe dresse la liste des espèces qui, bien que n'étant pas nécessairement menacées actuellement d'extinction, pourraient le devenir si le commerce de leurs spécimens n'était pas étroitement contrôlé. Elle comprend aussi ce que l'on appelle les "espèces semblables", c'est à dire celles dont les spécimens commercialisés ressemblent à ceux des espèces inscrites pour des raisons de conservation. Le commerce international des spécimens des espèces inscrites à l'Annexe II peut être autorisé. Quand c'est le cas, un permis d'exportation ou un certificat de réexportation est délivré; un permis d'importation n'est pas nécessaire.

Annexe III: espèces inscrites (environ 300) dans le cadre national d'un pays. Cette annexe correspond à la liste des espèces inscrites à la demande d'une partie qui en réglemente déjà le commerce et qui a besoin de la coopération des autres Parties pour en empêcher l'exploitation illégale ou non durable. Le commerce des spécimens des espèces inscrites à cette annexe n'est autorisée que sur présentation des permis ou certificats appropriés.

Il revient au commandement de veiller au respect de cette convention, qui limite le commerce d'espèces végétales et animales lors du retour de mission.

3 - ARTICLES EXTRAIT DU REGLEMENT DE DISCIPLINE GENERALE :

3 1. Article 18 : Protection du moral et de la discipline.

« Dans les enceintes et établissements militaires, à bord des bâtiments de la marine et en général dans tous les lieux de séjour militaire, il est interdit :

1. de se livrer à des jeux d'argent.
2. de procéder, sans autorisation, à des collectes, souscriptions ou loteries.
3. d'introduire, sans autorisation, des spiritueux, des stupéfiants, des toxiques, des matières inflammables ou explosives. »

3 2. Article 19 : Protection du secret.

1. « Le ministre de la défense ou le commandement est habilité à restreindre l'usage de moyens de communication et d'information, quels qu'ils soient, pour assurer la protection des militaires en opération, l'exécution de la mission ou la sécurité des activités militaires.

La détention et l'usage d'appareils photographiques, cinématographiques ou enregistreurs ainsi que de postes émetteurs de radiodiffusion ou télévision dans les enceintes et établissements militaires ou en campagne, dans les cantonnements et véhicules, ainsi qu'à bord des bâtiments de la marine et des aéronefs, peuvent être soumis à autorisation préalable.

2. La publication ou la cession de films, de photographies ou d'enregistrements pris dans les enceintes, établissements militaires, bâtiments de la flotte et aéronefs, ou à l'occasion d'opérations, de manœuvre ou de tout autre activité militaire est soumise à l'autorisation préalable du commandant de la formation administrative. »

3 3. Article 20 : Détention et port d'armes.

3 3 1. Armes de dotation réglementaire :

Les armes ne sont portées qu'en tenue militaire ; toutefois elles peuvent l'être en tenue civile sur autorisation ou instructions spéciales du ministre de la défense ou du commandement ;

Les armes sont obligatoirement portées par les militaires lorsqu'ils participent à l'encadrement de militaires en armes ou lorsqu'ils en ont reçu l'ordre du commandement de leur formation administrative pour l'exécution de missions particulières.

3 3 2. Armes personnelles :

Il est interdit aux militaires de détenir dans les enceintes et établissements militaires ou en campagne, dans les cantonnements et véhicules, ainsi qu'à bord des bâtiments de la flotte et des aéronefs et de porter, même en uniforme, une arme personnelle, sauf autorisation préalable du commandant de la formation administrative.»

